TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9597 — 40 PAGES — SAMEDI 29 NOVEMBRE 1975

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'élection de M. Félicien Marceau et la démission de M. Pierre Emmanuel

LIRE PAGE 30 L'ARTICLE DE BERTRAND POIROT-DELPECH



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,30 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 11 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 22 pes. ; Grande-Bretagne, 18 p. ; Grèce, 18 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie, 250 L. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 11 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 0,90 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 1 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 25

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DU JOUR

LA CRAINTE DU CONSCRIT EN EUROPE

La crainte à l'égard du ontingent est-elle en train de endre la relève de la suspicion aditionnelle à l'égard de l'armée e métier ?

Les réactions provoquées à aris par les tentatives d'instaution d'un syndicalisme miliaire et la multiplication des omités de soldats d'obédiences iverses le laisseraient présumer.

Les armées occidentales ont aversé ou traversent des crises ui rappellent la crise étudiante es années 60 aux Etats-Unis et e 1968 en France, ou qui en lécoulent, parce qu'elles ont, au oins partiellement, les mêmes rigines.

L'évolution des sociétés vers la ermissivité, liée au développement du bien-être matériel, le éfus des jeunes générations l'accepter sans inventaire les ontraintes dont elles entendent l'abord percevoir la nécessité, nt accentué le décalage entre institution militaire et le monde à elle s'insère.

Le développement non seulement des armes nucléaires mais ussi d'armements complexes et néreux a provoqué un déséquilibre dans les budgets militaires éjà amoindris, où le matériel pris le pas sur les hommes et urs conditions de vie. Enfin, la isse de la tension Est-Ouest a ovoqué une remise en cause ecte ou indirecte de l'utilité des ndes armées issues de la guerre oide.

Les réactions ont été variées. Les Etats-Unis, la guerre du Vietnam terminée, ont abandonné la conscription. L'Italie hésite, tandis que les sous-officiers de son armée de l'air manifestent. Armée toute neuve, la Bundeswehr, a connu une maladie le jeunesse qu'elle paraît avoir aujourd'hui surmontée. Les mécanismes mis en place et qui n'étaient pas tous absolument nouveaux — hommes de confiance élus, « ombudsman » auquel tout soldat peut s'adresser, droit syndical pour les cadres — ont certainement facilité les choses.

Les Pays-Bas sont allés jusqu'au bout d'une logique. Le yndicalisme du contingent y a ris des formes telles que 'excommunication majeure a été ancée contre son armée par toute 'Europe militaire : l'armée néerandaise serait inutilisable et, qui pis est, scandaleuse. Encore ne pouvait-on accuser le gouvernement de La Haye d'être le chef d'orchestre clandestin d'une subversion systématique.

La naissance au Portugal des SUV (Soldats unis vaincront) st venue à point. La liaison a té de fait vite établie entre les ontestataires militaires portugais u contingent et les groupes orrespondants dans plusieurs ays. Des soldats français et taliens se sont rendus au Portual, tandis que de jeunes nilitaires portugais s'efforçaient l'exporter leur révolution.

L'image d'un Portugal devenu, u moins jusqu'à ces derniers ours, une sorte de cuirassé Potemkine » au large des côtes le l'Europe libérale est un épouvantail facile. En assimilant olonté de participation et tentative de subversion, en feignant le considérer toute réunion de oldats comme un soviet révolutionnaire, cet épouvantail disense de s'attaquer aux causes éelles de la crise. Celle-ci touche on seulement, à travers la mise n question de la conscription, es vieux systèmes militaires mal dapiécés mais aussi les sociétés ccidentales et leur jeunesse. Face à cette situation, on s'effraie du manque d'imagination, d'audace ou, tout simplement, de générosité des responsables franais.

Lire nos informations page 10.

Le conflit en Angola s'aggrave

- **Prétoria reconnaît son intervention armée**
- **Moscou accroît son aide au M.P.L.A.**

Les engagements extérieurs dans la guerre civile angolaise ne cessent de croître. Pour la première fois, l'Afrique du Sud a reconnu, le 27 novembre, de « source gouvernementale autorisée », qu'elle intervenait dans le conflit. Pretoria déclare fournir aux adversaires du M.P.L.A. des « conseillers militaires » et un soutien logistique, et confirme qu'un « contingent » de ses troupes a été récemment engagé dans le sud du pays. Officiellement, cette formation n'est composée que de cent cinquante hommes équipés de blindés et a pour mission de protéger des installations hydroélectriques à la frontière du Sud-Ouest Africain. Toutefois cette « mission » implique, aux yeux de Pretoria, un « droit de suite » qui a déjà été exercé à plus de 300 kilomètres à l'intérieur de l'Angola.

Le ministre sud-africain de la défense, M. Piet Botha, a appelé, jeudi, les puissances occidentales à « s'intéresser plus directement à la défense de l'Angola et de l'Afrique australe contre la présence soviétique, menace directe pour la sécurité de la route du Cap, vitale pour les pays de l'OTAN et le monde libre ».

Quant à l'U.R.S.S., par l'importance de son intervention aux côtés du M.P.L.A. elle semble amorcer une révision de sa politique africaine qu'analyse notre correspondant à Moscou.

Un changement de la stratégie soviétique

De notre correspondant

Moscou. — L'Union soviétique a considérablement accru ses livraisons d'armements au M.P.L.A. Telle est la conviction des milieux diplomatiques africains à Moscou, qu'ils soient ou non favorables au mouvement de M. Agostinho Neto. Ces livraisons, toujours selon les mêmes sources, se seraient intensifiées tout de suite après la proclamation de l'indépendance angolaise et la reconnaissance par l'U.R.S.S. du M.P.L.A. comme unique représentant du peuple angolais.

La situation militaire du M.P.L.A. se détériorant, l'Union soviétique a utilisé la voie aérienne pour renforcer le potentiel militaire de ce mouvement.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 4.)

Juan Carlos Ier face à l'opposition

- **Le roi souhaite la « compréhension » du P.C.**
- **Les communistes ne croient pas à la libéralisation**

Les pressions de la droite sur Juan Carlos Ier paraissent s'accentuer en Espagne, et les communistes, dont le souverain attend une « compréhension », déclarent qu'ils ne croient pas à la libéralisation du régime. Les incidents, survenus à Madrid le 27 novembre, entre la police et les journalistes, la brutalité avec laquelle ont été dispersés les manifestants réunis devant la prison de Carabanchel, tout cela indique, il est vrai, que l'appareil franquiste demeure largement contrôlé par les ultras. Ceux-ci n'ont pas désarmé. Le décret-loi d' « indulto » en faveur des prisonniers politiques, qui a déçu les libéraux, aurait été, selon notre envoyé spécial, limité après l'intervention de plusieurs ministres « durs ».

Plusieurs manifestations de soutien à « l'Espagne antifranquiste » ont eu lieu à Paris.

De notre envoyé spécial

Madrid. — Juan Carlos a fait savoir à Madrid aux dirigeants clandestins du parti communiste espagnol qu'il souhaitait leur « compréhension » et qu'il espérait une « trêve » lui permettant d'engager des réformes libérales. Ce « signe » du roi nous a été confirmé jeudi soir 27 novembre à Madrid par trois personnalités, porte-parole autorisés du parti communiste. Mais les leaders d'une formation qui se bat pour sortir du ghetto et de l'illégalité où elle se trouve depuis la fin de la guerre civile doutent fortement que Juan Carlos Ier soit en état de démocratiser réellement le pays.

Ils estiment que la « confiance » qui leur est demandée par le successeur de Franco est une « *requête à sens unique* », car, disent-ils, « *même dans le cas où Juan Carlos serait de bonne volonté, il ne peut pas modifier le rapport de forces* ». Aussi les dirigeants du P.C.E. entendent-ils continuer la « *lutte politique* » sans se faire aucune illusion sur les perspectives de libéralisation.

MARCEL NIEDERGANG.

(Lire la suite page 3.)

Le gouvernement diffère les réformes économiques

Le vigoureux plaidoyer en faveur de l'entreprise fait, jeudi, par M. Chirac devant les assises nationales des chambres de commerce confirme l'intérêt grandissant que portent les pouvoirs publics au patronat, petit ou grand. C'est sur lui, assurément, qu'ils comptent en premier lieu pour hâter la reprise économique.

La contrepartie de cette attitude est que le gouvernement estompe de plus en plus les réformes économiques et sociales que M. Giscard d'Estaing comptait entreprendre durant son septennat, de peur de mécontenter les chefs d'entreprise. Simple report ou début d'abandon ? La liste est en tout cas déjà longue des transformations annoncées qui restent, pour l'instant, non suivies d'effet.

Les chambres de commerce et d'industrie sont à l'honneur. M. Jacques Chirac a inauguré jeudi leurs troisièmes assises nationales, que clôture ce vendredi M. Michel Poniatowski. M. Giscard d'Estaing préside ce même jour le dixième anniversaire de l'Assemblée permanente des chambres consulaires. Cet empressement suffira-t-il à désamorcer la colère que l'on sent monter parmi ceux que l'on appelle les « petits patrons » ?

Le malaise est en effet réel. Traumatisés par la crise et les faillites qu'elle entraîne, exaspérés par l'arrestation de quelques-uns d'entre eux à la suite d'accidents du travail, bon nombre de chefs d'entreprises petites et moyennes s'inquiètent de plus en plus de la politique gouvernementale, quand ils ne s'insurgent pas publiquement contre elle.

PHILIPPE LABARDE.

(Lire la suite page 37.)

AVANT LE CONSEIL DE ROME

Le Conseil européen — réunion triannuelle des chefs de gouvernement de l'Europe des Neuf — tient, lundi 1er et mardi 2 décembre, sa troisième session à Rome. Ces réunions n'ont pas d'ordre du jour formel ; chacun soulève les questions qui l'intéressent. Il est du moins certain que les Neuf parleront de la prochaine conférence Nord-Sud, et notamment de la demande de la Grande-Bretagne d'être représentée à part ; de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct et de la politique agricole commune.

Il est également très probable que les Neuf auront un échange de vues sur la situation au Portugal, et surtout en Espagne. M. Giscard d'Estaing ayant déclaré à Madrid, le 25 novembre, avant de regagner Paris : « Nous souhaitons que l'Espagne puisse participer avec nous à la grande action de notre époque qui est précisément l'union politique de l'Europe. ».

L'Europe à la dérive...

par PIERRE DROUIN

Au « sommet » de Rambouillet, il n'y avait pas de place pour la Communauté européenne. A la prochaine conférence Nord-Sud, la Grande-Bretagne n'accepte toujours pas d'être représentée par la C.E.E. Deux signes les plus récents de la maladie de l'Europe. Dépendant des Etats-Unis pour sa défense, des Arabes pour son énergie, elle aurait dû depuis belle lurette commencer à chercher les voies de son affranchissement. La C.E.E. semble se complaire, hélas ! dans le rôle de cette « organisation régionale » que M. Kissinger lui assignait dans un discours fameux de 1973 et qui avait soulevé, on ne comprend vraiment pas pourquoi à la lumière des faits, l'irritation de ce côté-ci de l'Atlantique.

Troisième du nom, un Conseil européen des chefs d'Etats et de gouvernements se réunit les 1er et 2 décembre à Rome. Un sursaut ne pourrait s'y manifester que si les Neuf, faisant preuve de courage — une fois n'est pas coutume — avaient envie d'en découdre sérieusement à propos de l' « affaire anglaise ». Sans quoi les résultats seront plus maigres que pour les deux premiers conseils du nom. A Dublin au printemps dernier, on avait, rappelons-le, bouclé le dossier de la renégociation des conditions d'adhésion du Royaume-Uni, et à Bruxelles, en juillet, les conversations avaient permis de faciliter les préparatifs de la conférence préparatoire de Paris sur les matières premières, l'énergie et le développement.

Cette fois-ci, les « points noirs » à l'horizon ne sont pas seulement des nuages qu'un meilleur vent pourrait dissiper. Ils révèlent des tensions profondes.

Il y a donc d'abord le consternant « cas anglais ». L'exigence de faire « cavalier seul » à la conférence Nord-Sud réaffirmée au sommet de Rambouillet a prouvé après d'autres initiatives plus ou moins « originales » au sein des conseils des « Neuf » que les Anglais avaient une conception tout à fait personnelle de la Communauté. Du même coup, on peut valablement aujourd'hui poser la question : le général de Gaulle n'avait-il pas raison d'empêcher le Royaume-Uni d'entrer dans la Communauté ?

(Lire la suite page 35.)

L'article 138 et l'Espagne

par MAURICE DUVERGER

La démocratisation de l'Espagne ne dépend pas seulement des Espagnols, mais aussi de la Communauté européenne. Le jour de sa prestation de serment, le roi Juan Carlos a rappelé que chaque nation a le droit de se donner ses propres institutions, juste avant de dire : « *Les Espagnols sont des Européens, il faut en tirer les conséquences.* » Le rapprochement des deux déclarations pose bien le problème. Si l'Espagne veut rester isolée, elle est libre d'établir ou de conserver les institutions qui lui plaisent. Mais si elle veut faire partie de la C.E.E., celle-ci a le droit d'exiger que le régime espagnol soit aligné sur les régimes démocratiques appliqués par les autres membres.

Elle n'en a pas seulement le droit, mais le devoir, aux termes du traité de Rome. Le préambule déclare que les six membres fondateurs appellent « *les autres peuples d'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à cet effort* ». La formule est vague. Mais l'article 138 précise que l'Assemblée de la Communauté est formée « *de délégués que les Parlements* [nationaux] *sont appelés à désigner en leur sein* ». Pour un juriste, le terme Parlement est clair : il s'agit d'un organe doté de pouvoirs législatifs et financiers, formé d'un ou deux membres, dont l'un au moins est élu au suffrage universel. Un tel organe ne peut exister que dans un système démocratique, dont il est un élément. Une nation qui n'a pas de Parlement au sens propre du terme ne peut pas faire partie de la Communauté, parce qu'elle ne peut pas appliquer l'article 138. Tel est le cas de l'Espagne actuelle, où les Cortès n'ont pas les caractères distinctifs d'une véritable Assemblée parlementaire, ni par leur élection, ni par leurs prérogatives, ni par le système dont elles font partie.

Evidemment, on trouvera toujours des juristes dociles, disciples de Busuruf, pour dire le contraire. Il reste à savoir si des parlementaires authentiques accepteraient de siéger à côté de pseudo-parlementaires espagnols. Quelques-uns le feraient sans doute, mais certainement pas tous ceux qui composent aujourd'hui l'Assemblée de Strasbourg. Elle risquerait fort de se désagréger si l'on prétendait y introduire des délégués des Cortès franquistes.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

VERT ET BLEU

Le passé d'un homme le suit parfois de si près que même un Immortel peut le trouver collant.

Pour le commun des petits mortels, un lourd passé s'appelle un casier judiciaire. Pour les grands hommes, il s'appelle une erreur de jeunesse.

Dans les deux cas se pose un problème à celui qui cherche un emploi avec son passé sur le dos. Mais les choses sont apparemment plus faciles pour celui qui brigue l'habit vert que pour celui qui sollicite un bleu de travail.

BERNARD CHAPUIS.

Le Monde publiera dans son prochain numéro un supplément de cinq pages

L'OISE AUX AVANT-POSTES DE LA RÉGION PARISIENNE

VITEZ AU FRANÇAIS

Claudel le diable

Sur un paquebot des Messageries maritimes, une femme et trois hommes ont chaud. Ils vont en Chine.

Amalric et de Ciz, hommes d'affaires, se rendent là-bas pour gagner de l'argent. Mesa, commissaire des douanes, « s'arrangera bien aussi. Ysé de Ciz accompagne son mari, et tient déjà, sur la Chine et les Chinois, des propos abjects.

Avant d'épouser de Ciz, Ysé a aimé Amalric. Elle est maintenant attirée par Mesa, homme plus flou, qui a reçu, dit Claudel, l' « appel de Dieu », mais que Dieu, réflexion faite, a congédié.

Claudel dit que « Partage de midi » a un double thème. « Le premier, celui de l'adultère : le mari, la femme et l'amant. Le second, celui de la lutte contre la vocation religieuse et l'appel de la chair. »

Arrivé en Chine, Mesa, le croyant découragé, enverra exprès le mari d'Ysé dans une zone dangereuse. De Ciz s'y fera tuer, Mesa et Ysé pourront s'aimer tranquillement. Ysé s'en trouvera enceinte, mais passera alors dans les bras d'Amalric. Le bonheur des deux amants sera troublé par l'insurrection populaire, au beau milieu de laquelle Mesa réapparaît pour reprendre la mère et l'enfant. Amalric partira vers de nouvelles aventures, mais il semble qu'il se fasse tuer ; Ysé et Mesa sauteront sur une bombe qu'avait préparée Amalric.

* * *

Cupides, cyniques, racistes, les personnages de « Partage de midi » sont vilains. Ils sont punis. Lorsque Paul Claudel écrivit cette pièce, vers 1905, il était encore pervers : ces quatre êtres abjects s'expriment dans une langue superbe, ils ont des aspects attachants, sauf bien sûr le mari, comme il se doit ; et le plus religieux des quatre, Mesa, est aussi le plus criminel.

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 26.)

EUROPE

Finlande

Le président Kekkonen donne trois jours aux partis pour accepter un gouvernement d'« urgence nationale »

De notre correspondant

Helsinki. — Le président de la République, M. Urho Kekkonen, a frappé un grand coup le jeudi 27 novembre pour mettre un terme à la crise gouvernementale provoquée par la démission, en juin dernier, du gouvernement centre gauche de M. Sorsa (social-démocrate) et à laquelle les élections législatives d'octobre n'avaient pas apporté une solution très claire. Après l'échec des négociations menées par M. Martti Miettunen (centriste), entre les cinq partis (social-démocrate, démocrate populaire S.K.D.L. [dont les communistes], centre, libéral et suédois) en vue de former un « *large front démocratique* », le président de la République a convoqué les représentants et les dirigeants de ces partis pour les sommer de former un tel gouvernement d' « urgence nationale » dans les trois jours. Il les a mis devant leurs responsabilités en faisant retransmettre l'entrevue par la télévision.

Après avoi- rappelé les difficultés très graves que traverse l'économie finlandaise marqué par un taux d'inflation de 17 %, un déficit de la balance des paiements de 8 milliards de marks (1 mark = 1,18 F) et un chômage qui devrait atteindre quatre-vingt mille personnes dans les prochains mois, soit 3,5 % de la population active, le président a déclaré : « *Notre situation économique, présente et future, est si lourdement oppressante et difficile que nous ne nous en sortirons pas par quelque tour de magie. La formation d'un gouvernement majoritaire ne serait qu'un truc de plus, si on ne connaît pas en même temps des moyens à mettre en œuvre pour éviter l'effondrement économique.* »

Pour le président, ceux des partis qui ne veulent pas entrer au gouvernement « *ne devront pas se plaindre si on leur met sur le dos la responsabilité de l'aggravation du chômage* ». Balayant de la main les arguments électoralistes dont il accuse les partis de faire usage, le président, sur un ton plus proche de l'ultimatum que de la suggestion, a ajouté : « *Ma proposition est donc qu'on fonde un gouvernement d'urgence nationale. La limite pour discuter et décider est lundi 1er décembre. Mon intention est de constituer le gouvernement au plus tard ce jour-là. (...) Le programme du gouvernement est : sauvegarder l'emploi.* »

C'est au moment où la lassitude de l'opinion publique pour les jeux stériles du parlementarisme dans la mauvaise acception du terme commençait à se manifester, que le président a dû intervenir. En obligeant aujourd'hui les partis et le Parlement à être efficace face à la crise et à défendre les intérêts de l'ensemble des citoyens, c'est finalement la démocratie représentative et une certaine classe politique qu'il sauve.

GILLES GERMAIN.

Portugal

APRÈS L'ÉVICTION DES GÉNÉRAUX DE CARVALHO ET FABIAO

Les « modérés » redoutent désormais une offensive de la droit

De notre envoyé spécial

Lisbonne. — Un communiqué — un de ces communiqués laconiques de l'état-major général des forces armées qui constituent chaque jour la seule information officielle depuis le 25 novembre au Portugal — a annoncé le 27 novembre : « *Les généraux Fabiao, chef d'état-major de l'armée de terre, et Otelo de Carvalho, commandant du Copcon, ont démissionné de leurs charges... Le colonel d'infanterie Ramalho Eanes, promu général à titre temporaire, assurera les fonctions de chef d'état-major de l'armée de terre. Le Copcon (commandement opérationnel du continent) sera directement rattaché à l'état-major général des forces armées.* »

Les deux vaincus

Ces quelques lignes ont été lues d'une voix monocorde par un journaliste de la télévision portugaise, toujours repliée à Porto. Courte épitaphe d'une longue histoire. Dans une interview récente, le commandant Melo Antunes, une figure-clé dans le Portugal d'aujourd'hui, avait dit : pour « *sauver la révolution, il faudrait sans doute que « quelques têtes tombent »* ». Après beaucoup d'autres ces jours-ci au Portugal, deux grosses têtes sont tombées : celle d'Otelo, l'imprévisible, et celle de Fabio, le taciturne. Démissionnés, démissionnaires ? Si l'on en croit le communiqué, la première hypothèse est la bonne. Quelle importance, en fait ? L'effacement ou l'éviction de ces deux hommes était dans la logique des événements survenus depuis quelques semaines. Parlant des deux généraux, l'ex-capitaine Vasco Lourenço, devenu commandant de la région militaire de Lisbonne, disait jeudi soir à la télévision : « *Ils étaient appuyés par des forces impliquées dans l'insurrection et qui ont été battues.* » C'est bien là, en effet, le tort des généraux Otelo de Carvalho et Fabiao que de s'être appuyés sur des gens que l'on jette maintenant par dizaines en prison, et dont une centaine seraient recherchés.

Leur erreur fut d'avoir incarné, au sein du Conseil de la révolution, une gauche radicale, mais utopiste, rêvant, Carvalho d'un pouvoir, et Fabiao d'une armée « *populaire* ». Leur chance sera d'avoir été, et de rester, tout de même, des pièces trop importantes sur l'échiquier politique et militaire pour qu'on les emprisonne comme de vulgaires soldats vaincus. Même battus au terme d'une longue campagne, les deux hommes, le premier surtout demeurent populaires.

A un moment où la révolution portugaise pour « *se sauver* » renie certains de ses pères et emprisonne beaucoup de ses fils, d'autres choses ont davantage d'importance : depuis quelques jours, en effet, les événements se sont emballés. Bien que l'état-major des forces armées répète qu'il contrôle la situation, la région de Lisbonne a vécu, le 27 novembre, une nouvelle journée sous l'état de siège partiel. Ce vendredi 28 novembre, la censure reste totale, les journaux ne sont pas sortis. Des blindés légers patrouillaient pour la première optimiste, des communiqués officiels. Mais elle n'explique pas l'ampleur fois systématiquement dans les rues de la capitale. Le nouveau général Vasco Lourenço a indiqué, dans sa déclaration, qu'à la base des parachutistes de Tancos, présentée mercredi comme « *contrôlée* », le problème n'était pas complètement résolu et que « *tous les efforts possibles seraient faits pour éviter des affrontements qui pourraient être assez violents* ». Cette dernière précision est inquiétante quand on la compare au ton, habituellement très du dispositif de sécurité mis en place dans Lisbonne où, à l'exception de rares incidents, le calme règne.

Un « danger permanent »

Pourquoi ces mesures ? Pour prévenir les accrochages qu'aurait pu provoquer, ou que pourrait provoquer, l'annonce de la démission du général Otelo de Carvalho ? Ou simplement pour permettre la poursuite de l'opération de police engagée contre les soldats rebelles ? Cette opération, selon des renseignements recoupés, aboutirait à des arrestations très nombreuses, voire à des rafles dans les milieux d'extrême gauche. A côté des cinquante et une personnes officiellement détenues à Porto, des dizaines d'autres, militaires et civiles, seraient retenues dans le camp des commandos d'Amadora.

Tout cela va, semble-t-il, trop vite, trop fort et trop loin. La victoire des modérés a été renforcée par la nomination du général Ramalho Eanes — homme dont on ne sait pas grand-chose, sinon qu'il fut un moment directeur de la télévision et que le parti socialiste le présentait il y a une quinzaine de jours comme un successeur « *acceptable* » du général Fabiao, déjà condamné. Elle a été également renforcée par la prise de contrôle par l'état-major général du commandement du Copcon, qui, même divisé, même amoindri par la dissolution de la police militaire, l'insurrection des paras et les difficultés du Ralis, reste un outil [...] cieux.

Pourquoi alors cette inquiétu[...] Certaines personnes disent : ce[...] folement perçu chez les milita[...] modérés est sensible dans leurs [...] clarations. Ainsi lorsque le gén[...] Vasco Lureço dit : « *Nous som[...] conscients que les forces de dr[...] essaient de profiter de la situa[...] actuelle* », et insiste sur « *ce dan[...] permanent* ». Ainsi lorsque le gé[...] ral Charais, commandant de la [...] gion militaire du Centre, célèl[...] contre toutes ses habitudes, l'ur[...] de la gauche, « *car le succès de [...] révolution portugaise passe par [...] entente concrète entre le P.C. [...] le P.S.* ». Ces déclarations, ver[...] après celles du commandant M[...] Antunes, renforcent, confirment p[...] être, l'hypothèse maintenant [...] avancée selon laquelle les modé[...] chercheraient à faire une allia[...] défensive avec le parti communi[...] Ces modérés auraient même do[...] des gages de bonne volonté à g[...] che en arrêtant net une opéra[...] lancée le lundi 24 novembre co[...] l'amiral Sigueiras Soares, chef d'é[...] major de la marine — auquel [...] souhaitaient substituer l'amiral [...] nel Cardoso, toujours haut comr[...] saire en Angola.

Réunion du conseil des ministre[...]

Il faut donc que le danger [...] considéré comme réel, voire im[...] diat. Mais où se situe-t-il ? D[...] faits : les avions de chasse ont r[...] tiplié, sans raison apparente, [...] sorties au-dessus de Lisbonne je[...] De très nombreux officiers, [...] s'étaient fait oublier depuis [...] 11 mars dernier, ont été vus [...] abords du camp des comman[...] d'Almadora, transformé en un v[...] table Q.G. Ce ne sont pas des [...] négligeables à un moment où l[...] trême gauche, très affaiblie, le [...] au mur, pourrait, elle, n'avoir [...] d'autre solution que la résista[...]

Cependant, après une semaine [...] « grève », le gouvernement pa[...] rait se réunir vendredi après-m[...] pour étudier les problèmes [...] presse. Il envisagerait notamm[...] restructuration des entreprises [...] une nationalisation des radios et [...] presse en général.

PIERRE GEORGES.

CARLOS FABIAO

Silencieux et changeant

Le silencieux général Fabiao quitte le devant de la scène sans que son heure, si souvent annoncée, ait sonné. Considéré d'abord comme spinoliste, le chef d'état-major de l'armée de terre a longtemps été la bête noire des communistes et de l'extrême gauche. Puis, cet été, cet officier de quarante-six ans, avait semblé trouver son « chemin de Damas ». Alors que, déjà, le balancier commençait à revenir de la gauche vers la droite, ou du moins vers le centre, le général Carlos Fabiao paraissait de plus en plus séduit par des thèses chères à l'extrême gauche, celle, en particulier, de l' « année populaire ».

Il laisse se développer le mouvement des S.U.V. (Soldats unis vaincront). Mieux, il parut, en diverses circonstances, le cautionner. Au mois d'août dernier, son nom avait été prononcé avec insistance lorsqu'il s'agissait de trouver un successeur, à la tête du gouvernement, au général Vasco Gonçalves.

● RECTIFICATIF. — Une ligne sautée a rendu incompréhensible un passage de l'article de notre envoyé spécial au Portugal dans *le Monde* daté du 25 novembre. Au lieu de : « *A Porto, samedi, le leader socialiste, principal saboteur de la révolution...* », il fallait lire : « *A Porto, samedi, le leader socialiste, traitant le P.C.P. de principal saboteur de la révolution, l'a accusé d'avoir placé le Portugal dans une situation dramatique.* » D'autre part, quelques mots sautés ont dénaturé le sens d'un passage de l'article intitulé : « Régiments de gauche et régiments modérés. » Il fallait lire : « *La région militaire du Nord est essentiellement conservatrice et fidèle au gouvernement. Ses principales unités sont : le centre d'instruction des conducteurs d'auto (CICA), le régiment d'infanterie de Porto (RIP) et le régiment de cavalerie (R.C.P.), les régiments d'infanterie de Viana-do-Castello (R.I.V.C.), de Villa-Real (R.I.V.R.), de Bragança et Braga. Le régiment d'artillerie lourde de Porto (RASP) passe pour avoir des conceptions politiques assez révolutionnaires.* »

OTELO DE CARVALE[...]

Brillant militaire et médiocre politiqu[...]

Le général de division Otelo Carvalho n'était, le 25 avril 1[...] que capitaine. Mais c'est lui [...] avait organisé sur le plan m[...] taire, le coup d'Etat qui a re[...] versé M. Marcelo Caetano. [...] juillet 1975, nommé colonel, [...] avait organisé le Copcon. [...] commandement opérationnel [...] continent était, au début, [...] simple organe du maintien [...] l'ordre — la police et la gar[...] nationale étant trop compromi[...] avec l'ancien régime pour q[...] cette tâche leur soit confiée.

Nommé général de division [...] trente-neuf ans, Otelo de Carval[...] avait pris des positions politiq[...] de plus en plus radicales, se disa[...] volontiers social-démocrate dura[...] l'été 1974, il s'était un temps ra[...] proché des communistes, p[...] avait pris le parti de l'extrê[...] gauche. Il était le principal d[...] fenseur, au Portugal, de la thè[...] du « pouvoir populaire ».

Lors de la création du « triur[...] virat », l'été dernier, avec l[...] généraux Costa Gomez et Vas[...] Gonçalves, Otelo de Carval[...] était devenu très populaire [...] gauche et à l'extrême gauc[...] Les communistes, en revanche, [...] méfiaient de ce qu'ils croyaie[...] apercevoir de « bonapartiste [...] dans les visées du général. C[...] derniers jours, néanmoins, le P.[...] en était venu à considérer qu[...] était l'un des derniers rempa[...] de la gauche dans le pays.

En réalité, ce brillant militai[...] n'avait guère la tête politique [...] « J'aurais pu être Fidel Castr[...] aimait-il à répéter, si j'avais [...] une éducation politique. »

Grande-Bretagne

Un éditeur d'extrême droite est assassiné par deux hommes soupçonnés d'appartenir à l'IRA provisoire

De notre correspondant

Londres. — Editeur et journaliste, ayant mené de vigoureuses campagnes contre le terrorisme, M. Ross McWhirter a été assassiné jeudi soir 27 novembre à son domicile du nord de Londres par deux hommes soupçonnés d'appartenir à un commando de l'IRA provisoire.

Bien que l'activité politique de la victime se soit surtout exercée en faveur de l'extrême droite, l'opinion est vivement émue par cet attentat auquel la plupart des journaux consacrent aujourd'hui leur première page.

M. McWhirter était surtout connu comme l'auteur, avec son frère jumeau, du *Guiness Book of Records*, un livre qui, depuis vingt-deux ans, passe en revue tous les records de l'année, depuis les performances sportives jusqu'aux initiatives les plus bizarres. Cet ouvrage tire à plus de vingt cinq millions d'exemplaires.

Ancien candidat conservateur malheureux aux Communes, M. McWhirter avait fondé une organisation qui se propose de mobiliser les citoyens dans le cas d'une grève générale. A maintes reprises il avait engagé des actions judiciaires contre les syndicats. Il publiait aussi un périodique qui se voulait l'organe de « *la majorité silencieuse* ».

M. McWhirter avait déclaré récemment que les terroristes de l'IRA devraient être pendus, et il avait offert une récompense de 50 000 livres pour tout renseignement qui mènerait à l'arrestation et à la condamnation des responsables des derniers attentats à la bombe de Londres. Les autorités politiques se demandent aujourd'hui si l'IRA n'a pas décidé de substituer aux attentats à la bombe l'assassinat de personnalités en vue.

JEAN WETZ.

Italie

La famille Agnelli est atteinte par la vague d'enlèvements

De notre correspondant

Rome. — La famille Agnelli vient d'être touchée par la vague d'enlèvements, qui prend en Italie des proportions croissantes. Mme Carla Ovazza, kidnappée dans la soirée du mercredi 26 novembre par trois hommes armés, en plein centre de Turin, n'appartient pas directement à la dynastie de Fiat, mais son fils Alain est marié depuis le 11 septembre dernier avec Margherita Agnelli, la fille du P.-D.G. de la firme automobile et président du conseil du patronat italien

Agée de cinquante-trois ans, fille d'un banquier turinois d'origine israélite, dont une partie de la famille fut décimée par les nazis, Mme Ovazza avait épousé en premières noces M. Jean-Paul Elkann, président du Consistoire israélite de Paris et P.-D.G. des parfums Caron. Après son divorce, elle s'était remariée avec un constructeur turinois.

Comme beaucoup d'Italiens fortunés, les Agnelli ne sortent plus de chez eux sans garde du corps. Mais Mme Carla Ovazza ne correspondait guère au « profil » des personnes qui risquent d'être enlevées. Elle est secrétaire-interprète au Bureau international du travail, avec un salaire qui n'excède pas quatre cent mille lires (deux mille sept cents francs) par mois. Mais les auteurs de rapts, découragés par les mesures de sécurité, ont de plus en plus tendance à s'attaquer à des proches parents de gens fortunés, qui sont plus vulnérables.

Les enquêteurs ont noté qu'une série de vols avaient eu lieu à Turin dans la soirée de mercredi. Œuvre de la même bande, ils visaient peut-être à détourner l'attention de la police. Celle-ci a retrouvé, moins de cinq minutes après l'enlèvement, la voiture des ravisseurs incendiée. Elle contenait un foulard ensanglanté appartenant à Mme Ovazza ainsi, semble-t-il, qu'un tract dont le contenu n'a pas été révélé.

Les enquêteurs n'excluent pas un enlèvement à caractère politique, mais ils pensent plutôt à une tentative d'extorsion de fonds. La rançon demandée pourrait être fabuleuse. Selon certaines rumeurs, la famille Agnelli se serait déjà vu demander par téléphone 10 milliards de lires pour la libération de Mme Ovazza. Ces bruits ont été aussitôt démentis, mais ils n'ont rien d'extraordinaire si l'on se réfère à certains précédents.

ROBERT SOLÉ.

A Rome

LES PARTIS DÉMOCRATES CHRÉTIENS TIENNENT UNE CONFÉRENCE MONDIALE

Rome (*A.F.P.*). — La prochaine réunion du conseil européen, la situation au Portugal et en Espagne, et les rapports entre les peuples d'Amérique latine et les pays membres de la Communauté européenne sont à l'ordre du jour de la Conférence mondiale des partis et mouvements démocrates chrétient qui se tient les 28 et 29 novembre à Rome.

Le bureau estime que le conseil européen — qui se réunira les 1er et 2 décembre à Rome — « *a l'obligation de prendre une décision définitive quant à l'organisation des élections au suffrage universel du Parlement européen en 1978* ». Il invite le conseil à prendre « *les dispositions nécessaires pour assurer la représentation de la Communauté européenne en tant que telle à la conférence Nord-Sud* ».

A propos du Portugal, le projet de résolution dénonce « *l'attitude pro-insurrectionnelle des partis communiste et d'extrême gauche* » dont « *la stratégie révolutionnaire et antidémocratique menace les libertés fondamentales, ignore le résultat des élections et vise à l'établissement d'une nouvelle dictature au Portugal sans que les autorités portugaises prennent les mesures adéquates* ».

En ce qui concerne l'Espagne, le bureau estime que la mort du général Franco n'a pas entraîné de changement dans un sens démocratique. Il souligne « *l'urgence d'un changement dans le cadre d'un « Etat démocratique, » pluraliste et fédéral* » et demande « *la mise en œuvre d'un mécanisme constitutionnel* ».

Union soviétique

DES SAVANTS FRANÇAIS INTERVIENNENT EN FAVEUR DE SAKHAROV

Dans un message adressé à M. Brejnev, MM. André Lwoff, prix Nobel de médecine ; François Jacob, prix Nobel de médecine ; Jacques Monod, prix Nobel de médecine ; Alfred Kastler, prix Nobel de physique ; Louis Neel, prix Nobel de physique ; Francis Perrin, de l'Académie des sciences ; Louis Leprince-Ringuet, de l'Académie française et de l'Académie des sciences ; Laurent Schwartz, de l'Académie des sciences ; Henri Cartan, de l'Académie des sciences, « *souhaitent très vivement que leur confrère académicien Andrei Sakharov soit autorisé à se rendre à Oslo le 10 décembre 1975 pour y recevoir le prix Nobel de la paix* ».

« *Ils attachent*, écrivent-ils, *une grande importance à l'attention que vous voudrez bien porter à leur requête. Ils estiment qu'une décision favorable des autorités soviétiques contribuerait à la détente tant souhaitée tandis qu'un refus produirait un effet déplorable sur l'opinion mondiale.* »

● *Trente-sept sénateurs américains* ont demandé à M. Brejnev de laisser M. Sakharov se rendre à Oslo pour y recevoir le prix Nobel de la paix. Signé notamment par les sénateurs Jackson (démocrate) et Javits (républicain), le télégramme, en date du 24 novembre, fonde sa demande sur les accords d'Helsinki.

● *La remise de la « médaille d'or de la paix Frédéric Joliot-Curie »* à M. Leonid Brejnev par M. Romesh Chandra, secrétaire général du Conseil mondial de la paix, jeudi 27 novembre, a donné lieu à une brillante cérémonie. Le compte rendu de cette cérémonie au Kremlin occupe presque toute la première page de la *Pravda* de ce vendredi 28 novembre. Dans un bref discours, M. Brejnev s'en est pris, une nouvelle fois, aux « *ennemis de la détente et de la paix* » qui « *n'ont pas désarmé* ». « *Il y a encore des foyers de conflit internationaux et la dangereuse course aux armements continue.* » — (*Correspondance.*)

Pologne

● *La Pologne achètera annue[...]lement aux Etats-Unis* pendan[...] au moins cinq ans, 2,5 million[...] de tonnes de céréales fourragère[...] soit une dépense d'environ 3[...] millions de dollars par an, au termes d'un accord conclu jeu[...] 27 novembre à Varsovie, entr[...] M. Kazimierz Barcikowski, minis[...]tre polonais de l'agriculture, e[...] M. Earl Butz, secrétaire améri[...]cain à l'agriculture, sous la form[...] d'un échange de lettres d'inten[...]tion. — (*A.F.P.*)

EUROPE

L'ESPAGNE APRÈS L'INTRONISATION DE JUAN CARLOS

Le souverain face à l'opposition

(Suite de la première page.)

Ils jugent naturellement l'*indulto* proclamé mercredi par le gouvernement et signé par le roi tout à fait insuffisant et *« très restrictif »*. *« Dans la meilleure des hypothèses,* affirment-ils, *trente prisonniers politiques seulement sur les deux cent cinquante qui se trouvent actuellement dans la prison madrilène de Carabanchel peuvent espérer être libérés lorsque les juges des tribunaux de l'ordre public qui les ont condamnés daigneront étudier leurs dossiers à la lumière du décret-loi* d'indulto... »

De ce point de vue, on indique dans les milieux bien informés que plusieurs projets d'*indulto « plus amples et plus généreux »* avaient été préparés. Juan Carlos aurait, d'autre part, envisagé de proclamer une amnistie, prérogative du chef de l'État. L'*indulto* finalement adopté, dit-on dans ces mêmes milieux, l'aurait été sous la pression de plusieurs ministres « durs », en particulier de M. Garcia Hernandez, ministre de l'intérieur, très lié aux secteurs ultras du régime.

Le rapport des forces

La puissance intacte de ces secteurs a d'ailleurs été mise nettement en évidence jeudi à l'occasion de plusieurs incidents, comme la détention d'un journaliste français de la télévision, ou d'actions de la police, par exemple à Carabancheel, où une manifestation pacifique convoquée par la junte démocratique de Madrid a eu lieu au moment même où le cardinal Tarancon recommandait une *« paix libérale et juste »* à Saint-Jeronimo-el-Real. Dans tous les cas, des pressions insistantes au plus haut niveau ont été nécessaires pour contraindre les chefs de la police à faire preuve d'un peu de bonne volonté. L'appareil d'État franquiste, solide, complexe, fait front pour s'opposer à toute esquisse de véritable libéralisation. *La bataille sera rude,* déclare une personnalité modérée du régime. *Si le roi ne prend pas très vite des mesures qui montrent sa détermination, il risque d'être débordé.* »

C'est aussi le sentiment, exprimé d'une autre manière, des leaders du parti communiste : *« Juan Carlos, c'est la continuité ; Franco affirmait en parlant de la succession que tout était lié et bien lié. C'est Juan Carlos qui est lié. La disparition de Franco est certes un événement d'une importance capitale, mais ce n'est pas suffisant. Beaucoup d'Espagnols, dans les rangs de l'opposition comme dans les milieux plus modérés du régime, ont fondé de grands espoirs sur la libéralisation. Nous souhaiterions qu'ils aient raison. Mais nous pensons, nous, qu'ils se trompent et que ce n'est pas possible...* »

En fait, l'espoir d'une authentique libéralisation, première étape de la marche à la démocratie, après quarante ans de pouvoir personnel, est largement partagé au centre et à gauche. L'analyse des dirigeants du P.C.E. qui vivent, comme ils disent, *« la tête un peu hors de l'eau »* est bien différente :

« Ce qui compte, c'est le rapport de forces. Or il ne joue pas en faveur de Juan Carlos. L'appareil d'État est contrôlé par la droite, une droite puissante, organisée, dominant de nombreux secteurs, défendant des intérêts importants. Nous ne pensons pas aux guérilleros du Christ-Roi ou aux autres groupuscules d'extrême droite qui sont du folklore. La droite, c'est les associations d'anciens combattants, la bureaucratie, l'appareil syndical, les mairies et les institutions du régime dans tout le pays et ce qui reste dans le haut commandement de l'armée des éléments de la vieille garde. Il y a en Espagne aujourd'hui seulement deux forces légalement organisées : la droite franquiste et l'armée. Le reste ne compte pas...

» Si Juan Carlos voulait réellement libéraliser, il devrait logiquement s'appuyer sur d'autres forces que celles-là. Où sont-elles ? A gauche, dans l'opposition démocratique. Mais la démocratie, c'est la rupture avec le régime, ce n'est pas son adaptation. Les moyens légaux ne permettent pas à Juan Carlos de libéraliser, comme le dit très justement un commentateur du journal catholique Ya. *Juan Carlos est prisonnier des lois fondamentales...* »

Le parti communiste « de l'intérieur » n'envisage pas pour autant de *« se croiser les bras »*. Si la situation actuelle, ambiguë, devait se prolonger, des actions concrètes, pacifiques, sont prévues. Premier thème : la bataille pour l'amnistie. Elle n'est pas nouvelle, mais va sans doute être relancée avec vigueur. Le P.C.E. semble compter aujourd'hui pour cette bataille sur des secteur d'opinion et des personnalités qui se situent au centre et même à droite du spectre politique espagnol. C'est ainsi qu'une pétition doit être adressée, ce vendredi 28 novembre, par vingt-six personnalités au chef du gouvernement, M. Arias Navarro, en faveur des communistes accusés, le 15 novembre dernier, et qui viennent d'être déférés en justice. Parmi eux, MM. Simon Sanchez Montero, membre du bureau politique, et Armando Lopez Salinas. Or cette pétition a obtenu, entre autres, les signatures de MM. Joaquim Garrigues, fils de l'ancien ambassadeur au Vatican, leader d'un groupe de droite libéral ; Gonzalez Seara, président-directeur général de la revue *Cambio 16*, lié à des groupes financiers influents ; Fernandez Ordonez, ancien directeur de l'INI (Institut national de l'industrie).

La campagne pour l'amnistie a également le soutien de nombreux évêques et de larges secteurs de l'Église. L'homélie prononcée jeudi, à San-Jeronimo, par le cardinal Tarancon, est considérée ce vendredi, dans tous les milieux, comme un *« acte politique de gande importance »*. Mgr Tarancon, qualifié d'évêque « rouge » par les ultras, publiquement insulté et menacé lors des obsèques de l'amiral Carrero Blanco, en décembre 1973 (*« Tarancon al paredon ! »*) « Tarancon, au poteau ! », a clairement indiqué quels étaient les souhaits d'une Église qui se réclame des enseignements du concile Vatican II.

En ce qui concerne le front commun de la gauche, les porte-parole du P.C.E. admettent que *« des difficultés et des problèmes subsistent »*, mais que de *« grands progrès ont été réalisés »*. Ils en veulent pour preuve la rédaction du communiqué commun du 30 octobre dernier où *« la nécessité de créer des organes de pouvoir exécutif »* figure en bonne place ; ce n'est pas encore la référence au *« gouvernement provisoire »* souhaité par le parti communiste, mais, disent-ils, *« un pas a été franchi »*.

« Nos relations avec les socialistes du P.S.O.E. sont excellentes, ajoutent-ils. *C'est un point essentiel pour nous. La situation en Espagne n'a rien à voir avec celle qui prévaut au Portugal.*

« Nos relations avec les socialistes du P.S.O.E. sont excellentes, ajoutent-ils. C'est un point essentiel pour nous. La situation en Espagne n'a rien à voir avec celle qui prévaut au Portugal. Nous avons, nous, appris et médité les leçons du passé. Les dissensions historiques ont disparu. Le P.C.E. est pour un socialisme démocratique et pluraliste... »

MARCEL NIEDERGANG.

L'article 138

(Suite de la première page.)

Il est certain que plusieurs membres de la Communauté — sinon tous — s'opposeront à l'adhésion de l'Espagne tant qu'elle n'aura pas établi des institutions réellement démocratiques. Le gouvernement de Madrid le sait, et la plupart des citoyens de la péninsule.

Mais ils savent aussi que les Européens n'ont jamais précisé le degré minimum de démocratie qui ouvre les portes de la Communauté. Rien ne prouve que des divergences réelles existent à cet égard entre ses membres. Rien ne prouve surtout qu'elles pourraient résister à la lumière du jour si on les tirait de l'ombre des chancelleries. L'imprécision actuelle favorise le calcul des franquistes intelligents, qui espèrent jouer entre les futurs partenaires de l'Espagne pour conserver l'essentiel de l'héritage du Caudillo. La France apparaît à certains comme le meilleur cheval de Troie capable de les introduire dans la Communauté au moindre prix. Peut-être à tort. En tout cas, elle ne pourrait pas jouer ce rôle si la Communauté affichait clairement son prix, c'est-à-dire définissait les règles minimales de la démocratie que tous ses membres doivent appliquer. Une telle définition aurait d'ailleurs l'avantage de supprimer tout caractère humiliant à l'adoption de ces règles par l'Espagne. Celle-ci déciderait elle-même, sans ingérence étrangère, en toute connaissance de cause, si elle accepte d'acquitter le droit d'entrée dans le club européen ou si elle préfère le refuser et rester isolée.

L'idée de restreindre le pluralisme, en interdisant le parti communiste, serait en réalité une négation du pluralisme et de la démocratie occidentale fondée sur lui. Une telle interdiction constitue généralement la première phase de l'instauration ou du rétablissement du fascisme : on l'a vu dans l'*Allemagne de 1933*. A cet égard, la République fédérale d'Allemagne est heureusement revenue sur l'erreur fondamentale commise par sa cour constitutionnelle dans les années 50. La faiblesse du parti communiste rendait cette erreur moins intolérable, parce que l'interdiction ne touchait que des marginaux. Dans l'Espagne actuelle, la situation est radicalement différente ; à beaucoup d'égards, reconnaître le P.C.E. au même titre que les autres partis constitue la pierre de touche de la rupture avec le franquisme.

***

La seconde règle minimale de la démocratie, le pluralisme, c'est que le Parlement y dispose de pouvoirs réels. Dans toute l'Europe (sauf en Italie), ces pouvoirs ont diminué depuis vingt ans, et l'existence de majorités disciplinées assure un bon fonctionnent des Assemblées en même temps qu'une assez grande docilité au gouvernement. Le Parlement n'en garde pas moins des prérogatives et une fonction infiniment plus grandes que les Cortès de Franco. La démocratie espagnole connaîtra-t-elle l'indiscipline et l'incohérence des majorités ? Cela peut se produire au début et cela peut justifier quelques précautions constitutionnelles. Mais l'Espagne de 1975 est très différente de 1931. Sa vie parlementaire tiendra sans doute à s'aligner progressivement sur celle des grandes nations industrielles.

Si les nations de la Communauté le voulaient, elles pourraient facilement définir ce minimum de la démocratie occidentale. Il suffit de rapprocher leurs systèmes politiques pour en découvrir quelques traits communs incontestables. Le premier, dont découle tous les autres, est l'existence d'élections au suffrage universel. Il doit s'agir d'élections pluralistes, c'est-à-dire avec tous les partis politiques acceptant le cadre de la Constitution, même si certains veulent utiliser ce cadre pour modifier ou remplacer le régime. Le pluralisme est lui-même inséparable de la liberté d'expression, de la liberté d'information, de la liberté de propagande, de la liberté d'association, de la liberté de réunion, etc.

Pour l'exercice de ces libertés, comme pour le déroulement d'élections pluralistes, l'Espagne est beaucoup plus prête que ne l'était le Portugal, où ces dernières ont très bien réussi cependant : c'est la désorganisation de l'armée qui a provoqué l'anarchie à Lisbonne. A Madrid, il n'y a pas lieu de respecter une période transitoire permettant à un pays sous-développé d'accéder au niveau socio-culturel, qui permet l'organisation d'élections véritables. L'Espagne a atteint ce niveau depuis plusieurs années : il s'agit maintenant de lui donner un système politique en rapport avec son développement économique et technique.

La troisième règle minimale du jeu de la démocratie pluraliste, c'est que les principes du régime politique doivent être définis par une Constitution établie par des Assemblées élues ou des organes désignés par celle-ci. Ainsi doit-on écarter et l'idée, d'ailleurs absurde, de considérer *l'actuelle Constitution* franquiste comme le cadre de la future démocratie espagnole et l'idée d'une Constitution préparée autoritairement, même soumise à ratification particulière. En 1958, si de Gaulle n'avait pas reçu de l'Assemblée nationale, élue au suffrage universel, le mandat de préparer une Constitution, celle-ci n'aurait pas pu fonder un régime démocratique. Le référendum ne peut jamais être la *seule* base d'une démocratie, mais seulement compléter plus ou moins les élections au suffrage universel.

Ces trois règles sont à la fois nécessaires et suffisantes pour fonder une démocratie occidentale. Un tel régime n'exige pas la proclamation de la République, comme on le voit en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Belgique, au Danemark, au Luxembourg. A condition que le roi soit un souverain constitutionnel, qui « règne mais ne gouverne pas » : ce qui n'empêcherait pas un certain pouvoir d'arbitrage dans une période intermédiaire correspondant à l'instauration et au rodage des institutions démocratiques. Que Juan Carlos Ier ait été mis sur le trône par Franco n'a guère d'importance à cet égard. L'essentiel n'est pas qui fait les rois, mais ce qu'ils font.

MAURICE DUVERGER.

Saisi à Madrid

L'HEBDOMADAIRE « CAMBIO 16 » ANNONÇAIT SON « SOUTIEN DÉTERMINÉ »

Le dernier numéro de l'hebdomadaire *Cambio 16* a été saisi, a annoncé, le jeudi 27 novembre, sa rédaction. La publication contenait notamment une interview exclusive du président algérien Houari Boumediène, deux déclarations de M. Felipe Gonzalez, dirigeant du parti socialiste ouvrier espagnol, et de MM. Marcelino Camacho et Nicolas Sartorius, responsables, emprisonnés, des commissions ouvrières. Le *Quotidien de Paris* de ce vendredi 28 novembre publie l'éditorial du numéro censuré de *Cambio 16*. Ce texte déclare notamment :

« La guerre commence à finir. Et pour qu'elle finisse, outre la grâce de mardi, il faut une large amnistie qui en termine une fois pour toutes avec les séquelles de la guerre civile. Les exils vieux de quarante ans doivent cesser. Non pas au goutte à goutte, non pas « si tu es gentil », non pas comme une concession du vainqueur au vaincu. Mais comme un acte politique dans une nouvelle société espagnole qui chasse la guerre du présent et l'archive dans l'histoire, même si elle n'y tient pas. (...)

» Et si la guerre va finir, vite devrait commencer l'usage d'une entière liberté d'expression. Que ce soutien déterminé que nous accordons au nouveau chef de l'État puisse porter à nos lecteurs ce message : ce pays est viable, il peut être libre et il sera même heureux. »

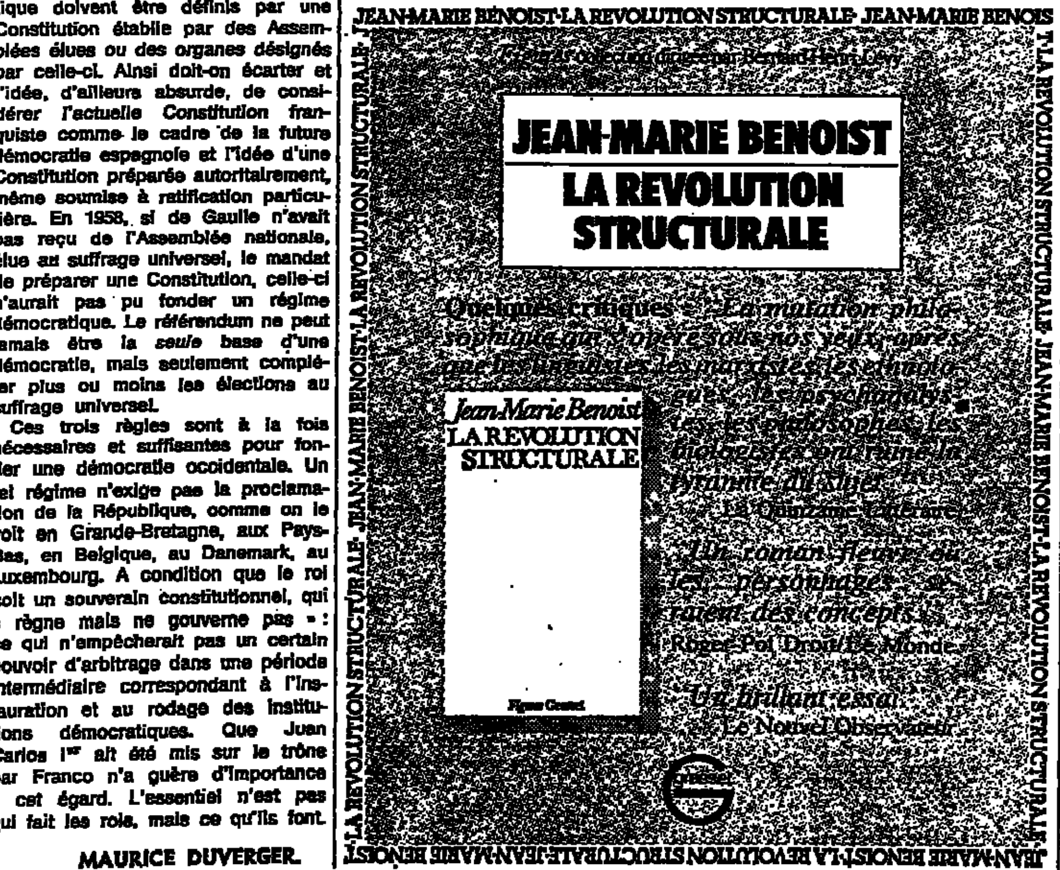
Mme Nicole QUESTIAUX (P.S.) : la gauche n'a pas intérêt à une union européenne libérale.

Mme Nicole Questiaux, membre du comité directeur du parti socialiste, qui avait été nommée à la suite du congrès de Pau (février 1975) déléguée nationale aux communautés européennes, a donné sa démission de cette fonction lors de la session du comité directeur du P.S. les 4 et 5 octobre. Elle jugeait difficile de poursuivre sa tâche alors que les prises de positions sur les questions européennes sont formulées par M. Robert Pontillon, membre du secrétariat national, dont elle n'approuve pas les analyses.

Dans l'hebdomadaire socialiste *l'Unité*, Mme Questiaux expose ses conceptions en matière d'union européenne. Elle note : *« De même que l'unité de la gauche est une novation politique dans le monde occidental, celle qui perturbe et qui dérange les vieux clivages, elle ne pourra sans doute trouver sa dimension européenne que dans un cadre neuf. D'où l'importance des recherches entreprises, de part et d'autre, entre partis socialistes et communistes d'Europe du Sud. (...)*

» L'époque est donc assez mal choisie pour conforter politiquement le libéralisme. L'Europe des marchands, dont celle-ci fait son affaire. La gauche a moins que jamais intérêt à une union européenne qui donnerait un support politique à la règle du jeu libéral. »

● ERRATUM. — C'est par suite d'une erreur que le nom de M. Augusto Alcazar (agence EFE) figurait parmi les journalistes espagnols signataires de la lettre publiée dans *le Monde* du 28 novembre 1975, sous le titre : *« Les vautours et la charogne »*.



Nous souhaitons que l'Espagne participe à la grande action de notre époque qui est l'union politique de l'Europe

à déclaré M. Giscard d'Estaing à Madrid

Madrid (A.F.P.). — En quittant la capitale espagnole le jeudi 27 novembre, après avoir assisté au Te Deum d'intronisation de Juan Carlos Ier, M. Valéry Giscard d'Estaing a déclaré notamment :

« Je voudrais d'abord dire que, conformément aux principes absolus de notre politique, la France n'entend en aucune manière intervenir dans les affaires intérieures de l'Espagne. Les problèmes de l'Espagne, le sort et le destin de ce pays, appartiennent en propre à la nation et au peuple espagnols. Étant un grand pays voisin de l'Espagne, ce dont j'ai voulu témoigner c'est de notre désir d'entretenir et de développer avec l'Espagne des relations de bon voisinage et d'amitié.

» Et, en le faisant, je pensais aux trois éléments suivants :

» Le premier, c'est que l'Espagne fait partie de l'Europe, je dirais même que l'Espagne est, par son histoire et sa civilisation, une des fondatrices de l'Europe et nous souhaitons donc que l'Espagne puisse participer avec nous à la grande action de notre époque, qui est précisément l'union politique de l'Europe.

» Je pense ensuite au peuple espagnol, étant le président élu des Français, je voudrais dire au peuple espagnol quelle est l'amitié et la considération que lui porte le peuple français.

« Nous connaissons en effet le peuple espagnol, c'est un peuple fier, courageux et libre. Nous accueillons, comme vous le savez, en notre pays un grand nombre de travailleurs espagnols qui contribuent d'une façon excellente au développement de notre pays et qu'en même temps nous avons appris à mieux connaître, mieux comprendre et, je dirais, à mieux aimer le peuple espagnol. D'autre part, au cours des dernières années, des millions de Français se sont rendus chaque année dans votre pays et ont appris, de leur côté, à mieux connaître et mieux comprendre et mieux aimer l'Espagne.

» Enfin, je pense au nouveau souverain de l'Espagne, au jeune souverain de l'Espagne qui a, comme il l'a exprimé lui-même, la responsabilité, mais aussi la volonté de reconduire désormais une nouvelle époque de l'histoire espagnole. »

● *Le président de la République fédérale allemande, M. Walter Scheel,* a déclaré le 27 novembre, à Madrid, qu'il était d'accord avec M. Valéry Giscard d'Estaing et le président de la République d'Irlande, M. Cearbhall O'Dalaigh, quant aux *« perspectives européennes »* de l'Espagne. Il s'est déclaré d'un *« optimisme prudent »* quant à l'évolution politique de l'Espagne.

Il a néanmoins qualifié d'insuffisante la portée des mesures de clémence annoncées mardi, mais s'est félicité de la suppression de la peine de mort pour des crimes antérieurs du 22 novembre. — *(A.F.P.)*

AU CONSEIL DE L'EUROPE

Le comité des ministres se félicite des perspectives de rapprochement avec l'Espagne

Le comité des ministres du Conseil de l'Europe a tenu jeudi 26 novembre à Paris sa 57e session sous la présidence de M. Sauvagnargues. A cette réunion participaient, outre M. Graber, président de la Confédération helvétique, plusieurs ministres des affaires étrangères des dix-huit pays membres du Conseil de l'Europe.

L'Europe des Dix-Huit ou Conseil de l'Europe a l'ambition d'être la gardienne des libertés fondamentales des Européens. Jeudi, une commission permanente du Conseil de l'Europe a adopté à l'unanimité une déclaration sur *« le Conseil de l'Europe et l'union plus étroite entre pays européens démocratiques »*. On y lit que *« l'assemblée a jugé indispensable que le Conseil de l'Europe fasse valoir sa propre conception d'une future union européenne dans le cadre général de la mission consistant à établir un rapport sur l'union européenne confié au premier ministre belge, M. Léo Tindemans »*.

Partageant ces préoccupations, le comité des membres du Conseil de l'Europe a consacré jeudi une bonne partie de ses débats à l'Espagne et au Portugal. Les ministres, déclare le communiqué final, *« se sont félicités des perspectives ouvertes au rapprochement entre l'Espagne et l'Europe démocratique »*. Ils ont d'autre part *« exprimé leur appui continu aux efforts du gouvernement du Portugal et de la majorité du peuple portugais en vue de promouvoir dans l'ordre un progrès vers la démocratie parlementaire basée sur le respect des droits de l'homme, de la justice sociale et de la prééminence du droit. Dans ce contexte, le comité des ministres s'est félicité des récentes initiatives prises par l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe d'inviter des parlementaires portugais à prendre part, sur une base* ad hoc, *à ses débats.*

Dans sa conférence de presse, M. Sauvagnargues s'est refusé à commenter ces prises de position. Nous n'avons pas, a-t-il dit, à nous ingérer dans les affaires intérieures espagnoles. En ce qui concerne les autres sujets inscrits à l'ordre du jour de la session, il s'est borné à se féliciter de l'accord intervenu entre les ministres, sur les progrès de la coopération européenne depuis la session d'avril et sur l'utilité du Conseil de l'Europe pour échanger des informations concernant la mise en œuvre de l'acte final de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Aucun progrès sur Chypre

En réalité, il semble que des divergences de vues assez sensibles se soient manifestées au sujet de l'application par l'U.R.S.S. de cet acte final. Le ministre hollandais des affaires étrangères, M. van der Stoel, aurait même déclaré, que si cette application restait aussi décevante, il serait inutile de réunir comme prévu la C.S.C.E. à Belgrade en 1977.

MM. Bitsios et Caglayangil, respectivement ministres des affaires étrangères de la Grèce et de la Turquie, participaient également à la session du comité des ministres, mais ils ne se sont rencontrés que comme voisins de table lors du déjeuner offert par M. Ackermann, secrétaire général du Conseil de l'Europe. M. Sauvagnargues a cependant parlé du problème de Chypre avec l'un et l'autre, apparemment en vain. *« Je partage,* nous a déclaré M. Caglayangil, *le point de vue de M. Denktach selon lequel la reprise des négociations intercommunautaires entre Chypriotes grecs et turcs n'est pas possible dans le cadre de la résolution qui vient d'être votée par l'assemblée des Nations unies.* » Cette résolution réclame notamment le retrait de toutes les troupes étrangères de l'île. *« Il faut,* a-t-il ajouté, *un autre chapeau pour reprendre la discussion.* » Lequel ? M. Caglayangil ne l'a pas dit et l'on voit mal comment les Grecs pourraient renoncer au bénéfice d'une résolution qui constitue l'un des rares atouts dans leur jeu.

JEAN SCHWŒBEL.

● *MM. Georges Marchais et Santiago Carrillo,* respectivement secrétaires généraux du P.C.F. et du P.C. espagnol, se sont rencontrés mercredi 26 novembre. Une série de mesures tendant à renforcer la coopération entre les deux formations a été arrêtée. Le P.C.F. continuera en outre son action en faveur d'une amnistie générale en Espagne, comportant la libération de tous les emprisonnés politiques et le retour des exilés.

AFRIQUE

A SON RETOUR DE GUINÉE

« M. Sekou Touré est décidé à ouvrir avec la France un dialogue égalitaire »

nous déclare M. Lecanuet

M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, vient de rentrer de Guinée, où il a conduit la délégation française aux cérémonies marquant le cinquième anniversaire de « l'agression du 22 novembre », tentative manquée de débarquement d'opposants au régime de M. Sekou Touré. Evoquant les objectifs de la mission, à laquelle participait M. Jarrot, ministre de la qualité de la vie, M. Lecanuet nous a déclaré : *« Notre visite constituait le prélude à la réouverture, avant la fin de l'année, des ambassades de Guinée à Paris et de France à Conakry... »* A ce propos, il a confirmé que le nom de M. André Lewin, chargé de mission auprès de M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, était avancé comme futur ambassadeur de France en Guinée.

Précisant qu'il avait rapporté un message personnel de M. Sekou Touré au président Giscard d'Estaing, le ministre de la justice a évoqué en ces termes l'accueil qu'il avait reçu de la part de ses hôtes guinéens : *« Le président de la République de Guinée a personnellement veillé aux moindres détails de l'organisation de notre visite, s'efforçant que celle-ci fût partout entourée d'une chaleur exceptionnelle... J'ai été le seul représentant d'un pays étranger qui ait été invité à prendre publiquement la parole lors des importantes cérémonies commémoratives du stade de Conakry. Je me suis alors adressé à plus de cent mille personnes, aussitôt après le chef de l'Etat guinéen, qui venait d'évoquer le désir profond de son gouvernement de coopérer dans l'amitié avec la France en vue d'actions concrètes à déterminer ensemble dans le respect total des indépendances mutuelles... Pour clore notre séjour, le président Sekou Touré m'a gardé deux heures trente en présence des membres du Conseil national de la révolution... »*

A propos des conditions de la reprise du dialogue franco-guinéen, M. Lecanuet a indiqué : *« M. Sekou Touré a pleinement conscience de l'intérêt que représente pour la Guinée une authentique diversification de ses partenaires internationaux. C'est pourquoi il est décidé à ouvrir avec la France un dialogue égalitaire, étant entendu que le malentendu né à l'époque du référendum constitutionnel de septembre 1958 est considéré comme dissipé à Conakry, où l'on a tourné la page, sans aucune nostalgie du passé... »*

Evoquant la situation intérieure en Guinée, le ministre français nous a affirmé : *« En dépit de l'acuité de difficultés, que les autorités de Conakry n'ont pas cherché à nous dissimuler, nous avons constaté que la Guinée était parvenue à développer son réseau de communications, son exploitation minière, son enseignement, en même temps qu'elle avait réussi à faire naître au sein de la population le sens des responsabilités individuelles et collectives, et à affermir la légitime exigence du respect de la personnalité et de la dignité nationale... »*

M. Lecanuet a conclu : *« Nous sommes contents de retrouver ainsi le cercle complet de nos partenaires et amis africains, au milieu duquel l'absence de la Guinée fut souvent et trop longtemps mélancoliquement ressentie. »*

Ph. D.

Angola

Un changement de la stratégie soviétique

(Suite de la première page.)

De nombreux appareils soviétiques — sans qu'on puisse pour autant parler d'un véritable pont aérien, comparable à ceux qui reliaient l'Union soviétique à l'Egypte et à la Syrie pendant le dernier conflit israélo-arabe — auraient, il y a une dizaine de jours, survolé le territoire tunisien. De source favorable au M.P.L.A., on affirme que ces survols ont maintenant cessé, à la suite de remontrances de la part de Tunis. Mais les envois d'armes se poursuivraient, sans qu'on puisse en connaître l'itinéraire exact, la nature et la destination.

Certains des appareils soviétiques se poseraient à Luanda, d'autres à Brazzaville. On rappelle à ce sujet la récente visite à Moscou d'une délégation du Parti congolais du travail. Elle a été reçue, le 14 novembre dernier, par des personnalités aussi importantes que M. Kirilenko, le numéro trois du parti communiste soviétique, M. Ponomarev, membre suppléant du bureau politique, et M. Oulianovski, le chef adjoint de la section internationale du comité central.

Les envois d'armes sont, en tout cas, réels. On en veut pour preuve, à Moscou, l'absence de tout démenti soviétique aux nombreuses informations qui ont été publiées à ce sujet en Occident. Certains responsables soviétiques auraient même reconnu dans des conversations privées avec des diplomates africains la matérialité de ces livraisons. Ils n'auraient pas nié non plus la présence en Angola de conseillers militaires soviétiques chargés d'initier les troupes du M.P.L.A. aux matériels nouveaux. Ces conseillers ne participeraient cependant pas aux combats, contrairement aux experts cubains, dont on ne nie pas davantage la présence en Angola. Là encore les silences de l'agence Tass sont relevés avec intérêt par les observateurs : jamais l'agence officielle soviétique, pourtant spécialiste en démentis indignés, ne s'est élevée contre les informations faisant état de la présence de plusieurs milliers de Cubains en Angola.

Le seul démenti qu'elle ait publié à propos d'une intervention étrangère aux côtés des forces du M.P.L.A. remonte au 22 novembre dernier. Rédigé curieusement, il niait simplement une information de l'Unita selon laquelle *« vingt mercenaires russes »* auraient été faits prisonniers à Malanje, à l'est de Luanda. Tass n'a cependant pas profité de l'occasion pour démentir la présence de personnel militaire soviétique en Angola. De même, l'agence soviétique a censuré les récentes déclarations de M. Kissinger concernant une intervention soviétique en Afrique. Aucune allusion n'a été faite par les commentateurs aux accusations du secrétaire d'Etat américain, ne serait-ce que pour les réfuter.

L'explication « chinoise »

Les observateurs sont également frappés par l'optimisme dont font preuve les Soviétiques lorsqu'ils évoquent la question angolaise. Il n'est pas possible de savoir s'il s'agit-là d'une attitude de commande ou de la certitude que l'U.R.S.S. ne reculera devant aucun effort pour rétablir la situation militaire sur le terrain. Une chose est certaine en tout cas : Moscou a abandonné sa prudence traditionnelle en Afrique pour adopter une position nettement offensive, quitte à scinder selon une ligne idéologique bien précise les pays du continent. Il s'agit là incontestablement d'un changement de stratégie, qu'il reste à expliquer.

Plusieurs thèses, pas forcément contradictoires, sont avancées. En premier lieu vient l'explication chinoise. Les relations sino-soviétiques continuant à se dégrader, l'U.R.S.S. cherche à marquer un point important en prouvant à l'opinion mondiale progressiste qu'elle est toujours prête à soutenir activement les forces révolutionnaires, contrairement à ce que prétend la propagande de Pékin. L'Angola constituerait un théâtre de choix pour une telle démonstration, car c'est l'un des rares pays africains dotés d'un parti *« marxisant »* sérieux, bien structuré, bien encadré et relativement nombreux. Le M.P.L.A., d'autre part, lutte contre une coalition particulièrement hétéroclite, mais exemplaire aux yeux des idéologues soviétiques, qui ont beau jeu de dénoncer la collusion de la Chine, des Etats-Unis, de certains pays de l'OTAN, de la République sud-africaine et des compagnies minières et pétrolières internationales. Les commentateurs soviétiques ne manquent d'ailleurs jamais de relever la présence aux côtés des forces de l'UNITA et du F.N.L.A. *« d'anciens nazis, d'anciens fascistes espagnols, d'anciens agents de la PIDE, d'anciens combattants américains du Vietnam, de mercenaires rhodésiens et de soldats réguliers sud-africains »*.

De tous les *« ennemis objectifs »* du M.P.L.A., c'est l'Afrique du Sud qui est le plus dangereux. Est-ce parce que personne n'ose prendre ouvertement la défense de cet allié *« honteux »* que stratèges soviétiques aurai[ent] décidé de s'engager à fond [aux] côtés du M.P.L.A. et de lui f[our]nir les moyens matériels de [sa] victoire ? On ne paraît pas cr[oire] en effet, à Moscou, que les Et[ats-]Unis soient prêts à faire un ef[fort] considérable en faveur du F.N.[L.A.] et de l'UNITA. Les souvenirs [du] Vietnam sont trop récents, [et] l'opinion publique améric[aine] n'acceptera pas, espère-t-on, une alliance *de facto* avec [les] *« racistes sud-africains »*. [La] C.I.A., pense-t-on d'autre p[art,] devrait avoir les mains que[lque] peu liées par les récents scand[ales] dans lesquels elle a trempé.

Cette analyse, qui peut se r[évé]ler juste à plus long terme, [n'a] pas jusqu'à présent été enti[ère]ment confirmée par les év[éne]ments. En dépit des pressions [as]sez peu diplomatiques effectu[ées] par l'U.R.S.S., plusieurs [pays] africains ont refusé leur re[con]naissance au M.P.L.A. L'Org[ani]sation de l'unité africaine n'a [fait] qu'entériner ces décisions et [s'est] abstenue jusqu'à présent de pr[en]dre position. Il s'agit là d'un é[chec] pour l'Union soviétique.

Ses relations avec plusi[eurs] Etats africains pourraient [se] trouver gravement affectées. [La] rupture n'a été évitée que de [jus]tesse avec l'Ouganda, et les [rela]ses ne vont guère mieux ave[c le] Zaïre. Sans critiquer ouverte[ment] l'Union soviétique, plusieurs [au]tres pays voient d'un mau[vais] œil la deuxième puissance [du] monde tenter de s'implanter [dans] l'océan Atlantique, et soupçon[nent] Moscou de draper une polit[ique] de grande puissance dans [les] voiles de l'anticolonialisme e[t de] l'anti-impérialisme. Un diplo[mate] africain nous déclarait : « *[Une] chose est sûre en tout cas : [pour] Moscou l'esprit de la détent[e ne] s'applique pas à l'Afrique. Là, les coups sont permis. Et, une [fois] de plus, ce sont les Africains [qui] vont mourir en masse.* »

JACQUES AMALRI[C]

D'importantes livraisons d'armes étrangères

Si l'on en croit les renseignements recueillis par des correspondants de la presse internationale dans diverses capitales africaines, le M.P.L.A. disposerait actuellement d'un armement supérieur à celui de ses adversaires.

Ce mouvement aurait en effet reçu, dans les dernières semaines, outre une importante quantité de roquettes de 122 mm, des chars moyens T 34 et peut-être même T 54, et des missiles SAM-7. Luanda aurait désormais les moyens de se défendre contre une attaque aérienne.

Les armes arrivent par bateaux et par avions. Le passage d'un important convoi maritime soviétique a récemment été signalé au large d'Ambriz. Trois ou quatre gros porteurs Antonov-22 débarqueraient chaque nuit du matériel à Luanda.

Des techniciens soviétiques travailleraient à aménager l'aéroport de la capitale pour lui permettre d'accueillir des avions de combat. Une douzaine de MIG — de source américaine, il s'agirait de MIG-21 — seraient stationnés en République populaire du Congo.

Ce rapide renforcement du potentiel militaire du M.P.L.A. pourrait inciter ses adversaires à poursuivre l'escalade des armements. Selon une source américaine citée par le « Sunday Times » de Londres, le « pont aérien » établi entre les Etats-Unis et le Zaïre serait « la plus importante opération de la C.I.A. depuis l'affaire du Congo ». Un diplomate occidental, en poste à Lusaka, cité par le « Washington Post », a déclaré récemment : « Nous pourrions voir bientôt des Mirage français aux prises avec des MIG soviétiques. Des Mirage sont montés en Afrique du Sud. Les cinq premiers Mirage livrés au Zaïre par la France ont survolé Kinshasa le 24 novembre.

● *La Chine et le conflit a[ngo]lais.* — Selon l'Agence Fra[nce-]Presse, la délégation chinoise près des Nations unies n'a [pas,] contrairement à ce qu'avait [an]noncé une agence américaine, [fait] savoir que Pékin retirait son [sou]tien au F.N.L.A. *(le Monde* [du] 28 novembre). Jeudi 27 novem[bre,] le chef de cette délégation a [pré]cisé que la Chine a cessé de f[our]nir de l'aide militaire aux [trois] mouvements de libération an[go]lais dès qu' « *ils sont conve[nus] d'une date pour l'accession [de] l'Angola à l'indépendance* ». C[ette] déclaration fait référence aux [ac]cords d'Alver de février 1975 e[t] marque, officiellement du mo[ins,] aucune modification dans la p[osi]tion officielle de la Chine su[r le] conflit angolais.

● *Selon le quotidien améri[cain] International Herald Trib[une],* des artilleurs sud-africains dé[bar]qués par des avions de m[ême] nationalité, tous équipés d'[obu]siers de 130 mm, ont été ape[rçus] à Ambriz. C'est la première [fois] qu'il est fait état de la prés[ence] de forces de Pretoria dans [le] nord de l'Angola. Par ailleurs [le] Dahomey a annoncé qu'il rec[on]naissait le gouvernement fo[rmé] par le M.P.L.A. à Luanda.

PROCHE-ORIENT

ISRAEL ET LA MISSION DE M. WALDHEIM

L'article sur la mission de M. Waldheim au Proche-Orient, paru dans *le Monde* du 26 novembre, était titré : *« Jérusalem rejette la médiation du secrétaire général de l'ONU »*, mais cette information, à la suite d'une erreur matérielle, ne se retrouvait pas dans le texte. Le « chapeau » à la correspondance d'André Scemama se terminait ainsi : *« Selon notre correspondant à Jérusalem, les dirigeants israéliens estiment que le voyage de M. Waldheim ne constitue qu'une « mission d'information » et refusent que le secrétaire général de l'ONU joue le rôle de médiateur entre la Syrie et Israël. »*

LA SYRIE ACCEPTERAIT LA PROLONGATION DE SIX MOIS DU MANDAT DES « CASQUES BLEUS » SUR LE GOLAN

De notre correspondant

New-York (Nations unies). — Après sa tournée au Proche-Orient, le secrétaire général de l'ONU, M. Waldheim, est rentré à New-York jeudi 27 novembre et il devait rendre compte, ce vendredi, aux membres du Conseil de sécurité, de sa mission concernant la prolongation du mandat des « casques bleus » sur le Golan, qui expire le 30 novembre. On pense que M. Waldheim a obtenu l'accord du président syrien, M. Assad, pour une prorogation du mandat de six mois et que cette mesure sera entérinée par le Conseil de sécurité soit vendredi après-midi, soit samedi.

Le Conseil devrait, au cours du même débat, discuter une autre résolution présentée par la Syrie et recommandant une négociation rapide en vue de trouver une solution au conflit arabo-israélien, et cela avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine. Bien que les représentants de l'O.L.P. n'aient reçu jeudi aucune instruction à ce sujet, on estime à New-York qu'ils demanderont à participer aux débats et que cette demande sera satisfaite, même si les Etats-Unis s'y opposent, puisque le « veto » ne peut jouer dans les questions de procédure. Il n'en ira pas de même dans le débat sur le fond de la résolution, au cours duquel les Etats-Unis useront certainement de leur « veto ».

Indépendamment du débat au Conseil, l'Assemblée générale a abordé la discussion de la situation au Proche-Orient. La Syrie a préparé un projet de résolution qui, tout en mentionnant les droits du peuple palestinien, met l'accent sur l'évacuation des territoires arabes occupés depuis 1967. Cette initiative syrienne est très mal vue par les Egyptiens, qui la considèrent comme « une intrigue anti-Sadate » et comme une critique voilée de l'accord de dégagement du Sinaï. Pourtant il fait peu de doute que la plupart des pays arabes figureront comme co-auteurs du projet. — Ph. B.

A TRAVERS LE MONDE

Albanie

● DES DOCUMENTS INEDITS SUR LA RUPTURE ALBANO-SOVIETIQUE viennent d'être publiés par l'agence de presse albanaise ATA. Ces documents appartenant à M. Enver Hodja, chef du parti albanais, se rapportent aux « tractations antichinoises » qui eurent lieu de juin à décembre 1960 et surtout en marge d'un congrès du parti roumain. — *(A.F.P.)*

Côte-d'Ivoire

● M. PIERRE ABELIN, ministre de la coopération, en visite en Côte-d'Ivoire, a déclaré jeudi 27 novembre, après s'être entretenu avec M. Konan Bédié, ministre ivoirien des finances, que la coopération entre les deux pays *« ne rencontre pas de difficultés »*. M. Abelin devait être reçu vendredi par le président Houphouët-Boigny. Il est attendu samedi à Libreville. — *(A.F.P., Reuter.)*

Norvège

● UNE PROROGATION DE SIX MOIS DES RESTRICTIONS A L'IMMIGRATION, qui expirent le 31 janvier prochain, va être demandée par le gouvernement norvégien. Au 1er novembre, il y avait 72 506 étrangers en Norvège, soit 5 000 de plus qu'au début de 1975. — *(Norinform.)*

République Sud-Africaine

● DES AFFRONTEMENTS entre mineurs d'ethnies différentes ont fait neuf morts jeudi 27 novembre dans la mine d'or de Witwatersrand-Nigel, à proximité de Heidelberg. — *(A.F.P., Reuter.)*

Tunisie

● M. PAL LOSONCZI, président de la République populaire de Hongrie, est arrivé jeudi 27 novembre à Tunis venant de Libye, pour une visite officielle de trois jours. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

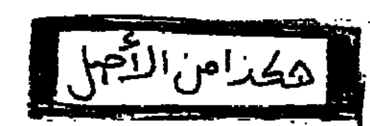
● UN TROISIEME BRISE-GLACE ATOMIQUE SOVIETIQUE sera mis en service le 20 février prochain, annonce-t-on à Moscou. Le *Sibir* sera pourvu de la technique la plus moderne avec, en particulier, des ordinateurs contrôlant toutes les parties du navire. — *(A.F.P.)*

Yougoslavie

● QUELQUE 2 900 « KOMINFORMISTES » SONT FICHES par les services de sécurité de Croatie, a annoncé M. Uzelatch, ministre croate de l'intérieur. Ainsi un réseau de vingt-huit « kominformistes », dont le programme aurait prévu la création d'un « nouveau parti communiste yougoslave », aurait été récemment démantelé dans cette république. M. Uzelatch a affirmé aussi que le centre de l'émigration « kominformiste » avait dernièrement été transféré de l'Est en Occident. — *(A.F.P.)*







DIPLOMATIE

LA COOPÉRATION POUR L'ARMEMENT

La France répondrait favorablement à l'offre des alliés européens

La France répondra très prochainement aux pays européens de l'alliance atlantique qui lui ont proposé de participer à une « *instance indépendante* » pour développer la coopération européenne en matière d'armement. La position française n'est pas encore définitivement arrêtée. Cependant, les échanges de vues au sein du gouvernement font prévoir qu'elle sera positive mais conditionnelle.

C'est à l'issue d'une réunion des ministres de la défense de l'Eurogroupe (groupe officieux de l'OTAN, auquel participent les pays européens de l'alliance, sauf la France, l'Islande et le Portugal), le 5 novembre à La Haye (*le Monde* du 7 novembre), que cette proposition avait été faite. L'objet en était de rendre possible une certaine coopération en matière d'armement entre Européens, France comprise, sans que celle-ci ait à réintégrer directement ou indirectement l'Organisation militaire atlantique, qu'elle a quittée en 1966-1967.

Dans l'esprit des responsables français, il devrait être clairement entendu que cette coopération ne devrait grouper que des Européens disposant d'une industrie d'armement et qu'elle prendrait une forme intergouvernementale exclusive de tout lien avec l'OTAN. Elle ne devrait avoir aucun caractère contraignant. Chacun resterait libre, notamment, de se livrer aux recherches et études de son choix, mais les participants confronteraient les résultats de ces recherches et études pour déterminer si des armements ou parties d'armements peuvent être normalisés. Dans l'affirmative, des programmes communs pourraient être décidés et les fabrications éventuelles réparties compte tenu des critères de rentabilité et des intérêts de chacun. Un tel système reviendrait en fait à généraliser et à rendre plus systématique entre les membres européens de l'alliance une coopération qui existe déjà au « coup par coup » par le biais d'accords bi ou multilatéraux.

M. D.

Le voyage de M. Genscher en Amérique latine marque une nouvelle étape de la politique étrangère de Bonn

De notre correspondant

Bonn. — Le voyage officiel que M. Genscher, ministre ouest-allemand des affaires étrangères, vient de faire au Brésil, au Pérou et au Venezuela n'a pas seulement servi à resserrer les liens entre la République fédérale et l'Amérique latine. Il a marqué, aussi, une nouvelle étape dans la réorganisation de la politique étrangère de Bonn. A l'époque d'Adenauer, les Allemands avaient eu pour principal souci de trouver une place dans la communauté des nations européennes et occidentales. Avec l'arrivée au pouvoir de la coalition libérale socialiste, ils ont cherché à normaliser leurs relations avec les pays communistes. Cette tâche étant en bonne voie de réalisation, ils ont aujourd'hui les coudées plus franches pour jouer dans le monde un rôle à leur mesure.

Le chancelier Schmidt, de retour de Chine, avait déjà remarqué que « *la R.F.A. est un Etat considéré, dont on recherche le conseil* ». En Amérique latine, M Genscher a constaté que « *la R.F.A. est, par la force des choses, amenée à jouer un rôle politique mondial* ». Cette « *force des choses* » se nomme puissance économique. Le redéploiement de la politique étrangère ouest-allemande est la conséquence d'une présence économique et industrielle souvent déjà ancienne dans certains pays.

L'économie ouest-allemande dépend des importations de pétrole et de matières premières. Sa prospérité dépend aussi des exportations. Le dialogue Nord-Sud est donc devenu un thème central dans l'action du ministère des affaires étrangères. M. Genscher veut jeter un « *pont de la raison* » entre les pays industrialisés et les pays sous-développés. La République fédérale est prête à ouvrir son marché aux produits du tiers-monde, mais seulement si les pays industriels continuent d'enregistrer une croissance économique. M. Genscher a tenté de faire accepter à ses interlocuteurs, notamment aux dirigeants vénézuéliens, l'idée que les pays producteurs de matières premières ne doivent pas mettre en péril l'économie mondiale.

M. Genscher a-t-il trouvé des interlocuteurs compréhensifs ? On l'affirme à Bonn. La République fédérale jouit d'un prestige particulier en Amérique latine. « *On ne peut imaginer visiteur plus populaire* », a déclaré M. De Silveira, ministre brésilien des affaires étrangères, en accueillant son collègue allemand. Il est vrai que près de la moitié des investissements ouest-allemands dans les pays du tiers-monde vont en Amérique latine. La R.F.A. est le deuxième investisseur étranger au Brésil, après les Etats-Unis. Plus de cinq cents sociétés allemandes y ont des filiales. La valeur des investissements allemands y atteint 4 à 4,5 milliards de deutschemarks. Bonn et Brasilia ont signé au printemps un accord de coopération nucléaire qui prévoit la vente de huit centrales atomiques pour 12 millions de deutschemarks. Les difficultés apparues à propos du contrôle des installations sont qualifiées à Bonn de « *malentendus* ».

Le Pérou pourrait également être intéressé à une coopération avec l'Allemagne fédérale dans le domaine de l'énergie atomique. La R.F.A. est prête à développer ses relations avec les régimes militaires d'Amérique latine et même à accueillir des officiers latino-américains dans la Bundeswher pour « *leur montrer ce qu'est une armée démocratique* », mais avec le Pérou la coopération achoppe sur la garantie accordée aux investissements privés étrangers.

Pour le ministère des affaires étrangères, ce nouvel engagement global de la R.F.A. ne saurait être confondu avec une politique de puissance. Il s'agit, aujourd'hui, d'organiser la coopération sur une base libérale à partir de l'économie de marché qui « *a si bien réussi à la R.F.A.* ». L'objectif est double : permettre à certains pays du tiers-monde de se libérer de la tutelle des Etats-Unis, du Japon, voire de la France, et contribuer à atténuer les tensions politiques et sociales qui empêchent l'éclosion de la démocratie en favorisant « *les dictatures de droite ou de gauche* ».

Dans un entretien accordé au *General Anzeiger*, de Bonn, M. Genscher a souligné que le gouvernement fédéral ne veut pas faire cavalier seul et que cette politique est partie intégrante d'un plus vaste dessein européen et atlantique. Il a aussi laissé entendre que cette manière de concevoir la responsabilité des pays industriels est un exemple pour les alliés de la République fédérale.

DANIEL VERNET.

Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris

SIR EDWARD TOMKINS PREND SA RETRAITE

Sir Edward Tomkins, ambassadeur de Grande-Bretagne en France depuis trois ans, a quitté, jeudi soir 27 novembre, sa résidence du faubourg Saint-Honoré pour prendre sa retraite. Un peu plus tôt, le ministre français des affaires étrangères, M. Jean Sauvagnargues, avait offert en son honneur un déjeuner d'adieu.

Atteint par la limite d'âge, fixée en Grande-Bretagne à soixante ans, sir Edward Tomkins quitte son poste d'ambassadeur à Paris, en même temps que la carrière diplomatique. Yué,hu LDD père diplomatique. Né d'un père britannique et d'une mère française, ce qui le qualifiait déjà pour être nommé dans notre pays, Sir Edward a gagné à Bir-Hakeim, où il était officier de liaison auprès des F.F.L., une croix de guerre qui atteste l'ancienneté de sa francophilie.

Déjà conseiller de presse faubourg Saint-Honoré de 1954 à 1959, il avait pris la succession de Sir Christopher Soames, en octobre 1972, à la tête de l'ambassade, en une époque où les orages qui avaient si souvent troublé les relations franco-britanniques s'étaient déjà dissipés. Pendant les trois années de ce nouveau séjour à Paris, Sir Edward Tomkins n'a pas peu contribué, par sa franchise, sa droiture et sa sérénité, à faire disparaître entre les deux pays ce qui pouvait subsister de méfiance et d'arrière-pensées. Aussi est-ce avec beaucoup de plaisir que leurs nombreux amis ont appris que la très charmante lady Tomkins et lui-même allaient quelque peu prolonger, à titre privé cette fois, leur séjour parisien.

*Sir Edward Tomkins est remplacé par Sir Nicholas Henderson, jusqu'à présent ambassadeur à Bonn (*le Monde *du 11 juin) et qui arrivera en France le 8 décembre.*

NOMINATIONS D'AMBASSADEURS

● M. Costilhes à Niamey

Le *Journal officiel* du jeudi 27 novembre annonce la nomination de M. Henri Costilhes comme ambassadeur à Niamey (Niger), en remplacement de M. Paul Gaschignard, récemment nommé ambassadeur au Pérou.

[M. Costilhes, né en 1916, a été attaché de consulat à Bilbao, en 1943, puis vice-consul à la délégation de Madrid du comité de libération nationale avant d'occuper différents postes à Wellington, Saigon, Séoul, et la Nouvelle-Delhi. Il a été ambassadeur en Mauritanie de 1966 à 1969, puis au Soudan.]

● M. Blouin à Sanaa

Le même *J.O.* annonce la nomination de M. Pierre Blouin comme ambassadeur à Sanaa (Yémen du Nord) en remplacement de M. Georges Gallié.

[M. Blouin, né en 1927, a été en poste à Ankara, Khartoum, Conakry, Bruxelles, Damas, et au Caire. Il était depuis 1972 conseiller à l'ambassade de France à Addis-Abeba.]

AMÉRIQUES

Chili

MALGRÉ SA DISSOLUTION

Le Comité de coopération pour la paix est décidé à poursuivre ses activités

Le cardinal Raul Silva Henriquez, archevêque de Santiago, qui a été reçu le jeudi 27 novembre par le pape Paul VI, a exprimé le vœu de voir s'améliorer les rapports entre l'Etat et l'Eglise chilienne. Interrogé sur la récente dissolution du Comité de coopération pour la paix, le prélat a répondu que cet organisme avait été supprimé « parce que son œuvre ne pouvait être réalisée comme nous le voulons, avec rapidité et efficacité. Nous avions d'autres difficultés parce que son action était — partiellement peut-être — politisée ». Le cardinal a encore déclaré que neuf prêtres et religieux catholiques étaient actuellement en prison dans son pays. A l'invitation de Mgr Ménager, archevêque de Reims, président de la commission épiscopale Justice et Paix, et du pasteur Giraud, président du bureau d'information protestant, une conférence de presse a eu lieu le 27 novembre à Paris à propos du Comité chilien pour la paix.

« *Malgré une vague de répression visant à le détruire, malgré les pressions exercées sur l'Eglise visant à une « autodissolution », malgré la menace d'un décret du gouvernement tendant à l'interdire, le Comité de coopération pour la paix n'est pas mort. Ses membres sont décidés à continuer leur travail.* » De retour d'un séjour au Chili, M. André Jacques, responsable du secteur « réfugiés » de la CIMADE, organisation œcuménique d'entraide, a donné son témoignage à l'occasion d'une conférence de presse réunie le 27 novembre à Paris sur la situation actuelle du Comité pour la paix. Cet organisme, créé par cinq confessions, dont l'Eglise catholique, pour venir en aide aux prisonniers politiques et aux familles des victimes de la répression, a été récemment dissous par le cardinal Silva Henriquez, archevêque de Santiago, à la demande du général Pinochet lui-même (*le Monde* du 19 novembre). Les personnes travaillant au Comité — elles sont environ trois cents dans tout le pays — sont en effet décidées à continuer aussi longtemps qu'elles ne seront pas empêchées physiquement de le faire. Elles n'ont donc pas accepté la décision de dissolution prise par l'archevêque de Santiago, naguère principal protecteur du Comité. Tout au plus sont-elles prêtes à envisager une transformation de leur organisation. Leur crainte est en effet que le comité Pro Paz soit, à terme, plus ou moins noyé dans des organisations charitables contrôlées par la junte militaire.

Par-delà les raisons officiellement avancées par les autorités pour demander la dissolution (1), c'est sans doute, a suggéré M. Jacques, l'ampleur et l'efficacité du travail effectué par le Comité qui a motivé l'irritation des militaires chiliens. Pratiquant l'assistance juridique aux prisonniers et à leurs familles, le Comité a, en outre, organisé des cantines pour les innombrables enfants mal nourris, ouvert des dispensaires et des ateliers destinés à procurer du travail aux chômeurs. Surtout, il tient un compte minutieux des arrestations, des disparitions, des tortures à partir de plaintes enregistrées. Il est donc devenu un témoin privilégié, le seul ayant quelque liberté de parole et d'action, de la vie quotidienne dans le Chili d'aujourd'hui. « *Devant le Comité, on ne peut pas soutenir qu'il n'y a pas de chômeurs, pas de disparus, pas de prisonniers, pas de torturés. Car il y a des dossiers... Du 1er mai au 1er novembre, il y a eu 755 personnes arrêtées à Santiago, 190 ont disparu, 35 font l'objet de procès, 3 ont été condamnées et 7 sont mortes. Si on peut l'affirmer, c'est grâce à la comptabilité rigoureuse du Comité* », a déclaré M. Jacques.

Cinq personnes au moins travaillant avec le Comité sont actuellement détenues, a-t-il enfin rappelé : Mme Georgina Ocaranza Munoz, secrétaire, le Père Patricio Cariola, jésuite, représentant direct du cardinal Silva Henriquez au Comité, le Père Fernando Salas, jésuite, ancien secrétaire exécutif du Comité, M. Jose Zalaquett, avocat, son successeur, et M. Marco Duffau, également avocat du Comité. Des ordres d'arrestation ont été lancés contre d'autres membres du Comité, dont MM. Ricardo Tirado, Camilo Marks et Galleguillos.

(1) « Cet organisme est un moyen dont se servent les marxistes-léninistes pour créer des problèmes qui nuisent à la tranquillité du citoyen et à la nécessaire quiétude dont le maintien est le devoir du gouvernement », a déclaré le général Pinochet. La presse chrétienne avait accusé certains membres du Comité d'avoir aidé des représentants du MIR à échapper aux autorités.

OCÉANIE

Nouvelle-Zélande

LE PARTI TRAVAILLISTE AU POUVOIR EST FAVORI AUX ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 29 DÉCEMBRE

(De notre correspondant.)

Camberra. — Les élections générales ont lieu, samedi 29 novembre, en Nouvelle-Zélande. La campagne a appelé à choisir plutôt entre les dirigeants des deux principaux mouvements politiques, le parti travailliste et le parti national, qu'entre les programmes des deux formations. Les travaillistes, au pouvoir depuis 1972, après avoir été pendant douze ans dans l'opposition, ont perdu leur chef, M. Norman Kirk, mort l'année dernière. Son successeur, M. Wallace Rowling, n'a pas une aussi forte personnalité.

Responsable du parti national, M. Robert Muldoon, est un homme énergique, qualifié d'extrémiste par ses adversaires. En fait, il existe peu de différence entre les deux formations, également favorables à l'entreprise privée, à « l'Etat providence » et au freinage de l'immigration. Dans plusieurs villes, la présence d'une importante communauté polynésienne est en effet devenue une source de tension.

La Nouvelle-Zélande a réussi à échapper à la récession mondiale, en dépit du fait que son économie dépend largement des exportations de produits agricoles. Mais ce résultat a été acquis au prix d'un accroissement considérable de la dette extérieure. L'opposition a axé sa campagne sur ce thème. M. Muldoon demande également une libéralisation du commerce avec l'Australie, ce qu'à Camberra, aucun gouvernement ne peut accepter dans les circonstances présentes. Enfin, le parti national s'est fermement prononcé contre l'agitation de la communauté maori réclamant la garantie de ses droits en matière foncière. Le parti travailliste devrait remporter la consultation sans trop de peine.

— K. R.

ASIE

Cambodge

DES PERSONNALITÉS ANTICOMMUNISTES AURAIENT FORMÉ UN « GOUVERNEMENT EN EXIL »

Le colonel K. Souvatthana, se présentant comme « *chef de la résistance khmère* », a annoncé, jeudi 27 novembre à Paris, la formation d'un gouvernement cambodgien anticommuniste en exil. Ce « *gouvernement* », dont il serait le chef, comprendrait des personnalités se trouvant « *dans les maquis* » au Cambodge, notamment l'ancien chef du gouvernement du maréchal Lon Nol, M. Sonngoc Thanh, ainsi que des personnalités en exil, dont un autre ancien premier ministre, M. In Tam. Le colonel Souvatthana a également indiqué qu'il quittait Paris vendredi pour se rendre à Tokyo en vue de participer à une « *réunion internationale* ».

[M. Sonngoc Thanh, adversaire de longue date du prince Sihanouk, aurait eu des relations avec les services de renseignements américains. M. In Tam figure sur la liste des « sept traîtres » condamnés à mort par les Khmers rouges. Le gouvernement de Bangkok l'a prié de quitter, avant le 2 décembre, la Thaïlande, où il s'était réfugié.]

OCÉAN INDIEN

Comores

LE NOUVEL ÉTAT S'APPROPRIE LES BIENS DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE

Moroni (*A.F.P., Reuter*). — Tous les biens de l'administration française aux Comores sont propriété de l'Etat comorien depuis la proclamation de l'indépendance, aux termes d'une ordonnance du Conseil exécutif comorien, entrée en vigueur le 26 novembre.

Sont notamment concernés par cette appropriation les meubles et immeubles des administrations suivantes : justice, Trésor, téléphone, aviation civile. La station de radio FR 3 tombe sous le coup de cette ordonnance.

Le texte stipule également que des peines de prison et d'amendes frapperont les personnes qui « *porteront atteinte au patrimoine administratif et technique de l'Etat comorien* ».

Madagascar

UN RÉFÉRENDUM CONSTITUTIONNEL AURA LIEU LE 21 DÉCEMBRE

Tananarive (*A.F.P., Reuter*). — Le projet de constitution de la nouvelle « République démocratique malgache » sera soumis à référendum le 21 décembre prochain, a annoncé, jeudi 27 novembre, le lieutenant-colonel Rakotomala, membre du Conseil supérieur de la révolution.

Si la population approuve le texte, le capitaine de frégate Didier Ratsiraka, président du Conseil de la révolution, sera le nouveau président de la République.

Les nouvelles institutions seront : le Conseil suprême de la révolution, l'Assemblée nationale populaire, le gouvernement (dirigé par un premier ministre), le comité militaire pour le développement et la Haute Cour constitutionnelle.

Des élections générales auront lieu dans un délai de dix-huit mois.

Au cours de ce référendum, les électeurs auront également à donner leur avis sur la « *charte de la révolution socialiste tous azimuts* » contenue dans un « *petit livre rouge* », texte d'un long discours-programme prononcé par le président Ratsiraka en septembre dernier.











AMÉRIQUES

Etats-Unis

La C.I.A. est devenue un monstre bureaucratique ingouvernabl[e]

Le déballage du linge sale de la C.I.A. réjouit l'amateur d'anecdotes. Pourtant, on pourrait appliquer à ce qu'il apprend des activités occultes de la Central Intelligence Agency ce jugement pessimiste de Malraux sur la vie : « Un méprisable petit tas de secrets. » Des mystères déjà à demi déflorés, des complots trop vieux pour donner encore des sensations fortes, des soupçons vraisemblables mais difficiles à prouver, quelques « bonnes histoires » à raconter. La cueillette amoncelle des faits d'importance inégale au ris[que] de faire passer au second plan l'anal[yse] d'une politique étrangère à tenda[nce] hégémonique qui conduit à des in[ter]ventions du type de celle qui a faci[lité] la chute d'Allende au Chili.

Certaines aventures « made in C.I.A. » sont pittoresques. L'agence, en 1971, était parvenue à espionner le radio-téléphone de la limousine de M. Brejnev. On ne sait quels renseignements d'ordre stratégique les services américains ont pu ainsi glaner. On a appris, en revanche, grâce à une indiscrétion du journaliste Jack Anderson, que M. Brejnev abusait parfois de la vodka et que M. Podgorny parlait avec émotion au téléphone des qualités de sa masseuse, Olga. Puis un terme fut mis aux confidences, les Soviétiques ayant, dès la publication de l'article de M. Anderson, pris les dispositions qui s'imposaient. L'histoire dite « des urines du roi Farouk » est plus ancienne, mais la méthode à laquelle elle fait allusion était encore employée récemment, paraît-il, aux dépens de responsables sud-vietnamiens. Elle consiste à établir des dossiers sur l'état de santé de certains hommes politiques, grâce à l'habileté de bons laborantins.

Ce que les différentes commissions qui draguent les eaux troubles de la C.I.A. ont ramené à la surface est souvent de la même veine. Devant les téléspectateurs, les sénateurs de la commission d'enquête, dirigée par M. Church, se sont passé de main en main un pistolet à acide et quelques autres gadgets. La publication, le 20 novembre, du rapport de la commission Church a encore enrichi ce feuilleton d'espionnage. On y a appris que l'agence avait dépensé une énergie aussi infatigable que brouillonne dans une guerre tous azimuts contre des chefs d'Etat ayant cessé de plaire à Washington. Au nombre des victimes potentielles (la plupart ont connu une mort violente, mais assassinés par des factions locales dont le « bricolage » a été plus efficace que la logistique de l'agence) figurent le premier ministre congolais Patrice Lumumba, le général chilien René Schneider, le président vietnamien Ngo Dinh Diem, le dictateur dominicain Rafael Trujillo, le président indonésien Sukarno et M. Fidel Castro.

Les cas de Patrice Lumumba et de M. Fidel Castro sont particulièrement révélateurs. La C.I.A. n'a pas directement contribué au transport de l'ancien premier ministre congolais sous escorte au Katanga, où il fut abattu en janvier 1961 sur ordre de Moïse Tshombe. Mais deux agents de la C.I.A. ont témoigné qu'ils s'étaient rendus séparément au Zaïre en 1960 pour tenter d'éliminer Lumumba. Joseph Shelder, spécialiste en chimie organique de l'agence, sélectionna quatre ou cinq poisons ou virus qu'il s'agissait d'innoculer au premier ministre. Il y avait dans cet arsenal de quoi faire mourir Lumumba de la maladie du sommeil, de la « fièvre ondulante », de la tuberculose, de la variole et de la tularémie. Les cerveaux de l'agence avaient également pensé à faire enlever le premier ministre alors qu'il était placé sous la garde de l'ONU et de le livrer aux autorités congolaises. L'agence aurait été prise de court par l'envoi de Lumumba au Katanga.

Le style-seringue

Le rapport consacre cent dix-neuf pages aux multiples complots (au moins dix-huit) ourdis par la C.I.A. pour faire assassiner M. Fidel Castro. Un épisode important s'est déroulé à Paris, le jour même où le président Kennedy était assassiné. Le 22 novembre 1963, un agent de la C.I.A., Desmond Fitzgerald, rencontrait un Cubain dont le nom de code était AM/LASH et lui remettait un stylo contenant un aiguille hypodermique. L'Américain recommanda au Cubain d'utiliser du « blackleaf 40 », un poison en vente dans le commerce. L'agent cubain, militaire de rang élevé qui jouissait de la confiance de M. Castro (l'homme, vraisemblablement un agent double, se trouverait en ce moment en prison à Cuba), déclara à son interlocuteur qu'il avait espéré recevoir « *quelque chose d'un peu plus élaboré que ça* ». Il n'utilisa jamais le stylo.

D'autres préparatifs de complots visant à tuer M. Fidel Castro ou à détruire son image en Amérique latine sont plus rocambolesques. Etaient prévus : l'usage du cigare explosif, de la poudre pour faire tomber la barbe, ou encore de la tenue de plongée « contaminée ». L'entreprise la plus élaborée fut celle qui amena la C.I.A. à s'allier à des membres de la Mafia. Des tueurs à gages furent embauchés, et des pilules de poisons acheminées à Cuba.

C'est l'affaire Castro qui fera le plus de mal à la C.I.A., car elle est preuve d'incompétence. Le public américain avait jusqu'alors suivi distraitement le feuilleton C.I.A., mais, ainsi que nous l'avons constaté récemment en voyageant à travers le pays, c'est l'annonce des échecs de ce qu'il considérait comme le meilleur service secret du monde qui a le plus irrité le public.

Après être restée longtemps discrète, une commission d'enquête de la Chambre des représentants avait infligé, à la fin d'octobre, une première blessure à l'amour-propre national. Cette commission, dirigée par M. Otis Pike (démocrate de New-York), qui cherche à déterminer si l'argent du contribuable est employé à bon escient, quand il sert aux services secrets, a découvert que les services américains avaient été incapables de prévoir l'offensive Vietcong du Têt, en 1968 ; le renversement de Mgr Makarios, à Chypre ; le déclenchement de la guerre de 1973, au Proche-Orient, et le coup d'Etat militaire, au Portugal.

Bonnes manières et impérialisme

L'espionnage américain va-t-il être subitement réduit dans ses initiatives et moralisé dans son style ? La commission Church estime que tous ces mauvais coups *« ne représentent pas le véritable caractère américain »*. *« Nous considérons,* écrivent les sénateurs, *ces tentatives d'assassinat comme des aberrations. »* La commission affirme que, *« en dehors de la guerre, l'assassinat est incompatible avec les principes américains, l'ordre international et la morale »*. Elle demande qu'à l'avenir les individus impliqués dans des tentatives d'assassinat politique soient passibles des mêmes peines que les criminels de droit commun. Le rapport Rockefeller sur la C.I.A. formulait, lui aussi, en juin 1975, des vœux pieux, qui constituaient un véritable code des convenances à l'usage des services d'espionnage et des gouvernements chargés de les contrôler.

L'espionnage bienséant : si toute la campagne menée contre la C.I.A. ne devait aboutir qu'à affirmer la légitimité formelle d'un tel concept, ce serait peine perdue pour tout le monde. La dureté impitoyable des relations entre les Etats ne sera pas adoucie par quelques rapports ou recommandations. Le président Ford a, publiquement, montré qu'il souscrivait à une conception musclée du « renseignement ». A propos du Chili, il a estimé l'action de la C.I.A. dans ce pays conforme *« aux meilleurs intérêts du peuple chilien et certainement à nos meilleurs intérêts »*. Au sujet du Portugal, il a regretté que la situation internationale ne permette pas à la C.I.A. d'avoir les coudées franches.

Il est sans doute inconséquent de reprocher à un service secret d'être l'agent de la raison d'Etat. Ce qui peut être objet de débat, c'est cette raison d'Etat elle-même, dans ses présupposés et ses objectifs. A cet égard, le livre d'un autre « renégat » de la C.I.A., Philip Agee, est plus lucide. M. Agee explique, à partir de son expérience, comment les Etats-Unis, grâce à la C.I.A., contrôlent ou orientent l'évolution politique de certains pays d'Amérique latine. Il montre que, dans cette partie du monde, les Etats-Unis restent souvent fidèles à la doctrine Monroe, qui visait autant à donner à l'impérialisme américain licence de s'exercer dans le jardin sud-américain qu'à protéger l'Amérique du Sud de l'impérialisme européen. C'est là sans doute le débat de fond ; il touche à l'existence même de la C.I.A., à la lutte d'influence entre l'Est et l'Ouest. Il est vrai que le K.G.B., lui, ne risque pas de voir ses dossiers étalés au grand jour.

Par simple souci de gestion, le gouvernement américain a été lui-même pour une part à l'origine de la croisade anti-C.I.A. En se développant pendant la guerre froide, ce service secret a fini par être un monstre bureaucratique, ingouvernable et difficilement utilisable. Après la première époque, celle des analystes brillants, l'emploi croissant d'agents opérationnels, les « durs » qui ont inspiré les personnages de roman, a créé un clivage dans la maison. Les seconds méprisant les premiers, dont il dépendent cependant pour une partie de leurs informations, les premiers n'hésitant pas à l'occasion à maquiller la réalité pour voir lancer une opération à laquelle ils tiennent. Ajoutons, pour mieux comprendre l'inertie de l'ensemble, l'infériorité financière de l'agence par rapport au Pentagone (celui-ci administre 80 % des budgets de renseignements, l'agence moins de 20 %), la rivalité entre les différents services (un agent a récemment raconté qu'il s'était trouvé à l'époque de la guerre du Vietnam dans un petit village où douze agents appartenant à différents services secrets travaillaient en même temps), et la mesquinerie papelarde de toute administration.

Les témoignages d'anciens agents donnent l'impression que la m[oindre] information est vingt fois collec[tée], vingt fois analysée, vingt fois tr[ans]mise et commentée dans vingt [rap]ports dont, si le hasard en dé[cide] ainsi, aucun n'arrivera à temps [sur] la table de celui qui pourrait pre[ndre] une décision. Avant l'invasion [de] la Tchécoslovaquie par les trou[pes] soviétiques, un agent basé [dans] la région avait envoyé à ses s[upé]rieurs une analyse assez juste [de] ce qui allait se passer. Ceu[x] qui avaient une interprétation d[iffé]rente, bloquèrent le rapport. L'a[gent] utilisa d'autres canaux pour [faire] connaître ses vues à Washing[ton]. Les événements lui donnèrent rai[son] mais son avancement fut compr[omis] par son indiscipline.

En nommant M. Richard Helm[s à] la tête de la C.I.A. en 1966, [puis] M. James Schlesinger en 1[973,] l'exécutif songeait déjà à [une] grande opération de nettoyage, en ce qui concerne le perso[nnel] (environ vingt mille personnes) [et] les finances (le budget global [dé]passe 750 millions de dollars). [En] 1973, M. William Colby, quo[ique] plus marqué par la tendance « [opé]rationnelle » que M. Helms, s'[est] vu confier la même mission. [Les] événements ont abrégé sa car[rière] et précipité une « revue de dét[ail] » à laquelle l'agence, de toute fa[çon,] n'aurait pas échappé.

La Congrès et la presse se [sont] chargés de hâter le calendrier [de] la réforme. La presse, parce qu['elle] était en quête d'un second so[uffle] après le Watergate. Le Cong[rès,] parce que, depuis des années[, il] entend reprendre en politique ét[ran]gère un peu de l'autorité qu['il a] perdue au profit du président.

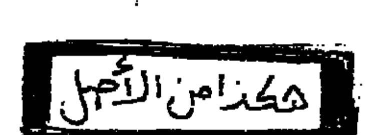
Kissinger et Kennedy

L'affaire de la C.I.A. a égale[ment] une dimension électorale. Les [tra]vaux des différentes commis[sions] d'enquête ont mis au jour des [opé]rations qui peuvent être compro[met]tantes pour tel ou tel homme [poli]tique. Tout n'a certainement [pas] encore été dit, et le meilleur vien[dra] au bon moment, celui de la c[am]pagne pour l'élection à la pr[ési]dence de 1976. M. Edward Kenn[edy] pourrait être plus particulièren[ent] visé. Le sénateur démocrate du M[as]sachussets n'est pas candidat [à] l'investiture de son parti [pour] l'élection présidentielle, mais [les] sondages d'opinion montrent que [sa] popularité est supérieure à c[elle] des autres vedettes démocrates. [Or,] un paragraphe du rapport de [la] commission Rockefeller est gê[nant] pour lui. Il a trait aux comp[lots] d'assassinat ourdis par la C.[I.A.] dont la commission Church [a] surabondamment prouvé l'existe[nce]. « *Le temps a manqué,* indiqu[e le] rapport, *pour mener une enq[uête] complète sur ce sujet avant la [date] à laquelle devait être rendu le [rap]port. Le président a alors ord[onné] que les éléments en possession [de] la commission sur ce sujet lui so[ient] remis. Ce qui a été fait.* »

Les républicains disposent donc [de] toutes les informations concern[ant], notamment, les projets d'assass[inat] de M. Fidel Castro sous la préside[nce] Kennedy, et le gouvernement [en sait] probablement plus de choses que [la] commission Church. Les républica[ins] essayeront sans doute de tirer [le] meilleur parti électoral de cette [en]quête inachevée. M. Rockefeller [n'a] guère fait mystère de ses in[ten]tions là-dessus. Il a déclaré à [la] télévison : « *Parmi les person[nes] mêlées à ces complots, beauc[oup] sont mortes, d'autres ont été tr[agi]quement assassinées aux Et[ats-]Unis* ». Chacun a compris l'allus[ion] aux frères Kennedy. En une au[tre] circonstance il disait : « *A no[tre] connaissance aucune action maje[ure] n'a jamais été entreprise par [la] C.I.A. sans un ordre de la Mai[son] Blanche.* » On ne peut être p[lus] accusateur dans la fausse discréti[on].

Un autre homme est directem[ent] concerné par l'affaire de la C.I.[A.:] M. Henry Kissinger. Le 18 nove[m]bre, le président de la commissi[on] d'enquête de la Chambre des rep[ré]sentants, M. Pike, indiquait que ce[tte] commission maintenait la citation [à] comparaître pour « outrage [au] Congrès » qu'elle avait lancée con[tre] le secrétaire d'Etat, celui-ci aya[nt] refusé de lui livrer des documen[ts] secrets dont elle estimait avoir b[e]soin. Dans ce cas, la Chambre da[ns] son ensemble devra se prononc[er]. Si elle endossait la motion de [la] commission Pike, M. Kissinger y v[er]rait sans doute une raison de dém[is]sionner. Un tel vote de la Chamb[re] est peu probable. Toutefois, tant [de] personnes, à Washington, rêve[nt] « d'en finir » avec M. Kissing[er] qu'il ne faut pas prendre l'affai[re] à la légère.

ALAIN-MARIE CARRON.



LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

• Le texte attribuant l'allocation-chômage aux anciens détenus est renvoyé en commission
• Les occupants d'immeubles anciens seront mieux protégés

Jeudi 27 novembre, l'Assemblée nationale reprend la discussion du projet de loi étendant aux détenus libérés le bénéfice de l'allocation d'aide publique aux travailleurs privés d'emploi. Ce texte avait été renvoyé en commission mercredi (« le Monde » du 28 novembre).

M. DURAFOUR, ministre du travail, propose une nouvelle rédaction de l'article unique de ce projet précisant que l'on tiendra compte de la détention dans le calcul de la durée minimale d'activité préalable, nécessaire pour bénéficier de cette allocation. M. GERBET (R.I.), estime que par rapport au texte initial « *c'est bonnet blanc et blanc bonnet* ». Il apporte en revanche son appui à l'amendement de M. ICART (R.I.) qui n'attribue l'allocation chômage que si la détention n'excède pas une durée fixée par décret. M. DUCOLONE (P.C.), demande que l'aide publique soit accordée à tous les jeunes inscrits à l'Agence de l'emploi, sinon « *ils devront aller en prison s'ils veulent la toucher !* ». Opinion partagée par M. VOISIN (app. U.D.R. M. de POULPIQUET (U.D.R.), refuse une nouvelle fois que soient favorisés les récidivistes. M. FOYER (U.D.R.), reconnaît que la cause des détenus « *est actuellement impopulaire* », mais estime que l'Assemblée doit faire preuve de courage et voter cette mesure sociale. M. Durafour précise que des dispositions seront prises prochainement en faveur de jeunes privés d'emploi.

Après une double suspension de séance demandée par le groupe U.D.R., M. FOYER, président de la commission des lois, propose de renvoyer ce texte en commission, le vote n'intervenant que la semaine prochaine. M. Durafour accepte. « *Ce n'est pas facile pour certains d'être réactionnaires* » commente M. DUCOLONE (P.C.).

L'Assemblée passe alors à l'examen du projet de loi adopté par le Sénat le 8 avril 1975 relatif à la protection des occupants des locaux à usage d'habitation. Ce texte a été sensiblement modifié par les sénateurs qui ont voulu le simplifier et en limiter la portée dans le respect des règles du droit.

Après l'exposé de M. MAGAUD (U.D.R.), rapporteur, M. GALLEY, ministre de l'équipement, souligne que « *ce projet est un élément de la nouvelle politique de l'habitat ancien* ». Reconnaissant que « *la vétusté et l'inconfort des logements anciens sont alarmants* » (six millions de logements restent inconfortables et seize millions de personnes sont encore mal logées), il insiste sur la nécessité de faire une politique sociale du logement, « *c'est-à-dire une politique de réduction des inégalités* » « *Il faut aussi éviter,* précise-t-il, *la déperdition de l'aide de l'Etat dans des procédures inadaptées ou le détournement de cette aide vers des catégories privilégiées.* »

M. BARROT, secrétaire d'Etat au logement, constate la présence d'un phénomène spéculatif dans le cœur des villes et dénonce « *les abus, les drames humains et les pressions inadmissibles* » qui en découlent. « *Voilà,* estime-t-il, *qui suffirait à justifier la nécessité de ce texte sur la protection des occupants, car, si la loi de 1948 a apporté déjà des garanties sérieuses et solides, elle ne constituait pas cependant une dissuasion suffisante.* » « *Le texte,* précise M. Barrot, *assure aux occupants une meilleure information sur leurs droits, leur donne pendant un mois la possibilité de revenir sur des décisions hâtives, impose des conditions de relogement à proximité de l'ancien appartement et interdit la mise en copropriété d'immeubles en mauvais état.* »

Dans la discussion générale, M. GUERLIN (P.S., Hautes-Pyrénées) annonce que son groupe votera ce projet « *qui le laisse cependant sur sa faim* ». Il regrette une approche trop juridique du problème, l'essentiel demeurant à son avis la lutte contre la spéculation foncière et la ségrégation sociale.

Pour M. CANACOS (P.C., Val-d'Oise), ce texte illustre « *les limites du changement que le président de la République et sa majorité sont susceptibles d'entreprendre, même si, pour une toute petite catégorie de locataires, cela constitue un progrès* ». Il annonce que son groupe votera le texte en discussion.

M. FREDERIC-DUPONT (R.I., Paris) redoute que ce texte ne soit qu'un « *trompe-l'œil* » s'il n'assure pas réellement le relogement des occupants évincés dans un périmètre limité. Pour M. CLAUDIUS-PETIT (réf., Paris), « *la loi de 1948 a été mutilée et détruite, ce qui a provoqué la ruine des propriétaires et la ségrégation urbaine* ». « *Il est temps,* affirme l'orateur, *de remettre en ordre les loyers anciens, d'instituer l'aide personnalisée.* » Pour M. KRIEG (U.D.R., Paris), ce texte reste « *indispensable* », même s'il arrive tard. « *Avez-vous les moyens financiers de votre politique ?* », demande M. DUBEDOUT (P.S., Isère).

Pour M. BARROT, une remise en ordre s'impose, et il faut s'rienter vers une aide personnalisée qui favorisera ceux qui en ont besoin.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte un amendement précisant que l'acte par lequel le bailleur notifie au locataire qu'il met fin au contrat de louage doit être rédigé conformément à un modèle-type fixé par décret. Elle accepte un amendement qui indique que le relogement devra s'opérer dans le même arrondissement ou les arrondissements ou communes limitrophes dudit arrondissement. Dans les autres cas, un amendement combattu par le gouvernement précise qu'il devra s'opérer sur le territoire de la même commune ou d'une commune limitrophe, sans pouvoir être éloigné de plus de 5 kilomètres.

Un amendement du gouvernement précise que toute convention entre le locataire ou l'occupant et le propriétaire exerçant le droit de reprise ne peut être signée qu'après un délai de réflexion de trente jours. Un amendement de M. FANTON (U.D.R.) indique que lorsque des opérations dites de rénovation et de réhabilitation ne sont pas soumises à l'obligation du permis de construire elles doivent faire l'objet d'une autorisation expresse du maire. Des amendements précisent également les sanctions pénales en cas de non-respect de la loi.

Un amendement du gouvernement étend l'interdiction de mise en copropriété non seulement aux immeubles de la catégorie IV, telle que définie par la loi de 1948, mais également à ceux de la catégorie III B.

Est également interdite, sur proposition du gouvernement, et après un long débat, « *toute division par appartement d'immeubles ayant fait l'objet d'une acquisition à titre onéreux, d'un échange ou d'un apport en société depuis moins de cinq ans et qui répondaient, lors de l'acquisition, de l'échange ou de l'apport en société, aux critères de classement des catégories III B ou IV de la loi de 1948. Cette interdiction ne s'applique pas lorsque l'immeuble a été acquis par un organisme d'H.L.M. ou une société d'économie mixte* ».

L'Assemblée adopte l'amendement de la commission qui institue pour le locataire ou l'occupant un droit d'information et de préemption en cas de vente de l'appartement qu'il occupe. Ce droit est limité à la seule division d'un immeuble par appartements.

Sur proposition de M. DAILLET (réf.), l'Assemblée adopte un amendement qui protège les acquéreurs de maisons individuelles contre certaines manœuvres abusives.

L'ensemble du projet ainsi modifié est adopté. — P. Fr.

RÉFORME FONCIÈRE : les députés décident que la loi sera appliquée dès sa publication

Jeudi 27 novembre, en séance de nuit, l'Assemblée nationale examine en deuxième lecture le projet de loi portant réforme de la politique foncière.

Pour M. DEPREZ (R.I., Hauts-de-Seine), seul orateur inscrit dans la discussion générale, il faut réétudier la taxation foncière, afin de ne pas dissuader les propriétaires de vendre.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte l'article premier A dans le texte du Sénat, mais repousse l'article premier (qui pose le principe du plafond légal de densité), l'opposition étant alors plus nombreuse que la majorité. M. FANTON (U.D.R.), rapporteur du texte, déplore « *ce vote absurde* », qu'il explique par « *les conditions impossibles* » dans lesquelles intervient cette discussion.

Après une suspension de séance, l'Assemblée examine, à l'article 2 (versement dû par le constructeur en cas de dépassement du P.L.D.), un amendement de M. DE LA MALENE (U.D.R.) rétablissant l'exonération, supprimée par le Sénat, pour la construction des établissements d'enseignement et des édifices du culte. Défendu par MM. BAS (U.D.R.) et FANTON (U.D.R.), combattu par M. GALLEY, l'amendement est adopté.

A l'article 8 (collectivités bénéficiaires et utilisation des ressources attendues du versement résultant du dépassement du P.L.D.) et dans l'énumération limitative des modes d'utilisation autorisés, des amendements mentionnent la restauration d'immeubles anciens et la construction d'H.L.M. Au paragraphe qui fixe les règles particulières à la région parisienne, un amendement de la commission refuse de soumettre le District à l'obligation de consacrer la moitié au moins du contingent qui lui est attribué à la construction d'espaces verts publics.

A l'article 8 *bis*, l'Assemblée adopte un amendement du gouvernement, qui précise que « *les versements effectués par les organismes d'H.L.M. seront attribués en totalité à la commune ou au groupement de communes pour les immeubles à caractère social, dont la densité est comprise entre le plafond légal et une densité double de ce plafond* ».

Un amendement de la commission prévoit la restitution aux organismes d'H.L.M. des sommes versées par eux. Un autre amendement vise le cas des opérations de résorption de l'habitat insalubre, à condition que ces opérations comprennent un pourcentage de logements sociaux fixé par décret.

A l'article 9, qui définit les conditions d'application du mécanisme du P.L.D. aux zones d'aménagement concerté, l'Assemblée adopte un amendement du gouvernement, modifié par M. Aubert (U.D.R.), qui précise que « *la densité des constructions existantes et la surface prise en compte pour déterminer si les constructions nouvelles dépassent le P.L.D., ainsi que la valeur des terrains, sont appréciées globalement pour l'ensemble de la zone.* »

A l'article 15 (dispositions transitoires relatives aux ZAC et aux zones assimilées), le gouvernement propose de ne pas soumettre au P.L.D. les constructions réalisées dans les zones de résorption de l'habitat insalubre, d'aménagement ou de rénovation, sous la triple condition : que leur création ait été demandée avant le 1er novembre 1975 par délibération du conseil municipal ; que la commune ou l'organisme aménageur ait acquis avant le 1er novembre 1975, sous le régime de la T.V.A., des terrains représentant au moins le quart de la surface de la zone ; que le bilan financier soit approuvé avant le 1er novembre 1976.

A l'article 16, M. Fanton défend un amendement adopté par la commission des lois et d'après lequel le versement ne serait pas applicable aux demandes de permis de construire déposées avant le 1er juillet 1976.

Il entend ainsi manifesté son mécontentement, le gouvernement semblant avoir renoncé à inscrire le projet réformant l'urbanisme à l'ordre du jour de la présente session. « *Il ne s'agit pas de favoriser la spéculation et les promoteurs,* affirme M. Fanton, qui rappelle que la commission avait demandé l'application immédiate du texte. Pour M. RUFENACHT (U.D.R.), suivre M. Fanton reviendrait à favoriser « *une spéculation effrénée* ». M. CANACOS (P.C.) plaide en faveur d'une application immédiate du projet.

M. GALLEY, partage les regrets de M. Fanton en ce qui concerne le texte sur la réforme de l'urbanisme (qui pourrait être examiné au début de la session de printemps), mais souligne « *les dangers* » de la position préconisée par le rapporteur. M. Fanton abandonne alors son amendement, mais demande l'application immédiate de la loi. M. Galley s'y oppose et plaide en faveur de mesures transitoires. M. CLAUDIUS-PETIT (réf.) fait remarquer que les mesures transitoires favoriseront la spéculation.

L'Assemblée adopte finalement un amendement indiquant que les permis de construire et les déclarations préalables antérieurs avant la date de promulgation de la loi ne sont pas soumis aux règles du P.L.D.

A l'article 20, qui institue les zones d'intervention foncière, le gouvernement précise que leur création, dans les cas où elle n'est pas décidée par le législateur, ne peut résulter que d'une association, de l'initiative des communes et de l'intervention de l'autorité administrative.

L'Assemblée élargit ensuite les possibilités d'user du droit de préemption pour la constitution de véritables réserves foncières.

L'Assemblée réaffirme la faculté pour le propriétaire de retirer son offre de vente, à défaut d'accord sur le prix, et, pour les collectivités, de renoncer à acheter. Concernant l'article sur la protection des locataires et occupants des immeubles acquis par préemption, l'Assemblée estime qu'il ne faut affaiblir en aucune manière la protection des personnes touchées par des travaux de restauration ou de transformation.

Puis les députés adoptent un article additionnel du gouvernement qui précise « *que, en cas d'acquisition d'un bien par voie de préemption, le prix du bien devra être réglé, par le titulaire du droit de préemption ou son délégué, au plus tard dix mois après sa décision ou après la décision définitive de la juridiction de l'expropriation. A défaut de paiement, le bien est rétrocédé de plein droit au propriétaire, qui peut l'aliéner librement* ».

L'Assemblée adopte un amendement de M. HAMEL (R.I.) qui permet aux communes et aux établissements publics groupant plusieurs communes d'acquérir en viager.

A l'issue d'une seconde délibération, l'article premier est adopté. Dans les explications de vote, M. BERNARD (P.S.) réaffirme l'opposition de son groupe envers un texte qui ne fournira pas aux collectivités locales les moyens qui leur permettraient d'acquérir une maîtrise foncière qui commande tout le reste. Pour M. CANACOS (P.C.) la loi, loin de supprimer la spéculation, la favorisera à terme. Son groupe ne la votera pas.

L'ensemble du projet, ainsi modifié, est adopté, l'opposition votant contre. La séance est levée vendredi matin à 2 h. 35. — P. Fr.

POLITIQUE

POURSUIVANT L'EXAMEN DU BUDGET

Le Sénat adopte les crédits du ministère de l'intérieu[r]

Le Sénat a adopté, dans la nuit du 27 au 28 novembre, les crédits du ministère de l'intérieur, dont il avait commencé l'examen jeudi matin. Il a ensuite examiné les dispositions concernant l'aménagement du territoire, le vote de ces crédits ne devant intervenir que la semaine prochaine, avec celui des services du premier ministre.

Après les interventions des rapporteurs, du ministre et de M. CAROUS, M. MIGNOT (ind.) regrette que le gouvernement n'ait pas établi un programme et fixé un échéancier pour une réforme des finances locales, promise en 1974.

M. PONIATOWSKI indique que la prochaine dotation du fonds d'équipement aux collectivités locales devrait être ouverte au 1er janvier 1977, pour atteindre 40 % du produit de la T.V.A. payée par les communes en 1976, soit au moins 2 milliards de F. Il annonce alors qu'il a demandé l'inscription d'un milliard au prochain collectif budgétaire. Si cette décision est prise, précise-t-il, les communes pourront en tenir compte dans l'établissement des budgets primitifs pour 1976.

Le ministre d'Etat relève que les régions auront à examiner, en 1976, les *« enveloppes »* destinées aux constructions des établissements scolaires du premier degré et aux équipements socio-éducatifs qui se montent à 2 milliards de francs, portant ainsi à 13,6 milliards le total des sommes soumises à l'examen des régions. En réponse à MM. CAROUS (U.D.R.) et CHAMPEIX (P.C.), le ministre précise que, en ce qui concerne le fonctionnement du fonds d'équipement, le gouvernement prépare le remboursement de la T.V.A. ; pour les départements et les petites communes, ce sera au Parlement de trancher ; « *mais*, dit-il, *dès à présent une avance sera faite aux communes à concurrence de 50 % du montant du fonds* ».

M. CHATELAIN (P.C.) estime que ce budget « *traduit dans tous ses aspects le caractère inquiétant* » de la politique du gouvernement qui fait des promesses sans les inscrire dans le budget. M. BROUSSE (gauche dém.) affirme que la réforme des finances locales passe par une plus exacte répartition des ressources et des charges entre les collectivités et l'Etat. M. CHOCHOY (P.S.) évoque les difficultés des personnels de l'administration départementale

M. BOILEAU (Un. centr.). se montre sceptique sur la création de la « *commission Guichard* » car, déclare-t-il, « *qui veut noyer une réforme crée une commission* ». M. GIRAULT (ind.), met l'accent sur les distorsions fiscales entre communes. Apportant des précisions aux questions soulevées par les orateurs, M. PONIATOWSKI récuse la critique selon laquelle il porterait atteinte aux libertés : « *Aucune manifestation*, dit-il, *sauf la marche sur l'Espagne, n'a été interdite ; pourtant le public se plaint de la gêne qu'elles apportent. En matière de liberté syndicale, je suis chargé d'appliquer la loi : le local de la section syndicale est réservé aux adhérents et aux activités du syndicat ; les entreprises sont faites pour travailler, les lycées pour étudier, les gares pour circuler.* » Le ministre indique que sur 28 000 détenus, 5 000 sont étrangers qui sont expulsés dès leur sortie de prison, ainsi en a-t-il été en 1974 pour 2 500 d'entre eux, et 3 350 entre le 1er janvier et le 15 novembre 1975.

Après que M. BROSSEAU (P.C.) a déclaré que ce budget « *reflète l'impuissance* » du gouvernement à combattre les causes de la crise, et juge peu souhaitable la création d'une école de cadets de la police, M. CICCOLINI (P.S.) critique le fait qu'on laisse aux élus locaux la responsabilité « *impopulaire* » d'augmenter les impôts parmi lesquels il relève l'injustice de la taxe d'habitation. Pour M. PALMERO (Un. centr.), le gouvernement ne devra pas être déçu si les consultations électorales dans le Midi de la France sont décevantes pour la majorité.

M. Guy PETIT (ind.), dénonce les complications, dépenses et lenteurs provoquées par la multiplications des échelons administratifs qui compromettent l'autonomie communale. Mlle RAPUZZI (P.S.), indique que « *la création de la commission Guichard ne permet guère d'espérer* ». Après M. JUNG (Un. cent.), qui qualifie d' « *encourageantes* » les déclarations du ministre sur les aides aux collectivits locales, M. Poniatowski fournit un certain nombre de précisions, comme il le fera en réponse à MM. DESCOURS-DESACRES (ind.) et SCHWINT (P.S.).

MM. FUSSET (Un. cent.), CHATELAIN (P.C.), DE BOURGOING (ind.), CAROUS (U.D.R.) et MEZARD (ind.) expliquent le vote de leurs groupes respectifs. Une première partie des crédits est alors adoptée, ainsi qu'un amendement de la commission des finances qui l'ayant retiré, est repris par le groupe socialiste. Cet amendement voté par 162 voix contre 114 propose par un article additionnel que soient révisés, tous les cinq ans, les critères de la répartition des ressources et des charges entre Etat et collectivités locales et entre les collectivités elles-mêmes, en matière de constructions scolaires et d'aide sociale. Un second article additionnel est approuvé : il concerne la répartition du produit de l'impôt sur les ménages et fixe que le versement représentatif de la base sur les salaires (V.R.T.S.) « *ne pourra être inférieur en 1976 à son montant de 1975* ».

M. RAYBAUD (gauche-dém.), rapporteur de la commission des finances, a d'autre part obtenu de M. PONCELET, secrétaire d'Etat au budget, la promesse que les frais de gestion du V.R.T.S. seront ramenés de 1,33 % à 1 %, « *ce qui dégagera environ soixante millions pour les petites communes* ».

Dans sa réponse, M. Po[nia]towski traite tout d'abord [de] la sécurité. Il note que cell[e-ci] « *n'est pas ce qu'elle était jad[is]* » du fait de l'urbanisation [qui] entraîne une rupture de tous [les] cadres traditionnels.

En ce qui concerne la sécu[rité] civile, le ministre indique [que] le contrôle des vitesses sera r[en]forcé ; il évoque les modificati[ons] relatives au permis de condu[ire]. A propos des collectivités loca[les], M. Poniatowski indique qu'en[tre] 1968 et 1974 les dépenses de cel[les-]ci en matière de fonctionnem[ent] sont passées de 29,3 milliard[s à] 62,6 milliards de francs ; en [ma]tière d'investissements et d'é[qui]pement, pour la même péri[ode] de 19,8 à 41,6 milliards, et les dépenses totales ont augm[enté] de 49,1 milliards pour passe[r à] 104,4 milliards, soit une prog[res]sion de 13,3 % par an.

En conclusion, il souligne [que] la commission créée le merc[redi] 26 novembre en conseil des mi[nis]tres doit procéder à l'étude [de] l'amélioration du fonctionnem[ent] de la démocratie locale « *sans [pré]jugés et sans dogmatisme* ». « *N[ous] allons demander à cette comm[is]sion*, déclare-t-il, *de faire pre[uve] surtout d'imagination, de s[ortir] des sentiers battus.* » Rappe[lant] qu'il est hostile aux fusions [de] petites communes, il note [que] celles-ci auront « *un sérieux [pro]blème d'équipement* », et qu'[elles] devront s'organiser à l'éch[elon] cantonal ou inter-cantonal.

Premier orateur inscrit [dans] la discussion générale, M. [CA]ROUS (U.D.R.) se préoccupe [de] la situation financière des c[om]munes et regrette que la s[ub]vention au fonds d'équipem[ent] des collectivités locales, fixé[e à] 1 milliard au moment du [plan] de soutien à l'économie, ne [soit] pas reconduite pour 1976. — A

L'aménagement du territoire

Les sénateurs abordent ensuite l'examen des dispositions concernant l'aménagement du territoire. Les crédits de fonctionnement (DATAR et missions régionales) s'élèvent à un peu plus de 1 milliard 12 millions. Le rapporteur, M. DE MONTALEMBERT (U.D.R.), souligne « *l'ardente obligation* » de réduire les déséquilibres régionaux, de favoriser le développement des villes moyennes, de renforcer les responsabilités régionales, de définir une politique de concertation pour les grands chantiers.

M. BARROUX (P.S.), exprimant l' « *avis* » de la commission des affaires économiques, dénonce la spéculation immobilière qui chasse de Paris les habitants les plus modestes. Quant à la politique de rénovation rurale, elle s'est révélée, indique le rapporteur, insuffisante pour enrayer le processus de dépeuplement de dix-sept départements.

« *Nous voulons*, déclare le ministre de l'intérieur, *rapprocher les travailleurs des lieux de leur travail. Les constructions de bureaux en région parisienne se ralentissent. L'Etat donnera l'exemple, et c'est pourquoi les crédits du fonds de décentralisation administrative sont augmentés. Le régime de croissance de la région parisienne a été fixé à un niveau plus raisonnable. Les métropoles d'équilibre doivent être préservés de la congestion, les villes moyennes sont un élément majeur de l'aménagement du territoire, car elles offrent à l'homme le meilleur cadre de vie. Vingt et un contrats ont été passés, vingt-huit le seront en 1976. Les établissements publics régionaux pourraient relayer l'effort de l'Etat.*

» *L'action se prolonge au niveau des petites villes et des pays : douze expériences pilotes ont été faites, soixante contrats pourraient être conclus en 1976.* »

On entend ensuite MM. CHATELAIN (P.C.), LAUCOURNET (P.S.), LOMBARD (Un. centr.), FORTIER, BRACONNIER (U.D.R.), SCHIÉLÉ (Un. centr.), DAILLY (Gauche dém.), qui regrettent notamment le développement excessif de la région parisienne. M. PONIATOWSKI leur répond : « *La poussée des emplois tertiaires est un phénomène que je crois irréversible. Il faut en tenir compte mais s'efforcer de les attirer en province, où ils peuvent plus facilement s'implanter que les emplois industriels. (...) Vous souhaitez décongestionner la région parisienne. Celle-ci a, en effet, été engagée dans une voie dangereuse, celle des 15 millions d'habitants en l'an 2000 — c'est bientôt. Quand on la survole en hélicoptère, on voit déjà une sorte de monstre.* »

M. PONIATOWSKI : améliorer la démocratie locale

Au début de la séance du matin, M. RAYBAUD (Gauche dém.) rapporteur spécial de la commission des finances, avait dressé un tableau de la situation financière des collectivités locales et évoqué les difficultés profondes que celles-ci traversent, leurs charges demeurant trop lourdes par rapport à leurs ressources. Il demande qu'on aboutisse à des ressources évolutives, qu'on accroisse les ressources non affectées des collectivités locales et que le concours apporté aux collectivités par le V.R.T.S. (Versement représentatif de la taxe sur les salaires) soit en augmentation sensible par rapport aux exercices précédents.

Mlle PAGANI (ind), rapporteur spécial de la commission des finances pour les rapatriés, déclare que celle-ci estime qu'il est grand temps de transformer très vite et très profondément les conditions d'existence des Français de confession islamique.

M. NAYROU (P.S.), rapporteur pour avis de la commission des lois, évoque l'utilisation de la police : « *Il ne faut pas, à tout propos et hors de propos, déployer vos cars et vos gardiens casqués* », lance-t-il à l'adresse du ministre de l'intérieur. Après avoir souhaité l'harmonisation du déroulement de carrière des personnels communaux avec celui des fonctionnaires d'Etat, il évoque le transfert de la préfecture du Var dont M. Amic, sénateur socialiste de ce département, affirme qu'il a été « *une opération de nature politique* ».

Dans la presse maoïste

« L'HUMANITÉ ROUGE » : [le] P.C. n'a qu'à se soumettr[e à] l'atlantisme du P.S., ou [se] démettre.

L'Humanité rouge, quoti[dien] maoïste proche du parti com[mu]niste (marxiste-léniniste) [de] France, clandestin, publie, de[puis] plusieurs numéros, une ana[lyse] de « *la crise politique du P.C.F.* » dans laquelle le « *révisionnism[e]* » de ce dernier et son « *sout[ien] au social-impérialisme soviétiq[ue]* » sont vivement mis en cause.

Dans son numéro daté [du] 28 novembre, le journal p[ro]chinois s'en prend aux pro[pos] tenus par M. Mitterrand [à] Washington (*le Monde* du 27 [no]vembre) et note :

« *Mitterrand veut mon[trer] que ce sont les socialistes [qui] dirigent dans l'union de [la] gauche, et qui fixent les co[ndi]tions. Le P.C.F. n'a qu'à se [sou]mettre ou à se démettre. C['est] là l'expression du nouveau [rap]port de forces entre les d[eux] partis.* »

LE « QUOTIDIEN DU PEUPL[E] » ENVISAGE LE DÉVELOPPEM[ENT] D'UN « MAI 68 OUVRIER »

Le Quotidien du peuple, org[ane] du parti communiste révoluti[on]naire (marxiste-léniniste), pu[blie] dans son numéro daté du 27 [no]vembre une longue analyse [sur] « *le Mouvement d'ensemble et [la] question de la révolution* ».

Le Quotidien du peuple not[e] : « *Quand on envisage le dével[op]pement d'un mouvement d'[en]semble dans notre pays, on [est] amené à se référer naturellem[ent] au mouvement de mai 1968. M[ais] il existe déjà la conscience [que] ce mouvement prendra nécess[ai]rement un caractère différe[nt] qu'il s'agira d'un affrontement [de] classes, beaucoup plus marq[ué], « un mai 1968 ouvrier » où [la] classe ouvrière tiendra la premi[ère] place.* »

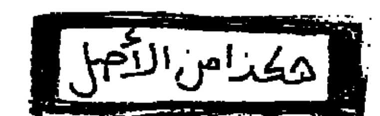
A Pau

« ACCROCHAGE » ENTRE M. LABARRÈRE (P.S.) ET LE P.C.

(*De notre correspondant.*)

Bordeaux. — Lors d'une vi[site] de M. Marchais à Pau, le 19 [no]vembre, M. Lagarde, secrétaire [de] la fédération communiste [des] Pyrénées-Atlantiques, avait insi[sté] sur la part prise par son pa[rti] dans l'élection de M. An[dré] Labarrère, député socialis[te], maire de la ville, déclarant mêm[e] : « *Si un accord national n'est [pas] conclu pour les municipales, no[us] ne sommes pas sûrs que ce sié[ge] restera à la gauche.* »

Mercredi, M. Labarrère a r[é]pondu en notant que son cons[eil] municipal (vingt-deux socialis[tes] ou apparentés, trois radicaux [de] gauche et trois « groupes d'acti[on] municipale ») ne gouverne [pas] avec la droite. Dès lors, pour q[ue] ce siège soit perdu par la gauc[he] à la prochaine échéance élect[o]rale, il faudrait que le P.C. vo[te] avec la droite.



POLITIQUE

AVANT LE CONGRÈS DU PARTI RADICAL A LYON

M. Servan-Schreiber parviendra-t-il à maintenir son influence ?

Le congrès du parti radical siège à Lyon du 28 au 30 novembre. M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, qui avait renoncé à ses fonctions de président de la formation en juillet dernier, n'est, statutairement, pas rééligible. M. Gabriel Péronnet, qui, depuis son départ, a assuré l'intérim présidentiel devrait, sauf imprévu, briguer le poste de président en titre. Le 9 juillet, devant le conseil des ministres, M. Valéry Giscard d'Estaing avait encouragé le parti radical à constituer l'aile gauche de la majorité et avait jugé « naturel » qu'il exerce des responsabilités au gouvernement.

« *Que prépare M. Jean-Jacques Servan-Schreiber ?* » Telle est la question qui occupe l'esprit de la plupart des cadres du parti radical, et il n'y a là rien de surprenant. En effet, s'il n'a guère eu le temps, en 1974, de s'imposer comme ministre, s'il n'a pas conservé le rôle de conseiller privilégié qu'il semblait jouer auprès de M. Giscard d'Estaing, si ses deux mandats à la présidence du parti valoisien se sont achevés en juillet dernier, dans la quasi-indifférence des radicaux, le député de Meurthe-et-Moselle a néanmoins conservé un talent essentiel à son personnage : celui de donner du relief à ses initiatives politiques.

Après avoir naguère défrayé la chronique par ses déclarations nombreuses, souvent fracassantes, parfois intempestives, voici qu'il trouble les siens par ses demi-silences. Non rééligible à la présidence de sa formation lors du prochain congrès, il a tout de même réussi, en se tenant suffisamment à l'écart, à créer l'inquiétude chez son ou ses successeurs éventuels. La question qui se posera au terme du congrès de Lyon est effectivement de savoir quel degré d'influence — quel pouvoir, en somme — aura gardé le « clan » Servan-Schreiber sur le parti politique qu'il avait investi en 1969 (1).

En juillet dernier, le député de Meurthe-et-Moselle ayant décidé d'avancer de quelques mois le terme de son mandat présidentiel, la passation des pouvoirs entre le président sortant et le président intérimaire avait eu lieu sans heurt. M. Gabriel Péronnet, jusque-là secrétaire général, avait pris en charge le parti jusqu'au congrès. Mme Brigitte Gros, sénateur des Yvelines et sœur de M. Servan-Schreiber, était devenue secrétaire général.

Près de cinq mois plus tard, on est bien loin, place de Valois, de la sérénité qui avait semblé présider à cet épisode. M. Servan-Schreiber ne s'est en rien désintéressé de la vie politique. Sa sœur s'est bien gardée de laisser à d'autres les fonctions qui lui étaient échues et les possibilités d'expression publique afférentes. Le successeur, président par intérim, en revanche, a négligé les chances qui lui étaient offertes de prendre en main le parti.

En se posant, dès le départ du député de Meurthe-et-Moselle, comme le président désireux d'amorcer la réunification des radicaux, M. Gabriel Péronnet pouvait s'attendre à quelques succès partiels et immédiats, compte tenu que certaines personnalités, proches du parti radical, considéraient comme impossible leur adhésion à la formation valoisienne tant qu'elle serait dirigée par M. Servan-Schreiber. Effectivement, au mois d'août, l'« hypothèque Servan-Schreiber » étant levée, MM. Michel Durafour, ministre du travail, et André Rossi, secrétaire d'Etat — tous deux vice-présidents du Centre républicain — rallièrent la place de Valois.

Le regroupement s'arrêta là. En revanche, il se confirma peu à peu que M. Péronnet ne voulait, ou ne pouvait, se donner les moyens de gouverner véritablement son parti.

L'administration de celui-ci étant restée entre les mains de personnes dévouées au président précédent, la préparation du congrès a même présenté quelques difficultés pour le secrétaire d'Etat et ses proches. Du côté de la « vieille maison », on raconte à l'heure actuelle quelques histoires de clefs, de serrures, de courrier ouvert, ou non envoyé, qui témoignent qu'une petite guerre a eu lieu entre l'ancienne équipe et la nouvelle ; petite guerre qui a fait regretter à ceux qui avaient succédé à M. Servan-Schreiber de ne pas avoir mis en place, immédiatement après leur arrivée au « pouvoir », un secrétariat administratif plus proche de leurs intérêts que de ceux du député de Nancy et... du secrétaire général, sa sœur.

Car les relations n'ont pas tardé à se gâter entre Mme Brigitte Gros et M. Péronnet. Le sénateur des Yvelines inaugura une politique de communiqués très critiques à l'égard du gouvernement et dont le moindre objectif n'était pas de mettre en situation délicate les radicaux membres de l'équipe de M. Chirac.

Mme Gros devait bientôt être rejointe par son frère sur les premiers escarpements de l'opposition. De sa tribune de *l'Express*, le député allait, à son tour, attaquer également le pouvoir. Le 20 octobre, on pouvait lire par exemple sous sa plume : « *Derrière l'apparence du calme, du sang-froid, du raisonnable et du méthodique, c'est l'attentisme (...). L'immobilisme gouvernemental et (...) la démission politique nous conduisent au socialisme.* »

Stratégie classique de l'appel à la « base », toujours plus oppositionnelle que le sommet. Stratégie classique du chef « en réserve » qui prend à témoin les troupes de la timidité de ceux qui l'ont remplacé et auxquels il veut, un jour, reprendre le flambeau. Stratégie, mais aussi ressentiment compréhensible d'un giscardien de l'avant-dernière heure (2) convaincu longtemps de l'efficacité de son influence sur la politique présidentielle et qui voit celle-ci s'écarter de ce qu'il attendait. Quand elle ne tourne pas le dos carrément aux thèses « schreibériennes » les plus en vue, comme celle du pouvoir régional, par exemple. Ainsi ne fait-il pas de doute que le discours sur la région prononcé à Dijon, le 24 novembre, par M. Giscard d'Estaing n'a pu que « crisper » un peu plus le député de Meurthe-et-Moselle. Et ce d'autant plus que le député en question ne fait plus mystère de sa candidature à la présidence du conseil régional de Lorraine.

Escarmouches

Pratiquement, que peut faire la « famille » lors des prochaines assises ? Elle peut agir à deux niveaux : à celui du comité directeur (et donc du secrétariat général) d'abord, à celui du président ensuite.

Le secrétaire général du parti radical est élu par le comité directeur, après le congrès. Mais le comité directeur est lui-même renouvelé lors du congrès, au cours d'une séance à huis clos, le premier jour. C'est à ce niveau-là que se livrent les luttes les plus chaudes et que se comptent avec le plus de méfiance les mandats. Il semble bien, puisque les assises de Lyon réunissent les délégués titulaires de la carte 1974 (donc d'un parti radical à l'époque contrôlé souverainement par M. Servan Schreiber), qu'à ce niveau-là il soit difficile à d'éventuels concurrents d'évincer Mme Brigitte Gros du secrétariat général, pour peu qu'elle entende y demeurer. A moins que dans les derniers jours, les escarmouches sur le décompte des voix aient tourné à l'avantage des amis de M. Péronnet.

En ce qui concerne la présidence du parti, la situation, au départ, est en revanche plutôt favorable à M. Péronnet. Bien qu'il ait déclaré, le 4 juillet dernier, qu'il acceptait la présidence par intérim à titre de « *mission provisoire* » parce qu'il avait « *toujours combattu le cumul des fonctions de membre du gouvernement et de chef de parti* », le secrétaire d'Etat apparaît comme un candidat tout désigné à sa propre succession. Sauf si...

Sauf si les bruits qui courent à l'intérieur du parti reflètent une réalité. Sauf si, par exemple, M. Servan-Schreiber trouve un candidat à opposer à M. Péronnet ; sauf si M. Jean-Claude Colli, délégué aux énergies nouvelles, se laisse porter par quelque affectueuse pression de ses amis (et de M. Servan-Schreiber) ; sauf si est retenue la proposition de plusieurs fédérations (Essonne, Hauts-de-Seine, Isère, Meuse, Morbihan, Moselle, Orne), favorables à la candidature de Mme Giroud ; sauf si M. Jean-Jacques Servan-Schreiber usant de son style et de son sens du drame fait « un malheur » la tribune et demande au congrès de soumettre les ministres radicaux à quelque ultimatum.

Mme Brigitte Gros ne parlait-elle pas récemment, lors d'un voyage en province, d'un « *contrat* » à passer entre les ministres et les militants du parti en ce qui concerne la mise en application, par le gouvernement, de quelques réformes urgentes ? M. Servan-Schreiber, lui-même, dans son éditorial de *l'Express* (*le Monde* du 26 novembre) n'écrivait-il pas : « *A vous, radicaux, de fixer à ceux qui vous représentent au gouvernement et au Parlement le délai qui vous paraîtra raisonnable. Le délai au-delà duquel vous-mêmes et, a fortiori, l'opinion ne croirait plus* [que la réforme puisse s'affirmer dans les faits]. *Oui, à vous d'écrire ce pacte à Lyon. N'hésitez pas.* » ?

Certes, M. Péronnet avait tenté de répondre par avance à cette sommation dans une interview accordée au *Point* et publié le 24 novembre. A l'idée selon laquelle J.-J. S.-S. pourrait suggérer aux ministres radicaux de quitter le gouvernement, il avait répliqué, non sans bravoure : « *Bigre ! (...) Soyons sérieux : on ne va pas remettre en cause à tout bout de champ, par des déclarations intempestives, d'irresponsables, un engagement dont personne ne peut contester la loyauté. Le parti radical demeurera derrière le président de la République et il continuera de participer au gouvernement. Les ministres ne sont pas mandatés par le parti ; il ne faut pas se tromper de République !* » Que M. Péronnet garde ce tonus, et l'on ne s'ennuiera pas à Lyon !

En fait, pour ce congrès, les préoccupations du secrétaire d'Etat et de sa petite équipe vont bien plus à ces questions d'ordre interne qu'aux affaires extérieures, comme la réunification de la famille radicale. Il est vraisemblable qu'en ce domaine bien peu d'événements se dérouleront pendant le week-end. Les radicaux de gauche, lors de la réunion de leur bureau, mardi dernier, ont déclaré qu'ils observaient le déroulement des assises valoisiennes, mais qu'ils n'en attendent rien.

Quant aux autres, ceux qui sont entrés plus récemment au parti radical — MM. Durafour et Rossi, — ils se montreront vraisemblablement prudents pendant ces assises. Leur trop fraîche adhésion leur interdit de prendre des positions en flèche. Fondateurs avec M. Aymar Achille-Fould (qui, lui, ne les a pas suivis au parti radical) d'un Mouvement de la gauche réformatrice, dont l'influence fut bien éphémère (3), leur intérêt est plutôt d'attendre.

Anciens radicaux d'une époque difficile, amis d'un de ceux — M. André Morice, président du Centre républicain — qui rompirent avec le parti de M. Mendès France (et de J.-J. S.S.) en raison d'un désaccord sur la question capitale de l'Algérie, ils pourraient bien mesurer, pour peu que le vent souffle en faveur de M. Servan-Schreiber, qu'on ne se réinstalle pas facilement dans une formation si longtemps tenue par une personnalité telle que celle du député de Meurthe-et-Moselle ; une formation qui a coûté si cher en investissements et dont l'ancien président n'a sans doute pas renoncé à se servir, dans la mesure où il n'a pas renoncé à une carrière politique.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(1) Après le congrès de Nantes, où M. Maurice Faure s'était engagé à régénérer le parti radical, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber était devenu secrétaire général en octobre 1969. Deux ans plus tard, il avait été élu président, battant M. Maurice Faure (qui participa en octobre 1972 à la fondation du Mouvement des radicaux de gauche) et réélu en novembre 1973.

(2) M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a opté en faveur de M. Giscard d'Estaing, lors de la campagne présidentielle de 1974, quelques jours seulement avant le second tour, et après avoir fait état longuement de ses hésitations dans les colonnes de *l'Express*.

(3) Parallèlement à la première journée du congrès radical, le Mouvement de la gauche réformatrice réunit, également à Lyon, une « journée nationale ».

POINT DE VUE

Réunifier la famille

par GABRIEL PÉRONNET (*)

LONGTEMPS le parti radical a joué un rôle prépondérant dans la vie politique de la nation. A cela, plusieurs raisons convergentes : forte représentation parlementaire au rôle décisif dans un régime d'assemblée, position stratégique déterminante sur l'échiquier des forces politiques, enracinement en profondeur et implantation locale constamment sensible, défense d'un programme de réformes donnant un contenu et un sens à l'idéal républicain. Le congrès du parti radical, c'était alors tout à la fois un tribunal de la conscience républicaine, un organe officieux de contrôle constitutionnel et la grande fête annuelle de la vie politique.

Cette prépondérance a progressivement disparu, surtout avec la mise en place des mécanismes majoritaires éloignant longtemps les radicaux des responsabilités gouvernementales et ministérielles au moment même où les résultats électoraux affaiblissaient leurs positions. Des querelles de personnes et des tiraillements internes aggravaient encore cette situation.

Et pourtant, les élections présidentielles de 1974 ont montré qu'en dépit d'une représentativité réduite les choix faits par le parti radical avaient pesé de manière décisive sur les destinées du pays : c'est aux électeurs et aux électrices qui se réclament des traditions radicales qu'on doit, en fin de compte, la consécration avec le suffrage universel de l'existence d'une nouvelle majorité présidentielle. Il reste à élargir cette majorité en recherchant des terrains d'entente avec les réformistes qui s'attardent encore dans l'opposition.

La ligne de partage entre celle-ci et la majorité ne saurait être intangible. Il se trouve qu'elle passe au milieu même de la famille radicale. La « décrispation » de la vie politique et l'élargissement de la majorité présidentielle impliquent donc la réduction d'une dispersion que des convergences idéologiques rendent chaque jour plus anachronique. Je me suis tout particulièremnet attaché à ce travail de rassemblement qui devrait trouver dans le congrès de Lyon une étape et l'occasion d'un premier bilan. Non point certes un aboutissement : tant il est vrai que la division des radicaux demeure liée à des données structurelles que des accommodements opportuns seraient insuffisants à modifier ; la réunion de tous les radicaux ne se fera qu'avec l'établissement d'un système électoral dotant leurs élus d'une véritable autonomie par rapport à des alliés ou des appoints trop prompts à dicter leurs conditions.

On a parfois fait grand cas du mot d'ordre « du changement à la réforme » ; sachons reconnaître qu'une authentique rénovation de la vie politique passe par une réforme électorale permettant de faire prévaloir l'affirmation des doctrines et des tendances profondes sur les conjonctions tactiques.

L'introduction d'un système de représentation proportionnelle apparaît comme l'élément-clé d'une véritable rénovation dans la vie politique française et de l'équilibre des partis. C'est aussi une voie privilégiée vers la solution de difficultés graves que les données constitutionnelles actuelles du régime permettent d'entrevoir. Il n'est plus original d'attirer l'attention sur les risques de crise ou à tout le moins de paralysie que ferait peser sur la direction du pays l'hypothèse d'élections législatives amenant au Parlement une majorité opposée dans son inspiration et dans ses choix fondamentaux au président de la République, lui-même élu du suffrage universel.

L'évolution vers un authentique régime présidentiel est plus que jamais à l'ordre du jour : une séparation plus marquée de l'exécutif et du législatif pourrait alors rendre le Parlement à ses fonctions législatives et à son rôle de « contre-pouvoir ». Dans ce schéma le Parlement n'aurait plus l'impératif de dégager de son sein une majorité aux données permanentes. Il devrait traduire aussi exactement que possible la diversité et la richesse des familles politiques et des courants de pensée du pays. Ce que permettrait la représentation proportionnelle. Elle faciliterait également la constitution de « majorités d'idées » analogues à celle qui s'est dégagée lors du vote de la loi sur l'interruption de grossesse. Elle faciliterait ainsi la formation d'une conjonction des réformateurs indépendante des clivages nés par ailleurs de l'élection présidentielle.

Au sein d'un tel Parlement, rendu à ses missions essentielles, la famille radicale, plus aisément réunifiée, jouerait un rôle déterminant. Moins par un arbitrage marginal que par un apport idéologique véritable tant il est facile de donner une actualité aux thèmes permanents dont se réclament les radicaux : au moment où l'évolution des techniques et des sociétés multiplie les servitudes collectives, la défense prioritaire de l'individu ne saurait être tenue pour anachronique. Un idéal d'égalité entendu non comme un nivellement, mais comme une égalisation des chances et comme la possibilité offerte à tous de s'élever librement dans les hiérarchies nécessaires : une économie utilisant les vertus fécondes du marché et de la liberté d'initiative, mais n'y trouvant que des moyens à subordonner aux fins d'intérêt général ; une politique de la sécurité assurée par la solidarité à tous les niveaux, voilà autant de thèmes historiques et présents du radicalisme de oujours.

Ce seront là les lignes de force d'une « déclaration » débattue au congrès de Lyon. Je souhaite que cet apport doctrinal fasse du congrès une étape marquante non seulement vers la réunion de la famille radicale, mais aussi dans une évolution souhaitée par tous de notre vie politique vers encore plus de démocratie.

(*) Président du parti radical, secrétaire d'Etat à la fonction publique.

ARMÉE

La Cour de sûreté de l'État serait saisie des affaires de Besançon, Cazaux et de la gare de l'Est

M. Chirac est intervenu à l'Assemblée à la demande du chef de l'État

Dans la soirée du jeudi 27 novembre, le parquet général de la Cour de sûreté de l'Etat a été chargé d'ouvrir une information contre X... pour participation à une entreprise de démoralisation de l'armée, en vertu de l'article 84 du code pénal, qui prévoit des peines de détention criminelle pouvant aller jusqu'à dix ans. Ces poursuites concernent les activités politiques auxquelles se sont récemment livrés des appelés du contingent. Le dossier a été confié à M. Christian Gallut, juge d'instruction.

Le premier ministre avait annoncé, mercredi 26 novembre, à l'Assemblée nationale, que le gouvernement prendrait « une initiative importante pour décourager l'entreprise de subversion » dans les armées. L'information ouverte pourrait concerner plusieurs faits, et notamment les actions, soutenues par des organisations civiles, qui ont eu lieu à Besançon, à Cazaux et à la gare de l'Est à Paris.

A Besançon, dans la nuit du 4 au 5 novembre, des appelés, soutenus par l'union locale C.F.D.T., le P.S.U. et Informations pour les droits du soldat (I.D.S.), ont annoncé la création d'une section syndicale au 19e régiment du génie. Le commandement militaire avait alors précisé que des sanctions disciplinaires seraient prises pour infraction à l'article 10 du règlement de discipline, qui interdit au militaire en activité de s'affilier à des groupements politiques ou syndicaux. Sept appelés du 19e régiment du génie ont été sanctionnés et, selon des informations d'I.D.S., transférés dans des locaux disciplinaires à Metz.

A Cazaux (Gironde), neuf recrues d'une base aérienne ont été sanctionnées de jours d'arrêt, allant jusqu'à soixante, pour avoir participé à l'élaboration et à la diffusion de publications pouvant nuire au moral et à la discipline dans les armées. Certains de ces appelés ont reçu de nouvelles affectations dans la région du Sud-Ouest.

A la gare de l'Est, dimanche 23 novembre, des militants de la fédération socialiste de Paris et de la Convention des appelés pour l'armée nouvelle, d'inspiration socialiste, ont distribué des tracts à des permissionnaires en partance pour des garnisons de l'Est et d'Allemagne.

« La Convention des appelés, *peut-on lire notamment dans l'un de ces tracts,* s'est prononcée pour le développement des comités de soldats agissant sur une base de masse. De tels comités, refusant le combat stérile contre l'encadrement comme unique responsable et les attitudes ultra-minoritaires, sont les seuls organismes capables de nous aider à créer un rapport de forces favorable pour imposer au pouvoir giscardien la garantie du droit d'association, la garantie du droit de représentation, la garantie du droit d'expression individuelle et collective et la reconnaissance des comités de soldats comme seule instance représentative dans les casernes. Il s'agit maintenant de ne plus se contenter de révoltes ici ou là, mais d'organiser les soldats dans les casernes. »

Au cabinet du premier ministre, on observe que de telles phrases révèlent une intention révolutionnaire et qu'elles ont un caractère subversif ; on laisse entendre encore que c'est à la demande du président de la République que le premier ministre est intervenu à l'Assemblée nationale.

Les responsables de la Convention pour l'armée nouvelle contestent cette version de M. Chirac, et ils rappellent que, dans leurs tracts, ils réclament « la désignation démocratique des représentants au sein du comité consultatif des soldats, obligatoirement consultés sur les conditions de vie des soldats ». *Une telle revendication, selon leurs auteurs, n'est pas éloignée de ce qui existe déjà dans les armées, puisque l'article 17 du règlement de discipline instaure la désignation de militaires de divers grades au sein de commissions constituées pour l'examen en commun des mesures intéressant les divers aspects de la vie de la collectivité en dehors des questions propres à l'accomplissement du service.*

POINT DE VUE

Syndicalisme et armée

par JEANNINE MAREST (*)

Si la recherche des formes d'expression et d'organisation démocratique au sein de l'armée ne s'oppose pas aux exigences de la fonction de militaire ni à la responsabilité hiérarchique des cadres, pourquoi alors certains, emboîtant le pas au gouvernement s'insurgent-ils au seul nom de *« syndicat »* et rappellent-ils *« le respect de la neutralité des armées »* ?

Il nous paraît cependant nécessaire, en avançant certaines réflexions et propositions, de distinguer la situation des militaires de carrière de celle des appelés.

Parler en premier lieu des cadres de l'armée nous permet de rappeler qu'en 1975 la prédominance de l'armée professionnelle se manifeste de la façon suivante : trois cent soixante-treize mille militaires de carrière contre deux cent quatre-vingt-trois mille appelés (chiffres arrondis). Ce rappel ne nous fait pas oublier notre responsabilité essentielle : les appelés du contingent.

Au sujet des militaires de carrière, plusieurs constatations s'imposent :

Alors qu'ils sont les premiers intéressés, leur discrétion forcée contraste singulièrement avec la tapageuse publicité faite à des actions non représentatives, il est permis de se poser des questions et surtout de préciser des réponses plongeant leurs racines dans l'évolution même de la société.

Un débat public

Bon nombre d'officiers et sous-officiers s'expriment librement sur leur lieu de travail, dans leur famille, certains militent dans les associations de parents d'élèves, dans les amicales de locataires, etc. Ils sont, en général, animés par la volonté de combler le fossé qui existe entre les travailleurs, la population et la hiérarchie militaire.

Alors, pourquoi enlever à ces hommes responsables des droits reconnus à tous les autres citoyens ? S'il s'agit d'un souci d'efficacité dans leurs responsabilités, c'est leur faire injure ! D'ailleurs, des cadres, dans le civil, en cas de conflits et ayant des responsabilités tout aussi grandes, disposent depuis longtemps de tous leurs droits civiques.

S'il s'agit de *« neutralité des armées »*, les cadres militaires ont de quoi être perplexes devant certaines déclarations officielles.

Quand, en son temps, le ministre Galley déclarait : *« L'armée reste le dernier rempart de notre société libérale »* (*Revue de défense nationale*, octobre 1974), quand le délégué ministériel à l'armement déclare : *« Il est difficile, sinon impossible, de chiffrer un degré de dépendance, compte tenu notamment du caractère très variable que celle-ci peut revêtir »*, quand on connaît le poids grandissant des sociétés multinationales dans le secteur de construction d'armement et l'attitude du gouvernement à leur égard, ici encore il est tout naturel de se poser des questions sur l'indépendance nationale, l'OTAN, l'Europe, et d'aboutir à de singulières contre-vérités entre les déclarations gouvernementales et la réalité sur le terrain.

Peut-on parler d'indépendance quand près de 70 % du matériel électronique équipant les chars AMX s'appellent Thomson, quand la C.I.I. passe sous tutelle américaine, quand le futur fusil devant équiper l'armée française risque d'être allemand et fabriqué partiellement dans ce pays, que reste-t-il de notre indépendance économique et militaire ?

Deux autres constatations mériteraient un plus long développement. L'orientation et les choix budgétaires poursuivis par le pouvoir, le coût insupportable de la *« force de frappe »* ne mériteraient-ils pas un libre et large débat public de la part des cadres de l'armée ?

D'autre part, et en fonction même de la crise du système qui continue d'aggraver la situation sociale de la majorité de notre population, à qui voudrait-on faire croire qu'une part non négligeable des cadres de l'armée n'a pas de problèmes matériels dus à leurs salaires, etc fréquentes mutations malmenant la vie des familles, en particulier l'éducation et l'orientation des enfants ?

Ces quelques constatations essentielles suffisent à montrer qu'il est temps d'en finir avec les brevets de satisfaction du genre : *« Le malaise n'existe pas »* ou encore *« que les militaires se remettent au travail »*.

Il est faux de soutenir que les règlements et statuts, en un mot la loi, permettent aux cadres de l'armée de bénéficier de tous les droits du citoyen et de les exercer en toute liberté.

Dans la situation présente, la C.G.T. estime, en s'appuyant sur une solide expérience du mouvement syndical dans la fonction publique, qu'il est possible de trouver des formes permettant aux militaires, et notamment aux cadres de carrière, d'exprimer collectivement et démocratiquement leurs intérêts et leurs revendications professionnelles, ainsi que leurs idées sociales et politiques sur ce que doit être le rôle de l'armée, en relation avec la politique du pays. Une réforme de ce type peut favoriser une orientation démocratique des cadres de l'armée tout en respectant leur esprit de corps. Elle devrait être définie en accord avec eux.

C'est avant tout aux cadres de l'armée d'en décider, mais en tout état de cause il paraît évident que ceux qui leur refusent ce droit, au nom de certains grands principes, rêvent encore d'utiliser l'armée contre le peuple pour le maintien de leurs privilèges.

A l'opposé, et l'histoire nous l'enseigne, jamais notre armée n'a tiré gloire d'actions menées sans l'adhésion massive de la classe ouvrière, et bon nombre de militaires s'en souviennent : aux heures les plus sombres pour la nation, le mouvement ouvrier, et notamment la C.G.T., ont fourni à l'armée des cadres de haut niveau.

Sur les 283 000 appelés que compte notre armée, une majorité sont des fils de travailleurs. Quiconque voudrait nous ôter le droit de prendre en compte leurs problèmes se trompe lourdement ; qu'il nous soit même permis d'ajouter que nous restons ouverts à toutes les discussions, à tous les conseils, mais les leçons sont mal venues vis-à-vis de l'organisation qui a, dès la première guerre mondiale, institué le sou du soldat !

Taxer de délits toutes les actions qui ont lieu depuis trois ans à l'initiative d'appelés, réprimer systématiquement et sévèrement les prétendus *« coupables »*, nous ramène à la question fondamentale des droits démocratiques des soldats.

Une disproportion trop grande existe entre les droits des jeunes à partir de dix-huit ans et ceux dont la plupart bénéficient effectivement sous les drapeaux. Quand viennent s'ajouter les sanctions, les brimades, des conditions matérielles d'un autre âge, des pratiques de commandement parfois désuètes, il n'est pas un soldat qui se révolte, c'est un citoyen qui exige le respect de ses droits.

Pour la C.G.T., un syndicat de soldats ne s'impose pas ; par contre, le droit d'association ne doit pas se limiter à *« l'amicale des anciens du 3e ou du 4e régiment »* après le service. Concrètement, il est nécessaire de modifier plus en profondeur le règlement de discipline générale, les règlements intérieurs des armées.

Les appelés sous les drapeaux doivent avoir hors service tous les droits d'un citoyen, sans exclusive d'opinions syndicales, philosophiques, religieuses ou politiques.

Leurs délégués, élus par unité, section, chambrées, suivant le cas, doivent pouvoir débattre de tous les problèmes qui les concernent avec le commandement.

Ces propos ne visent aucunement à transformer les casernes en lieux de contestation permanente, mais au contraire à définir des relations d'un contenu nouveau entre les cadres permanents de l'armée et les appelés, entre les supérieurs hiérarchiques et leurs subordonnés.

Cette forme d'organisation pour les appelés ne nécessite pas la constitution de syndicats dans les unités. Il y a plusieurs raisons à cela :

— Si le temps de passage sous les drapeaux est de un an, nous restons convaincus qu'il peut être réduit de plusieurs mois sans nuire aux impératifs d'une véritable défense nationale ;

— Dans le cadre d'un service plus court, son contenu devrait être plus lié à la vie civile sous tous ses aspects ;

— Actuellement, le pluralisme syndical que connaît notre pays rendrait inefficace ou confuse l'intervention des syndicats dans les casernes, ce serait pratiquement diviser les appelés alors qu'ils ont plus d'une raison de s'unir ;

— Une forme d'organisation calquée sur le syndicalisme ouvrier créerait ses propres limites très restrictives dans la mesure où tous les appelés ne sont pas issus d'une même classe sociale.

En revanche, nous croyons fermement que l'organisation des appelés dans les casernes est une nécessité, et les comités de soldats peuvent jouer un rôle positif, conforme aux propositons faites par la C.G.T. pour une représentation élue des appelés.

Les appelés doivent se voir donner la possibilité de désigner parmi eux un délégué qui pourra discuter, débattre de leurs problèmes avec les sous-officiers ou officiers. De la même façon que les délégués du personnel dans les entreprises, les délégués soldats disposeront du temps nécessaire à l'accomplissement de leur mandat et pourront en rendre compte à ceux qui leur font confiance.

Des commissions composées des délégués et des hommes du commandement auront à débattre des litiges qui pourront surgir. En tout état de cause, le droit d'association doit être reconnu aux appelés.

(*) Secrétaire de la C. G. T.

LE CHOIX D'UNE PROCÉDURE

Deux informations judiciaires, ou bien une seule, pour élucider l'origine de ces « comités de soldats » dont l'objectif serait la « démoralisation » de l'armée ? Toute la matinée de jeudi la question s'est posée, et « le Monde » a rapporté successivement dans ses éditions datées du 28 novembre les hésitations gouvernementales à ce propos. Le ministère de la défense penchait pour une seule information, celle de la justice pour plusieurs.

Le différend peut paraître négligeable puisque, quel que soit le choix, une même juridiction, la Cour de sûreté de l'Etat, devra diligenter les recherches et dire quel est, s'il existe, le « chef d'orchestre clandestin » sans lequel nulle incitation à la création de tels comités n'aurait d'effet véritable.

Mais il y a plus qu'un litige de procédure, une « dispute » de juristes, dans le différend qui opposait la justice et la défense sur la marche à suivre. Juridiquement, ouvrir plusieurs informations (version justice) c'était, par principe, limiter dès le début l'étendue des recherches aux faits déjà avérés, énoncés, localisés. N'ouvrir qu'une information, comme semble finalement l'avoir préféré le gouvernement, c'est, au contraire, étendre la recherche à l'éventuel, à l'incertain, à ce qui n'existe pas encore, sinon à titre de risque, bref, au soupçon. Cette dernière conception, qui guidera la Cour de sûreté de l'Etat, n'est pas d'un juge ; elle est d'un policier.

Ph. B.

A Chaumont

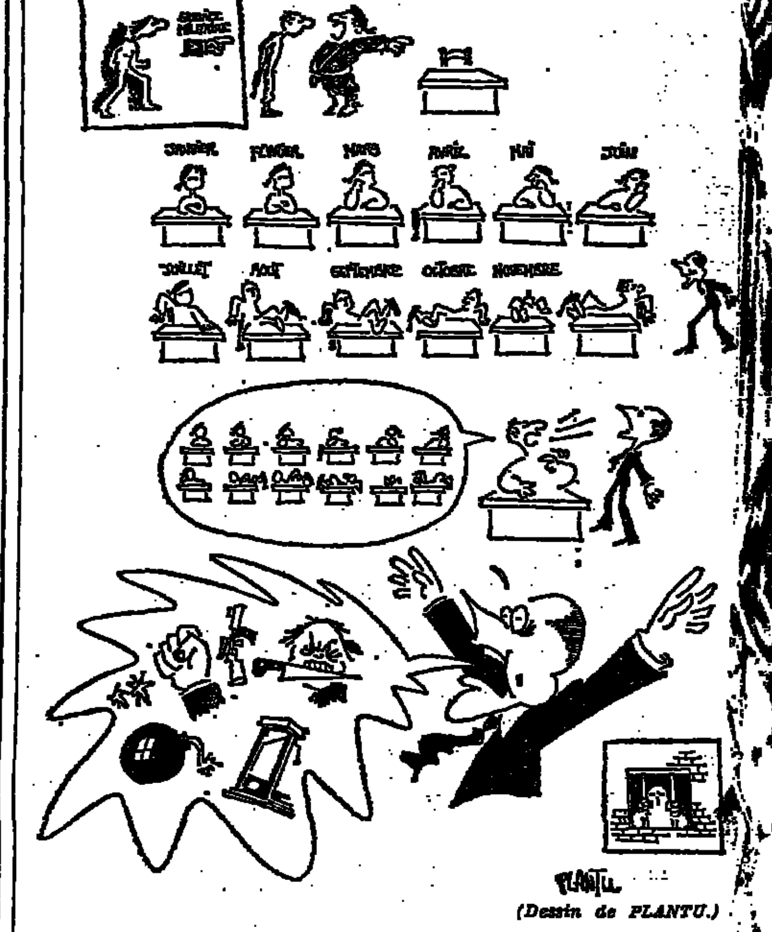
LE « COMITÉ DE SOLDATS » SE TRANSFORME EN SECTION SYNDICALE

Trois jeunes gens se présentant comme des appelés du 403e régiment d'artillerie de Chaumont-Semoutiers (Haute-Marne) ont tenu jeudi 27 novembre, à Chaumont, devant quatre journalistes, une *« conférence de presse »* clandestine au cours de laquelle ils ont *« appelé les organisations politiques et les syndicats de la classe ouvrière à soutenir clairement leur action »*.

Cette initiative des soldats chaumontais intervient près d'une semaine après la décision de transformer en *« section syndicale »* le *« comité du soldat »*, qui existait dans cette unité et groupe soixante appelés.

« Pour être victorieuse, ont-ils poursuivi, *notre lutte doit passer par la constitution d'un syndicat de classe des appelés. »*

Le 21 novembre, la gendarmerie de Chaumont avait contrôlé l'identité de deux personnes distribuant en gare un tract annonçant la création d'*« un syndicat de soldats »* au 403e R.A. de Chaumont (*le Monde* daté 23-24 novembre). Le général commandant la 63e division militaire, à Châlons-sur-Marne, dont dépend le 403e R.A., avait démenti le même jour qu'une *« réunion d'appelés se soit tenue à l'intérieur de la caserne, comme l'ont déclaré certains organismes de presse »*.



(Dessin de PLANTU.)

Dans la presse parisienne

L'HUMANITE : des « non » à la démocratie.

« Les soldats veulent parler. Ils parlent.

» Du reste les soldats ne sont pas seuls à demander la parole. Officiers et sous-officiers moins préoccupés de se faire entendre, d'exprimer leurs besoins, de donner leur avis. Le temps du « sans protestation ni murmure est fini, bien fini.

» Mais quoi ? Ce n'est pas seulement une armée silencieuse que voudraient MM. Giscard d'Estaing et Chirac. C'est un peuple tout entier silencieux.

» Les « non » se succèdent : aux salariés, aux paysans, à la régionalisation au Parlement. Ce sont des « non » à la démocratie.

» L'endiguer, l'enfermer, la réduire : le pouvoir giscardien en rêve, dans la mesure où son action contredit les intérêts du peuple et de la nation.

» La liberté lui est comme un carcan. »

(LAURENT SALINI.)

LIBERATION : un épouvantail bien choisi.

« Le « premier parti électoral de France » ambitionne de devenir le plus influent des partis dans le corps des officiers.

» C'est là le motif de l'attaque de Chirac. En mettant en valeur l'action timide engagée auprès des soldats par des militants de base du P.S., il agite un épouvantail bien choisi pour faire peur à un encadrement qui voit monter partout la contestation des soldats.

(J.-L. P.)

LE FIGARO : une faute du P.S.

« La fédération du P.S. de Paris est fortement pénétrée d'éléments agissants du CERES, cette aile gauche du parti socialiste que François Mitterrand assimilait, il n'y a guère, à un « pot pourri communo-gauchiste ». On retrouve donc, de ce côté-là, des positions sinon identiques, du moins assez proches de celles des gauchistes déclarés. Ce qui, inévitablement, entache l'image d'un parti socialiste se voulant responsable et capable d'une réflexion sérieuse sur les problèmes militaires ; et par là même, explique les réactions très vives aux propres du premier ministre.

» Pour l'instant, le P.S. semble avoir commis au moins une faute. C'est d'avoir repris l'appellation « comités de soldats », celle-là même qu'utilisent les gauchistes et qui est de tonalité et d'expression proprement subversive. Sans doute est-on là en présence de l'une des ambiguïtés socialistes les plus évidentes. Mais le résultat est là : à vouloir ne pas trancher net, ou à vouloir ne pas se laisser déborder sur la gauche, certains éléments du P.S. s'enferment dans la confusion la plus redoutable.

(XAVIER MARCHETTI.)

LA CROIX : un risque pour le gouvernement et l'armée.

« Si astucieuse que soit cette diversion de M. Chirac, ne comporte-t-elle pas un risque, pour le gouvernement et pour l'armée. Ce n'est certainement pas en faisant du P.S. l'adversaire principal que sera résolu le problème que posent l'agitation larvée du contingent et l'action de mouvements en comparaison desquels les socialistes — jeunes militaires ou hommes politiques — paraissent fort modérés. »

(NOEL COPIN.)

LE QUOTIDIEN DU PEUPLE : l'audience de la gauche auprès des officiers.

« La menace de « portugalisation » de l'armée, dans le sens où les soldats-travailleurs s'organisent et sont prêts à marcher avec leurs camarades en lutte, n'est pas la seule explication à un tel déploiement de moyens répressifs. Chirac, dans son intervention, dénonce nommément le P.S., présenté comme l'inspirateur des comités de soldats. Il ne faut se faire aucune illusion à ce sujet : Chirac sait très bien que le mouvement des appelés n'a pas grand-chose à voir avec le P.S. (...) Ce qui inquiète bien plus les partis au pouvoir, c'est l'audience que la gauche, et tout particulièrement le P.S., est susceptible de rencontrer chez un certain nombre d'officiers, même de grade élevé. »

(ERIC BREHAT.)

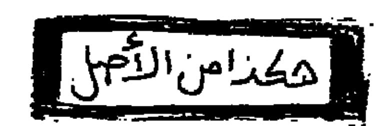
Les réactions

● LE P.S.U. se prononce en faveur d'un syndicat de soldats lié aux organisations syndicales ouvrières. Il affirme *« apporter son appui total aux sections syndicales déjà créées et aux comités de soldats qui œuvrent dans le même sens »*. Il *« regrette que le parti socialiste n'ait pas appuyé officiellement la création de sections syndicales »*

● M. MICHEL ROLLANT, secrétaire national de la C.F.D.T. : *« Les rodomontades ridicules du premier ministre ne nous empêcheront pas de réaffirmer, avec la plus grande tranquillité, qu'il est utile et nécessaire que les militaires, qu'ils soient appelés ou de carrière, comme tous les citoyens, disposent de leurs droits constitutionnels et, donc, du droit de s'organiser, y compris sous une forme syndicale. Ce type d'organisation existe dans des armées étrangères sans que leur efficacité soit inférieure à la nôtre. Le ministre de la défense ne peut pas dire que, parce que des militaires exercent leurs droits constitutionnels, ils ne sont plus décidés à défendre leur patrie. »*

● M. PIERRE MAUROY, membre du secrétariat du P.S., a déclaré, jeudi 27 novembre, à Antenne 2 : *« Les attaques de M. Jacques Chirac contre le parti socialiste sont une provocation que nous n'acceptons absolument pas. Il s'agit d'une grossière manœuvre devant la poussée du P.S. »* Interrogé sur le terme de *« fasciste »* employé par M. Gaston Defferre au sujet du premier ministre (*le Monde* du 28 novembre), M. Mauroy a répondu : *« Si M. Chirac continue des provocations de cette sorte, s'il veut instituer en France une chasse aux sorcières, non seulement c'est un langage brutal, mais c'est manifestement une attitude fascisante qui sera la sienne. »*

● L'UNION NATIONALE INTERUNIVERSITAIRE *« a pris connaissance avec une vive satisfaction des propos extrêmement fermes du premier ministre contre la subversion dans l'armée. L'UNI se réjouit que les pouvoirs publics se rendent, enfin, compte du rôle joué par le parti socialiste, et notamment par le CERES, dans toutes ces affaires »*.



MÉDECINE

Le projet de réforme du code de déontologie

Le conseil national de l'ordre soumet le texte à la réflexion des élus médicaux

Le ministère de la santé prépare actuellement une réforme du code de déontologie médicale, qui définit les règles fondamentales de l'exercice de la profession de médecin : devoirs et droits du médecin envers ses malades, ses confrères, règles de rémunération, etc. A ce titre, le conseil national de l'ordre a adopté, le 17 janvier dernier, un projet de nouveau code qu'il a ensuite soumis au ministère de la santé. Après avis de celui-ci, ce texte, modifié ou non, fera l'objet d'un décret en Conseil d'État et remplacera l'ancien code, qui date de 1955 et n'a subi, depuis, que de petites modifications.

Le conseil national de l'ordre vient d'adresser ce projet aux présidents et secrétaires généraux des conseils départementaux. La distribution de ce document, dont nous donnons des extrai[ts] ci-dessous, et qui semble rattraper [u]n certain retard des textes par rapport au[x] progrès de la médecine et à l'évolutio[n] de la société, n'est certainement pas [u]n hasard, à une dizaine de jours des as[si]ses nationales de l'ordre qui auront lie[u] les 6 et 7 décembre prochain à Paris, e[n] présence de près de deux mille élus d[es] médecins.

Nouveautés et nuances

Voici les extraits particulièrement significatifs du projet de code de déontologie élaboré, en janvier dernier, par le conseil national de l'ordre des médecins :

● **LE RESPECT DE LA VIE HUMAINE**

« (...) ART. 2. — La profession médicale est au service de l'homme, pour la protection de la santé, pour le traitement des maladies et des blessures, pour le soulagement des souffrances, dans le respect de la vie humaine et de la personne humaine. »

L'article actuellement en vigueur stipule : « Le respect de la vie et de la personne humaine constitue en toutes circonstances le devoir primordial du médecin. »

● **LA PREVENTION**

« ART. 3. — Les médecins doivent prêter leur concours à l'action entreprise par les autorités compétentes en vue de la prévention des maladies et de la protection de la santé. »

Selon l'article 47 actuel, *« il est du devoir du médecin, compte tenu de son âge, de son état de santé et de son éventuelle spécialisation, de prêter son concours à l'action entreprise par les autorités compétentes en vue de la protection de la santé et de l'organisation des soins, là où elle est nécessaire et possible ».*

● **LA VOLONTÉ DU MALADE**

« ART. 6. — Le libre choix de son médecin est pour le malade un droit ; l'exercice de ce droit doit être facilité. La volonté du malade doit toujours être respectée dans toute la mesure du possible. Lorsque le malade est hors d'état d'exprimer son consentement aux soins qu'on se propose de lui donner, ses proches doivent, sauf urgence ou impossibilité, être prévenus et informés. »

Dans le code actuel, au chapitre des devoirs généraux des médecins, aucun article ne correspond à ce texte. Toutefois, au travers des articles 28 à 58, certains devoirs des médecins envers les malades traitent sous une forme discrète de l'information du malade et de sa famille. Enfin, l'article 8 fait du libre choix du médecin par le malade un principe traditionnel qui s'impose à tout médecin, sauf dérogations précises.

● **L'ÉCONOMIE**

« ART. 7. — Le médecin est libre de ses prescriptions, qui seront celles qu'il estime les plus appropriées en la circonstance. Dans toute la mesure compatible avec l'efficacité des soins, et sans négliger son devoir d'assistance morale, il doit avoir le souci de limiter ses prescriptions et ses actes à ce qui est nécessaire. »

Selon l'article 30 actuel, dans toute la mesure compatible avec la qualité et l'efficacité des soins et sans négliger son devoir d'assistance envers son malade, le médecin doit limiter au nécessaire ses prescriptions et ses actes.

● **LES ESSAIS THÉRAPEUTIQUES**

« ART. 19. — L'essai sur un malade d'une thérapeutique nouvelle ne peut être envisagé qu'après les études biologiques adéquates, sous une surveillance très stricte, et seulement si l'essai dont il s'agit présente pour le sujet un intérêt direct. »

Aucun article actuel ne mentionne précisément les essais thérapeutiques.

● **L'EUTHANASIE**

« ART. 20. — Le médecin doit s'efforcer d'apaiser les souffrances. Il n'a pas le droit, même dans les cas qui lui semblent désespérés, de hâter délibérément la mort. »

Aucun article correspondant n'existe dans le code actuel.

● **L'AVORTEMENT**

« ART. 21. — Un médecin ne peut prescrire ou pratiquer un avortement que dans les cas où la loi l'autorise et aux conditions qu'elle impose. Il est toujours libre de s'y refuser. »

L'article 38 actuel a été rendu caduc par la parution de la loi sur l'avortement, le 17 janvier 1975. Il limitait l'avortement thérapeutique à la sauvegarde de la vie de la mère.

● **LA STÉRILISATION**

« ART. 22. — La stérilisation ne peut être pratiquée que pour des motifs médicaux très sérieux et, sauf urgence ou impossibilité, avec le consentement de l'intéressé. »

Aucun article du code actuel ne mentionne la possibilité d'une stérilisation.

● **LES HONORAIRES ET LA MÉDECINE SALARIÉE**

« ART. 26. — Les honoraires du médecin lui sont, en règle générale, remis par le malade. Ils doivent être calculés à l'acte ; le forfait pour la durée d'une maladie ou d'un traitement n'est autorisé que dans quelques cas particuliers tels que : intervention chirurgicale et soins po[st-]opératoires, accouchement [et] surveillance du post-partu[m], cures thermales, traitements ph[y]siothérapiques. Le forfait po[ur] l'efficacité d'un traitement [est] interdit.

» Lorsqu'une disposition lég[is]lative ou réglementaire le prescr[it], un organisme peut être chargé [du] règlement des honoraires (a[ide] médicale, accidents du trav[ail], soins aux victimes de guerre).

» La rémunération d'un méd[e]cin peut être calculée au mois [ou] à la vacation, et versée par [un] organisme ou une administrati[on] dans les seuls cas suivants :

» 1) Dans les établissements [de] soins à but non lucratif (...) ;

» 2) Pour les activités de m[é]decine préventive ;

» 3) Dans certaines formes p[ar]ticulières de l'activité médic[ale] telles que la surveillance ré[gu]lière des malades d'un établis[se]ment ou la pratique en équipe [de] thérapeutiques spécialisées. (...) »

L'article 42 actuel ne mentio[nne] sous une forme un peu plus ca[té]gorique que le premier parag[ra]phe du nouveau texte.

● **LE DROIT A LA GREVE**

« ART. 53. — Quelles que soi[ent] les circonstances, les soins [aux] malades ne peuvent être susp[en]dus pour motif de grève. »

Aucun article du code actuel mentionne l'éventualité d'[une] grève.

● **LA MÉDECINE DE GRO[UPE]**

« ART. 67. — Dans les « c[abi]nets de groupe » tenus par [plu]sieurs praticiens associés, [quel] qu'en soit le statut juridi[que], l'exercice de la médecine [doit] rester personnel. Chaque p[rati]cien garde son indépendance [pro]fessionnelle. Le libre choix [du] médecin par le malade doit [être] respecté. Tout document (ord[on]nance, certificat, etc.) doit por[ter] le nom du praticien dont [il] émane, et être signé par lui.

» ART. 68. — La mise en co[m]mun des honoraires dans les as[so]ciations de médecins et les ca[bi]nets de groupe n'est autor[isée] que si les médecins associés p[ra]tiquent tous la médecine gé[né]rale ou sont tous spécialistes d[e la] même discipline. »

Ce texte n'a pas son précé[dent] dans le code actuel. Cepen[dant] les articles 9, 11, 21 à 44 et 72 [ac]tuels mentionnent de man[ière] éparpillée les devoirs et les in[ter]dits auxquels sont soumis les [mé]decins exerçant en groupe.

Prudence et opportunisme

La distribution du projet de code de déontologie à la veille des assises de l'ordre arrive à point nommé : face aux attaques dont celui-ci fait l'objet depuis quelques années, notamment à propos de la contraception et de l'avortement, et qui ont culminé avec le refus de six cents médecins, au début de l'année, de payer leurs cotisations, l'ordre se défend et l'ordre montre qu'il est capable d'évolution : avec des années de retard, un nouveau code de déontologie apparaît enfin à l'horizon.

Le nouveau texte intègre, en effet des données que le présent code ignore. Si le tiers payant ap- depuis plusieurs années. Si la *médecine salariée* est reconnue avec précision dans ses formes de rémunération au moment où deux tiers des diplômés ont tout ou partie de leur exercice rémunéré par un tiers, il y a presque trente ans qu'existent des médecins du travail, des médecins de dispensaires et dix-sept ans qu'a été instauré le « plein temps » hospitalo-universitaire.

Ce texte reflète un mélange de prudence, de conservatisme et d'opportunisme. Prudent, car il entérine avec toutes sortes de nuances ou de réserves des situations de fait, et semble se contenter très souvent de suivre le mouvement.

Opportuniste et conservateur, car il fait apparaître des notions nouvelles, à l'ordre du jour, mais en évitant bien de faire le moindre pas en avant. *« Le médecin n'a pas le droit (...) de hâter délibérément la mort. » La « stérilisation » ne peut être pratiquée que pour des motifs médicaux très sérieux »,* affirme ce texte.

Pour ne prendre que cet exemple, faudra-t-il, de nouveau, attendre vingt ans pour voir *« autoriser »* une opération dont tous les médecins — sauf peut-être les conseillers nationaux de l'ordre — savent qu'elle est quotidiennement pratiquée ?

Ce texte reflète certainement le souci du conseil de l'ordre de ménager les médecins situés sur sa droite et sur sa gauche, souci de ne pas perdre toute crédibilité, de ne pas être trop dépassé par l'évolution des habitudes, les changements d'exercice ou les progrès des techniques. On ne peut qu'accueillir avec satisfaction la plus grande place laissée aux notions « de médecine sociale », d'exercice en groupe, et le léger recul sur les « principes fondamentaux » (paiement à l'acte, honoraires libres, etc.) sur lesquels se sont appuyés des combats qui étaient loin d'être tous justifiés. Mais à lire le nouveau texte, l'exercice libéral de la médecine semble pour des années encore rester la pièce maîtresse de l'édifice.

Changements certes, dont on peut se réjouir, mais juste assez pour faire cadrer les textes juridiques avec la réalité des faits, juste assez pour survivre.

Souhaitons que les pouvoirs publics, intervenant après le conseil national de l'ordre, aillent plus loin. Souhaitons aussi que ce code ne soit pas figé pour vingt nouvelles années, car beaucoup reste à modifier dans les mentalités et dans les faits.

XAVIER WEEGER.

SPORTS

VOILE

La Mini Ton Cup est déjà assurée d'une excellente participation

Déjà en plein essor, la course en temps réel marque un point décisif avec la création de la Mini Ton Cup. En 1965, Jean Peytel et le Cercle de la voie de Paris (C.V.P.) lançaient la One Ton Cup, disputée chaque année sans handicap entre des bateaux différents mais jaugeant tous 27,5 pieds IOR (International Offshore Rule) et mesurant environ 11 mètres de long. La formule a été peu à peu étendue à d'autres catégories de voiliers généralement moins importants — three quarter tonners, half tonners, quarter tonners — mais allant aussi jusqu'au two tonners.

Au début de cette année — dix ans donc après la création de la première compétition sans handicap, — un autre dirigeant du C.V.P., François Tuffier, a eu l'idée de lancer la Mini Ton Cup réservée aux bateaux se situant au minimum de la jauge IOR, c'est-à-dire 16 pieds. (Le maximum de la jauge est de 70 pieds ; Great Britain et Kriter, qui se trouvent actuellement à Sydney, se rapprochent de ce plafond.)

Les unités longues de 6.50 mètres environ qui participeront à cette confrontation devront, en outre, satisfaire à des règles imposant un minimum de volume utile dans la cabine à deux couchettes et limitant la course à l'armement ; ainsi la voilure ne peut comprendre que deux spinnakers.

L'accueil réservé à cette initiative a dépassé l'attente de son auteur. La rencontre ne pourra avoir lieu à Port-Grimaud comme prévu initialement ; elle se déroulera en quatre épreuves, du 20 au 30 août prochain, à La Rochelle. En effet, la Société des régates rochelaises (S.R.R.), qui a toujours été à l'avant-garde des courses en temps réel, possède une expérience et une infrastructure à terre très précieuses l'une et l'autre.

On estime que quatre-vingts concurrents venant du monde entier se mesureront, dans cette première Mini Ton Cup : c'est le nombre maximal fixé par les organisateurs. Chaque pays ne pourra aligner que douze bateaux. D'ores et déjà, ce chiffre est atteint pour les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France. L'Italie a déjà envoyé neuf engagements, la Suède trois, le Danemark deux, la Finlande un. Le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud vont se mettre sur les rangs. Seize pays seront sans doute représentés.

Les plus grands architectes navals seront représentés à La Rochelle par de nouvelles créations. Aux Etats-Unis, Stephens, Gary Mull et Shelley Hayes se sont mis au travail, et Peterson se dispose à le faire. Les Français engageront soit des modèles déjà existants et spécialement adaptés à la rencontre tels que *Challenger, Gib Sea 20, Kelt, Midjet*, soit par des prototypes qu'étudient, par exemple, Philippe Harlé et Georges Auzépy-Brenneur. A Nice, le chantier Silvestro construit des coques pour Bruno Troublé-Jacques Fauroux, André Nélis-François Daboussy.

Fait à souligner : de nombreux constructeurs amateurs se passionnent pour cette initiative. Les dimensions mesurées d'un mini tonner leur permettent en effet de se mettre à l'ouvrage avec quelque chance de pouvoir rivaliser avec les chantiers. Précisons qu'au prochain Salon de la plaisance un stand CVP/SRR se tiendra à la disposition de tous ceux qui s'intéressent à la Mini Ton Cup.

L'attention que suscite cette nouvelle compétition pose des problèmes aux organisateurs. Chez nous, la date d'inscription des engagements sera prise en considération pour la sélection des postulants. Dans plusieurs pays étrangers, des épreuves éliminatoires seront nécessaires. Il faudra, croyons-nous, y venir tôt ou tard, en France même. Sans doute les règlements actuels feront-ils d'ailleurs l'objet d'une révision à la fin de 1976, à la lumière de l'expérience.

YVES ANDRÉ.

Les architectes navals français face à leurs concurrents étrangers

Créé l'an dernier, l'Institut français des architectes navals (IFAN) vient d'organiser à Paris, sa première réunion d'information.

En France, cette profession est réellement libérale. Contrairement à ce qui se passe dans certains pays comme la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, elle ne fait l'objet d'aucune réglementation et ne nécessite aucun diplôme particulier. En fait, si utile qu'il soit, l'enseignement donné par l'Ecole civile du génie maritime ou par la section « architecture navale » de l'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, ne prépare pas spécialement à la plaisance.

Il est juste d'ajouter que les architectes navals français sont au nombre de quelques dizaines seulement dont la plupart sont attachés aux bureaux d'études des chantiers. Quant à l'IFAN, présidé par M. François Sergent, il comprend vingt-deux membres parmi lesquels figurent les créateurs les plus en vue.

D'origine et de formation très diverses, ces architectes doivent posséder des connaissances très variées, allant de l'hélice au gréement, de la résistance des matériaux à l'esthétique en passant par l'hydrodynamique et l'aérodynamique, les règles de jauge et de sécurité : le dossier des plans d'exécution doit être soumis pour approbation à la commission de sécurité de la navigation de plaisance qui siège au secrétariat à la marine marchande. L'équipement, l'aménagement intérieur relèvent aussi de la compétence de l'architecte naval qui, de plus, assure souvent la surveillance de la construction.

La concurrence étrangère

L'IFAN publie un bulletin et des mémoires relatifs à des recherches scientifiques, techniques ou portant sur la sécurité.

Précisons que les honoraires de l'architecte naval s'élèvent à 10 % du prix hors taxes de l'unité prête à naviguer pour la tranche inférieure à 120 000 F, à 7 % entre 120 000 et 300 000 F, et décroissent progressivement.

A la vérité, l'un des problèmes les plus aigus qui se posent aux architectes français est sans doute celui de la concurrence de leurs confrères étrangers, en particulier des Américains. Nous possédons certainement les meilleurs spécialistes mondiaux dans les domaines comme celui du petit voilier habitable. Toutefois, le prestige acquis par des bureaux de dessin d'outre-Atlantique ne laisse pas insensibles beaucoup d'amateurs français.

A en juger par les résultats obtenus par plusieurs de nos représentants dans des grandes compétitions internationales de haute mer, notamment l'été dernier, le recours à un architecte étranger fort estimé, ou à la mode (car la mode règne aussi dans ce domaine) ne suffit pas, à beaucoup près, pour enrichir un palmarès... — Y. A.

Jeux olympiques

M. MAZEAUD DÉPLORE CERTAINES EXIGENCES DES ORGANISMES INTERNATIONAUX

« Des menaces nouvelles et plus précises semblent apparaître sur les Jeux olympiques de Montréal », a déclaré, jeudi 27 novembre à Rambouillet, M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Le secrétaire d'Etat a déploré les difficultés et les contraintes dues aux exigences des grands organismes internationaux. *« Le Comité international olympique impose aux pays organisateurs des dépenses de plus en plus colossales. Ce n'est pas possible »*, a-t-il dit, en rappelant le coût astronomique des installations de Montréal. Le secrétaire d'Etat a également insisté sur les décisions prises unilatéralement par les grandes fédérations internationales qui modifient les normes de certaines installations sportives, rendant ces dernières subitement inutilisables pour la compétition.

HIPPISME. — *Le prix de l'Orne, disputé le 27 novembre à Vincennes, et servant de support au pari tiercé, a été remporté par Eis, devant Eva Tudor et Effendir. La combinaison gagnante est 6, 7, 13.*

ÉDUCATION

Répondant à M. Soisson

L'UNIVERSITÉ DE VINCENNES S'EXPLIQUE SUR L'« IRRÉGULARITÉ » DE CERTAINES INSCRIPTIONS

Le bureau du conseil de l'université de Vincennes (Paris-VIII) a publié, jeudi 27 novembre, une « mise au point » répondant aux récentes déclarations de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, sur l'« irrégularité » d'un certain nombre d'inscriptions effectuées cette année à Vincennes et sur les possibilités de réduire ce « trop-plein » (« le Monde » du 28 novembre). La prolongation des opérations de premières inscriptions (pour les étudiants s'inscrivant pour la première fois à Vincennes) au-delà de la date légale du 25 septembre compenserait exactement, selon le bureau, « l'interruption d'une semaine provoquée début septembre par une rupture de stocks de dossiers ».

Le Conseil de Paris a, de son côté, repoussé, jeudi 27 novembre, par cinquante-neuf voix contre vingt-huit, une proposition des élus de gauche (communistes et socialistes) demandant que des locaux appartenant à la Ville de Paris soient mis à la disposition de l'université de Vincennes. Quelques centaines d'étudiants et d'enseignants de Vincennes, à l'appel notamment de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF ex-Renouveau) et du Syndicat national de l'enseignement supérieur (S. N. E.-Sup, affilié à la Fédération de l'éducation nationale), ont manifesté devant l'Hôtel de Ville, pendant la séance du Conseil de Paris, pour réclamer l'attribution à leur université de ces locaux.

DES ÉTUDIANTS ET DES ENSEIGNANTS SIÉGERONT AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE

Un arrêté, publié au *Journal officiel* du 22 novembre, précise les modalités d'élection des délégués enseignants et étudiants des unités pédagogiques d'architecture au Conseil supérieur de l'enseignement de l'architecture et aux conseils de gestion des unités pédagogiques d'architecture. Chaque unité élit pour deux ans, à une date fixée par le secrétariat d'Etat à la culture, un délégué étudiant et son suppléant, qui doivent être français, et un délégué enseignant et son suppléant.

De leur côté, les conseils de gestion comprendront le directeur de l'unité pédagogique d'architecture, membre de droit, de trois à neuf représentants élus des étudiants, un nombre égal de représentants élus des enseignants, et de un à trois représentants élus du personnel administratif et technique.

Dans la même série de mesures, le secrétariat d'Etat à la culture annonce la création d'une commission des programmes des unités pédagogiques d'architecture. Cet organisme consultatif a pour mission de donner un avis au sujet des programmes d'enseignement qui lui sont transmis pour approbation par les unités pédagogiques d'architecture.

● RECTIFICATIF. — Contrairement à ce qui a été indiqué dans l'article *« Deux associations agréées réclament des subventions de l'Etat » (le Monde* du 19 novembre), les Clubs de loisirs et d'action de jeunesse (CLAJ) prennent part aux élections des membres du haut comité de la jeunesse, des sports et des loisirs, et sont même représentés en la personne de M. Thebault dans le collège « Jeunesse et éducation populaire ».

SOCIÉTÉ

Des prostituées britanniques créent un « syndicat »

De notre correspondant

Londres. — Les prostituées britanniques doivent-elles s'organiser sur le plan syndical pour mieux défendre leurs intérêts ? Selon Helen Buckingham — un pseudonyme — une femme de « bonne famille » qui s'était préparée à la carrière d'institutrice, mais qui préféra faire commerce de ses charmes, la réponse n'est pas douteuse.

Helen Buckingham s'emploie à lancer en Grande-Bretagne une organisation pour laquelle elle propose le sigle PUSSI (Prostitutes United for Social and Sexual Integration). Ce sigle équivaut phonétiquement à un terme du langage populaire désignant les organes féminins. L'établissement de PUSSI est apparemment encouragé par d'autres organisations du même genre, telle que PONY (Prostitutes of New-York) et COYOTE (Call off your old tired Ethics) de Californie.

Helen Buckingam a pris la parole lors d'une conférence de presse organisée pour le lancement d'une étude sur la prostitution par M. Jeremy Sandford, écrivain britannique très respecté et spécialiste des problèmes sociaux. Des représentants de diverses organisations de juristes et du conseil municipal de Westminster étaient présents à cette réunion, mais n'ont pas pris la parole.

La championne des Pussi s'élève contre le fait que la prostitution ne soit pas reconnue socialement comme une activité utile. La loi britannique n'interdit à personne de faire le commerce de son corps, mais elle sanctionne toujours le racolage et le proxénétisme. Helen Buckingham souhaite donc que la prostitution soit pleinement légalisée, non seulement dans certains quartiers, mais aussi par l'intermédiaire d'agences qui fournissent des « hôtesses » et dans des Eros-centers analogues à ceux qui existent en Allemagne fédérale.

La représentante des prostituées a laissé entendre que l'opposition la plus vive à laquelle elle se heurte est celle des mouvements féminins de libération, qui jugent que les prostituées sont des esclaves soumises à tous les désirs de leurs clients. Elle estime, au contraire, que la prostitution est un moyen par lequel la femme peut avoir une vie « significative » et défendre sa place au sein d'une société dominée par les hommes.

JEAN WETZ.

Les prostituées parisiennes vont demander audience au préfet de police

Jackie ou le militantisme ordinaire

Après les vedettes (Ulla), après les intellectuelles favorables à la réinsertion et au recyclage (Sonia), le mouvement des prostituées va-t-il être maintenant mené par des militantes ordinaires, soucieuses de lutter au jour le jour pour la défense de leurs droits sociaux ? C'est l'impression qu'on peut retirer de la conférence de presse donnée jeudi 27 novembre à Paris par « Jackie », solide mère de famille d'une quarantaine d'années, qui a succédé à Sonia à la tête des « parisiennes » (le Monde *daté 23 et 24 novembre 1975).*

Croyant aux vertus du travail en commun, refusant les pièges qui guettent les leaders charismatiques, Jackie s'est entourée d'un « collectif » qu'elle consulte avant toute décision ou déclaration publique. « Nous avons des responsables par quartier, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Denis, Barbès, le bois de Boulogne et par hôtel. Nous nous téléphonons tous les jours », *affirme-t-elle. Bien qu'elle s'en défende, son attitude ressemble beaucoup à celle d'une militante syndicale.* « Pas de manifestations intempestives : nous voulons être sérieuses, calmes, résolues jusqu'au moment où le Parlement sera saisi du projet de loi établi à partir des propositions de M. Pinot *(le magistrat chargé par le président de la République d'un rapport sur la prostitution).*

En attendant, les « parisiennes » vont demander audience au préfet de police et au procureur de la République. Elles se font aider par des avocats. Elles ont commencé à rédiger des statuts de la femme prostituée, qui constituent de véritables cahiers de revendications : « Les femmes exigent la liberté de pouvoir se prostituer dans des chambres d'hôtel sans que l'hôtelier soit automatiquement accusé de proxénétisme... Il n'est pas question d'avoir à supporter une patente municipale ou quoi que ce soit de ce genre, comme certains maires l'ont parfois imaginé. »

Le collectif demande le bénéfice de la sécurité sociale pour les femmes prostituées et pour leurs enfants. Il réclame, en définitive, le « droit à la sécurité, à la santé et à une vieillesse décente ».

Parlant sur un ton très mesuré, arborant un sourire d'assistante sociale quand son propos l'amène à évoquer quelques détails scabreux de son métier, Jackie ne s'anime vraiment que pour « parler finances », *c'est-à-dire impôts.* « Les femmes prostituées ne sont pas des compteurs que l'on peut relever en fin d'année. »

Mais son maître mot, sa « note personnelle », ce sont les enfants. La prostitution n'a pas que des aspects fastueux : « Il y a des filles qui n'ont pas de quoi nourrir leurs enfants... »

DOMINIQUE DHOMBRES.

CORRESPONDANCE

Après le congrès de Laissez-les vivre

L'article « Laissez-les vivr[e] soupçonne « une franc-maçonnerie internationale d'être à l'origine de la loi su[r] l'avortement » (« le Monde du 25 novembre) a provoqu[é] des réactions parmi nos le[c]teurs, dont nous publions i[ci] quelques extraits.

Mme Geneviève Poullot, secrétaire générale de Laissez-l[es] vivre, responsable nationale d[e] S.O.S. futures mères, nous écrit Dans les six dernières lignes [de] l'article (1), non seulement m[a] pensée est déformée, mais on m[e] prête des paroles que je n'ai ja[mais] utilisées concernant u[n] sujet que je n'ai d'ailleurs pa[s] traité, ainsi que vous pourrez constater vous-même en lisa[nt] le texte intégral de mon inte[r]vention, que vous trouverez c[i-]joint.

Mme Poullot nous demande [de] publier cet extrait de son di[s]cours : C'est respecter la liber[té] que d'aider une future maman [à] voir clair en elle-même. C n'est pas une pression, mais, [au] contraire, un moyen de fai[re] renaître un sentiment natur[el] trop vite étouffé par les précept[es] erronés de la morale moderne.

[Les phrases contestées ne figure[nt] pas, en effet, dans le texte tran[s]mis par Mme Poullot. Mais ce tex[te] n'est pas une transcription intégr[ale] du discours effectivement prono[ncé]. Nous maintenons que Mme Poull[ot] lors de son intervention à la tribu[ne] en commentaire à une lettre lue [à] l'assistance, a fait part de la réflexi[on] rapportée dans les six dernières lig[nes] de l'article.]

M. Jean-Paul Valuet (Vi[n]cennes) nous précise : Le myst[é]rieux « organisme » auquel vo[us] faites allusion dans votre artic[le] sur le congrès de Laissez-les viv[re] n'est autre que le mouveme[nt] Planned Parenthood, dont [la] fédération américaine a été cré[ée] en 1921 (Planned Parenthood [of] America), et qui se consacr[a] à l'origine à la planification d[es] naissances. Il existe aujourd'h[ui] effectivement une fédératio[n] internationale du Planned Pare[n]thood qui, bien sûr, étend s[on] action à toute la « planète ».

Le docteur Pierre Lambe[rt] gynécologue-accoucheur spéc[ia]liste (Châteauroux), estime :

En ce qui concerne les po[nc]tions de liquide amniotique, [le] spécialiste a surtout condam[né] les ponctions sans thérapeutiqu[e]; les ponctions tardives à but thé[ra]peutique n'ont nullement ét[é] condamnées... Enfin, je tiens [à] vous signaler que le numéro [de] S.O.S. futures mères a changé [à] Paris. Il est B.P. III-10, 754[..] Paris Cedex 10.

[Il allait sans dire que, dans [le] contexte de l'avortement, il n'éta[it] à l'évidence nullement question [des] ponctions tardives effectuées, [en] particulier lorsque le terme de grossesse est dépassé, mais d'amni[o]centèses qui permettent, entre [..] et quatorze semaines, le diagnos[tic] de certaines anomalies chromos[o]miques.]

(1) « Nous devons aider toutes [les] femmes qui attendent un enfant. [Si] si nous savons qu'une femme de[vra] abandonner son enfant nous [ne] devons pas le lui dire, pour ne [pas] la choquer, pour ne pas qu'e[lle] avorte. »

AÉRONAUTIQUE

LA SNIAS A CONÇU UNE VERSION MILITAIRE DE L'AIRBUS

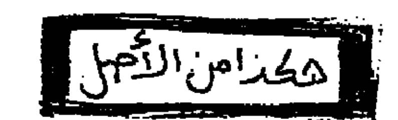
La Société nationale indu[s]trielle aérospatiale a étudié u[ne] version militaire de l'Airb[us] A 300 B4 dont la masse au d[é]collage serait portée à 157,5 to[n]nes et qui permettrait d'assur[er] les missions de ravitaillement e[n] vol, dont l'armée de l'air au[rait] besoin pour ses Jaguar, ainsi q[ue] les missions de transport de fr[et] et de personnel à grande distanc[e].

Les 40 tonnes de carbura[nt] supplémentaire, contenues da[ns] huit réservoirs de soute éta[nt] aussi utilisables pour la consom[mation] propre de l'avion, l'Airb[us] peut transporter plus de 30 to[n]nes de charge sur une distan[ce] de 6 000 kilomètres. Il est prév[u] à l'avant une porte cargo latéra[le] dont plusieurs dimensions sont [à] l'étude.

RELIGION

● *Le journal « Catacombes »* mensuel consacré aux problème[s] des chrétiens vivant dans les pay[s] à régime communiste entre dan[s] sa cinquième année. Fondé pa[r] deux Roumains réfugiés e[n] France, M. et Mme Sergi[u] Grossu, cette publication est dis[tribuée] dans les kiosques (12 pages, 3 F, B.P., 79, 92405, Courbevoie).

L'Association Ancre, rue d[u] Val-Midrac, 76810-Lungray, si[gnale] deux autres périodique[s] donnant des informations sur ce[s] mêmes chrétiens : « Communauté de secours aux Eglise[s] martyrs », C.P., 57, CH 1211 Genève II et « Portes ouvertes » C.P. 112 1012, Lausanne 12.



JUSTICE

Libres opinions

La cassation de l'arrêt condamnant Pierre Goldman

Un revirement, pas une faveur

par FRANÇOISE FOURAGE (*)

C'EST par surprise, dirait-on, tant on s'en étonne, que la Cour de cassation a réduit à néant l'arrêt déclarant Pierre Goldman coupable du quadruple crime du boulevard Richard-Lenoir. La chambre criminelle se serait emparée du fond du débat, en l'espèce culpabilité ou innocence, doute ou vérité, pour trancher en opportunité par un arrêt où seuls les mots « attendu » et « casse » auraient valeur de droit. Ce petit juif polonais obscur dont le nom est Goldman aurait eu droit à une justice de faveur. Comme lors de son arrestation, de ses interrogatoires et confrontations par la police, comme au cours de son instruction, comme dans le déroulement de son procès d'assises. Cela devient décidément une habitude.

Alors, la chambre criminelle a délaissé le terrain du droit : la meilleure preuve en est qu'il lui a fallu revirer une jurisprudence, et les revirements de jurisprudence sont, chacun le sait, des arrêts d'espèce...

Qu'il soit au moins permis d'analyser cette décision sous un angle différent : la chambre criminelle n'aurait-elle pas donné en présence de l'opinion publique, c'est-à-dire de l'usager de la justice, une leçon de droit et de sérénité ?

Une leçon de droit. L'article 378 du code de procédure pénale entré en vigueur en 1958, qui se substitue au code d'instruction criminelle, dispose que le procès-verbal des débats (d'assises) doit être dressé et signé dans les trois jours au plus tard du prononcé de l'arrêt. En l'espèce, le procès-verbal, ce compte rendu présumé fidèle et sincère, acte authentique qui fait foi jusqu'à inscription de faux, s'il était signé comme l'exige la loi, n'était pas daté et ne comportait aucune mention permettant de remédier à cette lacune. Or la chambre criminelle, par une jurisprudence remontant à 1965, considérait expressément que cette règle des trois jours n'était pas prescrite à peine de nullité et, implicitement, que l'absence de date ne privait pas un procès-verbal de sa valeur d'acte authentique. C'était donc bien un revirement de jurisprudence qui lui était demandé, c'est-à-dire une décision de principe ayant une portée d'ordre général.

Mais, l'espèce était particulièrement propice à un tel revirement. En raison, peut-être, du cas que Goldman représente pour la justice. Mais en raison, à coup sûr, de la suspicion qui pesait sur la valeur fidèle et probante du procès-verbal alors qu'il était entaché, pour le moins, de multiples inexactitudes dues vraisemblablement à une rédaction par trop tardive. La défense s'en était initialement prévalue, inutilement, puisque l'autorisation d'engager la procédure d'inscription de faux avait été refusée à Goldman par le premier président — intérimaire à l'époque — de la Cour de cassation, qui dispose, à cet égard, d'un pouvoir discrétionnaire.

Il n'y a rien de surprenant à ce que le ministère public, dont l'on oublie trop souvent que le rôle est de veiller au respect de la règle de droit, ait conclu à l'application stricte de l'article 378, c'est-à-dire à la cassation, et qu'il ait été suivi.

La Cour de cassation a aussi donné une leçon de sérénité. Il faut à une Cour suprême de la modestie et de l'audace, c'est-à-dire de la sagesse, pour modifier une jurisprudence. Pourtant, pas une fois au cours des débats, il n'a été fait ne serait-ce qu'allusion au livre de Pierre Goldman. Pas une fois, il est permis de le penser, le cas Goldman n'a dû être évoqué au cours du délibéré. Cela ne veut pas dire que ces hauts magistrats aient ignoré le livre ou aient été indifférents au problème Goldman. Mais quelle que soit leur opinion à cet égard, ils ne devaient pas en tenir compte et se sont essayés en conscience à trancher le seul problème de droit qui leur était soumis.

Certes, la chambre criminelle a peut-être été sensible à l'opinion publique ; mais pour elle, ce qui était de nature à la choquer, c'était le fait qu'un texte de loi avait été antérieurement vidé de sa substance, qu'elle ne se trouvait en possession pour exercer le contrôle qui lui incombe de la régularité des débats que d'un procès-verbal non daté, dressé bien *a posteriori* et à une époque — l'incidente est d'importance — qu'il était impossible de déterminer à l'aide des autres énonciations du procès-verbal et du dossier.

La Cour de cassation se devait à elle-même, sans pour autant mériter huées, applaudissements ou scepticisme, de se montrer aussi rigoureuse à l'égard de l'arrêt qui lui était soumis que cet arrêt l'avait été pour l'accusé qu'il avait condamné.

Pierre Goldman a droit à la justice de tout le monde. Si l'on veut bien y réfléchir, c'est peut-être tout simplement cela que signifie en droit l'arrêt du 20 novembre dernier.

(*) Assistante à l'université de Paris-I.

● *Mme Georgie Viennet, présidente de l'Association française contre la peine de mort*, a remis symboliquement, jeudi 27 novembre, à l'Elysée, les trois millions de signatures qu'elle dit avoir obtenues au nom de son association depuis le 1er octobre dernier. Mme Viennet a été reçue par Mlle Eliane Signorini, chargée de mission auprès du Président de la République.

● *La catastrophe ferroviaire de Dol-de-Bretagne.* — La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes a ordonné un complément d'information dans l'affaire de la catastrophe ferroviaire de Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) survenue le 4 août 1974. Ce jour-là, à 21 h. 27, le train Caen-Rennes transportant près de quatre cents personnes, parmi lesquelles beaucoup de soldats du contingent, avait abordé à 118 kilomètres/heure un virage qui aurait dû être négocié à 40 kilomètres-heure. Dix voyageurs avaient trouvé la mort et douze avaient été blessés.

● *Mise en liberté de Me Jacques Germain.* — Me Jacques Germain, un huissier parisien écroué depuis la fin du mois d'août pour une affaire d'abus de confiance par officier ministériel et de faux en écriture (*le Monde* du 13 mars 1974), a bénéficié, jeudi 27 novembre, d'un arrêt de mise en liberté de la chambre d'accusation.

● *M. Jacques Fieschi*, vingt-huit ans, transporteur à Propriano, qui était recherché après les incidents du 22 août, à Aléria, s'est présenté spontanément, jeudi 28 novembre, à la Cour de sûreté de l'Etat. M. Edouard Guillery, juge d'instruction, l'a inculpé de participation à une opération armée contre l'autorité de l'Etat ; M. Fieschi a été laissé en liberté.

Un avocat parisien est inculpé de recel

Un avocat parisien, Me Paul Deodato — qui est notamment le défenseur des époux Segard et de Jean-Charles Willoquet, — vient d'être inculpé de recel par M. Alain Bernard, premier juge d'instruction à Paris. Me Deodato avait en effet accepté un chèque de 8 000 francs tiré sur le Crédit lyonnais par le Comptoir de numismatique au bénéfice d'un repris de justice, M. Guy Le Lan ; celui-ci étant dépourvu de compte bancaire, l'avocat lui avait remis en échange un chèque au porteur d'un montant inférieur. M. Le Lan avait obtenu ce chèque du Comptoir de numismatique pour le paiement d'une collection de monnaies... provenant d'un cambriolage.

Me Deodato assure qu'il ignorait cette origine frauduleuse, ainsi que les dirigeants du Comptoir de numismatique auquel il avait d'ailleurs téléphoné avant d'accéder à la demande de M. Le Lan. Ce dernier a confirmé qu'il n'avait pas dit à Me Deodato que la somme de 8 000 francs était le prix de monnaies volées. Il lui avait demandé ce service personnel sur le conseil d'un ancien détenu dont Me Deodato avait été l'avocat.

Me Deodato a déclaré à France-Inter qu'il n'arrivait pas à s'expliquer les raisons de cette inculpation : il a déclaré qu'il avait refusé d'encaisser le chèque de M. Le Lan sur son compte personnel, « *n'ayant pas le droit de faire des maniements de fonds* », mais qu'il avait accepté d'ouvrir un sous-compte au nom de M. Le Lan à la Caisse autonome de règlements pécuniaires des avocats, qui, a-t-il dit, « *est contrôlée très régulièrement par M. le bâtonnier* ». « *Après avoir vérifié la solvabilité et l'honorabilité du tireur, je pensais prendre toutes les précautions qui étaient nécessaires* ».

L'avocat a d'autre part reconnu qu'il avait touché des honoraires de M. Le Lan : « *Celui-ci a insisté*, a-t-il déclaré, *pour que je conserve une provision de 1 500 F pour les services professionnels que je pouvais être amené à lui rendre. J'ai d'ailleurs comptabilisé cette somme dans mon carnet de recettes.* »

INFORMER OU FORMER ?

Le Centre d'information civique a présenté, mardi 25 novembre, lors d'un débat sur la sécurité des travailleurs français, les résultats d'une « enquête nationale » selon laquelle — entre autres — 82 % des personnes interrogées estiment que la société française n'est pas armée pour lutter contre la montée de la violence, 87 % pensent que « la société permissive » est un facteur de développement de la criminalité et de la délinquance, et 91 % que la faiblesse de la répression encourage la criminalité (...).

On se demandera simplement quelle peut-être la portée d'une enquête chiffrée, mais dont le président du Centre, M. Jean-Christian Barbé, a reconnu lui-même qu'elle ne prétendait pas à l'exactitude scientifique ?

Certes, après d'autres épouvantails — les soucoupes volantes, les « blousons noirs », la drogue, les gauchistes, — l'insécurité est devenue le thème d'émotion à la mode. Mais, comme devait le remarquer un participant au débat, on peut aussi se demander si, en sensibilisant l'opinion sur certains problèmes, le pouvoir ne cherche pas à détourner son attention d'autres, souvent plus graves. L'enquête du C.I.C. visait-elle, pour sa part, à informer l'opinion ou la former ?

J. Sn.

● *Une erreur typographique* a altéré le nom du défenseur du maréchal Jean Bedel Bokassa, cité dans *le Monde* daté 23-24 novembre et 28 novembre, à propos d'un procès en diffamation contre *Minute* et *le Crapouillot*. Il s'agissait de Me Pucci et non Bucci.

FAITS DIVERS

Après l'incendie de la rue La Boétie

UNE INFORMATION JUDICIAIRE POUR HOMICIDES INVOLONTAIRES

Le parquet de Paris a ouvert, ce jeudi 27 novembre, une information judiciaire pour homicides involontaires, après l'incendie survenu, mercredi, dans un immeuble situé 64 bis, rue La Boétie, à Paris (8e). M. Jean Sablayrolles, premier juge d'instruction à Paris, chargé du dossier, a commis deux experts, MM. Henri Forestier, sous-directeur du laboratoire municipal, et Jacques Pinel, ingénieur électricien, pour rechercher les causes du sinistre qui a provoqué la mort de trois personnes et gravement endommagé les locaux de la société Jaz. La défaillance d'un transformateur de 20 000 volts, installé au sous-sol de l'immeuble, pourrait avoir été à l'origine de l'incendie.

RAPATRIÉS

● *M. Jacques Roseau, membre du Comité national de défense et d'action des rapatriés*, nous demande d'insérer l'ensemble de sa déclaration au meeting organisé le 22 novembre à Marseille (*le Monde* du mardi 25 novembre), déclaration qui s'achevait sur la phrase : « *Nous sommes tous des plastiqueurs* », l'interprétation de celle-ci pouvant paraître diffamatoire.

Voici donc la déclaration intégrale de M. Roseau : « *Pour reprendre par analogie un slogan qui avait été lancé en 1968 par M. Cohn-Bendit : « Nous sommes » tous des juifs allemands », les rapatriés affirment eux aussi leur solidarité avec certains des leurs, actuellement incarcérés pour avoir, paraît-il, commis des actes condamnables; même s'ils l'ont fait, seul le désespoir a pu les guider ; aussi crions-nous : « Nous sommes tous des plastiqueurs.* »

LA PEUR DU GENDARME

Une Estafette-radio a été volée au cours de la nuit du 26 au 27 novembre dans la cour de la gendarmerie de Cormeilles-en-Parisis (Val-d'Oise). Pour commettre leur larçin, les cambrioleurs ont simplement escaladé le mur d'enceinte de la caserne — haut de 2,20 mètres et surmonté d'un grillage, — puis ouvert de l'intérieur, à l'aide d'un passe, la grande porte de la cour, avant de sortir en le poussant le véhicule dans la rue. Vingt-quatre heures de recherches n'ont pas encore permis de retrouver cette voiture, d'un type pourtant voyant.

C'est la seconde fois en moins de six mois qu'une gendarmerie du département reçoit la visite de cambrioleurs. En juin dernier, à la brigade de Franconville, cinq pistolets mitrailleurs de 9 millimètres et quatre pistolets automatiques du même calibre avaient, dans des conditions identiques, disparu des râteliers.

Devant l'émotion suscitée chez les « victimes » par ce nouvel épisode du combat de Guignol contre Pandore, il a été décidé de doter les brigades de systèmes d'alarme, et, en attendant, de les faire garder... par des gendarmes mobiles.

POLICE

« DOSSIER B... COMME BARBOUZES »

Un étrange royaume de l'ombre

Les polices parallèles, c'est bien connu, n'existent pas, et on se demande pourquoi le pouvoir qui le clame se donne tant de mal, depuis une quinzaine d'années, pour cacher des fantômes. En tout cas, avec le livre de Patrice Chairoff, les spectres prennent consistance.

L'auteur lui-même, de son vrai nom Dominique Calzi — actuellement détenu, — a été l'une de ces barbouzes et, comme il a, à titre d'assurance-vie, emporté ses dossiers en partant, il offre un accablant déballage dans son livre : « Dossier B... comme barbouzes ».

En préambule, Patrice Chairoff dresse une statue monumentale à celui qui est souvent tenu pour le grand maître de ces barbouzes, depuis deux et même trois décennies : Jacques Foccart. De son bureau de l'Elysée, à l'en croire, il place ses hommes aux postes-clés, noyaute les administrations et les chancelleries et tire des ficelles ; il surveille non seulement l'Afrique — chasse gardée de ses agents, n'est-il pas secrétaire général pour la Communauté ? — mais le Canada et l'Amérique latine où se dépensent Dominique Ponchardier, père du « Gorille », et Roger Barberot, vieux « compagnons » immanquablement cités pour témoigner de l'importance du renseignement et de l'action occulte dans le gaullisme issu de l'illégalité et de la clandestinité.

Car, aujourd'hui, si Jacques Foccart n'est officiellement plus qu'un administrateur du Comité français de la banane et de quelques autres sociétés, il demeure le chef quasi mythique de cet étrange royaume de l'ombre. Tandis que des « correspondants » continuent de jongler avec des chefs d'Etat et des hommes politiques, chez nous le Service d'action civique veille, armée clandestine, « *rompue à la violence, recrutant souvent dans les eaux les plus troubles de la pègre* ». Les premières troupes, à l'époque où il ne s'agissait que de « bouffer du rouge », se recrutèrent chez les « maquereaux » et les interdits de séjour, puis on releva le niveau pour arriver jusqu'à Jo Attia, avant d'ennoblir le mouvement par un appel à l'extrême droite.

En dix années, l'auteur ne recense rien de moins que douze scandales politiques et financiers et cent soixante-quatre affaires de droit commun imputables au SAC, ce qui n'empêche nullement le mouvement de se bien porter avec ses cent vingt permanents payés au mois (au minimum 7 000 francs) et ses vingt-trois mille hommes disponibles à tout moment (dont trois mille cinq cents en région parisienne), attendant l'heure du dernier recours où « *il faudra réprimer durement, sèchement, sélectivement mais massivement* ».

Un « *boulot qui ne nous empêchera pas de dormir* », disent ces hérauts. Les thèmes du mouvement — Etat fort, lutte contre le communisme, défense de l'Occident chrétien — sont propres à tous les fascismes. « *Je suis un anticommuniste primaire, et j'en suis fier*, plastronne Gérard Kappé, chef du SAC marseillais. *On ne discute pas avec une bête enragée, on l'abat.* »

Tout en voulant « *assurer la protection physique et morale du peuple français* », on imagine une « *sélection qui séparera une bonne fois pour toutes l'élite des ilotes et des sous-produits* ». Les stocks d'armes et les fiches sont prêts, ainsi que l'a montré l'affaire des stades de Marseille en 1968. Mais une grande minutie est aussi apportée aux systèmes d'alerte et de mobilisation, aux « *sonorisations* », aux provocations, au maquillage des voitures, aux faux papiers.

Pas de police parallèle ?

Ces fanatiques prennent vite tous les droits, même celui de damer le pion aux services officiels, à un moment où un ministre de l'intérieur, M. Roger Frey, affirme « *solennellement — une fois pour toutes — qu'il n'y a pas en France de police parallèle et qu'il faut que cessent ces calomnies odieuses, ces racontars déshonorants, ces histoires de barbouzes* ». Il n'y a pas de police parallèle, et pourtant Patrice Chairoff apporte des témoignages tendant à montrer que les services secrets font, par facilité, alliance avec les réseaux de Foccart à l'étranger ; chez nous, même, par pusillanimité, la police subit — quand elle ne les aide pas — les services du SAC ; la justice, ronronnante, attend des preuves, et quand un magistrat se montre trop curieux, quand un dossier compromettant s'ouvre, il se trouve toujours une main ferme et autorisée pour le refermer.

Il n'y a pas de police parallèle, et pourtant des barbouzes enlèvent Argoud en Allemagne (Patrice Chairoff soutient que Jo Attia aurait été extrait de sa prison pour accomplir cette mission), ou Ben Barka (et des témoignages publiés dans le dossier semblent confirmer que Christian David, truand et membre du SAC, a bien « suicidé » Georges Figon), ou bien elles « règlent » le cas Tschombé.

Pour l'auteur de *Dossier B...*, certains scandales s'éclairent d'un jour nouveau : si l'affaire de l'ETEC (extorsion de fonds) finit dans la confusion, c'est que les « pigeons » de Charles Lascorz — membre du SAC — faisaient fructifier leur argent dans un trafic d'or entre la Suisse et l'Inde sur lequel tout le monde préfère rester discret ; si l'affaire Delouette (trafic de drogue) ne donne pas lieu au grand déballage prévu autour du S.D.E.C.E., c'est qu'un chèque tiré sur une banque suisse aurait éteint d'un coup la polémique.

Commencée comme un aimable scoutisme, l'aventure des réseaux parallèles a jeté un filet aux mailles serrées sur le pays. Les barbouzes constituent désormais un Etat dans l'Etat, narguant à l'occasion les hommes en place qui eurent jadis tant besoin d'elles. En 1968, le SAC se préparait à interner cinquante-deux mi[...] quatre cents personnes dans qu[...]rante et une villes. Les ordin[...]teurs du mouvement, installés [...] Suisse, ingurgitent les millions [...] renseignements recueillis sur to[...] le territoire par les « informate[...] de base » et y ajoutent le conte[...] des fichiers de la police officiel[...] de la justice, de la sécurité mi[...]taire, du S.D.E.C.E. et des of[...]cines de policiers privés, « c[...] *barbouzes en demi-teinte* ». [...] services « action » veillent, gra[...]sant d'impressionnants stoc[...] d'armes qui n'excitent jamais [...] curiosité de la police officie[...]

Les fonds secrets de l'Etat p[...]mirent longtemps à toutes [...] polices de vivre à l'aise. Mais [...] se tarirent tandis que le dé[...]loppement des entreprises req[...]rait au contraire des moy[...] accrus. La coopération entre [...] truands qui portent le colt [...] ceux qui portent le frac permit [...] remédier. Trafics d'or, de dev[...] de femmes, d'armes, de drog[...] apportèrent des sommes co[...] sales, procurant une autono[...] supplémentaire avec l'affranch[...]sement de tout contrôle. [...] banques de Suisse ou du Moy[...] Orient accueillent ces capitau[...]

En France même, le racket [...] contrôle du proxénétisme et [...] jeux rapportent des milliards [...] francs. Il y a aussi des enqu[...] qui n'aboutissent pas ; pour [...]trice Chairoff, celle qui a été [...]née sur l'incendie de Saint-L[...]rent-du-Pont ne s'est jan[...] orientée sérieusement vers [...] éventuels racketteurs-incendia[...] qui pourraient avoir été à l'[...]gine de la catastrophe.

Le hold-up de Strasbour[...]

On découvre, en 1971, au [...] de Port-Saint-Louis-du-Rh[...] 385 kilos de morphine-base [...]gués dans l'eau par un bat[...] turc, et on en fait une gr[...] histoire. Mais les 1 100 au[...] kilos de drogue apportés par [...] cargo finiront sans difficulté [...] héroïne. En 1972, la découverte [...] la villa Clotilde, laboratoire m[...]seillais d'héroïne, prendra le te[...] nécessaire à limiter les dég[...] Depuis quatre ans fonctionne d[...] l'agglomération toulonnaise [...] « *usine* » sortant 2 tonnes [...] poison par an, et qui ne se[...] préoccuper personne. Les enqu[...] officielles sur les affaires [...] drogue les plus graves ne [...] jamais bien loin, les trafiqu[...] arrêtés ayant la fâcheuse ma[...] de mourir très naturellem[...] après quelques jours de détenti[...]

Les enquêtes sur les gra[...] hold-up des dernières années [...]tinent également ; pourtant, [...]moignages à l'appui, Patrice Ch[...]roff affirme que sur les do[...] attaquants de la poste de Str[...]bourg — 11 millions de fra[...] volés en 1971 — cinq sont en[...] en vie (dont deux en prison [...] autre chose) et que, si deux [...] cinq auteurs de l'agression co[...] la poste de Mulhouse — 14 [...]lions de francs en 1972 — [...] morts, un autre tient toujour[...] toute quiétude son bar de la [...] de Provence, à Paris.

« *Il serait fastidieux d'ét[...] la liste des délits et des cr[...] dans lesquels ils ont été im[...]qués* », écrit l'auteur à propo[...] ses anciens compagnons. [...] même avec une carte tricolore [...] truand reste un truand, con[...]dant volontiers ses affaires [...] le salut de la nation. La « [...]son » tolère et couvre. Pour [...] ceux qui restent dans le g[...] la couverture ressemble à un é[...]don, mais qu'un renégat se déc[...] et son « passif » refait sou[...] surface — l'auteur en sait q[...]que chose, qui purge une pein[...] quatre ans de prison après a[...] quitté le SAC en 1971.

C'est, pour lui, un moindre [...] à côté de la cascade de règlem[...] de comptes parfaitement inex[...]cables ou « purement crapule[...] de morts brutales absolument [...]turelles, d'accidents tout à [...] fortuits, de pertes de contrôle [...] véhicules, d'asphyxies par [...] poêles en plein été, dont fu[...] victimes certains de ses com[...]gnons.

Jamais la puissance de ces o[...]nisations occultes ne nous a[...] été présentée avec autant [...] détails. Si on relève dans le l[...] de Patrice Chairoff, quel[...] approximations hasardeuses, [...] erreurs et des omissions, si on p[...] lui reprocher de pratiquer l'am[...]game entre des actes de na[...] et de gravité différentes, [...] quasi-totalité des faits ava[...] sont étayés par des docume[...] des recoupements ou des tém[...]gnages qui appellent ou [...] démentis circonstanciés, et [...] seulement formels, ou la désig[...]tion d'une commission d'enqu[...]

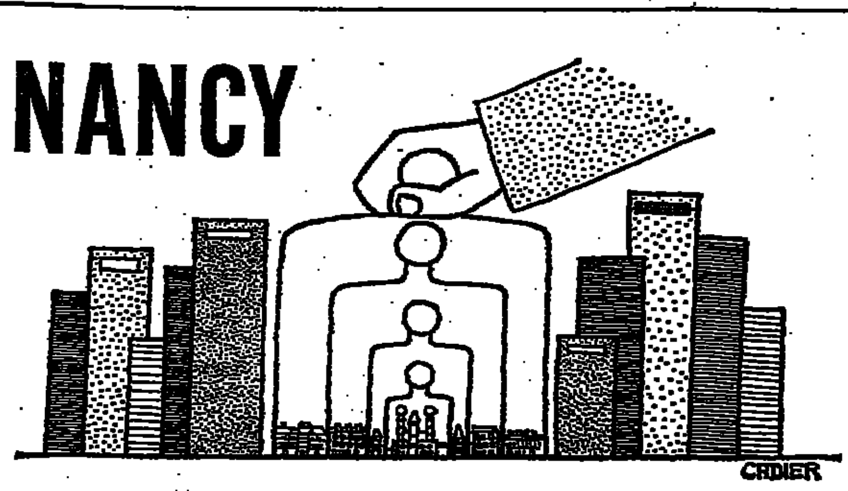
JAMES SARAZIN

★ « Dossier B... comme bar[...]zes », par Patrice Chairoff. Editi[...] Alain Moreau. 513 pages, 39,50 F[...]

Le Monde du TOURISME et des LOISIRS

IL FAUT SAUVER LE CAPITAL DES PROMENEURS

NANCY EN SURSIS


CRDIER

On évoquait récemment dans ces colonnes le conflit qui oppose la municipalité de Nancy aux associations de défense de la ville et à l'architecte, M. Gaston Leclaire, chargé d'étudier le futur secteur sauvegardé, à propos de la définition du périmètre de ce secteur (1).

En deux mots, Nancy, le Nancy historique, est fait de trois villes : la Ville-Vieille, de tracé médiéval, la Ville-Neuve, qui est un bon exemple de l'urbanisme de l'époque classique et abonde en édifices de premier intérêt, et, entre les deux, la ville de Stanislas. Plus, en de nombreux endroits, des exemples excellents de l'architecture de la fin du dix-neuvième siècle et du style propre à l'« école de Nancy ». Les associations de défense et l'architecte désigné *par* la Rue de Valois souhaitent, à quelques variantes près, que soient sauvegardées les trois villes à l'intérieur des quatre portes anciennes qui les délimitent. La municipalité sauvegarde la Ville-Vieille, *mais* n'inclut *dans* le périmètre envisagé que la moitié de la ville de Stanislas et le tiers de la Ville-Neuve, laissant en particulier libres de toute sauvegarde les alentours de la gare et le quartier Saint-Nicolas.

Le bon sens, la prudence, l'intérêt bien compris du futur commandent que l'on adopte la solution préconisée par les associations et l'architecte chargé du futur secteur sauvegardé.

Le bon sens : Nancy est un tout, un ensemble exceptionnel et comme il n'en existe peut-être qu'une dizaine en Europe, aussi bien par son homogénéité que par sa variété, son histoire architecturale allant de la fin du Moyen Age à Boffrand, à Emmanuel Héré et au meilleur 1900. Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour dire que classer par détails et par monuments n'a aucun sens, que ce sont les ensembles qu'il faut sauvegarder. Voilà l'occasion ou jamais de mettre la théorie en pratique : la Ville-Neuve, en dehors des chefs-d'œuvre ponctuels qu'elle contient, est l'exemple même de cette cohérence d'échelle et de cette unité de profil, qui doivent à tout prix être préservées, et le consternant immeuble du conseil général, récemment construit à deux pas de la place Stanislas, montre que même dans un quartier « superhistorique » et « superprotégé » par sa gloire on peut s'attendre au pire s'il n'y a pas de sauvegarde.

La prudence : on peut voir les résultats de la politique de rénovation entreprise à Nancy depuis quelques années ou quelques lustres. C'est un spectacle affreux. Nous l'avons dit (2), et nous pensons de notre devoir de le redire au moment où se décide le sort, la mort ou la vie, de cet incomparable capital culturel que représentent les trois villes de Nancy. On a entièrement détruit l'ancien quartier Saint-Sébastien. Le maire dit que c'était un « ghetto » (c'est ce que l'on disait naguère des Halles), mais M. Pierre Marot, ancien directeur de l'Ecole des chartes et auteur d'un ouvrage sur le vieux Nancy, déclare : *« Il ne faut pas détruire ce quartier, mais l'assainir. »*

En dépit de témoignages et de documents photographiques difficilement réfutables, on n'épiloguerait pas si le résultat n'était la misère architecturale que chacun peut constater. Et encore a-t-il fallu l'intervention du secrétaire d'Etat à la culture pour qu'une tour ne vienne pas couronner ce gracieux ensemble. Quant à la tour construite devant la gare, la tour Thiers, elle écrase de sa masse et de sa hauteur la ville historique, bloque la perspective, est aperçue ou plutôt se voit, et en très belle vue, de la place Stanislas elle-même.

On comprend dès lors l'inquiétude des associations de défense devant le refus opposé jusqu'à présent par la municipalité au périmètre de M. Gaston Leclaire. Pourquoi refuse-t-on en particulier d'inclure dans le secteur sauvegardé l'ensemble de la Ville-Neuve et le quartier Saint-Nicolas ? On veut y garder les mains libres. Pour y faire quoi ? Si on le savait, on serait moins inquiet. Et, si on ne le sait pas, on a toutes les raisons de l'être. On parle beaucoup d'urbanisme démocratique, avec participation de tous les citoyens aux décisions : la seule manière de démocratiser l'urbanisme, c'est de le rendre public. Publiez vos projets — qu'ils soient immobiliers ou autoroutiers — et alors la discussion commencera, c'est-à-dire la démocratie.

Un dernier point : l'intérêt bien compris de futur. Créer un secteur sauvegardé ne signifie pas qu'on momifie une ville et qu'on y bloque toute intervention, mais seulement que l'intervention ponctuelle doit y être liée à une politique générale d'aménagement. *« Nancy ne veut pas devenir une ville-musée »*, dit-on. L'argument est faible. Il y a des villes-musées qui se portent fort bien : Bologne, Florence ; et ce n'est pas en construisant des tours à Venise que l'on résoudra le problème de sa reconversion économique.

Il faut renforcer le centre, dit-on encore, et il est bien vrai que Nancy a perdu depuis quelques années une partie importante de sa population au profit des communes de la périphérie. Mais le problème n'est pas particulier à Nancy. Tous les centres de ville, celui de Paris y compris, et même lorsqu'ils n'ont aucun caractère historique et ne *sont* l'objet d'*aucune* sauvegarde, ont tendance aujourd'hui à connaître une diminution de leur population, sans que celle-ci d'ailleurs entraîne toujours un fléchissement des activités. Ce n'est pas la sauvegarde qui en est la cause, mais l'automobile et les nuisances diverses qu'elle entraîne, la spéculation sur les terrains, qui fait monter les loyers à des prix inaccessibles, et, tout simplement, l'agrément qu'il y a à vivre à la campagne dans des conditions de tranquillité et de « qualité » que la ville n'offre plus.

Et puis, le centre-ville, c'est quoi ? Les habitants ou les commerces ? On a trop souvent l'impression que le développement du centre des villes est conçu en fonction des intérêts des entreprises qui veulent y avoir leur siège ou des commerçants qui veulent y agrandir leur surface. Comme l'ont dit les représentants des associations (3), *« l'important est de maintenir la diversité et la richesse des fonctions, particulièrement de l'habitat à l'usage de toutes les couches sociales »*. Et encore : *« Il ne doit pas y avoir confiscation par l'argent du centre ancien, bien collectif qu'il convient de préserver et de mettre en valeur. »*

ANDRÉ FERMIGIER.

(1) Claude Lévy. *Quelles frontières pour le vieux Nancy ?* (*le Monde* du 12 novembre 1975).
(2) *Stanislas, hélas !* (*le Monde* du 11 mars 1975).
(3) *L'Est républicain* du 19 octobre 1975).

PEUREUSES RÉGIONS

A peine parvenus à l'âge de raison les parcs naturels régionaux vont-ils se retrouver orphelins ? Jusqu'ici, c'était le ministère chargé de l'environnement qui les tenait sur les fonts baptismaux administratifs puis qui, pendant trois ans, payait leur trousseau et une partie de leur entretien. Ensuite, les dépenses du quotidien passaient à la charge des collectivités locales. Or, il y a deux semaines à peine, un décret du premier ministre transférait la responsabilité de la création des parcs aux régions et offrait à celles-ci la possibilité de prendre à leur compte une part des charges de fonctionnement. Il ne s'agit que d'une proposition : les régions ont six mois pour l'accepter. Sinon, l'entretien des parcs reviendra intégralement aux communes et aux départements, comme cela a toujours été convenu. Le décret du gouvernement semble donc dans le droit fil de la régionalisation économique tant réclamée et tout récemment encore prônée par le chef de l'Etat.

Or, voici qu'une curieuse opération se dessine. La fédération des parcs naturels de France publie un communiqué dans lequel elle « approuve le transfert des responsabilités » mais « s'étonne que le gouvernement ne l'accompagne pas d'un transfert correspondant de ressources ». Elle affirme que l'entretien des parcs ne peut être « supporté par les seules collectivités locales » et prédit même que les régions n'accepteront pas d'apporter leur écot « sans une aide substantielle et permanente de l'Etat ». Cette aide serait justifiée par le caractère « expérimental » des parcs.

On comprend l'inquiétude des responsables des parcs mais on s'étonne de la méthode qui consiste à préjuger de la décision des régions. Celles-ci n'ont point encore délibéré. A elles de prendre clairement leurs responsabilités. Au reste, la participation aux frais d'entretien des parcs qui leur est proposée n'est pas exorbitante : environ 200 000 francs par an. Or, sur les neuf régions actuellement concernées, cinq d'entre elles ne réclament pas encore à leurs contribuables les 25 francs par tête d'habitant et par an que la loi de 1973 les autorise à prélever.

Pour solliciter l'aide permanente de la nation, les régions ne pourront guère arguer non plus du caractère « expérimental » des parcs puisque certains d'entre eux ont déjà sept ans d'âge.

En fait, il s'agit de savoir si oui ou non les provinces sont déterminées, autrement qu'en paroles, à assumer les responsabilités qu'elles réclament à cor et à cri. On ne peut à la fois revendiquer la gestion de ses propres affaires et tendre la main. Les parcs régionaux ne sont pas et ne seront jamais des parcs nationaux. La décision de participer ou non à leur entretien sera donc, pour les régions, un test de maturité.

Militants

LES TOURISTES OUBLIÉS

Depuis trente ans, les initiatives en faveur du tourisme social ont été rares, et ses pionniers ont géré sans trop d'imprévus un domaine qu'ils étaient seuls à bien connaître et à exploiter. Le Cecorel (Centre de coopération pour la recherche d'équipements de loisirs), créé il y a trois ans par la C.F.D.T., a provoqué quelques remous dans le calme des habitudes acquises.

Divisés en trois collèges — usagers, gestionnaires, techniciens, — le Cecorel s'est donné pour but *« d'élaborer une politique des loisirs qui permette à des salariés modestes et à des personnes âgées de bénéficier d'installations à bon marché »*. Parmi les membres du centre figurent de nombreux représentants des usagers et des gestionnaires du tourisme social. A l'exception de Tourisme et Travail et de la C.G.T. Une absence qui n'est pas sans signification, mais qui n'empêche pas M. Yves Raynouart, directeur adjoint du centre, d'affirmer : *« Nous avons, grâce au Cecorel, élargi le front de classe. Les gestionnaires et les représentants des usagers du tourisme social étaient devenus des notables. Ils rencontraient les pouvoirs publics en ordre dispersé et ils avaient des relations « personnelles » avec les représentants des divers ministères. Mais le tourisme social était démuni. Le Cecorel a contribué à changer l'attitude du gouvernement au point qu'il a décidé de former un comité interministériel pour le financement du tourisme social qui puisse apporter des réponses globales à des demandes aujourd'hui regroupées. »*

L'action du Cecorel ne se borne pas à des réalisations d'installation. Il entend aussi faire « œuvre pédagogique » et promouvoir par l'exemple une nouvelle politique sociale du tourisme. En ce qui concerne le financement des opérations, le Cecorel a choisi le système de la « banalisation » des prêts. Il s'adresse à un organisme gérant les surplus sociaux des entreprises : l'INVAC : *« Nous socialisons ainsi le financement,* disent les dirigeants du centre, *et cela favorise la « multi-affection » des équipements, c'est-à-dire que des gens d'origine et d'âge différents peuvent fréquenter les mêmes installations. »* Mais la C.G.T. et Tourisme et Travail ne sont pas d'accord. Ils préfèrent placer les parts d'intéressements des travailleurs sur un compte courant bloqué dans les entreprises. *« Vous faites ainsi le jeu du capitalisme en gérant des portefeuilles par des placements sur le marché financier »*, disent les responsables de la C.G.T. Le débat, on le voit, est idéologique.

3 000 lits en chantier

Le Cecorel, qui ne craint pas l'accusation de passer pour un apprenti sorcier, insiste sur l'intérêt qu'il porte à l'expérimentation et à la recherche. En ce moment, plus de trois mille lits sont en construction sous le contrôle des Cecorel régionaux et une étude « information-réservation », commandée par le secrétariat général au tourisme, a fait ressortir des conclusions intéressantes, qui auraient permis une augmentation de 50 % du coefficient de remplissage. Coût de l'opération : 1 million 500 000 F. Les subventions n'ont pas suivi.

Le Cecorel a choisi la voie de l'imagination, expérimentant et recherchant des formules nouvelles au risque de se le faire parfois reprocher. Mais que faire d'autre ? Le budget du tourisme social sera, cette année encore, en régression.

Charters

CHOMEURS AU SOLEIL

Une semaine à Paris — voyage et séjour compris — pour environ 220 francs au départ de Copenhague. A peine le dixième de ce que perçoit par mois un chômeur danois. Autres escapades bon marché au programme des fabricants danois de voyages : une semaine à Rhodes, hôtel et repas inclus, pour environ 226 francs français hors saison ; une semaine à Rome, tout compris, pour environ 230 francs français hors saison.

« Dans ces conditions, ce qu'il y a de mieux à faire, ce serait de travailler pendant une semaine, à laver des planchers ou quelque chose d'équivalent, pour pouvoir partir pendant trois semaines. Je sais qu'il y a des jeunes gens qui n'envisagent pas d'avoir un emploi permanent puisqu'il est si facile de partir, d'aller nager et s'amuser au loin », raconte une Danoise.

Bien qu'il soit illégal pour les chômeurs danois d'utiliser leurs allocations pour prendre des vacances, le fait est que ces allocations servent à payer bien des voyages. Tel ouvrier du bâtiment, en chômage depuis dix-huit mois, s'est rendu en Espagne à cinq reprises pendant cette période. *« C'était plus difficile au début, quand il fallait pointer chaque semaine,* dit-il. *Maintenant qu'il y a tant de gens au chômage, on pointe une semaine sur deux. Cela laisse le temps d'aller au soleil. »*

Pour les responsables de la puissante organisation de voyages danoise Spies, cette situation paradoxale s'explique très facilement : *« Cela coûte moins cher d'aller en vacances. On a du soleil et quelqu'un pour faire son lit. On vous emmène pour moins d'argent qu'il n'en faudrait pour vivre à Copenhague, qui est considérée comme l'une des villes les plus chères du monde. »*

Comment les compagnies charter arrivent-elles à pratiquer des prix aussi bas ? En réduisant au minimum leur marge bénéficiaire. En ayant leurs propres hôtels et en remplissant leurs avions à plus de 90 %. Et en possédant, en outre, leur propre système de réservation, leur propre système d'assurances. Cela posé, elles n'ont presque pas de publicité à faire : les prix parlent d'eux-mêmes...

LE SKI EN BANDES DESSINÉES

Le ski est un sport qui s'adresse à tous, jeunes et moins jeunes, hommes, femmes, enfants.

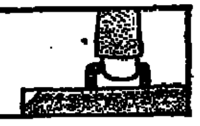
Après avoir passé en revue les activités du ski aussi diverses que le ski acrobatique ou le kilomètre lancé, l'auteur examine les matériels et conseille le lecteur selon ses capacités. Puis viennent les conseils concernant la préparation physique au ski avant d'aborder l'essentiel :
— le ski alpin ;
— le ski évolutif ;
— le ski de fond.

Quelques bandes excellentes illustrent à merveille cet ouvrage en abordant la compétition.

La bande dessinée dans ce livre aide le lecteur à visualiser les mouvements aussi bien ceux qu'il ne faut pas faire que les mouvements théoriques.

Le ski en bandes dessinées par Yves Gaudez – Editions Chancerel
Dessins de Alain Roulot – Prix de vente : 23 F.





Tourisme

TROIS ÉTAGES SOUS LA MER

LES touristes d'après-demain, sinon ceux de demain, choisiront-ils pour lieu de villégiature non plus le bord de la mer mais le « dedans » de celle-ci ? L'idée n'est pas nouvelle, qui consiterait à immerger — à des profondeurs très variables — après l'avoir bâti et assemblé sur la terre ferme, un ensemble d'habitation soit totalement sous-marin, soit composé pour moitié d'une île flottante et, pour l'autre, d'éléments conçus pour rester à demeure sous la surface des eaux.

« L'aventure qui se présente à l'homme d'habiter sous la mer, d'une manière temporaire, peut faire rêver mais appartient au domaine du possible », écrivait, en prologue à un numéro spécial de la revue *l'Architecture d'aujourd'hui*, l'architecte Jacques Rougerie qui, avec la collaboration de son épouse, architecte elle-même, s'attache depuis plusieurs années déjà à l'étude du monde sous-marin et de ses rapports futurs avec l'habitat, et notamment l'habitat de loisirs.

Parce que la mer *« occupe une place privilégiée auprès de ceux qui n'ont pas abdiqué toute velléité de découverte et d'aventure »*, M. André Gass, un publicitaire français, « passionné de plongée » précise-t-on, s'est mis en tête de faire passer sous l'eau leurs vacances à tous ceux de ses contemporains que tenterait le monde du silence. Deux architectes, MM. Eckle et Coste, deux ingénieurs, MM. Parizot et Deroche, un juriste, M. Vonfelt, et un financier, M. Hollaender, se sont joints à André Gass et l'équipe ainsi formée a pu présenter à la presse un projet de *« résidences sous la mer pour une nouvelle philosophie des loisirs »*, baptisé Submabull.

Avant eux, bien des grands de l'architecture avaient rêvé de bâtir *sur* le « sixième continent » les maisons que, faute de place, la terre ferme a de plus en plus de mal à accueillir. Ainsi, la « Triton city » de Buckminster Fuller, le centre culturel flottant de Walter Jonas — au nom prédestiné ! — les projets d'extension de Tokyo dessinés par Kenzo Tange, les îles artificielles de Frei Otto, ou l'île de loisirs destinée à Monaco par Edouard Albert, concrétisaient-ils déjà, comme la ville flottante de Paul Maymont, une volonté de gagner sur — et sous — les océans de nouveaux espaces.

La maquette de Submabull se présente sous la forme d'une île flottante d'un diamètre de deux cents mètres, vaste « couronne » dont le centre, vide, fera office de lac interne, accessible de l'extérieur et servant de port. Solidement ancré sur les fonds par un jeu de câbles, l'ensemble d'habitation à l'air libre culmine à 23 mètres et abrite cinq niveaux d'appartements, studios, boutiques, restaurants, etc. Ce premier projet prévoit d'autre part 90 habitations totalement sous-marines et constituées par des « bulles » (simples ou doubles) étagées à trois profondeurs entre - 7 et - 21 mètres.

Les structures portantes seront réalis[ées] en béton armé précontraint, dont l'ét[an]chéité sera assurée par application de c[ou]ches de polymères, les cellules immerg[ées] étant prévues en plastique soit transluc[ide] soit transparent, et munies de vitrage[s] double paroi. Pour résoudre le très dél[icat] problème des pollutions, on a imaginé [un] assainissement assuré gravitairement [par] des fosses étanches équipées de pompes [de] relevage placées à bord de « bateaux-p[ou]belles » discrètement ancrés dans les pa[ra]ges. Ainsi, aucun effluent, aucune ord[ure] ménagère, aucun détritus ne devrait [être] rejeté à la mer. Enfin, le ravitaillement [en] énergie (eau, électricité, téléphone, etc.) [de] l'île sera assuré par un « cordon ombilic[al] » la reliant à la côte.

Si *« l'ouverture sur la mer est l'un [des] poumons par lequel respire le monde ur[bain] moderne »*, comme l'écrivait Philippe Saint-Marc, la question peut se poser [...] de savoir, ainsi que le demande Jac[ques] Rougerie, *« si l'homme saura, à long te[rme], gérer ce nouvel espace ? »* Pour l'inst[ant] les préoccupations des « inventeurs » [de] Submabull sont d'ordre plus terre à te[rre :] ne leur faut-il pas d'abord persuader m[ain]tenant, et des promoteurs, et des hôte[liers] du bien-fondé de leur « nouvelle phil[oso]phie », ceux-ci devant immédiatement a[près] s'ils sont eux-mêmes convaincus, tente[r de] convaincre à leur tour une clientèle [qui] reste à trouver...

J.-M. DURAND-SOUFFLAN[D]

DÉBATS

LE RESTAURATEUR N'EST PAS UN BANQUIER

Après l'article de R.-J. Courtine intitulé « La carte de crédit manque de fraîcheur » (le Monde du 1er novembre), M. Julien François, président du Syndicat national des restaurateurs, nous a adressé la lettre suivante :

Il y a plus de vingt ans que je suis intervenu, contre le taux trop élevé demandé par les émetteurs de cartes de crédit : American Express, Diner's... Nous aurions certainement encouragé la diffusion des cartes si les taux avaient été plus réduits ; ceux-ci dépassent souvent le bénéfice des restaurateurs et ce sont les clients payant comptant qui supportent cette charge supplémentaire. Il nous a été répondu que la réduction des taux n'était pas possible, en raison du coût de la centralisation et des obligations de certaines cartes d'avoir à payer une redevance à leur agence centrale.

Notre position est la même que celle de M. Jacques Maniere : la carte de crédit rend service au client, il devrait en supporter les frais, étant donnés les avantages qu'elle lui procure. Le client n'a pas besoin de transporter d'argent, voit ses relevés dressés par les émetteurs de cartes acceptés sans discussion par les services de contrôle, pour encourager cette forme de règlement, ne paie ses repas qu'avec un différé d'un mois ou deux, ce qui est particulièrement intéressant au taux où sont rémunérés les comptes courants bancaires.

Les cartes de crédit mettent le restaurateur à l'abri des chèques sans provision, à condition qu'il consulte les listes noires. Vous conviendrez qu'il n'est pas facile de consulter ces listes avant de prendre la commande du client, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle de nombreux restaurateurs, comme René Lasserre que vous avez évoqué, préfèrent faire crédit à leurs clients qui les règlent directement, et sans commission. Nous sommes loin de l'époque où le restaurateur n'était pas transformé en banquier et avait la satisfaction de compter sa recette chaque soir...

A la suite de l'accroissement des chèques sans provision, je suis intervenu auprès des rapporteurs des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat pour demander le renforcement de la garantie. Nous avons eu satisfaction, la loi entrera en vigueur le 1er janvier prochain.

Ces pauvres huîtres

Après l'article de La Reynière intitulé « Chères huîtres » (le Monde du 15 novembre), nous avons reçu du docteur Lucien Marie, président du Syndicat des aquaculteurs de Basse-Normandie, une lettre dont nous avons extrait ci-après les passages essentiels :

Vous connaissez bien les tables de Paris et de sa périphérie, mais vous avez du mal à discerner les aléas de l'ostréiculture, qui porte, dans votre article, la responsabilité de tous les maux. Lorsque je vous aurai dit que, cette année, un colis de 13 kilos d'huîtres part des lieux de production à moins de 100 F pour les moins chères, à 150 F pour les plus chères, et lorsque je vous aurai dit qu'en 1968 le même colis qui part aujourd'hui à 125 F était vendu 86 F, vous admettrez sans doute que ce n'est pas à la production que se situe le scandale que vous dénoncez. Est-il normal qu'un produit vendu de 5 F à 10 F la douzaine à la production se retrouve — service non compris — aux prix que vous connaissez, sur les tables que votre profession vous oblige à fréquenter ?

Il nous faut deux ans et [sou]vent trois ans, et même pa[rfois] quatre ans, pour gérer une [pro]duction de 5 F et donc une m[arge] annuelle de 25 à 50 centime[s ;] un restaurateur, combien fa[ut-il] pour gérer la sienne ?... Quels [sont] ses risques ? Y a-t-il des ten[...] tes chez lui ? Ses tables sont-[elles] souvent désertes ? Ne pourra[it-il] se contenter en toute honné[teté] d'un peu moins ? Mais, c'est [son] affaire et celle de ses clients, [qui] ont quand même la possibilit[é de] manger des huîtres chez [eux] en les achetant dans les gra[ndes] surfaces par exemple, dont [les] marges production-commer[cialisation] se situent, fort heure[use]ment pour nous, dans des [...] de 20 % à 30 %. Chez les [...] sonniers aussi, qui, malheureu[se]ment pour eux, sont victi[mes] d'une imposition fiscale inflati[on]niste basée sur un taux de m[arge] minimum de 50 %. (...)

Je trouve déplorable aussi v[otre] procès d'intention sur les ca[...] d'une augmentation dont le [...] secret serait de vous faire ac[cep]ter ces « griphées », ces gol[...] ces sirtema du littoral que [vous] semblez ne pas aimer. Avez-[vous] quelquefois dégusté une r[...] de Marennes, une bouz[...] savez-vous ce que c'est qu['une] belle bretonne ? Vous ignorez [sans] doute aussi qu'en Norma[ndie,] depuis toujours, existe une [pro]duction de qualité exception[nelle].

La vente au poids, enfin, [un] scandale ? Vous n'avez pas [...] réfléchi ! Vous jonglez avec [les] anciens numéros du 000 au 6, [...] savez-vous ce qu'est un n° 4, [par] exemple ? Combien pèse-t-il [...] pesait ce que nous voulions [qu'il] pèse, il était l'objet de surenc[hères]. Pour mieux résister à la con[cur]rence, il y avait deux métho[des :] diminuer les prix et donc le p[oids] ou augmenter le poids à [prix] constant. Aucun texte off[iciel] n'avait jusqu'à présent régi [ce] problème, chacun parlait sa [lan]gue, et l'intermédiaire n'avait [plus] qu'à jouer son jeu de chef d['or]chestre d'un ballet où [...] noyaient, misérables, les pro[duc]teurs.

Grâce à la vente au poids, [c'est] fini ; un kilo est un kilo et [un] kilo pour tous, pour vous co[mme] pour nous, et il est facile de [...] dire ce que contient ce kilo, [car] des fourchettes de poids pré[cises] ont été définies par les pro[fessionnels pour] teurs de la norme pour cha[cune] des catégories d'huîtres.

Ne brocardez pas notre te[nta]tive pour une meilleure org[ani]sation de notre profession : [elle] porte en elle la recherche [du] progrès, celui d'une gestion co[hé]rente et nécessaire des rapp[orts] entre un métier difficile, c[elui] des éleveurs, et toute la ch[aîne] qui survit, difficilement peut-[être,] entre elle et le consommat[eur.] C'est la condition fondamen[tale] de la survie de cette acti[vité] indispensable aux chères ta[bles] qu'avec talent vous nous fa[ites] connaître.

LES BASQUES S'ENDORMENT

Après la parution de notre article « Marasme chez les Basques » (« le Monde du tourisme et des loisirs » du 15 novembre), Mme Renée Destribats, de Bayonne, nous a adressé les lignes suivantes :

Contrairement à ce que certains semblent croire, notre région n'est pas politisée. Très peu de gens, proportionnellement, ont des opinions bien définies, ou sont capables de faire une analyse économique. Et l'ignorance des uns fait la force des autres. Moi, je ne suis pas une spécialiste, mais j'ai été obligée d'aller vivre sous d'autres cieux, et à mon retour j'ai été frappée par l'apathie, ou l'insouciance, de mes compatriotes à l'égard des affaires publiques, ou des options qui doivent décider de l'avenir. Les commerçants et hôteliers, dans l'ensemble, se « débrouillaient » bien et ne se sentaient pas solidaires de ceux qui n'ont que des revenus modestes, ou qui sont en grève ou au chômage.

Pourquoi l'auraient-ils été ? Il y avait la riche clientèle espagnole. Certains jours, dans les magasins, on se serait cru à Saint-Sébastien... Et si partout on commence à se plaindre de l'invasion de la pornographie, que dire ici, où les grands d'Espagne venaient se défouler avec des films du genre *Zizi en folie* ? Il était pratiquement impossible de voir un spectacle sérieux, et surtout pas des œuvres de Bunuel ! Si bien que les directeurs de salle ont fini par dégoûter beaucoup de « Basques » d'aller au cinéma. Alors, qu'ils ne se plaignent pas maintenant.

Il me semble donc que, au lieu de *« tout mettre en œuvre pour que la clientèle espagnole revienne »*, au prix de flagorneries à l'égard des amis de Franco et en étouffant les manifestations, les élus de la région feraient mieux de faire en sorte qu'il y ait une vraie vie régionale, où chacun trouverait à s'employer. Qu'ils écoutent un peu plus leurs administrés ; qu'ils ne disent pas à leurs opposants, comme l'un d'eux l'a fait lors d'une émission télévisée — mais peut-être ai-je mal entendu ? — que *« ceux qui ne sont pas d'accord n'ont qu'à fermer leur gueule »*. Existe-t-il des stages de dynamique de groupe pour les élus ?... Enfin, que les jeunes ne soient pas obligés, pour avoir une situation convenable, d'aller à Paris ou ailleurs. Ce problème ne date pas d'aujourd'hui...



Clin d'œil

COMPTES CHINOIS

C'EST peut-être par réaction contre la calculatrice électronique, servante fidèle, grâce à laquelle les cancres n'ont plus besoin d'apprendre la table de multiplication, et qui fournit aux paresseux la solution du problème des robinets en moins de temps qu'il n'en faut pour croquer une barre de chocolat, que les Français se sont pris, cette année, d'un engouement subit pour le boulier chinois. La Compagnie française de l'Orient et de la Chine en a vendu des milliers, en quelques jours, dans ses succursales parisiennes, et ses dirigeants confessent qu'ils se trouvent en rupture de stock. La Chine de Mao a, heureusement, promis d'en livrer des quantités impressionnantes pour les fêtes de fin d'année, reconnaissant que le produit s'enlève, en Occident, au moins aussi bien que le petit Livre rouge.

Les Galeries Lafayette, elles, viennent d'être approvisionnées, et, pour 35 francs, on peut acquérir un joli boulier au cadre de bois noir agrémenté de coins de cuivre et pourvu d'un socle, genre lutrin, qui facilite la manipulation des boules. Celles-ci, enfilées sur des tiges de bambous, sont alignées sur treize rangées, une baguette centrale séparant chaque rangée de boules en deux parties inégales. La plus large comporte cinq boules ayant chacune valeur d'unité, la partie étroite comporte deux boules ayant chacune valeur de cinq unités.

Il paraît qu'avec ces quatre-vingt onze boules on peut venir à bout des calculs les plus chinois, pour peu que l'on ait assimilé la méthode que M. Jean-Pierre Bouyou-Moreno explique dans un petit livre blanc édité par la Maison des jeunes et de la culture du Point-du-Jour.

« Arrangements spéciaux »

D'après ce spécialiste, le boulier chinois date du XIII[e] siècle avant Jésus-Christ et le livre des mutations de Yi Chung illustre, paraît-il, le fait que « dans la Chine ancienne les nombres étaient essentiellement utilisés à des fins symboliques ». *Plus que les totaux,* « ils évoquaient, *affirme l'auteur de la méthode,* des arrangements spéciaux ».

Même si l'on reste imperméable à la mystique des nombres, on peut apprendre à se servir du boulier chinois, lequel, au cours des siècles, a conquis tout l'Orient et même jusqu'aux caissières moscovites, qui le préfèrent aux claviers de leurs caisses enregistreuses.

Ne croyez pas pour autant que le maniement de cet instrument — que les antiquaires vendent comme objet de décoration — soit simple. Ainsi, prévient M. Jean-Pierre Bouyou-Moreno, avant de décrire le déroulement des opérations, « il faut faire un bref retour en arrière en rappelant que pour les Chinois l'image mentale, l'arrangement spatial, est à la base de l'utilisation des nombres. Ainsi, alors que l'Occidental ajoute arithmétiquement 9 + 9 = 18, le Chinois inscrira une boule supérieure (valeur 5) plus quatre boules inférieures, ce qui fait neuf, puis il ajoutera à nouveau neuf en inscrivant dix (une boule inférieure, rangée des dizaines) moins un (moins une boule dans la rangée inférieure des unités) ».

Voilà, c'est simple comme un bonjour chinois. Il suffit de savoir que pour additionner 1 à tout chiffre, il faut ajouter 5 et enlever 4 ou ajouter 10 puis enlever 9.

En somme, de quoi occuper les soirées d'hiver en famille, quand papa voudra calculer le montant de ses impôts sur le boulier-cadeau !

Pour ceux qui ne seraient pas disposés à se livrer à une telle gymnastique, laquelle confère, paraît-il, à l'intellect des joies ineffables, je signale qu'aux Galeries Lafayette, face au stand des chinoiseries envoyées par la République populaire, se trouve un stand où l'on peut acquérir pour 89 F une calculatrice électronique de poche... venue du Japon.

MAURICE DENUZIÈRE.

Maison

LAVE-MENU

POURQUOI laver à la main ce qui peut l'être à la machine ? Si cet argument a fait le succès des machines à laver, il existe toutefois des gens qu'un tel appareil n'intéresse pas, parce que trop cher, d'une capacité excessive pour leurs besoins ou encore d'un volume encombrant...

Pour des célibataires, de jeunes couples sans enfants ou des personnes âgées, les petites portatives peuvent être un moyen de laver quelques pièces de linge sans avoir à frotter ; elles se révéleront aussi utiles à une jeune mère qui a chaque jour de petits lavages à faire, ne nécessitant pas l'utilisation d'une grande machine.

Une mini-machine est constituée d'une cuve en plastique dur équipée d'un petit moteur électrique actionnant une turbine rotative pour brasser l'eau. Ce bloc laveur, disposé au fond de la cuve, crée des courants d'eau qui éliminent la saleté. Le remplissage s'effectue par un tuyau souple raccordé à un robinet d'eau, et la vidange se fait directement dans l'évier ou le lavabo. La machine est dotée d'un accordéon électrique avec fiche moulée, étanche (à brancher sur une prise de courant ordinaire) et d'une minuterie réglable de deux à dix minutes, selon les modèles, les temps de lavage étant compris entre une minute, pour du linge délicat, et six à dix minutes, pour du coton, blanc ou couleur.

Si ces petites machines, pratiques pour des lavages fractionnés, sont peu onéreuses (aux alentours de 400 F), elles présentent quelques inconvénients. Généralement non chauffantes, il faut les remplir avec de l'eau chauffée à part ou tirée directement au robinet d'eau chaude. Dans tous les cas, il est difficile d'apprécier la température nécessaire au lavage. La capacité indiquée par le constructeur (de 1,5 kilo à 2,5 kilos, selon les modèles) est un maximum ; pour que le linge soit bien lavé, donc brassé, il faut réduire ce poids (1). La quantité de lessive à utiliser n'est pas indiquée et il faut « tâtonner » avant d'obtenir un lavage correct. Enfin, il est préférable de laver plusieurs petites pièces qu'un drap.

Il existe divers types de mini-machines. Cuve de forme cubique, contenant 30 litres d'eau maximum, pour un modèle lavant 1,8 kg de linge (*Calor*, 360 F environ) et un appareil d'une capacité de 2,5 kg, avec bloc laveur fixé sur une paroi et couvercle plat transparent (*Sufam*, 356 F environ en blanc). Cette machine est proposée avec un panier à vaisselle en option (85F) dont l'utilité est contestable.

Deux machines, de forme cylindrique, sont conçues pour *chauffer* l'eau. L'une, d'une capacité de 1,5 kg de linge, chauffe l'eau jusqu'à 30 °C (*Bauknecht*, 240 F) ; l'autre, pour 2,5 kg, a sa cuve en émail ou en acier inox et chauffe jusqu'à 90 °C (*Norfrance*, 1.800 W, 525 F en émail. Catalogue de La Redoute). Ces deux machines existent également sans le chauffage.

Une nouvelle machine est dotée d'un petit tambour, comme les lave-linge traditionnels (« *Mini-wash* » *I.T.T.*, 399 F, au B.H.V.). L'appareil, tout en plastique, peut laver 2 kg de linge dans une cuve cubique d'une contenance maximum de 15 litres d'eau. Elle est non chauffante, mais son tambour brasse le linge par rotation alternée et une boîte à produit lessiviel distribue dans l'eau la quantité nécessaire au lavage.

JANY AUJAME.

★ Sauf mention spéciale, ces machines sont vendues dans les grands magasins, chez les électroménagistes et sont proposées par les catalogues de vente par correspondance.

(1) Quelques poids de linge : slip, tricot de corps, chaussettes, 75 g ; torchon, serviette de table, 100 g ; serviette éponge, 200 g ; chemise d'homme, 250 g ; petite nappe, 500 g.

TRUCS

Mise en plis, brushing ou bouclage sont des opérations de remise en beauté de la coiffure qu'on peut faire chez soi. Quelques nouveaux appareils facilitent la tâche.

● *Un sèche-cheveux à main*, aussi puissant que ceux utilisés par les coiffeurs, a une forme « pistolet » classique. Il souffle de l'air chaud ou très chaud, selon deux allures de marche. (« *Babyliss 500* », 120 F.)

● *Un mini-sèche-cheveux* de forme boule, en brun, vert ou orange, se glisse dans le sac fourre-tout ou de voyage. (*Calor*, 60 F.)

● *Pour le brushing*, un sèche-cheveux à manche cylindrique de 400 watts est équipé d'un peigne, d'une brosse plate et d'une brosse ronde, pratique pour les cheveux longs. (*Rowenta EH 64*, 129 F.)

● *Pour les coiffures bouclées*, un fer à revêtement en téflon forme les boucles avec projection de vapeur. Le manche, en plastique orange, est muni d'un disque repose-fer. (*Braun*, « *Quick-curl* », 109 F.)

● *Un casque-séchoir* se range dans un pouf en plastique blanc et orange. Pour le séchage, ce pouf fait office de siège et le casque se règle en hauteur sur une tige chromée sur quoi se fixe un mini-dossier. (220 F, au B.H.V.)

● *Un sous-marin chez les enfants*. — Un créateur-éditeur de jouets a imaginé une cellule en carton, hérissée de tourelles, dans laquelle les enfants retrouvent le monde clos de la cabane où ils aiment se réfugier. Conçu en « kit », ce « sous-marin » orange et noir mesure 1,30 mètre de long, 0,70 mètre de large et 0,90 mètre de haut et comporte plusieurs compartiments intérieurs. Il est fait de dix plaques de carton spécial, livrées à plat — prédécoupées et prépliées, — à assembler par un système de clips à pression selon une notice de montage.

★ Vivendi, 3, avenue Camille-Bouche, 11300 Limoux. Prix : 160 F. Vente par correspondance par l'éditeur ou, à Paris, au Bazar de

J. A.

Fourchette en l'air

FUMETS SARDES

DEPUIS si longtemps qu'on serait tenté de dire depuis toujours, Paris a ses « italiens », du pire au meilleur, en passant par tous ceux où le spaghetti semble se débiter au mètre et la sauce bolognaise à la pompe... La capitale a désormais son « sarde », ou plus exactement ses « sardes », puisque La Sardegna *est une maison à deux têtes, dont l'aînée a pointé voici environ deux ans sur le boulevard Garibaldi, et la toute nouvelle voici moins de trois mois, à deux pas de l'Opéra, sur cette place du Marché-Saint-Honoré (dont on ne comprendra jamais comment on a osé édifier en son milieu la hideuse bâtisse qui s'y étale).*

Marcello Piseddu, qui officie ici, ayant laissé à sa moitié le soin de veiller sur les fourneaux de la maison mère, est « sarde de père et de mère, de grand-père et de grand-mère, etc., né au pays », *comme il le dit avec une fierté bien légitime, et dans un français parfait, rodé, poli à Agadir et à Rabat, où il cuisait déjà* l'osso bucco *et la* fettucine *avant d'exercer ses talents au restaurant de l'Unesco.*

Ce serait une impardonnable erreur de mettre d'emblée, faute d'en avoir tâté, la cuisine de son île natale et celle de la botte dans un même panier. Elles ont, bien sûr, en bonnes cousines, des traits communs, un accent de parenté évident, également parfumé à l'oignon, au basilic, à la tomate et à l'huile d'olive, mais parlent cependant chacune un langage bien différent.

Culingiones et ferritus

L'Italie n'a jamais su proposer ces malloredus *typiquement sardes, petites pâtes en forme de coquillages, dont la sauce est relevée d'un bouquet de fenouil (12 F). Ni les* culingiones, *ravioli souples et doux comme un gant de velours, dont la farce est d'épinards hachés et la sauce légère soulignée d'un trait vigoureux de crème fraîche (15 F). Ni les* ferritus, *macaroni minces et courts (« avec un trou » comme le dit justement le serveur), que le signor Piseddu accommode magistralement d'une pincée d'oignons poêlés et de fines lamelles de poitrine fumée (15 F).*

Si la Sardaigne partage avec sa voisine le même goût immodéré pour le veau coupé en tranches fines, l'escalope, ici, peut être orgoloso, *c'est-à-dire enfouie sous un lit de cèpes où le cayenne pousse une pointe raisonnable (20 F), ou encore à la* mamma elena, *ce qui veut dire nappée d'un coulis de tomate qui sent bon le fenouil (16 F).*

On pardonnera bien vite à notre Sarde un décor qui ne perdrait rien en renonçant une fois pour toutes à sa forêt de luminaires en fer forgé ou à ses cache-pots en plastique, comme les fruits des corbeilles de la vitrine. Parce que, attablé bien à son aise sur de vraies nappes blanches, avec sur ses genoux une vraie serviette et non un mouchoir en papier, devant, par exemple, une bouteille de monica — « tippico vino della Sardegna » *(22 F), — il fait bon s'ensoleiller un peu le palais et rêver au bleu de la Méditerranée.*

J.-M. D.-S.

★ La Sardegna : 30, boulevard de Garibaldi (15[e]), tél. 783-96-30, et 23, place du Marché-Saint-Honoré (1[er]), tél. 260-54-69 et 48-94. (Fermés le dimanche.)



Mode

KIMONOS DE SOIRÉE

LONGUE, mince, raffinée, Hanae Mori, la grande couturière de Tokyo, nous révèle les richesses de sa créativité subtile, que ce soit en haute couture ou en prêt-à-porter, l'un complétant l'autre. Elle puise aux sources de la culture traditionnelle japonaise, mais son style s'adresse aux femmes élégantes du monde entier qui trouvent là un moyen d'expression personnel, adapté à la vie actuelle. Elle dessine tous ses tissus, fabriqués, teints et imprimés pour la plupart dans ses propres usines.

A travers les modèles de sa collection, nous avons pu apprécier certaines similitudes entre l'Orient et l'Occident, où les mélanges de marine et de blanc se rejoignent pour annoncer le printemps, ici en laine, là-bas en coton pour « yukates » (traduisez kimonos d'été) à motifs géométriques. Ses coupes fluides jouent les effets de transparence avec des imprimés de papillons dont elle a choisi les formes gracieuses pour symbole. Ses ensembles de jour contrastent des hauts à manches confortables — kimono oblige — en jersey de lin écru à dessins jacquard sur des jupes en popeline froncée tombant droit.

Les robes du soir, d'un charme merveilleux, font virevolter les papillons géants et autres motifs traditionnels autour du corps en cafetans de mousseline de soie, à manches en ailerons bordées de volants.

Son expérience de costumière de théâtre et de cinéma se reflète dans sa palette vive, sans ostentation, dans ses imprimés en camaïeu comme dans le mouvement de ses robes.

Jusqu'ici à Paris, nous avons connu les modélistes de choc du Japon par Kenzo ou Issey Miyake. Avec Hanae Mori, nous avons l'impression d'être reçues chez Mme Butterfly et de vouloir nous habiller comme elle.

NATHALIE MONT-SERVAN.



HANAE MORI : en direct de Tokyo, cette vaporeuse robe du soir se compose d'un fourreau à bustier beige sous un caftan de mousseline de soie imprimée de papillons géants dans des tons bleus et de fuchsia, tombant droit à partir des épaules, aux manches en ailerons bordées de volants.

(Croquis de MARCQ.)

SANS JARRETELLES

LA nouvelle série de collants annoncée pour bientôt par Ergee confirme l'intérêt porté par les femmes à un léger maintien. En effet, cette firme *allemande, désormais installée* à Sainte-Croix-aux-Mines, en Alsace, a sur ses concurrents français, plusieurs années d'avance, notamment dans le domaine des grandes tailles, ce qui lui permet d'étendre sa production dans un secteur souvent délaissé au profit de conformations plus filiformes.

C'est en 1966 qu'est créée la filiale française d'Ergee International avec le lancement d'un bas alors considéré comme « révolutionnaire » du fait de sa jarretelle incorporée, dont le succès devait être freiné cependant par celui des premiers collants à des prix abordables, les « sans-jarretelles » ayant, en outre, trop tendance à comprimer la circulation. Depuis, ils ont été améliorés, présentés en tons classiques, en noir et en gris, mais restent un article presque marginal par rapport aux collants.

Ces derniers se développent, notamment avec un nouveau fil super-extensible en collants gainant à culotte de lycra avec gousset, talon diminué, semelle renforcée (17 F.). Nous verrons pour le printemps, un modèle plus léger, en trois tailles, de teintes beige (13 F), preuve s'il en est que les femmes n'acceptent plus de contraintes dans leurs mouvements. Un autre collant, plus fin, *est destiné* aux grandes *tailles*, à culotte extensible sur les deux faces, reprenant le principe du collant pour femmes enceintes. Enfin, dans les premiers prix (4,50 à 6 F), qui représentent près de 40 % du marché français, Ergee offre une série de couleurs claires et vives.

A côté des collants, cette maison développe une très importante gamme de chausssettes de coton pour enfants à *partir de trois ans*, dans tous les tons vifs qu'ils aiment, en unis, à rayures fines ou larges, en bicolores ou à effets multiples (de 3 à 6 F).

Parmi les fabricants français proposant des collants gainant, signalons *Exciting* (12 F.), *Le Bourget* (15 F.), *DD* (14,90 F.) et *Gerbe* (17 F.).



Photo-cinéma

TOUS DES VEDETTES

Les appareils photographiques sont désormais si nombreux et si perfectionnés — on vient encore d'en découvrir de nouveaux au récent Salon — que la qualité des images prises par les photographes du dimanche devrait dépasser, et de loin, ce qu'on faisait il y a vingt ou trente ans avec les pauvres machines d'alors. Pourtant, les responsables des grands laboratoires qui développent *chaque jour des milliers* d'épreuves assurent que la qualité artistique des images est, dans la plupart des cas, très décevante.

Les sujets dignes d'intérêt manquent-ils aux amateurs ? Est-il nécessaire d'aller à l'autre bout du monde pour renouveler les centres d'intérêt ? Ou bien est-ce le regard jeté sur le décor quotidien qui fait le plus défaut ?

Comment devenir photographe officiel du président de la République ? « *Commencez donc par photographier votre chat ou votre petit dernier* », pourrait dire Jacques-Henri Lartigue (premier appareil à l'âge de sept ans, deux cent mille clichés depuis), grand prêtre de l'album de famille. Lartigue avait un frère qu'il appelait Zissou et qui construisait des aéroplanes, une cousine — Bichonnade — qui adorait courir et sauter avec de larges jupes dans lesquelles le vent s'engouffrait, un père qui lançait des cerfs-volants, une femme, Bibi, et une autre, Renée, toutes deux de bien jolies personnes (1).

Il a photographié sans tricher pendant soixante-dix ans. Sans bonnette et sans télé, sans trucage et sans montage, sans cadrage *époustouflant. Tout* ce qui l'entourait. Il n'a pas connu la guerre, n'a pas couru le vaste monde, et n'est même pas sorti de son cadre social, se contentant de photographier ce qu'il connaissait, ce qu'il aimait : les courses de chevaux et d'autos, Auteuil et la côte de Gaillon, les vedettes du tennis, Suzanne Lenglen et Decugis, les belles voitures, Amilcar et Hispano, son petit monde, celui d'un grand *bourgeois* de la Belle Epoque et des années folles. Ainsi, sans le chercher, ce grand photographe a souvent rencontré le Beau, l'Etrange : les chapeaux ailés *des pensionnaires* un jour de première communion, une bataille de polochons au-dessus d'un bassin d'ombre ou le joueur de guitare devant une voiture vide.

Autre album de famille, celui des frères Lumière (2). Leurs photos en couleurs — les autochromes — évoquent la peinture de l'époque ; on pense à Cézanne, aux impressionnistes, aux meilleurs pompiers. Mais les sujets sont éternels : petites filles joufflues, poupées roses, tendres mères, oncles blagueurs, promenades dans les champs, pannes d'autos. Tout cela existe encore.

Le succès de ces œuvres prouve une chose : on commence à être las des recherches abusives, des trucages savants, des photos-messages, canulars ou symboles menant tout droit à l'abstraction. Au « pensé », à l'exceptionnel, on a tendance à préférer aujourd'hui le réel, le « vécu ».

La matière à photos est inépuisable : elle nous entoure, elle nous immerge. Première règle, et elle est d'or : avoir toujours son appareil à portée de la main. Tout est intéressant, même, et surtout, le quotidien, le banal. Ou, pour mieux dire, rien n'est banal pour celui qui sait voir. La vie galope, glisse entre les doigts, les tableaux vivants se font et se défont sans crier gare. Il s'agit de fixer ce qui est et qui *bientôt ne sera plus*. Course contre la montre. Terrible tentation qui peut tourner à l'obsession, celle des esclaves du journal intime, [illegible] « diary » des Anglo-Saxons q[illegible] consignent chaque soir leurs fai[illegible] et gestes du jour dans l'espo[illegible] inavoué d'échapper à la mort. E[illegible] effectivement, un homme comm[illegible] Lartigue a joué sur les deu[illegible] tableaux, puisqu'il a aussi écrit s[illegible] Mémoires.

Il y faut de l'acharnement [illegible] même parfois du courage : phot[illegible] graphier sans cesse isole un peu [illegible]

Un appareil très perfectionn[illegible] coûteux (et parfois lourd !), n'e[illegible] pas indispensable au début : [illegible] beauté d'une photo ne se mesu[illegible] pas uniquement à son « piqué [illegible] Ne vous cramponnez pas à vo[illegible] cellule. Il est préférable d'ha[illegible] tuer votre œil à mesurer lui-mê[illegible] l'intensité de la lumière, tout [illegible] moins lorsque vous photograph[illegible] en noir et blanc. Pour la coul[illegible] c'est plus difficile, mais on pe[illegible] toujours tricher un peu, en mod[illegible] fiant les données de la cellule pour adoucir ou pour charger...

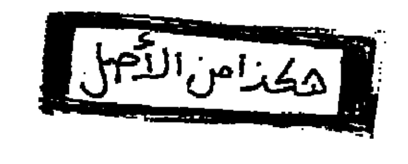
Avoir un dada : que l'on se pa[illegible] sionne pour les ponts, les boula[illegible] geries 1900, les motos, les balco[illegible] à fleurs ou les chapiteaux roman[illegible] peu importe. Dans la rue ou [illegible] vacances, on trouve à chaque p[illegible] l'occasion de satisfaire une id[illegible] fixe. Délices infinies du colle[illegible] tionneur qui sauve de l'ou[illegible] d'humbles trésors.

Notre époque si décriée est-e[illegible] indigne d'intérêt ? Elle a du mo[illegible] le mérite d'exister. *S'attendrir* [illegible] les belles images rétro, l'Expo[illegible] tion 1900, les chapeaux cloches[illegible] les Bugatti, oui, mais... les « aub[illegible] gines », les mini-jupes, le trou [illegible] Halles, seront à la mode dema[illegible] Alors...

M.-A. LAPADU-HARGUES.

(1) Voir notamment *J.-H. Larti[illegible] et les femmes, J.-H. Lartigue et autos*, éditions du Chêne. Cha[illegible] volume : 80 F.

(2) *Lumière. Les premières pho[illegible] graphies en couleur*, André Ba[illegible] éditeur (diffusé par Interforum). volume : 99 F.





Plaisirs de la table

Cinq cartes dont quatre atouts

Lundi, ou la potée de la Potinière. — Avec sa barbe d'alchimiste, son fin regard, M. Collignon joue quelquefois les désabusés. C'est peut-être aussi qu'il en a vu, des bouleversements, depuis que sa *Potinière* courbevoisienne s'est trouvée dans le maelström de la Défense. Avant c'était tout simple, on venait boulevard Gambetta en voisins, en familiers (lors des salons du CNIT on se bousculait un peu, à midi, mais le soir on se retrouvait chez soi). La Défense, pour moi, c'est un peu la démence. Collignon a su raison garder. Il a, en Christian Soulié, un bon cuisinier d'origine auvergnate, mais lui-même fut trop longtemps aux fourneaux pour ne pas s'y mettre encore, à la commande d'un homard à l'américaine, son plat de prédilection. J'ai dîné d'un haddock du pêcheur basque (assaisonnement d'huile d'olive et poivrons, très remarquable et... léger) et d'une potée auvergnate. Les grillades au charbon de bois consolent ceux qui se voient interdire le civet de lièvre ou le poulet au curry. Comptez 60/70 francs pour un repas au calme, dans l'heureuse ambiance d'une tradition honnête. Ce sera aussi comme « gommer » la Défense et ses tours !

Mardi, ou la déception lyonnaise. — Je l'avais écrit depuis la mort de Daniel Violet, le restaurant *Aux Lyonnais*, ce n'était plus ça. J'en étais désolé et, l'autre jour, regardant le menu et constatant que c'était pourtant un des rares restaurants à avoir l'honnêteté d'indiquer que les cailles servies sont d'élevage, je me décidai à re-tenter l'expérience. Las ! A la déficience de l'accueil (on ne savait même pas si la table avait été retenue, ensuite, on assura au troisième invité qu'elle avait été décommandée), il faut ajouter à présent celle de la cuisine. Je ne retournerai pas rue Saint-Marc.

Mercredi, ou la découverte de La Lozère. — C'est rue Hautefeuille que se tient *La Lozère*, une échoppe fort courue des initiés et nés natifs. Oh ! ne vous attendez point à des miracles. Il y a un menu à 28 et un à 35 francs, et le plat du jour est à 16 francs. Ce soir-là, c'était une saucisse aux herbes accompagnée de pommes de terre et de champignons. Parfait. L'aligot est pour le vendredi, je crois bien. Avant, des omelettes aux oignons, aux cèpes, au jambon (9 francs), l'assiette de cochonnailles du pays (15 francs), ou de fromages également lozériens : (7 francs), une tourte pour dessert. Un vin de pays bon enfant. Il est prudent de retenir.

Jeudi, ou le gala chez Calvet ressuscité. — Après bien des avatars, le célèbre *Calvet* vient d'échouer dans les mains habiles et sages du jeune Jean Dumont. Qu'il représente ainsi je ne sais quelle société, il n'importe. Avec lui *Calvet* a un « patron », une carte intelligente et, j'en suis sûr, un avenir. Les fonds d'artichauts Calvet, frais, bien parés, garnis de haricots verts *al dente* (15 F), ou les filets de harengs avec blinis à la crème (16 F) sont excellents, la bouillabaisse en gelée (22 F) constitue une belle entrée (mieux que le pâté de turbot, qui aussi bien est une terrine et, comme 99 % des terrines de poisson, sans intérêt). Mais les saint-jacques à la nage, le pot de cassoulet (32 F), les médaillons de veau à l'orange (32 F), les rôtis et grillades et le gibier sont parfaits, qui attendent peut-être le petit rien qui en fera l'exceptionnel. Et il me plaît que la cave à cigares conditionnée soit indiquée. Nous avons bu un château haut-bergey 1970, graves rouge de la commune de Léognan qui est l'une des plus renommées. Il est parfait pour son prix *(38 F)*.

Vendredi, ou salut les nouveaux copains. — Succéder à Paul Forgerit n'était pas facile. Le jeune Mars s'y emploie « comme un dieu » (*chez les Copains*). La souriante patronne, au regard timide et malicieux a su, avec rien, transformer la maison quelque peu. Plus de confort. Plus de féminité (et un très joli service). La carte reste solide et sûre. J'ai goûté les sardines fraîches grillées et un onglet succulent avec des beignets d'aubergines. Mon voisin se régalait d'un original lapin sauté aux anguilles. Il faut compter 75 à 90 F par convive pour peu que l'on succombe aux charmes apéritifs ou à ceux, digestifs, d'armagnac assez rares. En ce quartier littéraire la résurrection des Copains draine le petit monde de l'édition et Mme Mars y jouera, espiègle et douce, le rôle de muse et de Madelon tout à la fois.

LA REYNIÈRE.

★ « La Potinière » : 65 bis, avenue Gambetta, 92 Courbevoie, tél. : 333-07-99.

« La Lozère » : 4, rue de Hautefeuille, Paris (6e), tél. : 033-26-64.

« Calvet » : 165, boulevard Saint-Germain (7e), tél. : 548-93-51. (Fermé le dimanche.)

« Les Copains » : 44, rue de Verneuil (7e), tél. : 548-49-91. (Fermé le dimanche.)



Philatélie

N° 1409

FRANCE : Voilier « Frégate la Melpomène ».

Comme depuis les dernières années, nous avons une figurine postale — représentant un voilier — par an. Cette fois-ci, elle représentera le voilier « Frégate la Melpomène ». En vente générale le 8 décembre.



0,90 F, bleu hirondelle, orangé et rouge.

Tirage : 8 000 000 d'exemplaires.

La maquette est de Roger Chapelet et la gravure fut réalisée par Claude Durrens.

Impression taille-douce : Atelier du Timbre de France.

Vente anticipée.

— Les 6 et 7 décembre, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire ouvert au Musée de la marine, place du Trocadéro, Paris-16e. — Oblitération « premier jour ».

— Le 6 décembre, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau de Paris-41, 5, av. de Saxe, Paris-7e ; et de 10 h. à 17 h., au Musée postal, 34, bd de Vaugirard, Paris-15e. — Boîtes aux lettres spéciales pour l'oblitération « premier jour ».

FRANCE : Région « Poitou-Charentes ».

La « Poitou-Charentes », en vente générale le 8 décembre, sera la cinquième figurine appartenant à la série des « régions » émise au cours de l'année.

1,90 F, bleu, gris et vert.

Gravée par Michel Monvoisin, d'après une maquette réalisée par Pierrette Lambert.

Impression taille-douce : Atelier du Timbre de France.



La mise en vente anticipée :

— Les 6 et 7 décembre, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire installé au Musée municipal (ancienne abbaye Sainte-Croix) à Poitiers. — Oblitération « premier jour ».

— Le 6 décembre, de 8 h. à 12 h., au bureau de Poitiers R.P. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

BUREAUX TEMPORAIRES

⊙ 75011 Paris (94, r. J.-P. Timbaud), les 25 et 29 novembre. — Bol d'air des gamins de Paris.

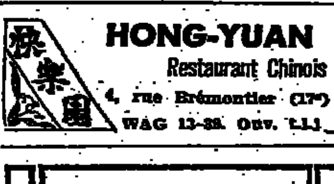
⊙ 13009 Marseille (Palais des congrès du parc Chanot), le 29 novembre. — Exposition philatélique « Image de la recherche ».

⊙ 75015 Paris (Musée postal, 34, bd de Vaugirard), les 29 et 30 novembre. — Exposition philatélique hongroise.

⊙ 75004 Paris (salle Pradeau, 3, rue de Lutèce), les 29 et 30 novembre. — Exposition « Art et philatélie ».

● *A PARIS, dans les salons de la mairie du dix-neuvième arrondissement, place Armand-Carrel, les 29 et 30 novembre, de 10 h. à 19 h., comme chaque année, la Croix-Rouge organise une vente de charité en faveur des personnes âgées. Dès le 30, les timbres de Noël de la Croix-Rouge émis en P.J. au Creusot seront vendus. (Entrée rue André-Dubois, métro Laumière.)*

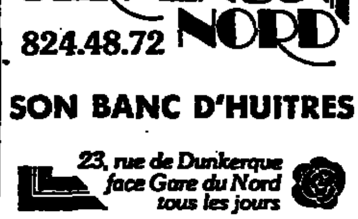
ADALBERT VITALYOS.

















Hippisme

ROTHSCHILD ET LA CRISE

Si les jumelles se sont complu à la victoire de l'honnête *De Seri* dans le prix Montgomery (la vertu récompensée), les oreilles, cette semaine, étaient tendues vers Deauville.

Guy de Rothschild (« Monsieur » de Rothschild, indiquaient les cartons d'invitation, sacrifiant la baronnie à la simplicité suggérée par le protocole élyséen) y présidait, pour la première fois depuis qu'il a été porté à la tête du Syndicat des éleveurs, l'été passé, une réunion d'information de cette association.

Réunion attendue. Les courses de galop traversent, en France, une crise grave, et on espérait beaucoup des solutions que pouvait proposer un homme se situant au carrefour de quatre incomparables expériences d'économiste, de financier, d'éleveur et de propriétaire. Hélas ! le projet ne comporte probablement pas de remède-miracle, et, si l'analyse a été brillante, les solutions sont restées estompées.

On peut résumer l'exposé de l'orateur et le débat qui l'a suivi à travers quelques phrases-clés.

1) La crise des courses de galop en France a trois origines essentielles : « *Une crise mondiale économique... l'égalisation des patrimoines particuliers* » (qui diminue le nombre des propriétaires de chevaux de course) et « *le déclin de l'élevage français* ».

2) Les éleveurs demandent à « *être protégés pour un temps* ». Mais chacun doit savoir qu'il « *ne tirera jamais une rente garantie* » des chevaux et qu'il n'y aura pas un « *contingent de victoires réservées, comme des places assises pour les invalides dans le métro* ».

C'est le soutien à une politique du juste milieu. Il convient de protéger les chevaux français de leurs concurrents étrangers, pour l'instant meilleurs, mais sans aller jusqu'à fermer nos frontières à l'importation car ce serait « *la négation de la compétitivité, la négation de la sélection et, en un mot, la chute libre en vase clos* ».

En 1973, les chevaux étrangers à l'entraînement en France avaient raflé 35,4 % des prix distribués par les sociétés de courses. En 1975, la proportion va se situer à 29,4 %. Le juste milieu serait qu'elle s'établît à 20 %. Pour atteindre cet objectif, qui avait déjà été défini voilà deux ans mais qui s'est toujours dérobé, Guy de Rothschild propose que les éventuelles augmentations des allocations bénéficient uniquement aux « surprimes ». Il s'agit de prix supplémentaires payés lorsqu'un gagnant est « né et élevé en France ».

Ils sont de 30 % de l'allocation de base de la course depuis cette année et, dans les propositions du Syndicat des éleveurs, devraient être portés à 50 %.

Mais il n'est pas du tout certain que la situation financière des courses de galop permette de réaliser cette majoration en 1976. Les sommes jouées au P.M.U., en augmentation de 25 % au début de l'année sur la période correspondante de 1974, ne le sont plus que de 4 %. Pour l'ensemble de 1975, l'augmentation du « chiffre d'affaires » des courses va être de l'ordre de 14 %, couvrant à peine celle des charges. Le relatif fléchissement (début de lassitude du public ?) conduit d'ailleurs les sociétés de courses à être maintenant opposées au relèvement à 5 F de l'unité de mise au tiercé, relèvement qu'elles demandaient avec obstination l'an passé. Le ministère des finances, partisan voilà peu, des 5 F qu'il avait refusés l'an passé, paraît à son tour reculer et s'orienterait vers une unité de mise de 4 F.

Au demeurant, le système des « surprimes » comporte un risque. La crise a déjà éloigné des haras 10 % des poulinières. A partir de 1978, le nombre des chevaux français sera donc en diminution de 10 %. Si, dans le même temps, on décourage trop les concurrents étrangers, « *les sociétés de courses craindront pour le nombre de leurs partants* », nombre qui est le gage des recettes.

La « surprime » doit, au moins, comporter un contrepoids : « *une meilleure et plus grande utilisation* » de chaque cheval français, qui peut être atteinte par une ouverture des conditions de course et, surtout, une révision des critères de sélection pour le haras. On débouche sur une perspective que nous avions évoquée ici voilà cinq mois et qui, alors, avait fait naître quelques sourires : il va falloir « inventer » un nouveau cheval de course, plus robuste, à l'équilibre nerveux plus assuré, qui sera capable d'être en piste quinze fois par an (au lieu de « *à peine plus de cinq en moyenne* » actuellement, a dit Guy de Rothschild) et qui, par conséquent, pourra combler le vide des chevaux étrangers évincés par une discrimination mesurée, sauvant du même coup les recettes du P.M.U.

3) Dans l'immédiat, et pour susciter des émulations régionales, propres peut-être à faire naître de nouvelles vocations de propriétaires, Guy de Rothschild propose la création, surtout pour les « trois ans » de championnats régionaux axés sur quatre grandes villes disposant d'excellents hippodromes — Bordeaux, Nantes, Lyon et Marseille, — les lauréats étant ensuite appelés à « *venir se mesurer aux champions parisiens et internationaux* ».

Casser la persécution fiscale

4) Enfin, il demande à l'Etat de réviser sa politique à l'égard de courses. « *Qu'il fasse cesser la persécution fiscale qui pèse sur les éleveurs et sur les propriétaires... Depuis 1965, l'Etat nous prend la moitié des hausses du P.M.U. année par année, alors qu'à l'évidence ces hausses proviennent de l'inflation. L'Etat consomme gaiement non pas nos profits, mais notre subsistance, et on s'étonne de nous voir dépérir.* »

Mais l'Etat entendra-t-il ? Qui, ayant écouté, entendra ? A dire vrai, on aperçoit bien les voies pour sortir de l'impasse, mais chacun préférerait qu'on passât sur le terrain du voisin, et aucune n'est exempte de cahots.

La venue de nouveaux propriétaires — et par conséquent d'argent frais — remettrait la machine en route, mais la situation générale ne permet guère de l'espérer. L'Etat pourrait laisser passer un filet d'oxygène supplémentaire, mais hésite pour plusieurs raisons, dont l'une, liée à un récent scandale, et d'autres au vieux principe : « Aide-toi d'abord, le ciel t'aidera. » Une fermeture plus étroite des frontières ramènerait la prospérité, mais la plupart des éleveurs l'écartent comme nuisible à la qualité. Un embargo sur les grands reproducteurs améliorerait à moyen terme la qualité et l' « économie hippique » en général, mais les grands éleveurs, qui ne désespèrent pas de vendre un jour un cheval 15 millions de francs en Amérique, ne veulent pas en entendre parler.

Alors, on tourne en rond. C'est, il est vrai, le destin des chevaux de course. Mais sur la piste, au moins, on voit un poteau d'arrivée.

LOUIS DÉNIEL.

Jeux

Bridge

N° 630

LA COUPURE DE JOURDAIN

Grâce à un astucieux moyen technique, le jeune Gallois Jourdain arriva à détruire une des lignes de communication adverses pour empêcher le défenseur le plus dangereux de prendre la main. La donne a été jouée au cours des dernières Olympiades par paires.

	♠ A 8 3 ♥ R D 7 2 ♦ 5 ♣ D 9 7 6 3	
♠ R V 7 5 4 2 ♥ 8 6 5 ♦ 9 ♣ A 10 8	N / O E / S	♠ D 6 ♥ A V 10 3 ♦ R D V 7 4 3 ♣ 2
	♠ 10 9 ♥ 9 4 ♦ A 10 8 6 2 ♣ R V 5 4	

Ann. : O. don. Tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Goldm.	Shenk.	Blument.	Jourd.
passe	passe	1 ♦	passe
1 ♠	contre	2 ♦	passe
2 ♠	passe	passe	3 ♣
contre	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 9 de carreau, Sud prit le valet avec l'as et joua le 9 de cœur pour le 5, la dame et l'as d'Est qui contre-attaqua son singleton d'atout (le 2 de trèfle). Ouest prit avec l'as et rejoua trèfle. *Comment Jourdain a-t-il gagné* TROIS TREFLES contre toute défense ?

Réponse :

Le déclarant fit la levée à trèfle, puis il tira le roi de cœur, coupa un cœur de sa main et un carreau avec un atout du mort. Enfin, il rejoua le dernier cœur du mort pris par le valet d'Est *sur lequel il jeta un de ses deux piques*. Grâce à ce jeu de « perdante sur perdante », appelé « Coup sans nom », il laissa la main à l'adversaire qui n'avait pas le troisième trèfle, et il empêcha ainsi Ouest de prendre la main à pique pour donner le troisième coup d'atout et éviter que Sud ne coupe un pique avec son dernier atout.

Dès qu'il fit l'as de pique, le déclarant rejoua pique qu'il coupa et il réalisa quatre atouts du mort, *deux coupes de sa main*, un carreau, un cœur et un pique.

A une autre table, où le Brésilien Fonséca avait ouvert de 2 piques (faible), le contrat de QUATRE PIQUES chuta d'une levée sur l'entame à carreau. Mais, si Nord avait attaqué le roi de cœur, la défense aurait fait cinq levées (la dame de cœur affranchie, une coupe à cœur par Sud, l'as d'atout, l'as de carreau et une coupe ou une surcoupe à carreau...).

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININ

Résultats techniques

1. Mme Merlini, 10,5 ; 2. Mme Legendre, 9 ; 3. 4. Mlle Tagnon et Mme Torrès, 8,5 ; 5. Mme Moreiras, 8.

Viennent ensuite : Mme Workentin, Mlle Martel, Mme Maclès, Mlle Forrier, Mme Fleureau, Mlle Maraninchi, Mmes Gallois et Senokossof.

● *Le tournoi zonal « Europe B »*, qui a eu lieu à Loula, en Yougoslavie, a vu la victoire de Csom (Hongrie), 9,5, devant Andersson (Suède) et Padevsky (Bulgarie), 9 (quinze participants). Un match doit prochainement décider lequel des deux ex aequo sera qualifié pour l'interzones de 1976.

DE PLUS EN PLUS FORT

Voici la donne de Kehela qui avait été modifiée pour que le contrat soit gagnable, même avec le roi de pique mal placé. Hélas, dans le diagramme publié, il manquait un quatrième trèfle en Ouest, et la solution était alors impossible.

	♠ A D 4 ♥ A R 9 3 ♦ 8 2 ♣ A R D 10	
♠ V 9 3 ♥ D V 10 5 2 ♦ 7 ♣ 8 7 6 2	N / E / S	♠ R 10 6 5 ♥ 6 ♦ R D V 10 4 3 ♣ 4 3
	♠ 8 7 2 ♥ 8 7 4 ♦ A 9 6 5 ♣ V 9 5	

Entame 7 de carreau pour l'as. Ensuite 7 de cœur pour le 10 et le roi. Comment le déclarant peut-il gagner QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Réponse :

Après quatre tours à trèfle (Sud défaussant un pique), Nord joue le 8 de carreau couvert par le valet :

1. — *Ouest coupe* et contre-attaque la dame de cœur (ou pique), Nord prend avec l'as cœur et tire l'as et la dame pique. Est prend, mais Ouest fait plus qu'un atout avec va et 5 ;

2. — *Ouest défausse un piq* Est continue carreau et Ou défausse un second pique (me leure défense). Nord coupe, t l'as de pique et rejoue pic qu'Ouest est obligé de coupe

	♠ D ♥ A 9	
♥ D V 5		
	♥ 8 4 ♦ 9	

Ouest joue la dame de cœ mais il ne peut faire qu'un at

GRIPPEMINAUD

Comparant Ouest à une bel et Est à un petit lapin, qui fir sent par se faire croquer « l et l'autre », Bernard de Gen a appelé Grippeminaud ce p blème qu'il avait composé il cinq ans et qui avait fait, à c époque, beaucoup de victimes.

	♠ V 10 9 5 2 ♥ 10 7 ♦ A D 8 2 ♣ A V	
♠ 8 7 6 3 ♥ 2 ♦ V 7 6 5 ♣ R 9 7 5	N / O E / S	♠ A R D ♥ R 9 8 ♦ R ♣ D 10 8
	♠ — ♥ A D V 6 5 4 ♦ 10 9 4 3 ♣ 3 2	

Ouest entame le 2 de cœur Sud réussit le GRAND CHEL A CŒUR contre toute défe

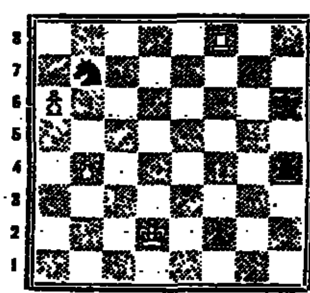
PHILIPPE BRUGNON

Échecs

N° 634

LA CASE PIVOT

M. LIBOURKIN (1949)



BLANCS (4) : Rd2, Tf8, Pa6, b4.

NOIRS (4) : Rh6, Th4, Cb7, Pf2.

Les Blancs jouent et gagnent.

(Match U.R.S.S. - Yougoslavie, novembre 1975.)
Blancs : D. Velimirovic.
Noirs : R. Cholmov.
Défense française.

	Blancs	Noirs		Blancs	Noirs
1.	é4	é6	19.	Db3 (s)	D×g6
2.	d4	d5	20.	T×d4	b×ç6
3.	é5 (a)	ç5 (b)	21.	h3!	Df5
4.	d×ç5 (c)	Cç6 (d)	22.	Cd2	ç5
5.	Cf3	F×ç5	23.	Tg4 (t)	Té7 (u)
6.	Ff4 (é)	Cg-é7	24.	Fd6! (v)	Tf7
7.	Fd3	Cg6 (f)	25.	Dg3!	Fb7
8.	Fg3	0-0	26.	Fé5! (w)	Db7
9.	0-0	f5 (g)	27.	Cç4	Fd5
10.	é×f6	D×f6	28.	Cd6	Td7
11.	ç4! (h)	D×b2 (i)	29.	f4	ç4
12.	F×g6? (j)	h×g6 (k)	30.	Rh2 (x)	Tb8
13.	ç×d5! (l)	D×a1 (m)	31.	f5!	Tb3 (y)
14.	d×ç6	D×a2 (n)	32.	Df4	F×g2 (z)
15.	Cé5! (o)	Dd5	33.	h4! (aa)	Fh3 (ab)
16.	Dç2 (p)	Fd4	34.	D×ç4	F×g4 (aç)
17.	C×g6 (q)	Té8	35.	Dç8+	Abandon.
18.	Td1	Df3 (r)			

a) Signalée dans le manuscrit de Polerio en 1590, cette fermeture du centre a été particulièrement analysée et cautionnée par le champion du monde, Steinitz ; au début du siècle dernier, Nimzovitch étudia de manière systématique cette variante et développa une stratégie extrêmement profonde fondée sur les notions de surprotection et de bloquade ; renonçant à défendre la chaîne de pions, d4-é5, il insistait sur la nécessité de protéger le pion é5 et sur la possibilité pour les Blancs d'abandonner même le pion é5 en contrôlant les cases centrales d4 et é5 ; cette conception, aujourd'hui classique, fit sensation ; avec le temps, on finit par trouver, pour les Noirs, les bonne défenses, si bien que ce système perdit sa popularité au profit des développements 3. Cd2 et 3.. Cç3.

b) La seule bonne continuation qui attaque la chaîne de pions par sa base. En 1855, Blackburne essaya au tournoi de Hambourg 3..., f6, qui fut réfuté par 4. Fd3.

c) On peut tenter de défendre le centre par 4. ç3 ou de sacrifier le pion d4 par 4. Cf3 ou, enfin, de suivre Steinitz en échangeant 4. d×ç5, la question étant, dans ce cas, de savoir si les Blancs peuvent défendre le pion é5 ou contrôler suffisamment cette case-clé.

d) Plus précis que 4..., F×ç5 ; 5. Dg4 !, Cé7 ; 6. b4, Fb6 ; 7. D×g7.

e) La suite usuelle est 6. Fd3, f6 ! ; 7. Dé2, f×é5 ; 8. C×é5, Cf6 ; 9. Ff4, 0-0 ; 10. 0-0, Cé4 ; 11. C×ç6, b×ç6 ; 12. Fé3, F×é3 ; 13. D×é3, Cf6 avec égalité (Becker-Maroczy, Carlsbad 1929). Le grand maître yougoslave incite son adversaire à se lancer dans le gambit 6..., Db6 ; 7. Fg3, D×b2 ; 8. Cb-d2.

f) Si 7..., Db6 ; 8. 0-0, D×b2 ; 9. Cb-d2, Db6 ; 10. ç4, h6 ; 11. Dc1, Cb4 ; 12. Fé2, Fd7 ; 13. a3, Ca6 ; 14. Tb1, Dç8 ; 15. Fg3, Cf5 ; 16. ç×d5, é×d5 ; 17. é6 ! avec de belles perspectives d'attaque (Keres-Alexandrescu, Munich 1936) ou bien 8..., Cg6 ; 9. Dc1, C×f4 ; 10. D×f4, D×b2 ; 11. Cb-d2.

g) La menace 10..., f4 force l'échange du pion é5.

h) Pour la troisième fois, les Blancs invitent leur adversaire à se lancer dans la variante D×b2 et menacent, si les Noirs ne s'y décident pas, 12. Cç3 !

l) On ne voit pas pourquoi les Noirs refuseraient l'offre : si 12. Cb-d2, Df6.

j) Deuxième surprise. Dans cette position originale d'un début si analysé depuis des siècles, les deux joueurs évoluent, dès le onzième coup, dans une « terra incognita ».

k) Si 12..., D×a1 ; 13. F×h7+, R×h7 ; 14. Cg5+, Rg8 ; 15. Dh5 ou 13..., Rh8 ; 14. Cé5 !, C×é5 ; 15. Dh5.

l) Ainsi les Blancs ne voulaient pas seulement sacrifier le pion b2 mais aussi la Ta1 !

m) Si 13..., é×d5 ; 14. D×d5+, Rh8 ; 15. D×ç5 ou 14..., Tf7 ; 15. Cg5. Si 13..., Cd4 ; 14. Cb-d2 et si 13..., Cb4 ; 14. Fé5.

n) Si 14..., b×ç6 ; 15. Dç2 (menaçant 16. Fé5), Fd4 ; 17. D×ç6.

o) Les Blancs ont perdu la qualité et un pion mais tiennent bon la base é5 !

p) Menace 17. Cç3 !

q) Menace 18. C×f8 et 18. Cé7+.

r) 18..., é5 donne lieu à quelques complications : 19. F×é5, T×é5 ; 20. C×é5, D×é5 ; 21. Dç4+.

s) Menace 20. ç×b7.

t) Passant à l'attaque du pion g7.

u) A considérer est 23..., Dd5 ; 24. Dé3, é5 ; 25. Tg5, Dd4 (si 25..., Fb7 ; 26. F×é5).

v) Profitant de l'imprécision du dernier coup des Noirs, Velimirovic trouve, grâce au passage de la D g3, une nouvelle ardeur.

w) Toujours la case é5, pivot midable.

x) 30. f5 semble préférable à c précaution.

y) Si 31..., é×f5 ; 32. C×f5, D 33. T×g7+ ou 33. F×b8.

z) Coup de tonnerre : si 33. R ou 33. T×g2, D×h3+.

aa) Une défense simple qui nace à la fois 34. T×g2 ; 34. R×g 34. F×é8 et 34. f6 et 34. Cé8.

ab) Si 33..., Tf3 ; 34. D×ç4 et 33..., Th3+ ; 34. R×g2.

ac) Les Noirs sont perdus. I partie intéressante : innovation d l'ouverture, stratégie de la protection de la case é5 et atta du Roi noir.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 6
G. KASPARIAN (1971)

(Blancs : Rg2, Té4, Fa1, Pd4, é6, h7 et h5. Noirs : Rç7, Dç8, Pd6, f3, h6. Nulle.)

1. Té1 !, F×d5+ ; 2. Rf2, D 3. é7, Ff7 ; 4. d5, D×h7 ; 5. Rd7 ; 6. é8=D+ !, R×é8 ; 7. T. Dh8 ; 8. Tg1, Df8 ; 9. Fg7 !, I 10. Fa1 !, Dh7 ; 11. Tg7 !. Nulle p tionnelle.

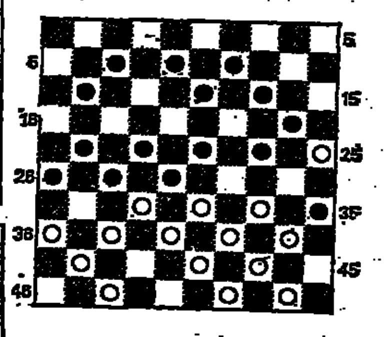
CLAUDE LEMOINE

Dames

N° 7

DEUX DAMES CAPTIVES

J.A. PENNINGS



1er PRIX HET KOMPAS 1950

Les Blancs jouent et gagnent

Les non-initiés ne soupçonnent pas, en général, la complexité du jeu de dames, car ils assimilent souvent uniformité des pièces à relative simplicité.

Le premier cap de l'initiation franchi (connaissance des règles internationales officielles et des principaux coups pratiques les plus classiques), cette assimilation s'efface pour laisser place au plaisir intellectuel, qui s'accroît en fonction de la progression du niveau de force.

L'un des moyens pour progresser consiste à s'efforcer de trouver la solution de chaque problème que nous publions, et de ne se reporter à celle-ci que lorsque l'on estime avoir envisagé toutes les possibilités. Même si l'on ne parvient pas à déceler la marche gagnante, cet exercice développe la profondeur de la vision et permet assez rapidement de placer en jouant des coups comportant quatre ou cinq « temps ».

Le présent problème, exemple de la classe des problémistes néerlandais (avec lesquels rivalisent les maîtres-problémistes français), comprend une combinaison en deux phases et un motif final remarquable en raison de son originalité.

SOLUTION : 36-31 ! [ce prem « temps » est difficile à découv (27 × 36) 47-42 (36 × 47) 37-3 [la finesse, en ce sens que Blancs se procurent un « temps repos »] (26 × 48) [si (28 × suite identique] 50-45 [la mise profit du « temps de repos (28 × 37) 34-29 [prélude à enchaînement de deux raf (23 × 34) 39 × 10 (48 × 5) 25 ; [la fin de la première pha (47 × 50) 1 — 18 [la seconde pha (35 × 44) 18 × 46 !! +

JEAN CHAZE.

● Les demandes de renseigneme sur les moyens offerts par la Fé ration française du jeu de da pour étendre ses connaissances th riques et pratiques (traités, rev clubs, compétitions) peuvent ê adressées à M. Jean Chaze, 22, de Sauve, 30000 Nîmes. A l'ap de chaque réponse sont trans deux opuscules d'initiation.

● Le tournoi international Gaillac a réuni quatre-vingt se participants représentant cinq tions.

Principaux résultats :
— Série « Internationale » : Teer (Pays-Bas) devant Riesenka (Pays-Bas), Guignard (Suis Smeenk (Pays-Bas), J. Vigné (C tellerault), Haas (Toulouse), etc
— Série « Nationale » : 1er Pain (Pays-Bas) devant le Dr Rodrig (Nîmes), Zo leven (Pays-Bas) etc.
— Série « Excellence » : 1er Macs (Nîmes) devant Westeneind (Pa Bas), Corral (Perpignan), etc.

Pelfort (Toulouse) l'a emporté série « Honneur » et en série « P motion » la victoire est revenue Maugard (Toulouse).

● *Championnat du monde.* — grand maître international sov tique Kouperman vient d'être c claré champion du monde par Fédération mondiale du jeu dames. Cette décision fait suite refus du Néerlandais Sijbrands défendre son titre de champion monde, titre qu'il avait obtenu octobre 1973. Kouperman est ai champion du monde pour la sixiè fois en seize ans, et il a accepté participer au prochain championn du monde qui aura lieu aux Pay Bas, vraisemblablement en août 19

L'inauguration des premiers bureaux "Ordinal multi-space" a eu lieu le 27 novembre 1975 à Cergy-Pontoise.

Le desserrement du tertiaire

Pour implanter de nouveaux bureaux ou s'agrandir, il est nécessaire aujourd'hui, au-dessus de 1000 m², d'obtenir un agrément des Pouvoirs Publics.

Ces mesures ont été prises pour freiner l'asphyxie de Paris, et favoriser la décentralisation, notamment vers la province.

L'évasion vers des régions moins surchauffées que Paris est un désir croissant pour beaucoup. Cette solution n'est pas toujours possible – ni pour l'entreprise, ni pour son personnel –.

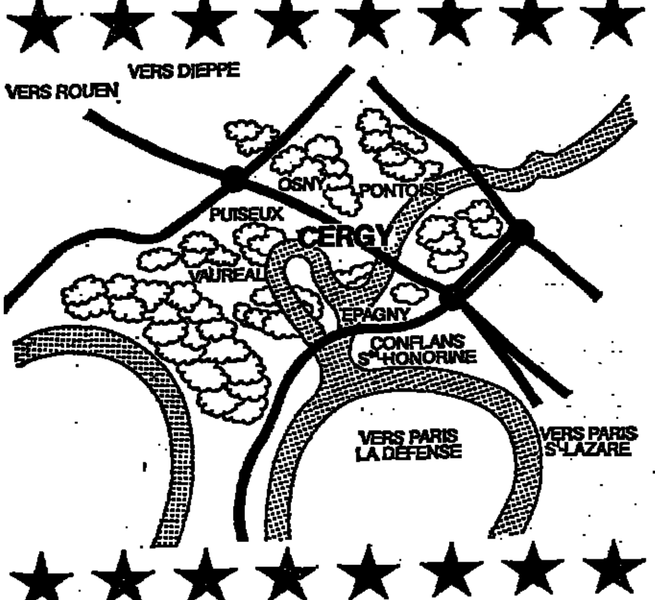
Le desserrement du tertiaire en région parisienne constitue la réponse qui permet de se "décentraliser sans couper ses racines".

De nouveaux pôles d'affaires se sont ainsi développés, complétés par des programmes résidentiels; l'ensemble offrant aux entreprises des conditions nouvelles de vie où le travail trouve son contrepoint habitat/loisirs.

Ainsi se trouvent supprimées, si on le veut, les migrations quotidiennes entre le Paris des affaires et des banlieues dortoirs. Pour peu que le site soit beau, les services complets, les loisirs variés, la formule peut devenir séduisante à bien des égards.

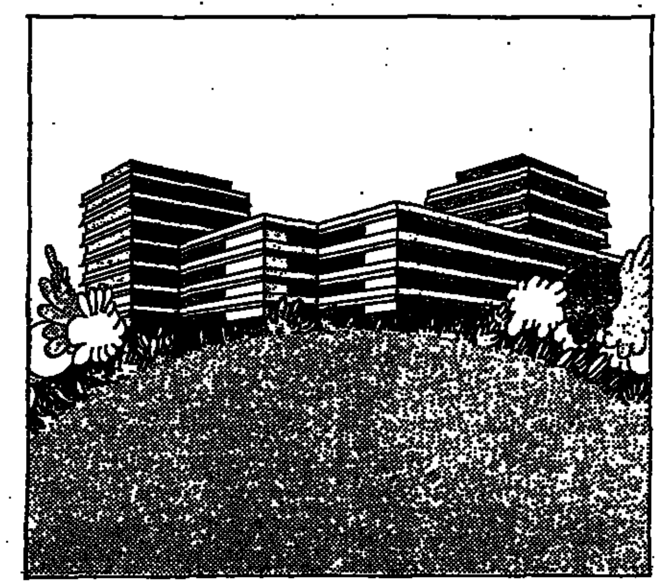
L'exemple de Cergy-Pontoise

L'exemple de Cergy-Pontoise est à ce titre très intéressant. Pour tous ceux qui connaissent Pontoise et ses environs, Cergy se développe dans l'un des plus beaux sites de l'Ile-de-France et ne compte pas moins de 160 ha de plans d'eau, ainsi que de nombreuses forêts. Jouxtant Pontoise, à 30 km du port fluvial de Conflans Ste-Honorine, et à 25 km de Paris, Cergy-Pontoise est un exemple d'un nouveau style de travail et de vie. Bien qu'il rencontre encore des freins dûs aux habitudes, ce style doit se développer si l'on se réfère aux études détectant des attitudes nettement positives chez les Cergy-Pontins. Ceci semble prouver la naissance d'une communauté ayant le sens et le goût d'un nouveau type de relations Travail-Loisirs-Habitat.



A Cergy-Pontoise, tous les services publics sont déjà implantés, et plus qu'une ville, c'est une Préfecture. Les équipements de formation sont importants : 40 classes maternelles, l'E.S.S.E.C., sans oublier C.E.S., I.U.T. et une antenne d'architecture. Les sports tiennent également une place de choix avec : stade, piscine, patinoire, clubs de tennis et de voile, ainsi que sport hippique.

Le Centre Commercial des Trois Fontaines offre, aux résidents, divers magasins de grande surface et 120 boutiques pour le shopping. Cergy est donc une ville parfaitement autonome, conçue pour que ses habitants puissent y travailler, faire du sport, avoir de nombreux loisirs et redécouvrir le temps de vivre.



Cergy est située dans un amphithéâtre naturel, verdoyant, qui domine une large boucle de l'Oise.

"Ordinal multi-space", un programme de bureaux-pilotes.

Au cœur de Cergy, proche de la Préfecture entourée d'espaces verts, Ordinal est un ensemble de bureaux d'une conception nouvelle. De vastes patios intérieurs assurent à chacun le maximum de luminosité.

Conçu pour assurer la plus grande flexibilité, ce programme peut répondre à tous les besoins des entreprises.

Respecter l'environnement

Avec Ordinal, l'architecte Claude Balick nous donne une idée de ce que peut être l'entreprise européenne de demain : efficace, structurée, mais chaleureuse et humaine. On ne peut qu'apprécier le parti pris de bureaux développés à l'horizontale, avec quatre étages seulement, en un rythme harmonieusement rompu par sept "mini-tours" de sept étages seulement. Les matériaux les plus modernes ont été utilisés, bandeaux d'aluminium et glaces teintées, mais partout la nature est là vivante, accessible.

Tout a été pensé pour que les bureaux soient intégrés non seulement à l'environnement et à la ville, mais aussi à la vie de tous les jours. On y trouve : banques, restaurants d'entreprise, cafétérias, tabacs, journaux, boutiques, etc. Une voie pour piétons traverse le complexe, resserrant ainsi les liens de ceux qui travaillent à Ordinal avec la vie de Cergy.

Prévoir la croissance

A Ordinal, chaque entreprise choisit son installation "à la carte", en fonction de ses besoins actuels et futurs. L'aménagement intérieur peut être de type traditionnel, "paysagé" ou "semi-paysagé", et il peut ensuite être modifié pour s'adapter aux impératifs de croissance de l'entreprise. Il est possible de s'installer sur un ou plusieurs étages, en prévoyant de continuer à se développer ensuite à la verticale ou à l'horizontale. La première tranche comporte 14.000 m², et la deuxième tranche prévoit 32.000 m², ce qui veut dire que les entreprises qui auront choisi Ordinal pourront planifier leur croissance sans avoir à envisager de déménagement ultérieur. Un point important, il n'y a pas de problème de téléphone : l'ensemble dispose déjà de 600 lignes. D'autre part, un central téléphonique de 60.000 lignes indépendant de Paris a été mis en service à Cergy.

Optimiser l'investissement

Et les coûts ? A 2.950 F (H.T.) le m² et à 30 minutes de l'Etoile, on comprend que ce prix soit une motivation dans la décision des chefs d'entreprise.

La qualité de la vie à Cergy

On a un peu l'impression d'une ville moyenne où les gens se connaissent. De nombreuses sociétés ont déjà choisi Cergy : Knoll International, Minnesota 3M, Johnson... A Ordinal même, on trouve la Caisse Nationale d'Assurances C.N.A.V.T.S., les Compagnies d'Assurances A.G.F. et C.R.A.M.A., ainsi que le Crédit Agricole.

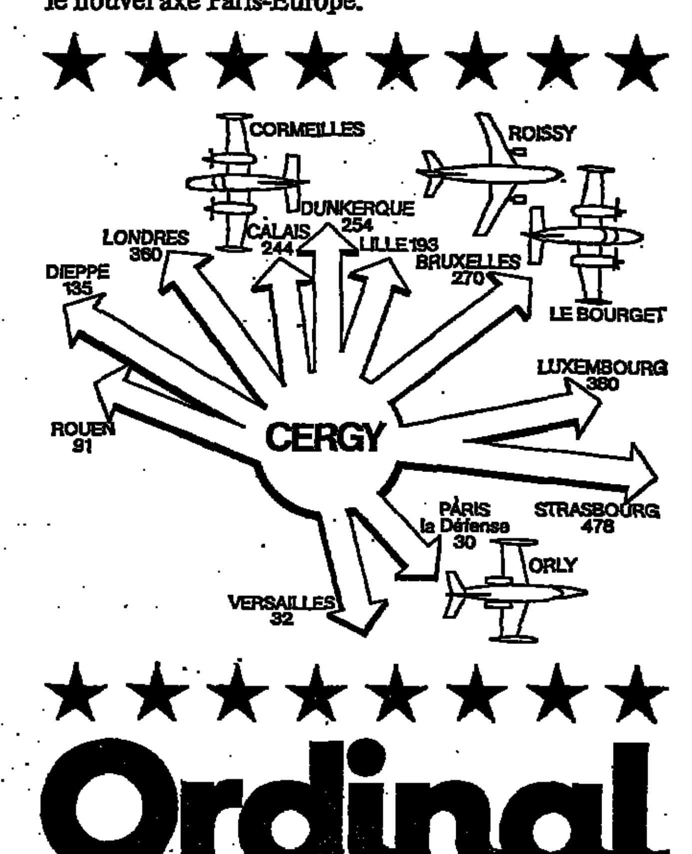
interview

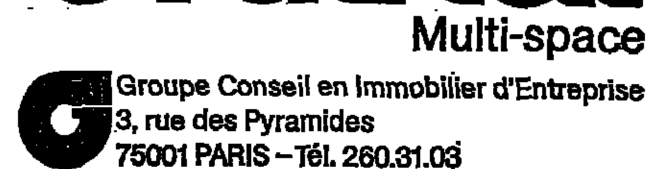
Monsieur Bouquet, Directeur d'échelon régional à la Caisse de Crédit Agricole de l'Ile-de-France a bien voulu nous donner ses impressions :

"Cergy-Pontoise, c'est une Préfecture avec les services d'une grande ville, mais on se retrouve à l'échelle humaine. Cela est très important, car les relations sont beaucoup plus directes et personnalisées. L'environnement qui entoure nos bureaux est à la fois détendu et animé. On respire mieux au propre et au figuré. Bien sûr, il y a les problèmes de tous les débuts, mais sur le plan qualité de la vie je pense que c'est un succès".

Un nouveau nom sur la carte de l'Europe

Choisir Ordinal à Cergy-Pontoise, c'est miser sur le développement européen. Abritant le siège d'un nombre croissant de sociétés multinationales, Cergy est en passe de devenir l'un des centres décisionnaires de la Communauté. A 30 minutes de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, à quelques heures d'autoroute de Bruxelles ou de Bonn, Ordinal se place sur le nouvel axe Paris-Europe.





Groupe Conseil en Immobilier d'Entreprise
3, rue des Pyramides
75001 PARIS – Tél. 260.31.03

CARNET

Naissances

— Sylvain et Edwige attendent avec impatience de voir enfin leur petite sœur

Marie-Aude.
née le 21 novembre 1975.
Mme Guiraud,
4, petit chemin de la Marinière, 91370 Verrières-le-Buisson. 930-07-88.

Fiançailles

— M. et Mme Lalonde,
M. B. Lalonde,
M. et Mme Robert Salmon,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants
Dominique et Guillaume.
42, avenue du Roule, Neuilly.
53, avenue Foch, Paris (16e).

Mariages

— Mme Jean-Rémy Bonquier,
le comte et la comtesse Jacques de Garidel-Thoron,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,
Michelle et Philippe.
La cérémonie religieuse a été célébrée le samedi 8 novembre en la chapelle de Saint-Marc-Jaumegarde (13100) dans l'intimité familiale.
14, avenue Sainte-Victoire, 13100 Aix-en-Provence.
3, avenue du Colonel-Bonnet, 75016 Paris.

Décès

— Mme André Artaud,
M. et Mme Charles Artaud,
M. et Mme Claude Artaud, Eric et Audrey,
M. et Mme Jean-Charles Artaud, Thierry et Pascal,
M. et Mme Michel Artaud et leurs enfants,
M. et Mme Robert Laureau et leurs enfants,
Mlle Denise Artaud,
M. Jean-Pierre Caban,
Et toute leur famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
M. André ARTAUD,
leur époux, fils, père, grand-père, frère et parent,
survenu subitement, à son domicile, le 20 novembre 1975, dans sa cinquante-cinquième année.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont été célébrées le 25 novembre en famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.
20, rue Leriche,
75015 Paris.
Paris. Téhéran. Agen.

— On nous prie d'annoncer le décès du
docteur Alain BELZ KERGOUSTIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,
croix de guerre 1939-1945,
survenu subitement dans sa soixante-cinquième année, le 20 novembre.
Ses obsèques ont eu lieu, avec les honneurs militaires, le 25 novembre, en la chapelle de l'hôpital Desgenettes, à Lyon.

— Mme K. Combe,
Et Mme E. Wheeler,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Claude COMBE,
leur époux et père,
survenu le 25 novembre, dans sa soixante-deuxième année.
La cérémonie religieuse a eu lieu le samedi 29 novembre, en l'église de Châterets, à Besançon (Doubs), et a été suivie par l'inhumation dans le caveau de famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Fernand Galoche, son époux,
Christiane Galoche,
Nicole Galoche, et Manon, ses filles et sa petite-fille d'adoption,
Toute sa famille et tous ses amis qui l'ont entourée de leur affection durant sa longue maladie,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Fernand GALOCHE,
née Thérèse Rainot,
survenu dans sa soixante-quatorzième année à l'hôpital Ambroise-Paré, à Boulogne.
L'inhumation a eu lieu le 20 novembre 1975 au cimetière de Boulogne-Billancourt, dans la sépulture de famille.

— Le conseil d'administration,
La direction et les médecins de la Fondation ophtalmologique A. de Rothschild,
ont le regret de faire part du décès, survenu le 21 novembre 1975, de leur collaborateur, ancien collègue et ami, le
docteur Pierre LAOUENAN.

— Il a plu au Seigneur de rappeler à lui
Dominique SOULIÉ
et Rémi TEMPLIER,
morts accidentellement, le 22 novembre 1975, à l'âge de vingt-cinq ans.
De la part de la famille de Dominique :
M. et Mme Jean Soulié,
Christine, Brigitte et Serge Soulié,
Mme Henri Soulié,
Mme Paul Guerry Duperay,
Mme Monique Sarrasin Soulié et ses enfants,
M. et Mme Pierre de Woillemont et leurs enfants,
M. et Mme Yves Soulié et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Paul Guerry Dupéray et leurs enfants,
M. et Mme Louis-Joseph Rony et leurs enfants,
M. Félix Guerry,
M. et Mme Romain Robert et leurs enfants,
Mlle Andrée Berly,
Muriel Hennique,
M. et Mme Pierre Gental.
De la part de la famille de Rémi :
M. et Mme Laurent Templier,
Gilles Templier,
Blandine et Philippe Labouret et leur fille, Victoire, sa filleule,
M. et Mme Robert Templier,
M. et Mme Jean Serres.
Mme Jean-Pierre Maillard et ses enfants,
MM. Bruno et Denis Templier.
Marquis et marquise de La Verpillière et leurs enfants,
M. et Mme Pascal Serres et leurs enfants,
Capitaine de vaisseau et Mme du Vigier et leurs enfants.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité le 27 novembre, en la chapelle des religieuses de l'Assomption à Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Georges Tessier,
M. Dominique Liger,
M. et Mme Jean Choisnel, leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Féridah Geoffroy-Saint-Hilaire,
M. et Mme Gérard Geoffroy-Saint-Hilaire, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Gérard Danse, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Clotilde Liger-Rocherand, ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Georges TESSIER,
née Mireille Geoffroy-Saint-Hilaire,
leur épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante et parente, survenu le 27 novembre 1975.
Le service religieux sera célébré en l'église Saint-Pierre-de-Chaillot, sa paroisse, le lundi 1er décembre 1975, à 15 h. 45.
Cet avis tient lieu de faire-part.
7, rue Goethe, 75116 Paris.

Messes anniversaires

— L'Association internationale des amis du
docteur Louis-Paul AUJOULAT,
ancien ministre,
fera célébrer une messe pour le deuxième anniversaire de sa mort, le mardi 2 décembre à 19 heures, en l'église conventuelle des Franciscains,
7, rue Marie-Rose, Paris (14e).

— Pour le premier anniversaire du décès de
M. Paul BEGUIER,
une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.
A son intention, une messe sera célébrée en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, le jeudi 4 décembre, à 10 heures.
De la part de Mme Paul Beguier et de son fils Patrick.
Paris 75001, 26, quai du Louvre.
Rennes 35000, 36, rue Alphonse-Guérin.

— Pour le premier anniversaire de la mort en service, le 1er décembre 1974 de
M. Lucien LOUISGRAND,
médecin capitaine, nageur de combat, il est demandé à ceux qui l'ont connu et aimé une pieuse pensée en union avec la messe qui sera célébrée le mardi 2 décembre, à 19 heures, en l'église Saint-Bruno, à Lyon.

Remerciements

— La famille de
M. Samy SIRITZKY,
très touchée de la marque de sympathie qui lui a été témoignée dans sa douloureuse épreuve, remercie très sincèrement tous ceux qui se sont associés à sa peine.

Soutenances de thèses

— Samedi 29 novembre, à 14 heures, université de Toulouse-Le-Mirail, salle 365, M. Georges Baudot : « Les premiers chroniqueurs de la civilisation mexicaine (1520-1569) ».

— Samedi 29 novembre, à 14 heures, université de la Sorbonne-nouvelle, amphithéâtre Quinet, M. Jean Canavaggio : « Recherches sur le théâtre de Cervantes ».

— Samedi 29 novembre, à 14 h. 30, université René-Descartes, amphithéâtre Guizot, M. Jean-Claude Filloux : « Individualisme, socialisme et changement social chez Emile Durkheim ».

— Samedi 29 novembre, à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, salle Louis-Liard, Mme Laudyce Retat : « Religion, imagination religieuse : leurs formes et leurs rapports dans l'œuvre d'Ernest Renan ».

— Samedi 29 novembre, à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, amphithéâtre Descartes, M. Guy Saunier : « Adikia, le mal et l'injustice dans les chansons populaires grecques ».

Visites et conférences

SAMEDI 29 NOVEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 10 h. 30, 6, rue Saint-Romain, Mme Lamy-Lassalle : « Connaissance du faubourg Saint-Germain : hôtel de Choiseul-Praslin ». — 14 h. 45, 6, place Paul-Painlevé, Mme Garnier-Ahlberg : « La sculpture au musée de Cluny ». — 15 h., métro Monge, Mme Carcy : « Des arènes de Lutèce au quartier Mouffetard ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Oswald : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 3, rue d'Antin, Mme Pajot : « Les salons de l'hôtel Mondragon et Gabriel ». — 15 h., porte D, Grand Palais, cours la Reine, Mme Détrez : « Richesses de Lorraine : Sarrebourg ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Château de Maisons-Laffitte ». — 16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Legregeois : « Les Halles du Moyen Age à nos jours ».
15 h., Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli : « Le XIXe siècle, présentation des collections ». — 14 h. 45, 158, boulevard Haussmann : « Exposition le Bateau-Lavoir » (Association française des arts). — 15 h., 6, place Furstenberg : « Le musée Delacroix » (L'Art pour tous). — 15 h., 5, rue Descartes : « L'Ecole polytechnique » (M. Banassat). — 15 h. 15, 8, rue de la Ferronnerie : « De l'assassinat du roi Henri IV aux Innocents et à l'église Saint-Leu » (Mme Barbier). — 15 h., métro Vavin (guichet) : « Montparnasse d'hier et d'aujourd'hui » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 15 h., 1 bis, rue des Carmes, escalier A : « Musée de la préfecture de police » (Mme Ferrand). — 15 h., 23 quai Conti : « L'Institut, siège des cinq Académies » (Mme Hager). — 15 h., 128, rue de l'Université : « L'Hôtel de Lassay » (Histoire et Archéologie).
CONFERENCES. — 20 h. 30, 15, rue de Lancry : « L'astrologie » (Académie internationale des arts et lettres).

A L'HOTEL DROUOT

EXPOSITIONS

Samedi

Expositions de 11 à 18 heures
S. 1. — Tableaux anciens, paire de pistolets de Delpire, meubles, objets d'art princ. du 18e. Delorme.
S. 4. — Meubles. Mes Ribault-Menetière, Marlio.
S. 6. — Coll. de la comtesse D. de C. : beaux tableaux anciens, miniatures et objets vitrine 18e, faïences, porcel., argent., bijx, obj. d'art, sièges et meubles 18e, tapisseries. Me Libert.
S. 8. — Bijoux, argenterie. M. Boutemy, Me Rogeon, 878-81-06.
S. 10. — Tableaux anciens et mod., art 1900, mobil. ancien. Me Oger.
S. 14. — Meubles. Me Pescheteau.

VENTE A CHARTRES (28)



PRESSE

PRÉLUDE A UNE FUSION ?

« L'Écho de la mode » et « Femmes d'aujourd'hui » s'apprêtent à publier des cahiers communs

Les magazines *l'Echo de la mode* et *Femmes d'aujourd'hui* envisagent une coopération sur le plan rédactionnel, qui vient d'être annoncée officiellement aux délégués syndicaux. Pour ceux-ci, cet accord prélude à la fusion des deux titres.

Après cette décision, l'intersyndicale du groupe Unidé (*l'Echo de la mode, Chez nous, Mon ouvrage*) — qui regroupe les syndicats C.G.T., C.F.D.T., S.N.J., F.O., auxquels s'associe la C.G.C., — a décidé de demander une entrevue au ministre du travail pour lui demander de prendre des mesures contre tout licenciement de personnel.

L'intersyndicale a également décidé de créer un comité chargé de coordonner l'action pour la garantie de l'emploi.

Selon certaines informations, cette « concentration » — qui se traduirait, au départ du moins, par des cahiers communs aux deux titres — aboutirait à des compressions de personnel importantes (le quart des effectifs journalistes à *l'Echo de la mode*, de cinquante à cent personnes à *Femmes d'aujourd'hui*). Une nouvelle société de gestion, la Sosex, a été créée à cet effet.

A la direction de *l'Echo de la mode* on fait observer que la société Sosex n'est qu'un projet en cours de réalisation, qu'il ne s'agit nullement de fusionner les titres, et que cet accord entre les deux magazines appartenant au même groupe vise, au contraire, à limiter au maximum la récession qui atteint les magazines féminins comme la majorité des autres journaux.

La direction s'étonne également de l'ampleur excessive de l'émotion qu'a suscitée dans le personnel l'annonce de ce projet.

Rappelons que *Femmes d'aujourd'hui* (environ 500 000 exemplaires) et *l'Echo de la mode* (qui tire à 350 000 exemplaires) sont contrôlés par des groupes de presse belges.

● *La Fédération française des travailleurs du livre C.G.T.* a décidé d' « *appeler l'ensemble des travailleurs du livre, de la presse et du labeur à participer pleinement à la journée nationale d'action interprofessionnelle du 2 décembre, organisée par la C.G.T. et la C.F.D.T.* »

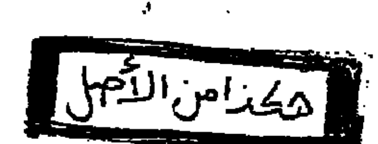
Cette journée devra être « *marquée par des arrêts de travail permettant la participation aux manifestations.* »





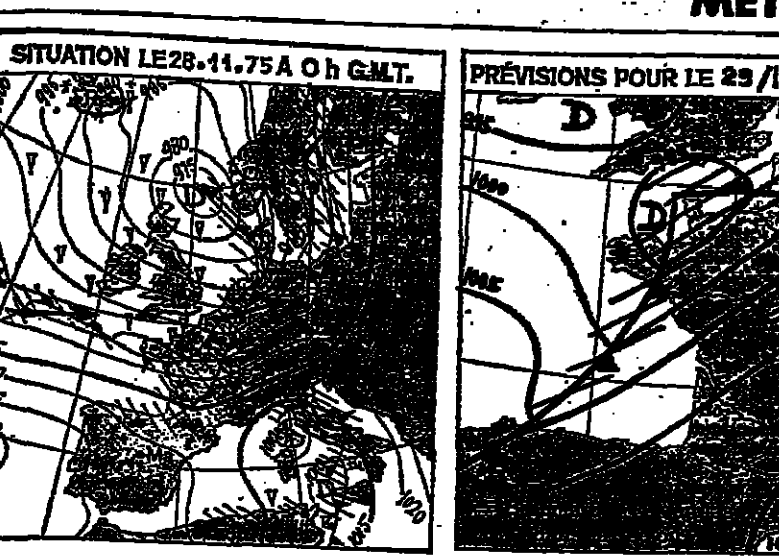






AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 28 novembre à 0 heure et le samedi 29 novembre à 24 heures :

Après le passage d'une nouvelle perturbation, l'air froid, dirigé par les basses pressions du nord de l'Atlantique envahira notre pays dans un flux assez rapide, de secteur nord-ouest.

Samedi, nos régions méridionales bénéficieront de quelques éclaircies en début de journée, puis le ciel se couvrira. Il pleuvra en plaine et il neigera en montagne, et ces précipitations seront localement abondantes sur le littoral méditerranéen, ainsi que sur les versants sud des massifs (orages possibles). Sur le reste du pays, le temps sera doux, très nuageux, et souvent pluvieux le matin, mais un temps plus frais et variable, avec alternance d'averses et d'éclaircies, débutera en Bretagne et gagnera le Bassin parisien, les Ardennes et le nord-ouest du Massif Central en fin de journée.

Les vents souffleront du secteur sud-ouest durant les pluies, puis ils s'orienteront au secteur nord-ouest. Ils seront assez forts dans l'intérieur, souvent forts sur les côtes. Des rafales atteignant la tempête sont à craindre près de l'Atlantique et de la Manche.

Les températures seront en baisse dans la moitié nord-ouest, stationnaires ou en hausse dans la moitié sud-est.

Vendredi 28 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 005 millibars, soit 754 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 27 au 28) : Ajaccio, 16 et 5 degrés ; Biarritz, 11 et 10 ; Bordeaux, 11 et 10 ; Brest, 13 et 10 ; Caen, 12 et 7 ; Cherbourg, 12 et 9 ; Clermont-Ferrand, 8 et 5 ; Dijon, 7 et 3 ; Grenoble, 7 et —1 ; Lille, 6 et 5 ; Lyon, 8 et 2 ; Marseille, 10 et 2 ; Nancy, 7 et 4 ; Nantes, 12 et 12 ; Nice, 8 et 6 ; Paris-Le Bourget, 7 et 6 ; Pau, 12 et 9 ; Perpignan, 12 et 6 ; Rennes, 12 et 9 ; Strasbourg, 9 et 3 ; Tours, 7 et 9 ; Toulouse, 11 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 6 et 5 degrés ; Athènes, 14 et 10 ; Bonn, 6 et 5 ; Bruxelles, 6 et 5 ; îles Canaries, 22 et 18 ; Copenhague, 5 et 1 ; Genève, 7 et 0 ; Lisbonne, 15 et 12 ; Londres, 13 et 5 ; Madrid, 11 et 1 ; Moscou, —8 et —10 ; New-York, 14 et 7 ; Palma-de-Majorque, 13 et 1 ; Rome, 12 et 8 ; Stockholm, 5 et 5 ; Téhéran, 17 et 8.

Télécommunications

Une journée-débat des associations mondialistes

LES SATELLITES AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

Organisée par le groupe parlementaire mondialiste de l'Assemblée nationale (dont sont membres cinquante-deux députés de toutes tendances et que préside André Beauguitte) avec le concours des Fédéralistes mondiaux, des associations pour le développement du droit mondial, des Citoyens du monde et du Mouvement universel de la responsabilité scientifique, une journée-débat sur « les satellites au service de la Communauté mondiale » sera ouverte, samedi 29 novembre, dans la salle de réunion de l'Assemblée nationale par M. Edgar Faure et animée par le recteur Mallet, chancelier des universités de Paris.

La discussion, qui montrera comment l'évolution technologique des satellites de télécommunications conduit la société à se poser des problèmes très graves concernant la libre diffusion des informations, se déroulera sur la base des rapports présentés notamment par M. René Maheu, ancien directeur général de l'Unesco, le général Jousse, M. Périllier, ancien préfet, M. Jean d'Arcy, membre du conseil audiovisuel, etc.

Colloque

● *Un colloque sur la pensée de Simone Weil* et son universalisme religieux est organisé du 28 au 30 novembre au palais des congrès d'Aix-en-Provence avec la participation du Père Perrin, de Gustave Thibon, de W. Fabinovitch et d'André Devaux. Pour tout renseignement s'adresser : Mme R. de Vilmejanes, 5, rue Villevieille, 13100 Aix. Tél. 27-66-28.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P 4 297 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries — I - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. — TUNISIE	125 F	231 F	337 F	440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

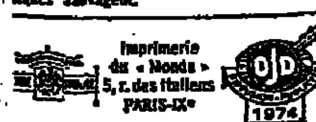
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 316

HORIZONTALEMENT

I. Fut d'abord dans la flotte pour être finalement dans le bain ; Certains affirment parfois qu'elles sont vierges : encore faudrait-il le prouver ! — II. Avec eux, il est pratiquement impossible de cacher sa mauvaise humeur ; Est à toute heure du jour égal à lui-même. — III. Curiosité monumentale (épelé) ; Constituent la base de certaines cures ; A même d'être appréciées par les palais les plus délicats. — IV. Préfixe ; Pronom ; Grand réservoir ; Chef d'accusation. — V. Symbole chimique ; Pond en eau douce ; Interjection. — VI. Peu méchantes lorsqu'elles sont innocentes ; Article ; Préposition. — VII. Salutation angélique ; Apporte bien souvent sa modeste contribution au bon fonctionnement d'un ensemble important. — VIII. Comptés en Chine ; Pour s'en servir, il est nécessaire de le secouer ; Préfixe. — IX. Domaine obscur ; Font rêver ; Trop souvent répété ; Roi. — X. Déplacer (épelé) ; Souci pharmaceutique ; Pronom. — XI. Ses objectifs sont lointains mais précis ; Sa robe est pleine de taches ; En liesse. — XII. Divinité ; Un risque à courir ; Facilitent maintes recherches. — XIII. Les Vosgiens le considèrent comme une bonne pâte ; Prend d'abord et tape ensuite. — XIV. Mouvement fort regrettable ; Port étranger ; Implique une atteinte. — XV. Les grands continents luttèrent longtemps contre eux ; Déposées par un cœur généreux.

VERTICALEMENT

1. Oblige ceux qui ne veulent pas dire un mot à baisser la tête ; S'avère fort mauvais en cas de résistance prolongée. — 2. En Allemagne ; Considéré comme intéressant. — 3. Furent semblables à une âme en peine (épelé) ; Modestes charges ; Visible sur la mer de Glace. — 4. Lettres d'amour ; Hante les rêves d'une amoureuse ; Parcouru ; Petite pièce. — 5. Perdit sa femme ; Sont cossus ; Dénombrées lors d'un recensement. — 6. Se manifeste avec fracas et parfois avec pertes ; D'un auxiliaire ; Soubassement. — 7. On lui a donc fait confiance ; Rend léger ; Note. — 8. Roi de Rome ; Prénom féminin ; Peu clair. — 9. Permet de raisonner ; On y parie ; Roche. — 10. Proteste contre le régime sec en refusant tout travail ; Diminutif d'un prénom féminin. — 11. Roi ; Ne peut se passer d'eau sa vie durant ; Retentit. — 12. Avec « ça », c'est plutôt réconfortant ; Maréchal ; Plus en place (inversé). — 13. Ne se contente pas de passer l'éponge ; Endroit tout indiqué pour tailler une bavette ; Abréviation. — 14. Siège épiscopal ; Plante ; Fin de participe. — 15. Possessif ; Changeais de formes.

Solution du problème n° 1 315

Horizontalement

I. Tartines. — II. Raison (mariage) ; Am. — III. Arve ; Ale. — IV. Italien. V. Nées ; Anet. — VI. Eure ; Se. — VII. Are ; Eau. — VIII. Uo ; Elites. — IX. Sonatine. — X. Les. — XI. Chaussée.

Verticalement

1. Traineau ; Oc. — 2. Aar ; Euros. — 3. Rivière ; Ota. — 4. Tsa-tsé ; En. — 5. Io ; Elans. — 6. NN ; Lavait. — 7. Ain ; Utile. — 8. Salées ; Enée. — 9. Menteuses.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Est publié au *Journal officiel* du 28 novembre 1975.

UN ARRETE

● Fixant les effectifs du personnel des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires des centres hospitaliers et universitaires.

ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

CLAUDEL LE DIABLE *au Français*

(Suite de la première page.)

Le thème de l'adultère, annoncé par Claudel, est envisagé d'une façon cavalière, presque à la hussarde. Ysé couche avec Mesa, puis avec Amalric, car ce sont des messieurs, qui se trouvent là. Il y a beaucoup de tristesse dans ces étreintes machinales, où la femme est montrée avant tout comme une proie qui attend sagement son chasseur.

Le thème de « la lutte entre la vocation religieuse et l'appel de la chair » est plus trouble : Mesa tergiverse entre Dieu et l'une de ses créatures, les deux émois se répondent, se ressemblent un peu. Le pauvre Mesa s'y perd. D'autant plus qu'il se montre, dans les deux cas, bien timide, malgré quelques rodomontades.

« Partage de midi » est une œuvre d'une exceptionnelle dimension. Une vision claire des réalités politiques, une désinvolture à présenter sans surenchère un sujet « sacré », une mysoginie parodique, une gaieté d'imagination énorme, une approche tauromachique mais désabusée de la passion, et bien sûr une haute poésie sans pathos, s'allient à la paresseuse, confluent, pour former un fleuve d'une richesse inouïe.

Il est néanmoins difficile de jouer « Partage de midi ». Portés à la scène, les éléments subtils, invisibles, de la pièce risquent de se décomposer et de changer de visage. Des bouffées de grandiloquence, de boulevard, de maniérisme, d'hypocrisie, et même de trivialité pure et simple, peuvent vous sauter au visage dès que les acteurs se laissent aller à faire avec brio le détail d'une combinaison chimique spirituelle que Claudeel avait osée parce qu'il avait la touche juste, le mot juste.

*

Antoine Vitez, le premier, a évité cet écueil. Sa mise en scène tient la bride très serrée. Le fond de l'air est sec. Le diable est omniprésent, au point que Dieu semble ne devoir sa suprématie qu'à sa bonhomie, son indulgence. Les gens sont nature, ils s'oublient, ce sont vraiment des créatures, et il s'en faut de peu qu'elles ne soient autres qu'elles ne sont. Elles sont en lutte avec elles-mêmes, par les moyens du bord, moyens d'autant plus attachantes qu'ils sont pauvres, hasardeux. Elles ont été à la merci d'une emprise politique, dès le premier âge ça se voit, mais elles ont été aussi, dès le premier âge, à l'abandon. Et il est beau et fort ce travail de Vitez, dans la mesure où l'économie des moyens, la rigueur, le serré du point, fait sourire une multitude d'intentions, de paniques dissimulées, d'appels au secours chuchotés et même tus : tout un déchaînement pudique de désarrois trop humains.

Le décor de Yannis Kokkos — des toiles bises suspendues aux cintres ou étendues sur les planches — est d'un jansénisme ultra-vitézien.

Le jeu des acteurs — Ludmila Mikael (Ysé), Michel Aumont (Amalric), Patrice Kerbrat (Mesa), Jérôme Deschamps (de Ciz) — ne fait qu'un avec la direction de Vitez. C'est-à-dire que le travail est remarquable d'à propos, d'invention contenue, et que nous suivons ce travail avec beaucoup d'attention. Mais si l'on met à part Michel Aumont, qui a une nature forte, une richesse de tons et de contretons, qui a du caractère aussi, et de l'allant, l'interprétation est le point faible de ce « Partage de midi », parce que les trois jeunes comédiens n'accèdent à la poésie de Claudel que par leur entendement. Ils sont des grenouilles, quand Claudel est un bœuf. Ils n'ont pas de voix intérieure ; il semble qu'ils n'aient pas la foi ; on dirait même qu'ils sont privés d'amour. Ils sont trop appliqués.

Il faudrait, pour jouer « au niveau » « Partage de midi », de grandes âmes, des monstres spontanés qui prennent des risques. Des fonceurs. De cette maigreur d'interprétation, Vitez est un peu responsable : sa direction aura été, cette fois, trop voltairienne.

MICHEL COURNOT.

★ Marigny, en alternance.

Variétés

Coluche

Le corps grassouiller fringué d'une salopette rayée et de chaussures jaunes, la bouille ronde et le nez rouge chaussé de lunettes, Coluche ne joue pas, il est « nature » dans ses naïvetés proclamées, dans ses mugissements, dans ses digressions délirantes, dans son geste spontané, imposé par l'évidence, avec ses silences et ses hésitations, avec ses « gimmicks » entendues la veille dans la rue comme le « *Je m'excuse, incroyable !* », ou « *Oh ! la crise.* »

Coluche n'a pas à être populaire. Il l'est naturellement. A treize, quatorze ans, il a été télégraphiste, puis il a fait la chaîne à l'usine avant de plaquer tout et de continuer à vivre dans la dèche en faisant la manche dans des quartiers de Paris, mais en ayant des rencontres, en poussant même des éclats de rire, en respirant un peu. Le travail avec Romain Bouteille a été comme un déclic. Mais « quand il l'ouvre », son langage et la sensibilité que celui-ci exprime appartiennent à ceux que l'on croise tous les jours dans la ville.

Coluche — qui n'a que vingt-six ans — connaît et applique pour lui-même trois grands principes du comique : subir, s'infliger et infliger à autrui. Coluche est un instinctif qui joue avec le réel, avec le concret. Sa force, sa puissance, viennent d'une inspiratio pensée dans le quotidien et d'un bu lesque « en liberté ».

Le spectacle toujours en mouveme qu'il présente aujourd'hui, est en ner évolution par rapport à celui présen il y a quelques mois à l'Olympia. L'un vers de Coluche est maintenant peup de personnages multiples : il y a le fi fruste qui peut donner des coups ma « *n'a pas droit aux traces* », il y a manager lancé dans le détourneme d'une salle de music-hall, il y a le m decin, le malade, le père ivrogne, il a Bobby qui, pour un rien, fait « vitrine » du premier quidam chante le blues, la voix éraillée, gri çante, il y a le musicien clarinettis saxophoniste, violoniste Il y a da ses portraits, dans les mots comme da le comportement, une vérité profon criante.

Dans le monologue et le dialog dans les défroques de mime, de clow de musicien, le registre de Coluche pris, en peu de temps, de belles dime sions. Il y a déjà avec lui, pour l'. compagner, le souvenir, un étonn métier.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Bobino, 20 h. 30.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

« Le Grand Échiquier » : comme dans un moulin

Extraordinaires, cette télévision à claire-voie, ces studios-passoires, quand le spectateur se croit bien installé dans la routine du direct — échanges de micros, chassés-croisés devant les caméras, temps morts entre les chansons, phrases inachevées, mauvais départs — et que surgissent soudain, par la porte invisible qui conduit de la rue au spectacle, des êtres de chair et d'os, en quête d'une minute, de dix secondes d'antenne.

Çà s'est passé jeudi soir. Ils étaient tous là, en famille et en rond, au cours d'un excellent « Grand Echiquier » sur la deuxième chaîne : Serge Lama, son rire-sirène et ses nouvelles chansons ; son père, un ancien de l'opérette ; Maria Candido, Françoise Mallet-Joris, Léo Ferré fulminant, sitôt venu sitôt parti ; et une poignée de jeunes chanteurs-compositeurs, tous beaux, tous doués, tous gentils, tous souriants, morts de peur, lorsqu'un dos vint s'interposer devant l'objectif, qu'une main brandit un panonceau et qu'une voix un peu essoufflée se fit entendre : « *Nous sommes toujours en grève*, au Parisien libéré... *Nous avons un patron qui s'appelle M. Amaury... Nous n'arrivons pas à débloquer ce scandale...* »

Rideau. Sigle de l'A 2. La suite dans un instant. « *Nous vous prions d'excuser cet incident technique.* » Et morceau de flûte douce, pour apaiser les esprits. Jusqu'alors, rien de surprenant. La « technique » était troublée en plein travail ? La technique se vengeait en coupant la communication-pirate, cette technique déjà invoquée comme mauvais prétexte par la première chaîne, à l'issue d'un incident un peu analogue sur les pavés de Lille (*le Monde* du 26 septembre).

Mais la suite fut plus glorieuse. Affrontant sans sourciller de possibles retombées dont a déjà pâti Michel Lancelot sur la même chaîne — à la suite, il est vrai, d'incidents autrement vifs (*le Monde* du 25 février). — Jacques Chancel revint à l'image et invita courtoisement son invité-surprise à s'exprimer en trente secondes, pas plus. Sourires polis. Poignées de main. Ravi de vous avoir rencontré. A bientôt, peut-être ! Et maintenant, place aux « choses sérieuses ».

Le tour était joué : invité à tenir son rôle, l'ouvrier du Livre en colère s'était changé en figurant et ses paroles en couplets, parmi d'autres. Jacques Chancel put ensuite expliquer l'incident par un « *léger mouvement d'humeur* » des typos du *Parisien libéré*, Serge Lama le clore d'une phrase narquoise, sans que leur désinvolture puisse passer pour du mauvais goût. Et c'est ainsi que jeudi soir, 27 novembre, l'« irruption subversive » a pris place, aux côtés de la « dramatique de reportage » et de l'« enquête-fiction », au rang des nouveaux genres télévisuels.

ANNE REY.

★ Des militants du Front des étudiants juifs ont essayé, jeudi soir, d'accéder au plateau où était enregistrée l'émission de Jacques Chancel, « Le grand échiquier ». Ils entendaient protester contre la présence, sur le plateau, de deux danseuses des Ballets de Sibérie, qui se produisent actuellement au Palais des Sports. Ils en ont été empêchés, et des bousculades ont eu lieu, à ce moment-là, entre les étudiants, des employés de la télévision et des ouvriers du Livre, qui avaient pu pénétrer sur la plateau et faire une courte intervention à l'antenne. Cette intervention, jugée « intolérable » par la direction d'A 2, a été accordée sous la « pression » que constituait la présence de quelques centaines d'ouvriers du Livre à l'intérieur et à l'extérieur du studio.

« Soixante minutes pour convaincre » : trop c'est trop

Le spectacle ne manquait pas de piquant. Pour gagner les récalcitrants à sa cause, à sa croisade contre le laxisme, « facteur de désagrégation sociale et de désintégration de l'Etat », l'évêque de Strasbourg n'hésita pas à utiliser les mêmes procédés, sondages instantanés, témoignages à sens unique et autres gaggets chers aux mass media — que ceux qu'il qualifiait ensuite de « produits toxiques qui polluent l'aquarium de notre vie ». Mgr Elchinger eût été plus convainquant s'il n'avait pas tout mélangé : pornographie, violence, mass media, déshumanisation du travail, crise de l'Eglise...

Peut-on assimiler pornographie et pourriture sans appel quand on sait que dans les pays scandinaves la libéralisation de la pornographie, est accompagnée d'une baisse des crimes sexuels ? Peut-on citer en exemple les Chinois ou les Soviétiques pour leur rigorisme en matière sexuelle, puis renvoyer tranquillement dos à dos dictatures de droite ou de gauche comme deux fascismes pour qui les fins justifient les moyens ? Peut-on accuser les « curés P.S.U. » d'abus de confiance, à cause de leur engagement politique, tout en louant leur action en faveur des pauvres et de la justice, sans faire le lien entre politique et social ?

On ne saurait reprocher à Mgr Elchinger de manquer de cœur ni de conviction, mais on aurait pu souhaiter un vrai débat sur un problème réel. Il n'est pas difficile de convaincre, même en soixante minutes, si on utilise un maximum de démagogie, si l'on est habile à présenter sa version des faits et si on manque d'interlocuteur valable. Les « obstacles » mis sur sa route furent balayés d'un revers de main par l'évêque de Strasbourg d'autant plus facilement que ses adversaires n'avaient pas le droit de réponse.

Les remèdes proposés par Mgr Elchinger ? La famille, l'école, l'Eglise. Et voilà la boucle bouclée. Car ce sont justement ces institutions-là — est-ce un hasard ? — qui se trouvent en crise ! Autre remède ? L'"espérance. C'est un antidote bien anodin pour un poison qui menacerait la vie même de notre société. Trop c'est trop.

ALAIN WOODROW.

LES PROGRAMMES

« Le Monde » publie tous le samedis, numéro daté du dimanche lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complet de la semaine.

VENDREDI 28 NOVEMBRE

CHAINE I : TF1

20 h. 30 (R.), Au théâtre ce soir : « Lorsque l'enfant paraît », d'A. Roussin ; avec G. Casadesus, A. Luguet, J.-M. Roussin, M. Pascal.

22 h. 45, Variétés : Le club de dix heures, de L. Feyrer et J. Chabannes ; 23 h. 15, IT 1 dernière.

CHAINE II (couleur) : A 2

20 h. 30, Feuilleton : Ces grappes de ma vigne (l'hérésie) ; avec J.-L. Boutté ; 21 h. 30,

Magazine littéraire : Apostrophes, de B. Pivot. (Explorateurs des secrets de l'univers : bricoleurs de l'impossible) (voir tribunes et débats).

22 h. 35, Ciné-club (R.) : « Au cœur de la nuit », de A. Cavalcanti, Ch. Cright B. Dearden et R. Hamer (1945) ; avec M. Joh S. A. Howes, G. Withers, A. Baird, M. Redgra

0 h. 15, Journal de l'A 2.

CHAINE III (couleur) : FR 3

20 h. 30, Magazine vendredi : « De q avons-nous peur ? La solitude ».

21 h. 20, Documentaire : « Civilisation », Sir Kenneth Clark (dernière partie) : « matérialisme héroïque » ; 22 h. 10, FR 3 act lités.

FRANCE-CULTURE

20 h., Poésie ; 20 h. 5 (S.), La musique et les hom par M. Bernard (Schubert) ; 22 h. 35, Les fictions conter raines : leurs enjeux (5) ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Po

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Présentation du concert ; 20 h. 30, Festiva Lucerne... Orchestre philharmonique de New-York, dir P. Boulez. Avec Ph. Entremont, pianiste : « Romé Juliette », extraits, Berlioz ; « Concerto en ré majeur la main gauche » (Ravel) ; « le Mandarin merveille (Bartok) ; 22 h. 30, Dossier disque ; 23 h., Cabaret ; 24 h., Musiques marginales, par D. Caux.

SAMEDI 29 NOVEMBRE

CHAINE I : TF1

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Enrico Macias) ; 21 h. 30, Série : Peyton Place ; 22 h. 15, Catch ; 22 h. 50, IT 1 dernière.

CHAINE II (couleur) : A 2

20 h. 30, Mélodrame : « le Docteur noir », d'Anicet-Bourgeois et Dumanoir. Réal. G. Vergez. Avec R. Hirsch, P. Doris, D. Gence.

22 h. 5, Variétés : Dix de der, par Ph. Bouvard ; 23 h. 25, Journal de l'A 2.

CHAINE III (couleur) : FR 3

20 h. 30, Comédie-Ballet : « le Bœuf sur le toit », de J. Cocteau, sur une musique de D. Milhaud, interprétée par les ballets de J. Guélis, sur un enregistrement par l'Orche des Champs-Elysées dirigé par D. Milha Réal. J.-C. Averty.

21 h. 40, Musique : Lettre de Paris et d'. leurs, Berlioz, de F. Reichenbach ; 22 h. 40, F Actualités.

FRANCE-CULTURE

20 h., Poésie ; 20 h. 5 (S.), « Mort d'un oiseau proie », de J.-J. Varoujean, avec F. Darbon, G. Dou E. Scob, S. Joubert, R. Favey, E. Lorie, réal. J.-P. Co 21 h. 30, Ad Lib ; 22 h. 5, La fugue du samedi, de J. C quet ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

19 h. 30, En direct de l'Opéra : « les Contes d'Hoffma (Offenbach), avec F. Arrauzau, C. Eda-Pierre, M. Me S. Sarroca, R. Dumé, F. Dumont, N. Gedda, T. Kra orchestre de l'Opéra, dir. J. Perisson ; 23 h., Vieilles c 24 h., Plans sur plans, par C. Godard et A. Lupovici.

DIMANCHE 30 NOVEMBRE

CHAINE I : TF1

20 h. 30 (R.), Film : « Echappement libre », de J. Becker (1964) Avec J.-P. Belmondo, J. Seberg, G. Froebe, J.-P. Marielle.

22 h. 10, Enquête : Recherche d'un homme, de J.-C. Bringuier et H. Knapp. (Première partie : La machine vivante.) 23 h. 10, IT 1 dernière.

CHAINE II (couleur) : A 2

19 h. 20, Variétés : Système 2, de G. Lux ; 21 h. 40, Feuilleton (R.) : Les illusions perdues, d'après H. de Balzac. Réal. M. Cazeneuve ; 23 h. 25, Journal de l'A 2.

CHAINE III (couleur) : FR 3

20 h. 35, Danse : « Béjart et l'éphémère », de J. Dayan.

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, « Maître Manole », de L. Blaga, avec M. F D. Lebrun, M. Vitold, J. Dumesnil, réal. A. Dave.

20 h., Poésie ; 20 h. 5, Poésie ininterrompue ; 20 h. Atelier de création radiophonique (R.), A propos « Navettes », de J.-C. Ollier ; suivi de Courant-Alternatif ; 2 Black and blue, par L. Malson : Michel Portal et la musi 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

14 h., La tribune des critiques de disques : « Sonate piano en ut mineur et Fantaisie » (Mozart).

20 h. 15, Nouveaux talents, premiers sillons... Orch de chambre la Follia : « Concerto grosso nº 3 en ut ma (Corelli), « Sonate en ré majeur pour deux trompe (Franceschini) « Concerto grosso en la mineur opu nº 3 » (Vivaldi), « Concerto en sol majeur pour altos » (Telemann) ; 21 h., Echanges internationa Lutoslawsky ; 22 h., Nouvelles auditions (H. Ton H. Martelli, A. Jolivet) ; 24 h., Concert extra européen, D. Caux.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 28 NOVEMBRE

— *Force ouvrière* exprime son point de vue à la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

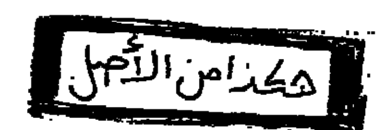
— *Christine Dequerlor, Jean-Pierre Adam, Maurice Chatelain* et *Francis Mazières* participent au magazine « Apostrophes », qui a pour thème : « Explorateurs des secrets de l'univers », sur Antenne 2, à 21 h. 30.

SAMEDI 29 NOVEMBRE

— « *Peut-on réduire le déficit de la Sécurité sociale en diminuant la consommation des médicaments* », est le sujet du magazine « Temps forts » sur France-Inter à 8 h. 30.

— *MM. J. Pierre-Bloch* et *C. Palant* (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme) et *F. Brign* (*Minute*) répondent aux « Qu tions pour un samedi » France-Inter à 10 heures.

— *M. André Rossi*, secréta d'Etat, porte-parole du gouv nement, est le rédacteur en c du « Journal inattendu » R.T.L. à 13 heures et l'invité IT 1 dimanche à 19 h. 45.



ARTS ET SPECTACLES

Musique

Vladimir Ashkenazy et Itzhak Perlman

Est-ce la compagnie d'Itzhak Perlman, ce violoniste rayonnant malgré son infirmité, qui a donné à Vladimir Ashkenazy, pianiste poète jadis si inégal et imprévu, cette extrême pureté de style ? Les trois sonates de Beethoven qu'ils jouaient au Théâtre des Champs-Elysées nous ont rappelé de grands moments du temps de Cortot et Thibaud, ces moments où la musique repose dans la lumière de la perfection et de la connaissance. On devine mille choses, on entend toutes sortes de voix, d'images, de regards, de joies et de mélancolies, comme si c'était la première fois qu'on entendait cette musique. Le sens abonde dans ce chant si ferme, subtil et simple, où le violon a la même étoffe que le piano, où tous deux sont accordés rans les moindres nuances du phrasé, où le moindre pizzicato a son juste poids.

L'*adagio* de la *Sixième Sonate* prend un air de bel canto profond que l'on suit sereinement suspendu à cette cavatine chantée note à note ; la *Dixième* s'envole sur des frissons d'eau miroitante, l'*adagio* chante sur des profondeurs ignorées et le final resplendit dans les contrastes de ce thème de ronde avec la grande variation qui en dilate la signification.

Dans la *Sonate à Kreutzer* cependant, Ashkenazy et Perlman attaquent avec peut-être une trop grande violence, boursouflent un peu le ton, multiplient les contrastes, comme s'ils voulaient hisser l'œuvre au format de la *Cinquième Symphonie*. Mais les variations rejoignent peu à peu la profonde paix et le final atteindra à un équilibre presque idéal de la et de la lumière.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Ashkenazy et Perlman enregistrent actuellement l'intégrale des sonates de Beethoven, dont la *Deuxième* et la *Neuvième* viennent de paraître (Decca, 7289).

LES CERCLES DE PHIL GLASS

« Music in 12 parts » : Phil Glass au studio 104, en un très court concert, ne donnera que cinq parties (les numéros 1, 2, 3, 11 et 12) de l'une de ses œuvres maîtresses. Le concert de la gare d'Orsay, le 14 juin dernier, avait duré six heures : les mêmes musiciens parviendront tout juste à boucler *une heure, bis compris. Le Temps — le temps est primordial dans la musique répétitive : elle est avant tout un exercice d'hypnose, de fascination, d'envoûtement, un parcours* autre *qui tente d'allonger ou de réduire mathématiquement la perception, et donc la perception temporelle.*

Disposés en cercle, *Phil Glass à l'orgue électrique, Dickie Landry aux saxophones alto et soprano et à la flûte, Jon Gibson au soprano et à la flûte, Joan Le Barbera, chanteuse, à l'orgue et au piano électriques, Michael Riesman à l'orgue et Kurt Munkasi (ex-compagnon des Rolling Stones) à la sonorisation : sep tmusiciens plongés dans/concentrés sur des partitions scrupuleusement déchiffrées, sept musiciens jouant toujours ensemble, sans discontinuer, une musique en forme d'anneau de Moebius, deux dimensions plus une : l'infini. Le 8 est son symbole, debout. Courts motifs de huit notes ou multiples de huit répétés sans se lasser, pendant huit ou seize mesures, modifications internes légères, une mesure répétée sur un signe de tête — un grand « oui ! » silencieux et autoritaire de Phil Glass.*

Dire beaucoup de choses en peu de notes ? Certaines musiques « spirituelles » (le rituel Pudja, par exemple) s'y consacrent depuis des siècles. Phil Glass, dans sa musique de verre, insère des subtilités occidentales. Des subtilités quand le principe même, la fin de cette musique est de ne pas cesser. Certains spectateurs, le crâne rasé, assis sur les marches dans la position du lotus, écoutaient fixement. Musique de l'extase ? « Om » répondent-ils. Le Tout.

YVES BOURDE.

★ Ce concert de Phil Glass est diffusé dans son intégralité le 7 décembre, de minuit à 2 heures, sur France-Musique.

CONCERTS EN FIN D'APRÈS-MIDI

Les concerts de fin d'après-midi, dont l'heureuse mode a été lancée par le Théâtre de la Ville, connaissent des fortunes diverses : la petite salle du Palais des congrès est en général plus courue le mardi que la salle Gaveau le mercredi ; est-ce parce que la première offre des programmes et des formations plus variés que la seconde qui présente de courts récitals ? C'est plutôt sans doute parce que Gaveau, le soir, est un petit îlot de lumière dans un quartier de bureaux déjà désertés, alors que le Théâtre de la Ville et le Palais des congrès sont des lieux de passage vivants où il fait bon s'arrêter une heure.

La musique était cependant douce et fort agréable à Gaveau lorsque Sylvaine Billier et Clara Bonaldi, ce duo de jeunes femmes qui a obtenu naguère le grand prix du concours de Munich, y jouèrent l'autre soir un brelan de sonates piano et violon de Beethoven. Le jeu bien modelé et musclé, assez éclaboussant, de la pianiste contrastait, parfois à l'excès, avec la sonorité fragile et souple, sans rugosité ni raideur, de la violoniste dont le corps cambré ou détendu accompagne avec grâce le mouvement même de la musique. Des interprétations très harmonieuses, parfois espiègles, toujours du style le plus fin.

J. L.

★ Sylvaine Billier et Clara Bonaldi ont gravé récemment chez Arion une très bonne version des deux sonates de Fauré.

MENACE DE GRÈVE À L'OPÉRA POUR UNE ÉMISSION TÉLÉVISÉE

L'enregistrement de la représentation des *Contes d'Hoffmann* à l'Opéra qui devait avoir lieu le 15 décembre pour être diffusé sur TF 1 pendant les fêtes de fin d'année risque d'être annulé par une grève des machinistes qui veulent exprimer leurs revendications salariales. Des négociations entre les syndicats et la direction sont en cours.

Cinéma

« Sao Bernardo », de Leon Hirszman

Avec Glauber Rocha, Leon Hirszman est probablement le représentant le plus achevé du mouvement artistique du début des années 60 intitulé *cinema novo*. Pour la première fois dans l'histoire d'un pays sous-développé, le Brésil, des cinéastes ont affirmé l'importance de leur art comme expression d'une culture nationale, et même comme facteur primordial de développement de cette culture.

Dix ans après Nelson Pereira dos Santos et son adaptation de *Vidas secas*, Leon Hirszman prend son tour un roman de Graciliano Ramos, *Sao Bernardo*, et le passe au crible d'une analyse filmique particulièrement efficace. Hirszman n'a pas cherché à tricher avec la structure romanesque ; il emploie une technique de récit qui surenchérit sur le factice d umatériau littéraire — le film est pratiquement raconté à la première personne, — le « relève » et le dialectise par un traitement quasi documentaire des événements décrits, où le décor naturel, la couleur, le son direct, l'utilisation du plan-séquence, jouent un rôle essentiel.

Le thème est simple et dépouillé au possible. Un ancien manœuvre devient un jour propriétaire de la plantation où il avait travaillé. Son ascension sociale est progressive et ininterrompue. Elle trouve son accomplissement dans son mariage avec l'institutrice du village voisin, qui ne lui masque pas la vérité : elle l'épouse pour son argent, passe, en quelque sorte, un contrat. Ce mariage échoue, et Paulo Honorio, le mari, ronge son frein, découvre la jalousie, étale à longueur de commentaire sa passion incontrôlée.

La politique au premier degré, comme reflet du sens politique profond du film, s'inscrit un moment sur l'écran : Paulo Honorio devient fou de rage devant cette conscience féminine qui pose des questions, a de « mauvaises idées ». Nous sommes au lendemain de la crise mondiale de 1929, comme dans le film chilien de Miguel Littin, *la Terre promise*. Le communisme, entrevu du fond de la campagne, le communisme russe, est un sujet de conversation, de discussions passionnées, contradictoires.

« *Mais le sujet réel*, précise Léon Hirszman dans une interview, *ce qui m'intéresse surtout, ce sont les rapports que l'on peut établir entre l'économie politique et l'ethnologie..., le rapport du fétichisme de l'argent avec le capital.* » Il évacue complètement la notion de roman bourgeois — psychologie, grands événements — comme celle d'« auteur » si amoureusement cultivée par tant de cinéastes et de critiques occidentaux. Il donne « objectivement » à voir. Il fait se rejoindre sans effort ni ostentation les termes arbitrairement antagonistes de « documentaire » et de « fiction ». Au spectateur de dégager la morale d'une œuvre exemplaire qui pourrait ouvrir la voie demain (le film date de 1972) à un authentique cinéma populaire.

LOUIS MARCORELLES.

★ Entrepôt (v.o.).

« Tant qu'il y a de la guerre, il y a de l'espoir » d'Alberto Sordi

Acteur comique très populaire en son pays, Alberto Sordi a promené, dans de nombreuses comédies de mœurs à l'italienne, un type « d'homme moyen », un peu veule, un peu fat, aux prises avec les femmes et les pièges de la société. Depuis dix ans, il a, de temps à autre, écrit et réalisé lui-même quelques films. *Tant qu'il y a de la guerre, il y a de l'espoir* (1974) nous apporte un échantillon de son inspiration personnelle et de ses ambitions.

Alberto Sordi a voulu faire une satire virulente, délivrer un « message ». Il s'est donc placé au premier plan, en s'incarnant dans un personnage psychologiquement élaboré qui doit donner à réfléchir avant d'apporter, lui-même, aux spectateurs, la moralité de la fable. Ce personnage, Pietro Chiocca, est un représentant très officiel de firmes privées en armement de guerre auprès des jeunes républiques d'Afrique. Il fait ce métier sans autre passion que de bien vendre des armes parfois hors d'usage. Il est roublard et efficace, mais il trime pour procurer à sa femme — jolie, arriviste et dépensière (Silvia Monti) — et à ses enfants tous les agréments d'une vie ultra-bourgeoise dans la bonne société de Milan.

Acteur-réalisateur, Alberto Sordi s'évertue à décrire la prise de conscience de Chiocca par des gags agressifs (une sorte de dénonciation de « l'humour blanc » à l'égard des Noirs africains) et des séquences dramatiques. Le marchand d'armes découvre, en fin de compte, la réalité de la guerre et fustige, dans un beau discours, tous les profiteurs inconscients de la société de consommation. Sordi a la foi, il en est touchant, mais il ne soulève pas les montagnes. Dans le mélange des genres — que pratiquent si bien Comencini et Risi, dont il fut l'interprète — sa mise en scène reste plate comme le trottoir usé des bonnes intentions.

JACQUES SICLIER.

★ Studio Jean-Cocteau (v.o.).

■ Henri Tachan et les frères Jolivet participeront au gala de Noël des étudiants en pharmacie, qui aura lieu, ce vendredi à 22 heures, au Palais des congrès.

Formes

PETITE SUITE ROMANDE

Il n'est pas toujours plaisant d'avoir à choisir. Pour partir à la découverte, voire à la redécouverte, d'artistes qu'il importe de sauver du silence, faut-il se priver, ou paraître se priver, de manifestations plus éclatantes ? Telle la triple consécration de Bazaine, dont (jusqu'à demain) les aquarelles sont encore visibles chez Villand et Galanis, et les tapisseries au Musée d'art moderne de la Ville de Paris — musée qui rend un somptueux hommage à San Lazzaro : une trentaine des peintres et des sculpteurs que le fondateur de XXe Siècle avait défendus et aimés sont là, d'Arp à Zao Wou-ki.

La Suisse vient à notre rencontre. En exposant, le printemps dernier à Annecy, le Valaisan Albert Chavaz avait fait un premier pas en terre française, et j'avais été heureux (*Formes* du 10 mai 1975) de saluer sa présence parmi nous. Un second pas l'amène enfin à Paris (1). En renouvelant les éloges que je décernais alors à cet art solide, d'une permanence qui lui fait dominer les variations du goût, je les pourrais appliquer à une forte section de la peinture helvétique, sincère, austère, soumise à l'objet, ennemie de toute brillance. J'ai retrouvé des toiles qui m'avaient séduit par leur refus de séduction : les *Granges françaises*, l'*Hommage à Chambon*, etc., au milieu de nouvelles. Les paysages (beaucoup d'aquarelles) prouvent que Chavaz étend son regard outre frontières, de la Hollande à la Sicile. On aimera les natures mortes (*aux Verres*, *Table aux raisins*...), certains nus costauds, les dessins (beaucoup sont admirables), les gravures. Le Valais, et beaucoup plus que le Valais, envahit la modeste galerie suisse, toujours exigeante, et qui mérite toujours une visite.

Félix Vallotton était vaudois, lui. La publication de son *Journal 1914-1921* coïncide par chance avec une fort belle exposition rive gauche (2). Ce texte inédit occupe la majeure partie du tome III des *Lettres et documents* présentés par Gilbert Guisan et Doris Jakubek avec un appareil critique exemplaire (3), dont j'ai commenté les deux premiers volumes le 23 août dernier. Vivant témoignage d'un Suisse devenu français, aux nerfs mis à vif par l'événement.

Au début, sous le choc, la peinture est brutalement mise en cause. C'est pourtant « chargé d'une mission artistique aux armées » qu'il ira sur le front du 7 au 23 juin 1917 et en ramènera des visions et des images terribles. Le travail continue et la vie quotidienne. Les réflexions de Vallotton, qui rêve de revenir au « paysage historique » de Poussin, son dieu, qui s'interroge sans cesse, anxieux, sur son art, permettent une utile confrontation avec les tableaux exposés. Ainsi, le 6 janvier 1917 il note : « *Fini la baigneuse groseille, c'est bleu et rose, un peu boîte à bonbons.* » La dame, on la voit ici, assise sur un rocher, dans l'eau. Devant ces œuvres qui, selon Paul Budry dans son étude de la même année, sont « *un pont jeté par dessus tout l'impressionnisme entre le classique d'avant-hier et le classique renaissant* », en quelque sorte réactionnaire (l'homme l'était aussi si l'on prend au sérieux ses boutades et ses jugements politiques) ; devant le *Cadavre* qui ne doit pas être le même que celui dont il parle, mais la répétition du thème amplifie le sens de cet aveu : « Je prends à cela un goût morbide » ; devant tant de toiles que leur froid réalisme devrait remettre « dans le vent », on ne peut que reprendre maints regards lucides sur lui-même. Venant d'évoquer la bande d'amis dont les noms reviennent tout le temps dans le *Journal* — Maurice Denis, Marquet, Vuillard, Bonnard, — il ajoute : « *Je fais dans le peloton la note amère.* » Il se plaint de n'aller pas très loin sur « *les terres désolées de la métaphysique picturale* ». S'il se laisse (souvent) aller à l'émotion, il préfère « *des œuvres plus arides et qui me tiennent plus à la peau* ». En voici. Des paysages sévères, nets, tranchants. *La Mer à Deauville*, *Baignade à Etretat*. Un *Jambon* obsédant. L'apparition fantastique de la *Dent d'Oche*, émergeant des nuages, réduite aux arêtes de son squelette minéral... Et, parmi les croquis de guerre, un Verdun avec des hachures triangulaires qui annoncent Jacques Villon. Un choix des bois qui ont fait le renom de Vallotton illustrateur, de portraits sans indulgence, de scènes féroces, complète ce raccourci d'une œuvre qu'on n'a pas souvent l'occasion de saisir dans sa diversité.

Revenons au pays de Vaud. Lausanne a célébré cette année le centième anniversaire de l'écrivain Edmond Gilliard, et aussi, avec plus de faste, le septième centenaire de sa cathédrale, qui a donné lieu à une exposition des plus courues et à la publication d'un savant ouvrage collectif, splendidement illustré (4). Lausanne, « sœur de Chartres », n'hésite pas à proclamer le médiéviste Georges Duby. C'est merveille de suivre par le détail l'élaboration rationnelle et mystique de l'édifice à partir des recherches des abbayes bourguignonnes où la mathématique était reine. Je gage que Gilliard eût trouvé une singulière concordance entre ses spéculations ésotériques et l'exégèse hermétique, due à Henri Cevey, de l'architecture, de la Grande Rose, des vitraux chargés de sens et de couleurs de la cathédrale, vitraux dont le plus étrange représente la Vierge allaitant un poisson.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Galerie suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice.

(2) Galerie Alfred Vallotton, 41, rue de Seine.

(3) Bibliothèque des arts, 3, place de l'Odéon. Prix : 72 F.

(4) *Merveilleuse Notre-Dame de Lausanne, cathédrale bourguignonne ?* Bibliothèque des arts. Prix : 168 F.

C'était la France ! ou *La vie quotidienne des Français avant 1914.*

C'est le titre d'un album que se proposent de publier les Éditions du Chêne, mais, originalité de cet album, ce sont les Français eux-mêmes qui vont le composer.

En effet, à partir du 21 novembre et jusqu'au 31 décembre, les auditeurs de R.T.L. vont être invités à rechercher et à transmettre tous leurs documents photographiques relatifs à la période d'avant 1914.

Pour mener à bien cette opération, ce sont les magasins du groupe CAMARA, premiers distributeurs français de matériel photo, ciné, son, qui assureront la collecte et la reproduction des documents photographiques qui leur seront confiés.

Passé cette date, un jury de personnalités sélectionnera les documents destinés à être publiés dans l'album « C'était la France », dont la sortie est prévue pour le mois de juin 1976.

Chaque document publié vaudra à son propriétaire l'envoi d'un exemplaire hors commerce de l'album.

En bref

Théâtre

« Voyage au centre de la Terre »

Le *Voyage au centre de la Terre*, descente aux entrailles, approche d'un interdit, parcours fantasmagorique qui dérègle les boussoles et laisse dans leur ignorance les explorateurs — un vieux savant et son jeune disciple, accompagnés de leur guide, efficace Vendredi de ces Robinson de la science — touche aux sourdes terreurs de l'enfance, à une mythologie très freudienne. Claude Risac — metteur en scène et adaptateur du roman, avec Pierre Ryngaert — a voulu, à travers Jules Verne, stigmatiser la bourgeoisie du dix-neuvième siècle, un système d'éducation qui refuse le doute, glorifie les valeurs établies.

En fait, les personnages sont caricaturés d'un trait trop facile, trop attendu, trop hésitant, pour se charger de valeur critique. Leur foi inébranlable dans la science — leur science — les aveugle sur la réalité, mais cette réalité ambiguë, dangereuse n'est jamais présente. Il n'y a pas de contrepoint, pas de contradiction. On reste dans un univers édulcoré, uniformément douceâtre.

Le spectacle est fait pour les adultes et pour les enfants. Peut-être en découvrant l'histoire, en y réagissant, lui apporteront-ils une spontanéité frondeuse, une vitalité qui lui font bien défaut.

C. G.

★ Théâtre des Amandiers de Nanterre (en matinée, et le jeudi à 21 heures).



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Don Giovanni.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Partage de midi.
Odéon, 20 h. 30 : la Sonate des spectres.
Chaillot, salle Gémier, 20 h. 30 : Vingt-quatre heures. — Grande salle, 18 h. 30 et 21 h. 30 : Hubert Paganini.
TEP, 20 h. 30 : Coquin de coq.
Petit TEP, 20 h. 30 : Fragments pour Guevara.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Valses de Vienne.
Nouveau Carré, 17 h. 30 : Atelier musique ; 21 h. : Lucrèce Borgia ; 20 h. 45 : Jam Hoot.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Lluis Llach ; 20 h. 30 : La guerre de Troie n'aura pas lieu.

Les autres salles

Antoine, 20 h 30 : le Tube.
Athénée, 21 h. : l'Arrestation.
Bouffes-Parisiens, 21 h. : la Grosse.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Ah-Kiou. — Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : l'Age d'or.
Centre culturel du Marais, 19 h. : la Compétition-Théâtre Image III ; 21 h. 15 : les Saltimbanques.
Centre culturel 17, 20 h. 30 : Dormir debout.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h 45 : les Frères Jacques.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Elle, elle et elle ; 22 h. : l'Homme sang ; 23 h. 15 : Douby
Daunou, 21 h. : Monsieur Masure.
Deux-Portes, M. J. C., 20 h. 30 : les Mauvais Bergers.
Edouard-VII, 21 h. : Viens chez moi, j'habite chez une copine.
Européen, 21 h. : Jean's ou le Fou d'Assise.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 45 : Butley.
Gymnase, 20 h. 30 : le Black Mikado
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Ce soir on fait les poubelles ; 22 h. : Sade.
Madeleine, 20 h. 30 : Peau de vache.
Mathurins, 21 h. : Antigone.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Michodière, 20 h. 30 : Gog et Magog.
Moderne, 20 h. 45 : Hôtel du Lac.
Montparnasse, 14 h. 30 : le Malade imaginaire ; 18 h. 30 : Chant profond de la Bretagne ; 21 h. : Félix Leclerc.
Mouffetard, 20 h. 30 : Feux de rouille ; 22 h. : Benoist Mary Story
Nouveautés, 21 h : les Deux Vierges.
Œuvre, 21 h. : Monsieur Klebs et Rozalie.
Olympic-Entrepôt, 22 h. : A toutes les gloires de France.
Palace, 22 h. 30 : la Pyramide.
Palais-Royal, 14 h. 30 : Je chante les couleurs ; 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h 30 : Moby-Dick.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : la Caverne d'Adullam.

Vendredi 28 novembre

Ranelagh, 20 h. 15 : Mea Culpa.
Récamier, 14 h. 30 : Jacques le Fataliste et son maître.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Croque-Monsieur.
Salle Valhubert, 20 h. 30 : le Distrait.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Besoin d'ailleurs
Studio-Théâtre 14, 20 h. 45 : Andromaque.
Tertre, 22 h. 30 : Aristide Bruant.
Théâtre Campagne - Première, 20 h. 30 : Catherine Lara ; 22 h. : Zouc.
Théâtre de la Cité universitaire, la Resserre, 21 h : Mademoiselle Julie. — Grand Théâtre, 21 h. : Rashomon.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : les Poings crispés dans l'ombre.
Théâtre Essaïon, 20 h. 30 : Bilitis.
Théâtre de l'Etincelle (église américaine), 20 h. 30 : Richard II.
Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h 30 : Des journées entières dans les arbres. — Petite salle, 20 h. 30 : C'est beau ; 22 h. 15 : l'Ombre de Verdi sous les ormes de ma mère.
Théâtre de la péniche, 20 h. 30 : Un Farré peut en cacher un autre ; 22 h. 30 : Julos Beaucarne.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 45 : Hamlet
Théâtre Treize, 20 h. 30 : l'Avare.
Théâtre Tristan-Bernard (ex-Charles-de-Rochefort), 20 h 45 : le Troisième Témoin.
Troglodyte, 22 h. : les Retrouvailles de l'imaginaire.
Variétés, 20 h. 30 : l'Autre Valse.

Les théâtres de banlieue

Antony, Théâtre Firmin-Gémier, 22 h. : les Rentretiens avec le professeur.
Arcueil, Foyer culturel, 21 h. : E. Bielosow, piano, et P. de Brito, violoncelle (Beethoven).
Argenteuil, M.J.C. : Ch. Grimm, P. Dieghi, Djalma.
Bondy, hôtel de ville, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. A. Sabouret (Mendelssohn, Mozart, Hugon, Haydn).
Boulogne, T. B. B., 20 h. 30 : Leny Escudero.
Choisy-le-Roi, Théâtre Paul-Eluard, 21 h. : la Main ouverte, gare au corbu.
Colombes, église Saint-Pierre-Saint-Paul, 20 h. 30 : G. Zamfir.
Créteil, Maison des arts, 20 h. : Lear ; 20 h. 30 : le Soliste de Zagreb (Vivaldi, Bartok, Bach, Odak, Haendel).
Eaubonne, M. J. C., 21 h. : F. [illegible]ranger.
Gennevilliers, salle des Grésill[illegible], 20 h. 45 : la Foi, l'Espérance e[illegible] Charité.
Nanterre, Théâtre des Amand[illegible], 14 h. : Voyage au centre d[illegible] Terre.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Phi[illegible], 20 h. 30 : Figaro-ci... Figaro-là
Sartrouville, Théâtre de Sartrou[illegible], 21 h. : la Cuadra de Séville.
Versailles, Théâtre Montansier, 21 [illegible] Colombe.

Les cafés-théâtres

Abbaye, 20 h. : Kennedy's Child[illegible]
Au Bec fin, 20 h. 45 : Nadine M[illegible] 22 h. : les Amours de Jacque[illegible] Fataliste ; 23 h. : Corinne Cou[illegible] 18 h. 30 et 24 h. : Blue Bell B[illegible]
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : A. [illegible]tayer ; 21 h. 30 : Y. Dau[illegible] 22 h. 30 : M. Sergent.
Café d'Edgar, 21 h : Opéra-Sa[illegible] 22 h. 15 : Frissons sur le sec[illegible]
Café de la Gare, 20 h. et 22 h. le Graphique de Boscop.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. l'Architecte et l'Empereur [illegible]syrie.
Coupe-Chou, 21 h 30 : Néo-Cid
Cour des Miracles, 23 h. : Do[illegible] 20 h. et 24 h. : Max Guiguett[illegible]
Fanal, 20 h. 45 : Jacques le [illegible]liste ; 22 h. 30 : Marie la Rose.
Hotel Hérouet, 20 h. 30 : A[illegible] toujours.
Petit Casino, 21 h. : Monte[illegible] 22 h. 30 : Cami.
P'tit Théâtre, 22 h. : Frank En[illegible] A Paris ; 23 h. 30 : La pipe ne pipe plus.
Sélénite, salle 1, 20 h. 30 : la J[illegible]sière ; 22 h. 30 : la Grimac[illegible] Salle 2, 20 h. 30 : Jean de l'C[illegible] 23 h. 30 : Peau d'homme.
Vieille Grille, 21 h. 30 : Si ce[illegible] l'ouïe, c'est donc ton père

Festival d'automne

Chapelle de la Sorbonne, 22 [illegible] le Grand Prisme, spectacle a[illegible]visuel.

Les concerts

Voir Théâtres de banlieue.
Hôtel Hérouet, 20 h. 15 : S. Es[illegible] piano, et le Trio Revival (Bac[illegible]
Sorbonne, 12 h. 30 : Musique [illegible]tale.
Salle Gaveau, 20 h. 30 : G. Har[illegible] soprano, et U. Reinemann, [illegible]ton, avec Ch. Ivaldi, piano ([illegible]bert, Brahms, Schumann).
Eglise Saint-Germain-des-[illegible] 20 h. 30 : O. Bailleux, [illegible] (Schlick, Cabezon, Obrecht, [illegible]race, Mayone, Scheidt).
Théâtre des Champs-Ely[illegible] 20 h. 30 : Orchestre philha[illegible]nique des Pays de la Loire, J.-Cl. Casadesus, avec S. Iw[illegible] piano (Mozart, Beethoven, [illegible]vinski).
Eglise de la Maison-Bla[illegible] 20 h. 45 : O. Allouard-Camy [illegible]chelbel, Schumann, Franck, [illegible]siaen).

SPECTACLES

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : le Mensonge de Nina Petrovna, de V. Tourjansky ; 18 h. 30 : C'est arrivé demain, de R. Clair ; 20 h. 30 : Husbands, de J. Cassavetes ; 22 h. 30 : Lancelot du Lac, de R. Bresson ; 0 h. 30 : Don't look back, de D.A. Pennbaker.

Les exclusivités

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).

ALLEGORIE (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86), à 14 h., 15 h. 40, 22 h. 10.

L'ARBRE DE GUERNICA (Fr.) (*) : Omnia, 2e (231-39-36) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Liberté, 12e (343-01-59) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) (sous réserves) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Plaza, 8e (073-74-55).

LA BATAILLE DU CHILI (Chil., v. o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13).

BLACK MOON (Fr.) : Pagode, 7e (551-12-15).

CATHERINE ET Cie (Fr.) (*) : Royal Passy, 16e (527-41-16) ; Marignan, 8e (359-92-82).

LE CHANT DU DEPART (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).

LE CHAT ET LA SOURIS (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Cinoche-de-Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Studio République, 1e (805-51-97).

LA CHEVAUCHÉE SAUVAGE (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Arlequin, 6e (548-62 25) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Orléans, 14e (580-03-75) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Boul'Mich', 5e (033-48-29).

CHOBIZENESSE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

LA COURSE A L'ECHALOTE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Wepler, 18e (387-56-07) ; Diderot, 12e (343-19-29).

COUSIN, COUSINE (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-82), Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Panthéon, 5e (033-15-04). Cluny-Palace, 5e (033-07-76).

LA DERNIERE TOMBE A DIMBAZA (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).

LE DROIT DU PLUS FORT (All., v.o.) (**) : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).

L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

FLIC STORY (Fr.) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montparnasse, 15e (326-22-17), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

LA FLUTE ENCHANTEE (Suéd., v.o.) : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Vendôme, 2e (073-97-52). — V.f. : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LES GALETTES DE PONT-AVEN (Fr.) (*) : Bretagne, 6e (222-57-97), Ermitage, 8e (359-15-71), Capri, 2e (508-11-69).

GUERRE ET AMOUR (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47). — V.f : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

cinémas

H MUSIC (A., v.o.) : Grands Augustins, 6e (633-22-13).

HESTER STREET (A., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13), Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

HISTOIRE D'ADELE H (fr.) : Biarritz 8e (359-42-33), U.G.C.-Odéon 6e (325-71-08), Bienvenüe-Montparnasse 15e (544-25-02), Murat 16e (288-99-75).

HISTOIRE D'HOMMES (A.) (**) (v.o.) : Bilboquet 6e (222-87-23), Hollywood-Boulevard 9e (770-10-41), Studio Galande 5e (033-72-71).

HISTOIRE DE PAUL (Fr.) : la Clef 5e (337-90-90).

HU-MAN (Fr.) : Templiers 3e (272-94-56).

L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A.) (v.o.) : Ermitage 8e (359-15-71) (en soirée). v.f. : Ermitage 8e (en mat.), Rex 2e (236-83-93), Miramar 14e (326-41-02), U.G.C.-Gobelins 13e (331-06-19), Mistral 14e (734-20-70), Terminal-Foch 16e (704-49-53), Cambronne 15e (734-42-96), Images 18e (522-47-94), Cinémonde-Opéra 9e (770-01-90).

L'INCORRIGIBLE (Fr.) : U.G.C.-Gobelins 13e (331-06-19), Cluny-Ecoles 5e (033-20-12), Bretagne 6e (222-57-97), Normandie 8e (359-41-18), Rex 2e (236-83-93), Paramount-Maillot 17e (758-24-24), Paramount-Opéra 9e (073-34-37), Paramount-Montmartre 18e (606-34-25), Paramount-Orléans 14e (580-03-75), Publicis-Saint-Germain 6e (222-72-80), Magic-Convention 15e (828-20-64).

L'INDE FANTOME (Fr.) : Olympic 14e (783-67-42).

INDIA SONG (Fr.) : Le Seine 5e (325-92-46), à 14 h. 45, 17 h. 15, 20 h. et 22 h. 15.

JANIS JOPLIN (A.) (v.o.) : La Clef 5e (337-90-90), U.G.C.-Marbeuf 8e (225-47-19).

MILESTONES (A.) (v.o.) : Action-Christine 6e (325-85-78).

LA MORT D'UN GUIDE (Fr.) : Bonaparte 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf 8e (225-47-19).

NASHVILLE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Luxembourg, 6e (633-97-77), St-Germain-Studio, 5e (033-42-72). V.f. : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

LES ONZE MILLE VERGES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Quintette, 5e (033-35-40), Murat, 16e (288-99-75).

PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Quintette, 5e (033-35-40), Hautefeuille, 6e (633-79-38). V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Marignan, 8e (359-92-82), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), ABC, 2e (236-55-54), Calypso, 17e (754-10-68).

PARLEZ-MOI D'AMOUR (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-84), Français, 9e (770-33-88), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Nations, 12e (343-04-67), Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

PHASE IV (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29). V.f. : Trois-Haussmann, 9e (770-47-55).

POUR ELECTRE (Hong., v.o. : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

QUAND LA VILLE S'EVEILLE (Fr.) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Normandie, 8e (359-41-18), Rex, 9e (236-83-93), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34).

LE RETOUR DE LA PANTHERE ROSE (A., v.o.) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38). V.f. : Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11), Cambronne, 15e (734-42-96), Gaumont-Gambetta, 20e 797-02-74).

ROYAL FLASH (A., v.o.) : Danton, 6e (326-08-18) ; Mercury, 8e (225-75-90). — V.f. : Cambronne, 15e (734-42-96) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

Les films nouveaux

CHRONIQUE DES ANNEES DE BRAISE, film algérien de Lakhdar Hamina, avec Jorgo Vayagis, Larbi Sekkal, Cheik Nourredine, Lakhdar Hamina. — V.o : Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Caméo, 9e (770-20-89), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE SAUVAGE, film français de Jean-Paul Rappeneau, avec Catherine Deneuve et Yves Montand. — Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Caravelle, 18e (387-50-72), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Fauvette, 13e (331-60-74), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Victor-Hugo, 16e (727-49-75).

ATTILA 74, film grec de Michael Cacoyanis. — V.o. : La Pagode, 7e (551-12-15)

T'AS PAS 100 BALLES ? (BROTHER CAN YOU SPARE A DIME ?), film anglais de Philip Mora. — V.o : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Dragon, 6e (548-54-74), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Mayfair, 16e (525-27-06), 14 Juillet, 11e (700-51-13).

TANT QU'Y A DE LA GUERRE, Y'A DE L'ESPOIR, film italien d'Alberto Sordi, avec Alberto Sordi. — V.o. : Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).

FILM, film américain de Samuel Beckett, avec Buster Keaton, et JEU, film irlandais de Reginald Grey, avec Laurent Terzieff. — Le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h. et 22 h.

LE LIBAN DANS LA TOURMENTE, film de Jocelyn Saal et Jorg Stocklin. — Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).

SAO BERNARDO, film brésilien de Léon Hirszman, avec Othon Bastos, Isabel Ribeiro. — V.o. : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42)

SHAMPOO (A., v.o.) : Biarritz, 8e (deux salles) (723-69-23) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08). — V.f. : U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Helder, 9e (770-11-24)

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; U.G.C.-Biarritz, 8e (359-42-33). — V.f. : Nation, 12e (343-04-67) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17).

LE SECRETAIRE AUX MILLE ET UN TIROIR ou LE SUJET (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86), à 17 h. 10, 18 h. 50, 20 h. 30.

SOUVENIRS D'EN FRANCE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40)

LE TELEPHONE ROSE (Fr.) : Le Paris, 8e (359-53-99) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Maxeville, 9e (770-72-87) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA TOILE D'ARAIGNÉE (A., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; France-Elysées, 8e (723-71-11). — V.f. : Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Maxeville, 9e (770-72-87) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

LES TROIS JOURS DU CONDOR (A., v.o.) (*) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Mistral, 14e (734-20-70) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97)

LE VIEUX FUSIL (Fr.) : George V, 8e (225-41-46) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Marivaux, 2e (742-83-90) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

LE VOYAGE DES COMEDIENS (Grec, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

INSTITUT

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'élection de M. Félicien Marceau et la démission de M. Pierre Emmanue[l]

L'Académie française a élu, jeudi, M. Félicien Marceau au siège précédemment occupé par Marcel Achard, au cours d'une séance qui a dû être orageuse si l'on en juge par les votes hostiles de plusieurs membres et la démission, donnée avec éclat, de M. Pierre Emmanuel.

L'élection a été obtenue au premier tour de scrutin par 15 voix à M. Félicien Marceau, 2 au vicomte de Venel, 3 bulletins blancs, 7 bulletins blancs marqués d'une croix et 1 bulletin nul. Il y avait 28 votants mais, à cause de la nullité de 4 bulletins (blancs non marqués d'une croix ou nul), il ne restait que 24 suffrages valables, et la majorité absolue ne requérait treize.

Après la proclamation des résultats et avant de quitter la salle des séances, M. Pierre Emmanuel a déposé sur le bureau de l'Académie la lettre de démission que nous publions d'autre part « in extenso » et que le communiqué de presse ne reproduit pas dans son intégralité.

Selon la tradition, le nouvel élu devrait être reçu par... M. Pierre Emmanuel, puisque ce dernier était directeur en exercice à la mort de Marcel Achard. Mais il est courant que le récipiendaire soit accueilli par un autre membre de l'Académie.

Le cas n'est pas nouveau. A la suite de l'élection de Littré, le 30 décembre 1871, Mgr Dupanloup avait envoyé sa démission. Depuis 1863, l'évêque d'Orléans menait une campagne furibarde contre « l'illustrateur de l'athéisme », à qui il avait barré une première fois l'accès à l'Académie. Et, le 14 mai 1959, l'échec de l'élection de M. Paul Morand — ultérieurement élu — avait entraîné la démission de Pierre Benoît. Dans les deux cas, l'Académie n'avait pas accepté ces départs.

M. Jean Mistler, secrétaire perpétuel, pense qu'en ce qui concerne la démission de M. Pierre Emmanuel l'Académie prendra, lors d'une séance ultérieure, une décision identique. Mais de toute façon on doute que celui qui fut, dans les années noires, le poète de la Résistance — « Jours de colère », « La liberté guide nos pas », — reparaisse jamais sous la Coupole. L'actuel président de l'Institut de l'audio-visuel, président aussi de l'Association internationale pour la liberté de la culture, du Pen-Club français, etc., avait été élu en 1968 au siège du maréchal Juin. Demeuré fidèle à ses options fondamentales (il le dit clairement dans le texte rend[u] public), il estime que la présence du nouv[el] académicien est une injure à l'honneur nationa[l].

Car il s'agit, on le devine, de faits qu[i] remontent à l'occupation, les seuls qui da[ns] un passé relativement récent ont provoqué de[s] remous au sein de l'Académie, qui avait d[û] radier Abel Bonnard et Abel Hermant en 194[.] le maréchal Pétain et Charles Maurras en 194[.] Les deux premiers furent remplacés en 194[.] les deux autres ne le furent qu'après leur mor[t].

Des exclus, il y en eut d'autres en des temp[s] très anciens, tel l'abbé de Saint-Pierre, ra[yé] de la Compagnie au début du XVIII[e] siéc[le] pour avoir écrit le « Discours sur la polys[y]nodie », critique du pouvoir absolu. Son sièg[e], lui aussi, resta vide jusqu'à son décès.

La lettre de M. Pierre Emmanuel

Voici le texte de la lettre remise à M. Jean Mistler après l'élection de M. Félicien Marceau :

« Monsieur le secrétaire perpétuel,

» A ma demande, vous avez bien voulu porter à la connaissance de nos confrères présents à la séance du 6 novembre un document sur le passé de M. Félicien Marceau en Belgique sous l'occupation. Je vous ai prié, le 13 novembre, d'adresser ce document à tous les autres membres de l'Académie. Vous m'avez répondu que le procès-verbal de la séance du 6 mentionnait que ce document était tenu à la disposition de ceux de nos confrères qui en demanderaient communication. Comme il n'est pas d'usage d'adresser aux académiciens le procès-verbal des séances, je ne puis, malgré la courtoisie de votre réponse, interpréter celle-ci que comme un refus de l'Académie d'informer nos confrères de faits qui pouvaient, connus de tous à la veille d'une élection aussi significative, déterminer radicalement certains choix.

» En trente-cinq ans, un homme peut changer et juger rétrospectivement celui qu'il fut dans sa jeunesse. Ce jugement n'est pas affaire de littérature, mais de conscience. Je ne me permets pas de douter de celle de M. Félicien Marceau. Celui-ci trouva en France un asile, puis il reçut notre nationalité. Je ne m'élève ni contre l'hospitalité qu'il reçut, ni contre sa naturalisation elle-même.

» M. Marceau est un bon écrivain : si l'Académie française était un club, et qu'il y fût admis par la majorité de ses membres, je m'inclinerais devant leur choix. Mais l'Académie française n'est pas un club : c'est une des plus anciennes et des plus prestigieuses institutions de la France. En elle, comme en toutes nos grandes institutions, repose l'honneur national. Il ne me semble pas que celui-ci s'accommode de la présence de M. Félicien Marceau dans notre compagnie.

» Certains de nos confrères ont défendu cet honneur d'une manière plus éminente que moi, et je ne prétends pas, par une conviction qui n'engage que moi-même, m'inscrire contre leur droit de juger cette élection autrement que je ne le fais. Mais je me regarderais comme infidèle à la parole humaine et au souvenir de ceux qui, pour l'amour d'elle et de sa vérité, ont péri dans l'Europe de Hitler, si j'acceptais cette élection et cette majorité comme le veut toujours la coutume. Je n'accepte pas la présence de M. Félicien Marceau sur les bancs de l'Académie.

» Allant ainsi contre la majorité, je dois, à mon très grand regret, en tirer la conséquence logique. Voilà sept ans et demi que j'ai l'honneur d'être des vôtres, et pas un instant je n'ai cessé d'être sensible à cet honneur et reconnaissant à ceux qui me l'avaient fait. Mais je crois qu'aujourd'hui votre majorité vient de commettre une faute, et que l'honneur de faire partie de l'Académie en sera désormais moins grand. Les statuts que cette dernière s'est donnés dans sa séance du 21 juin 1816 ne prévoient parmi nous de places vacantes que par la mort de leur dernier occupant. Ils n'envisagent pas que cet occupant puisse se démettre, mais rien en eux ne le lui interdit. Je dépose donc ma démission sur le bureau de l'Académie, qui décidera ce qu'il convient de faire de mon fauteuil vide.

» Pour moi, je ne me considère plus comme membre de votre compagnie. Je la quitte avec une profonde tristesse, et je la salue en tous ses membres une dernière fois.

» Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le secrétaire perpétuel, l'expression de ma haute considération. »

LE NOUVEL ÉLU : Pierre Emmanuel n'a rien à dire sur mon honneur.

« M. Pierre Emmanuel n'a rien à dire sur mon honneur, a déclaré Félicien Marceau, *et je n'ai aucune opinion à émettre sur son geste. Mais,* a-t-il ajouté, *il est insensé qu'un Français remette en question une décision prise par d'autres Français... J'ai été naturalisé français en 1959. Mon dossier a été étudié alors par le général de Gaulle, et le décret de naturalisation fut signé par M. Michel Debré. A cette occasion j'ai donc eu à m'expliquer devant les autorités françaises. »*

En Belgique

REVANCHE POUR LES UNS RÉSIGNATION POUR LES AUTRES

Le journal bruxellois *le Soir* écrit :

« M. Pierre Emmanuel, qui participa activement à la Résistance française, a fait en son nom la déclaration que l'on connaît. Il nous serait difficile d'en désapprouver un seul mot. Nous croyons qu'elle rencontrera l'assentiment de nombre de nos compatriotes. » Ce n'est pas le talent de M. Marceau, qui est général dans tous les genres qu'il a abordés, qui est en cause. Ce n'est même plus peut-être, après trente ans, son « attitude » pendant les trois premières années de la guerre.

Le vote du 27 novembre a malgré tout surpris les milieux académiques belges.

M. Georges Sion, secrétaire perpétuel de l'Académie belge de langue et de littérature française, a été le plus modéré. *« Etonné »*, certes, il pense néanmoins que *« des activités de collaboration autrement importantes et graves que celles de M. Félicien Marceau ne valent plus aujourd'hui à leurs auteurs de difficultés ».*

M. Théo Fleischman, qui était avant la guerre directeur de l'information à la radiodiffusion belge, mais, l'occupation venue, s'en fut à Londres, il suffit de rappeler la condamnation prononcée contre M. Félicien Marceau. *« Pour le reste, je n'ai pas à émettre d'opinion sur les décisions de l'Académie française,* a dit M. Fleischman. *Quant à celle de M. Pierre Emmanuel, je la tiens pour un acte courageux et honnête. »*

Quant à M. Marcel Thiry, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie belge et membre du Sénat (Rassemblement wallon), il « *déplore* » l'élection, et approuve « *sans restriction* » M. Pierre Emmanuel.

Une ténébreuse affaire

Jusqu'au couronnement de sa carrière, Félicien Marceau aura eu à souffrir de ce que son maître Balzac eût appelé une « ténébreuse affaire », et qui lui a déjà coûté, il y a quatre ans, l'académie Goncourt. Son exil en France en 1944 par suite d'une condamnation dans son pays natal, la Belgique, à de la prison — les bonnes âmes chuchotaient même : à la mort, — cachait-ils ou non une conduite contestable durant l'occupation allemande ?

En annexe des Années courtes, *où il raconte cette période de sa vie, Félicien Marceau s'explique sur ce qu'en dépit de son peu de goût pour les gros mots, et quitte à faire rougir le futur académicien, il nomme une « connerie ». Son seul tort est, sur ordre des autorités belges et le conseil de tous, d'avoir repris, entre sa démobilisation, en août 1940 et le 15 mai 1942, date de sa démission, les responsabilités subalternes qui étaient les siennes depuis 1936 à la radio belge.*

De France, où il s'était réfugié, il a appris, en 1946, que le conseil de guerre de Bruxelles le condamnait par contumace à quinze ans de travaux forcés et 500 000 F d'amende, en raison de cinq émissions (sur trois cents) dont les allusions au traitement correct des prisonniers en Allemagne et aux bombardements alliés sur Liège auraient « servi les desseins de l'ennemi ». Un autre procès pour avoir écrit des textes littéraires dans l'hebdomadaire rexiste Voilà lui valut cinq années de détention.

Après ces condamnations qui l'ont notamment empêché de veiller sa mère à ses derniers instants, Félicien Marceau n'a pu demander la révision, le droit belge prescrivant une telle démarche dans les six mois, ni la réhabilitation, qui supposait la peine purgée, ni la grâce royale, qui impliquait de reconnaître la validité d'un jugement qu'il récuse comme « politique » et venant d'une juridiction militaire d'exception.

Le général de Gaulle et M. Michel Debré, alors premier ministre, ont estimé que ces faits ne s'opposaient pas à la naturalisation de Félicien Marceau, acquise en mars 1959. Cette caution a paru suffisante à certains académiciens, comme M. Maurice Druon, qui s'y est référé.

Y a un truc...

L'académicien Marceau va-t-il enfin convaincre le petit Félicien qu'aucun mystère ne le tenait en lisière de la société ? La logique le voudrait, mais c'est peu probable *ni* souhaitable, tant ce sentiment d'inadaptation a marqué sa vie et son œuvre.

Dès les premières pages de *Bergère légère* ou les premières répliques de *l'Œuf*, un exclu parle et nous questionne. Comment, diable ! les autres font-ils pour avoir l'air dans le coup, de plain-pied avec cette putain de vie et ces drôles de mœurs ? Qui a osé claironner qu'on pouvait s'y réveiller « frais et dispos ». Comme disait un illusionniste : s'il n'y a pas de truc, c'est fort et, s'il y en a un, ça l'est encore davantage. Mais quel truc ? Vous avez une idée, vous ? Jusqu'à *Creezy* (1969) et encore cette année avec *le Corps de mon ennemi*, le héros de Marceau est d'abord cet adolescent qui n'y pige que « pouic ».

Enfin, qu'il dit. Car il ne tarde pas à trouver la parade, sinon la clef du mystère, à la façon des bricoleurs qui utilisent l'électricité sans savoir comment ça marche. Des enfants de *l'Œuf* ou des *Elans du cœur*, à la putain de *la Bonne Soupe*, aux escrocs de *Madame Princesse* et au justicier de *le Corps de mon ennemi*, on ne tarde pas à rendre les coups reçus et à battre le « système » sur son terrain, la ruse. Les autres n'avaient qu'à pas commencer !

Ce réflexe venu de l'enfance, et sans doute avivé par l'épreuve de l'injustice, il faut croire qu'il porte au théâtre, car c'est aussi celui d'Anouilh, de Marcel Aymé. Quoi qu'on en ait dit, il est moins fait de cynisme que de pessimisme sur la nature des adultes et de leurs rapports. La bêtise et la loi de la force sont là. Ce n'est pas de la faute de Flaubert si nous vivons d'idées tout faites, ni celle d'Andersen si [le] roi est nu.

Mais ce timide, à qui Christi[ne] de Rivayre trouve joliment d[es] airs d'abbé de cour, doute que [le] salut ne vienne de meilleur[es] organisations sociales. La foi e[st] affaire privée, et même secrè[te] comme le bonheur. Pour gard[er] aux baisers leur premier parfu[m] *« de chocolat et d'abricot »* l'amour a besoin de nuit : *Be[r]gère légère*, de clandestinit[é] *les Elans du cœur*. Cont[re] l'exhibitionnisme ou les embarr[as] de la vie moderne — *Creezy*, *Preuve par quatre*, — il convie de se ménager des parenthès[es], des bulles. Pour vivre heureu[x] vivons cachés, hors de l'espa[ce] et du temps.

Ce rêve de maîtriser la dur[ée] qui est hérité, lui aussi, d'u[ne] enfance bercée par la comte[sse] de Ségur, Zénaïde Fleuriot [et] *le Grand Meaulnes*, se retrou[ve] dans la facture même de l'éc[ri]vain. Dès son premier roma[n], *le Péché de complication*, il c[ite] en exergue le *Journal des fau[x] monnayeurs* : « ... *et l'action s'engagerait pas.* » Il ne cherc[he] pas à refléter son temps ni [à] accumuler des péripéties, mais [à] nous glisser à l'oreille deux [ou] trois choses qu'il croit av[oir] mieux senties que d'autres.

Pourvu que ça chante

Ce ton de la confidence lui [est] si naturel qu'il l'a transposé [à] la scène, au mépris de toutes [les] règles, inventant et imposant [du] même coup, selon le mot de Ba[r]sacq, à qui il dut sa premi[ère] chance : le théâtre *« à la première personne »*. *L'Œuf* et [la] *Bonne Soupe*, notamment, o[nt] rayonné de ce cœur-à-cœur, [où] le héros s'adjuge les privilèg[es] du romancier moraliste, s'inte[r]pelle aux divers âges de sa v[ie], jongle avec le temps et l'espa[ce].

Les limites de cette innovati[on] c'est Marceau qui les pose l[ui]-même par le choix des êtres au[x]quels il l'applique. Contrairem[ent] à un de ses autres maîtres, Mo[n]therlant, dont les personna[ges] sont investis des plus hau[tes] charges et saisis au plus subli[me], Marceau cède à la fascinat[ion] flaubertienne pour la médioc[rité] et le quotidien, sur lesquels [sa] dérision, qui est peut-être la r[an]çon de sa pudeur, a meille[ure] prise. Avec son prédécesseur [à] l'Académie, Marcel Achard, il p[ré]fère peindre des petites gens [et] de petits sentiments.

Mais Molière, déjà, visait mo[ins] haut que Corneille, c'est le ge[nre] comique qui veut cela. Il n'e[n]lève rien à l'invention dramati[que] de Marceau ni surtout au sens [de] la formule douce-amère qui b[ai]gne toute son œuvre d'un st[yle] d'adolescent... immortel, qui n'[est] qu'à lui.

Félicien Marceau a toujo[urs] proclamé cette primauté du st[yle] grâce à quoi Utrillo nous f[ait] voir une rue Lepic que n[ous] n'aurions pas vue sans lui. Il [a] écrit dès son premier essai, *Naissance de Minerve* : « *La [lit]térature naît du cerveau [de] l'homme et non des combats [qui] l'entourent... L'écrivain doit av[oir] la liberté d'écrire ce qui [lui] chante : à condition que c[e] chante.* » C'est brillamme[nt] son cas.

BERTRAND POIROT-DELPEC[H]

(De son vrai nom Louis Care[tte], Félicien Marceau est né en 1913 [à] Cortenberg, en Belgique. Fils [de] fonctionnaire, élevé dans des collè[ges] religieux, il a suivi des études [de] droit à Louvain. Mobilisé en 19[39], il a travaillé à la radiodiffusi[on] belge jusqu'en 1942, d'où la conda[m]nation que nous évoquons d'au[tre] part.

Avant de s'établir en France en 1[9..] et de prendre la nationalité frança[ise] en 1959, il avait publié *le Péché [de] complication*, *Cadavre exquis* et *Naissance de Minerve*. Ont pa[ru] ensuite ou ont été représentés :

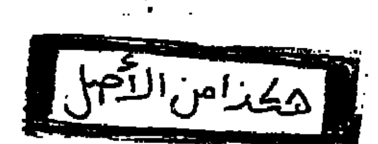
ROMANS : *Chasseneuil* (194[.]), *Chair et Cuir*, *Capri petite île* (195[.]), *l'Homme du roi* (1952), *Berg[ère] légère* (1953), *les Elans du cœ[ur]* (1955, prix Interallié), *Creezy* (19[69], prix Goncourt) et *le Corps de m[on] ennemi* (1975).

NOUVELLES : *En de secrètes no[ces]* (1953), *les Belles Natures* (195[.]).

ESSAIS : *Casanova ou l'anti-D[on] Juan* (1949), *Balzac et son mon[de]* (1955).

SOUVENIRS : *les Années cour[tes]* (1968).

THEATRE : *Caterina* (1954), *l'Œ[uf]* (1957), *la Bonne Soupe* (195[.]), *l'Etouffe-Chrétien*, *les Cailio[ts]* (1961), *la Preuve par quatre* (196[.]), *Madame Princesse* (1965), *Un [jour] j'ai rencontré la vérité* (1966), *Babour* (196[.]), *l'Ouvre-boîte* (197[.]), *l'Homme en question* (1973).



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

offres d'emploi

Dans le cadre de
L'EXPANSION
DE SON DÉPARTEMENT PHOTOCOPIE

Canon
recrute

RESPONSABLES DE DISTRICT S.A.V.

Autres postes à pourvoir

TECHNICIENS
Service Après-Vente

VOUS ETES :
— dégagé des obligations militaires ;
— titulaire d'un C.A.P., B.T., B.E. militaire, A.F.P.A. d'électrotechnicien, d'électromécanicien (ou formation équivalente). Doivent s'y ajouter des connaissances de base en électronique.

VOUS AVEZ :
— une excellente présentation.

NOUS OFFRONS :
— un travail passionnant au sein d'une équipe dynamique ;
— une voiture ;
— salaire mensuel : 2.496 F × 13 ;
— intéressement ;
(Lieu de travail : Paris et province.)

Il sera répondu à toute candidature manuscrite que nous recevrons avec C.V. + photo sous réf. 45.875 à CANON, 7, avenue Albert-Einstein, B.P. 40, 93151 LE BLANC-MESNIL.

MANPOWER
pour son DEPARTEMENT
TECHNICIENS - INGENIEURS et CADRES
recherche:
CHEF-COMPTABLE
COMPTABLE PRINCIPAL
pour missions temporaires longue durée
Envoyez C.V. d'urgence:
98, Rue Lafayette 75010 PARIS
Réponse assurée après examen confidentiel de votre C.V.

FELIX POTIN
Métro : Alma - Franklin-Roosevelt
SERVICE IMMOBILIER
recherche
GESTIONNAIRE
pour ses immeubles locatifs à Paris
— homme, 28 ans minimum ;
— capacitaire en Droit ou équivalent ;
— expérience de plusieurs années ;
— connaissances du marché locatif, commercial et habitation à Paris.
Envoyer curriculum vitae détaillé à M. SAVI, 19, avenue Montaigne, 75008 PARIS.

Fabricant Equipements et Produits Chimiques AUTO et DIESEL
recherche
DIRECTEUR EXPORTATION

Souhaité :
- âge 30 ans minimum ;
- expérience pratique export 5 ans minimum ;
- excellente connaissance anglais et allemand.

Sera responsable de :
- animation et gestion service export et réseau agents étrangers. Nombreux déplacements à l'étranger.

Rémunération fixe + intéressement sur accroissement C.A. Avantages sociaux.

Envoyer curriculum vitae avec lettre manuscrite et photo sous n° 172.053, REGIE - PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e), qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE
BANLIEUE NORD-OUEST PARIS
recherche pour
DÉPARTEMENT INFORMATIQUE
UN INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANICIEN
pour l'étude et le développement de périphériques d'informatique
— Formation confirmée par 4 à 5 années d'expérience dans le domaine des périphériques électromécaniques.
— Diplôme : Grandes Ecoles ou Ecoles d'Ingénieur.
— Connaissances de l'anglais.
Ecrire avec curric. vitae, photo et prétentions à **SIPEP** 3, rue de Choiseul, PARIS (2e), sous référence 5.112.

Eaux Industrielles, société de traitement d'eau recherche : TECHNICIEN pour étude devis et suivi d'affaires : adoucissement, déminéralisation, décarbonatation, etc. Ecrire avec C.V. et prétentions, n° 44.777-B, à BLEU, 17, rue Lebel. — 94300 VINCENNES.

Entreprise T. P. recherche : MECANOGRAPHE-COMPTABLE libre de suite. Darras et Jeusselin, 99, rue Fossé-Blanc, 92-Gennevilliers. Téléphone : 790-61-40.

IMPORTANT CABINET DE CONSEILS JURIDIQUES et FISCAUX
recherche pour toutes régions
JURISTE(S)
Formation universitaire droit privé
Pour occuper ce poste, il faut avoir 25 ans minimum et acquis déjà une solide expérience professionnelle (expérience notariale appréc.)
Ecr. n° 31.461, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Important Groupe d'Assurances Maine-Montparnasse recherche
LICENCIE (E)
EN DROIT PRIVE
ayant expérience contentieux I.R.D. et R.C.
Possibilité devenir cadre rapidement.
Adr. C.V. : G.P.A. Service Sinistres I.R.D., 13, square Max-Hymans, Paris-15e.

GROUPE INDUSTRIEL EN EXPANSION
recherche
ADJOINT CONTROLEUR DE GESTION
FONCTIONS ORIENTEES VERS NOUVELLES FILIALES :
— Organisation de la comptabilité génér. et analytique ;
— Contrôle budgétaire et comptable ;
— Suivi des plans de financement et de la trésorerie.
PROFIL :
— 30 ans minimum ;
— Format. supérieure + DECS ;
— Expérience confirmée des services comptab. ou audit ;
— Sens des contacts et énergie.
Lieu de travail : PARIS
Nombreux déplacements courte durée en France
Larges possibilités de promotion
Env. lettre manuscr. avec C.V., photo (ret.) et prétentions sous n° REF. 8980 à PRO - MULTIS, 47, rue des Tournelles, 75003 PARIS, qui transmettra.

3M
recherche
2 REPRESENTANTS EXCLUSIFS
STATUT V.R.P.
Domicile PARIS ou ROUEN
Un poste est à pourvoir dans chacun des départ. suivants :
1°) RUBANS ADHESIFS INDUSTRIES Réf. a H.
Vente de toute la gamme adhésifs industries en clientèles, industries et revendeurs spécialisés.
2°) SYSTEMES DE PROTECTION Réf. b H.
Vente d'appareils de surveillance et de protection en clientèle utilisatrice et revendeurs. Expérience vente et connaissances en électricité appréciées.
1 AGENT TECHNICO-COMMERCIAL
Pour le département : TRAFIC CONTROL pour suivi, dépannage, démonstration et formation de clientèle. Réf. c H.
Pour ces trois postes, la formation est assurée et rémunérée. Voiture indispensable. (Frais remboursés.)
Nombreux avantages sociaux : 13e mois, prime vacances, de participation, etc.
Si vous êtes intéressés, envoyer C.V. + photo, au Service O.P., 135, boulevard Serurier, 75019 PARIS, en indiquant les références choisies.

Université du Witwatersrand, Johannesbourg, Afrique du Sud.
CHAIRE DE FRANÇAIS.
L'Université du Witwatersrand rech. un professeur de français pr son départ. d'Etudes Romanes. Les candidats indiquer. leurs qualifications en lang. et littérat. franç., ainsi que leur expér. passée dans le domaine de l'enseignem. et leurs travaux de recherche. Il devront égalem. précis. éventuell. leur qualificat. et intérêts dans le domaine des études romantiques en général. Le salaire correspond. à ce poste va de 10.800 à 13.800 rands (1 R = 5 FF env.). La rémun. initiale dépendra des qualific. et de l'expér. du candid. retenu. Celui-ci devra commencer ses cours aussitôt que possible, à une date à négocier.
Les personnes intéressées sont priées de se procurer la feuille d'information correspond. à ce poste. La politique de l'Univers. est de n'exercer aucune discrimination dans le choix de ses professeurs ou étudiants, que ce soit sur le plan du sexe, de la religion, de la race, couleur ou national. D'autres détails relatifs à cette politiq. et à l'étendue de sa mise en pratique sont contenus dans la feuille d'information que l'on pourra obtenir auprès du London Representative, University of the Witwatersrand, 278 High Holborn, Londres WC1. Les candidatures devront être adres. au Registrar, University of the Witwatersrand, Jan Smuts Avenue, Johannesbourg, 2001, South Africa, au plus tard le 31 janvier 1976.

Cabinet d'Expertise comptable. Jne, expansion rapide, rech. collaborateurs. Niveau N. 3 à vocation N 2. Rapidement. Env. C.V. + photo au cabinet J. et M., 32, bd Magenta-10e.

Important Bureau National d'études à Abidjan, rech. pour janvier 1976 : 1 Ingénieur de Contrôle de travaux de Bâtiment pour importante opération de construction, expér. min. 6 ans. Ecr. C.V. N° T 079793 M, Régie-Presse, 85, rue Réaumur, Paris-2e, qui tr.

Cabinet expertise comptable recherche pour LIBREVILLE (Gabon)
CONSEIL JURIDIQUE
spécialisé droit des sociétés, disposant une bonne expér. de cabinet. Libre très rapidement. Envoyer candidature avec photo et C.V. à SGFFA, 65, r. de la Victoire, Paris-9e.

Sté d'Equip. immeubles collectifs rech. J. Cadre gestion administ. chantier, coordination achats, exp. bât. souh. niveau BTS ou B Tech. Sens resp., lib. rapid. Lieu de trav. Bagnolet. Adresser C.V. manusc., complet, photo et prétentions sous N° 45279 B Bleu, 17, r. Lebel, 94-Vincennes, qui transmettra.

Sté de commerce Pétrole Pétrochimie et chimie, ch. pour siège PARIS-LA DEFENSE
1 ATTACHE DE DIRECT.
Min. 30 a., bil. angl., form. juridique et fiscale, qui sera chargé d'assister le P.D.G. dans les domaines suivants :
Administrat. du personnel, baux, assurance, contentx, organisat. Ec. av. C.V. + photo à Caroline Gérard, Les Mésanges, domaine Saint-François-d'Assise, 78170 La Celle-Saint-Cloud, qui transm.

représent. offre

BLACKHAWK
recherche
REPRESENTANT
bon vendeur, bon technicien, bonne présentation aimant voy., 30 ans maximum, pour vente outillage automob. et démonstration appareils de contrôle électronique.
Ecr. : BLACKHAWK-CELETTE B.P. 13 G - 38200 VIENNE

enseignement

L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH
LONDRES
Cours intensifs à tous les niveaux.
Date d'entrée en cours au choix de l'étudiant.
Laboratoire de langues : service d'aide au logement
Cours de Secrétariat (3 trimestres).
COURS D'ETE A LONDRES, NORWICH, SUSSEX, READING ET BIRMINGHAM.
Ecrire à L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH (L.M.) 26-32 Oxford Street, London, W1A 4DY.

automobiles automobiles

Une Alfa Romeo se choisit à la SFAM
Une Alfa Romeo s'entretient à la SFAM
SFAM-France 23 bd de Courcelles 75008 Paris Tél. 292.02.50
40 ter av. de Suffren 75015 Paris Tél. 734.09.35

A vendre magnifique coupé LANCIA, 7 CV, 1,3 litre. Prix Argus. — Téléphone : 261-13-88.

Part. vend AMI 8, 1969, très bon état général. Prix sous Argus à débattre. T. : 567-54-00, P. 362.

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

MAGNIFIQUE manteau astrakan, griffé, pleines peaux, 1re catégorie russe, taille 42 ample à vendre. Tél. : 307-34-52.

Piano « ERARD » queue acajou verni, matricule 122.000, 1re main. Mise à prix 10.000 F. A débattre. Tél. (16-32) 33-08-66.

Part. vd COMMODES Louis XVI et bibliothèque **Modern-Style** Tél. 222-09-15

Demandes de particuliers

Part. ch. eau-forte Trémois 1953 profil Montherlant pour « Pasiphaé » Téléph. : 604-01-69.

Agencements

GROUPE D'ARTISANS
— Peinture maçonnerie ;
— Carrelage ;
— Menuiserie ;
— Electricité plomberie, chauffage, sérieuses références.
Téléph. : 766-23-36.

ENTREPRISE tous corps d'état, rénovation, entretien appartements, bureaux, immeubles, devis gratuits. Possibilités de crédit. Téléph. : DID. 19-84.

RANGEMENT. La solution la plus élégante et économique avec PRISM'ALL créateur du système T : structure d'aluminium design à rayonnages réglables, toutes adaptations, mobilier de living, chaîne stéréo, bibliothèque, magasins, etc. Remise 10 à 20 % et 6 mois de crédit gratuit. Paris-14e, 101, av. Gén.-Leclerc. Tél. : 580-67-72. URY 77116. Tél. : 424-41-15.

TRAVAUX Boutiques, Bureaux, Appts, Hôtellerie
T.A.C., groupe d'architecture intérieure, prend en charge tous vos problèmes de transformation, les étudie et les ressort à vos besoins à des prix concurrentiels. Possibilités crédit - Avec des références - Paris, banlieue, province. - Tél. 883-63-09 ou 307-58-56

Animaux

SALUKI (lévrier persan) élevage de Ker-Saint-Mesmes Tél. : 026-08-51.

Artisans

LESSIVAGES
cuisine, salle de bains, plafond. Prix convenable, travail soigné. Tél. le soir à partir de 18 h. : 588-44-63.

Cours

DANSE HISTORIQUE cours gratuits réservés aux étudiants. Rens. mat. : 278-64-56.

Antiquités

Pour installat. recherche MEUBLES ANCIENS grand buffet bas, siège bureau, commodes, tableaux de qualité ancien, moderne, marines fleurs, etc.
LETOURNEUR, 28, bd Raspail. Tél. : 548-07-58.

RAYMOND ALBERT recherche et paie au maximum meubles anciens, tableaux, bijoux, argenterie. Tél. : 324-38-91.

Décoration

GROUPEMENT ARTISANS hautement qualifiés pour tous travaux aménagement appartements et magasins surveillance chantiers et délais garantis. Nombreuses référenc. Tél. : 727-76-97.

Achète CADRES, décorateurs en bois, plâtre, tous genres. Tél. : 255-46-35 et 254-49-92.

Enseignement

TELEXISTE
Un métier bien rémunéré. Excellente formation assurée par Ecole Française du Télex. Tél. : 260-33-44, poste 300.

Expertise

BOUTEMY. Pierres précieuses joaillerie, orfèvrerie. 9, rue Saint-Florentin, PARIS (8e). — Téléph. 260-34-89.

Homes d'enfants

LES BARTAVELLES
1.200 m. Noël. 2 à 14 ans. Ski intensif. Soleil, joie. 74480 Saint-Jean-de-Sixt. 02-24-86.

Imprimerie

PLUS VITE MOINS CHER
Journaux, revues, tous imprimés publicitaires et commerciaux. Tél. : 227-66-71.

Philatélie

TOUS VOS TIMBRES FEUILLES, LETTRES m'intéressent. 254-33-08.

Institut de beauté

Chez AEGINA
15, RUE DE BOURGOGNE
551-45-79.
Produits marins, bains d'algues, douches au jet, massages sous l'eau. Relaxation, remise en forme par Kinési.

Mode

CLINIQUE FOURRURE (Face Inno-Passy). Réparations, transformations, modèles, 12, r. Jean-Bologne-16e JAS. 45-42

TOUT DOIT DISPARAITRE avant le 25 décembre. Fermeture de l'Atelier de couture, 18, rue de Grenelle. Rabais de 50 à 75 % sur tout le stock. Nouvelle adresse de l'Atelier : 41, rue de Bourgogne.

Spécialités régionales (vins)

DEUX GRANDS CRUS DU BORDELAIS à votre portée
Chât. La Gasparde 72 b. 73 100 F (Bx supér. Côtes de Castillon.) Chât. Saint-Pey St-Emilion G.C. 72 bout. 72, 150 F, 12 bout. 73 135 F, franco TTC. Adres. Cdes à J.-P. MUSSET, Chât. de Bel-Air Lalande-de-Pomerol, 33500 LIBOURNE.

VIGNERON BOURGOGNE propose ses vins de 7 à 28 F la bouteille. BUFFET 21190 Volnay. Tél. (80) 22-18-96.

CHAMPAGNE PREMIER CRU
Vends direct. de la propriété. Tarif sur demande. Paul Tixier, 8, r. Jobert, 51500 Chigny-les-Roses. 49-42-45 (26).

VOUS RECHERCHEZ UN VIN DE PAYS ?
DE LA PROPRIETE ? SANS COUPAGE ? A UN PRIX JUSTE ?
Entrepôt de Paris de la cave coopérative de Labastide-de-Levis, TARN. 2, rue Leblanc, 75015 PARIS. Gare de Grenelle, Parking. T.L.J. 8 à 12 h., 14 à 18 h., samedi de 8 à 12 h. Tél. 828-49-77, 24 h. sur 24 h.

Tableaux

CHAGALL 1935 « LA BIBLE » 2 très belles gravures originales LITHOS. BUFFET, TREMOIS, FINI, DALI, vendues par particulier. Tél. 359-08-83.

Téléphone

Direct. usine, Neuf, occasion. REPONDEURS téléphoniques Garantie. Facilités. Tél. 202-64-08

Vacances - Tourisme - Loisirs

PROFESSEURS EMMENENT ENFANTS 6/15 ans, SKI EN SUISSE. 726-42-41.

ALPES. Noël, février, Pâques, chalet, studios 1.000/3.500 ski. 18, r. Blanche. 874-97-40.

HAUTES-ALPES 1.850/2.659 m. Appartements grand confort. NOEL et toutes périodes sauf du 14 au 21 février. 757-00-29.

MARTINIQUE Bungalow Bord de MER A louer. 437-16-88.

Noël au ski pour vos enfants. Home d'enfants de 4 à 13 ans « Les Ecureuils », 39.220 Les Rousses (Jura). Tél. (82) 60-00-79. Voyage accompagné de Paris à Paris.

STAGES toute l'année. Emaux sur cuivre, sculpture sur bois, marionnettes, atelier, vie, joie. Teilhède, 63.460 Combronde.

6 NUITS A LONDRES. 27 décembre au 2 janvier. 880 F. Tout compris. Paris. American Academy, 9, rue des Ursulines-5e. 325-35-09 - 325-08-91.

NOEL 1975 HAUTE-SAVOIE Séjours de neige. Enfants 6 à 13 ans. Abondance-Morzine. Forfait tout compris. Téléphone : 325-11-61.

RENNES, 26, rue de Paris, Hôtel « Du Thabor », 3 ét. NN. Calme, confort. T. (99) 79-07-07.

O.V.L., 6, r. Ampère, St-Ouen 93 Tél. : 606-46-31 et 606-08-34. Séjours enfants Noël 75/76 6 à 15 a. Campagne Chaudon 28 14 jours : 760 F tout compris. 10 à 18 ans : sports d'hiver à Saint-Véran 05 14 jours : 1.180 F tout compris. Départ de Saint-Ouen.

Yachting

Vend Voilier hollandais 13,50 m à dérive, moteur 100 CV, 2 cabines 11 cit., équipé 3e catégorie. Yvain Pierre, 3, square du Labrador, 77240 Cessons. Tél. 063-47-91, le soir.

l'agenda du Monde
Chaque vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre une nouvelle rubrique dans laquelle seront regroupées des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 233-44-21, postes 384 et 392.

capitaux ou proposit. com.

Recherche Direction Commerc., Paris, 25 ans références, peut investir. AJA, B. P. 124-08 (8e).

formation profession.

PROGRAMMEUR D'EXPLOITATION SUR IBM 3
Niveau BAC ou 1re, 6 à 7 mois - 180 h. de cours : Exploitation Gestion - Analyse - GAP 2
FAX
6, rue d'Amsterdam - 874-95-69

cours et leçons

Professeur canadien donne des leçons d'anglais (langue maternelle). Téléphoner à partir de 13 heures au : 208-30-68.

MATH.-PHYS. RATTRAPAGE rapide par prof. Terminale, PCEM, Fac. 526-82-47

occasions

LIVRES. Achat comptant à domicile. LAFFITTE, 13, rue de Buci, Paris (6e). TEL. 326-68-28.

sports loisirs

Accueillons enfants et jeunes pr vacances ski, Noël, Hte-Savoie, centre agréé par jeunesse sports, avec encadrem. assuré. Ailleurs, 40, rue de Chabrol. - Paris-10e. Téléphone : 770-08-03.

demandes d'emploi

H., 34 a., inst. spéc. CAEI, gde exp. animat. art-format. adult., ch. empl. à resp. pédag. Paris, banl. Ecr. n° 874, « le Monde », 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Urgt, opérat.-project., ch. rempl. Tél. : 963-25-92, de 9 h. à midi.

Cadre, 8 ans expérience spécialiste distribution produits grande consommation en Afrique francophone et anglaise, étudierait tout poste de responsabilité dans sa spécialité. - Faire offre à : HAVAS, B.P. 503 - DAKAR, référence 2.982.

J. F., TITULAIRE DU BAC 1re ann. de droit, bon. connaiss. angl., ch. empl., libre de suite. Tél., après 17 h. à : 205-00-25.

J. H. cherche place photo ou tireur labo. - Tél. : 700-73-62, après 18 heures.

Conseil juridique droit société, 44 ans, doct. droit, ch. situat. entrepr. ou cabin., Paris, ou région Sud-Est. Ecrire HAVAS, CANNES, 9.732/06/R.

DIRECTEUR AGENCE
SOCIETE DE SERVICES
35 a., 10 ans d'expér., gestion, administration, comptabilité, licence anglais, espagn. couram. dipl. Math. Elém. Très bonnes relations comm., rech. poste simil. (transport, tourisme ou autres), Paris ou région paris. Prétentions 6.000 mensuels × 13. Libre de suite. Ecrire Michel PRINTEMPS, 4, avenue Henri-Sellier, 91130 RIS-ORANGIS.

Couple africain rech. place gardien-concierge. Ecrire à SOW, 266, bd Fg-Saint-Martin (10e).

H.E.C.
Officier méc. marine march. 1re classe, 53 a., 9 a. prof. mach. et électric., suite à accid. cons. voc., ch. place serv. entret. dépan., bil. fr., all., not. angl. sérieuses réf. appareils électromécaniques complexes. Ecr. n° 899, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cadre, 8 ans d'expérience, spécialiste distribution produits grande consommation en Afrique francophone et anglaise, étudierait tout poste de responsabilité dans sa spécialité. Faire offre à HAVAS, B. P. 503, DAKAR, référence 2.982.

J. Fille, 25 ans, licence et maîtrise de lettres modernes, bonnes connaissances espagnol, 2 ans d'expérience professionnelle dans l'enseignement, cherche emploi intéressant, de préférence dans branches littéraires. Libr. imm. Ecr. n° 27.011 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur-2e.

Cadre supér., tr. haut niveau, spécialisé négociat. contrats et marchés sous-traitants pour clés sur porte export, connaissance réalité financement, PREFI, C.A. et C.F., COFACE, douane, transit. Ecr. n° 891, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 24 a., ch. empl. secrét. dact., st., pr rempl. plus. mois, lib. de sle, 6 a. exp., rég. Est Paris, banl. St-Maur, limitrophe. S'adresser Mlle GUENIN, 14, r. F.-Adam. — 94100 Saint-Maur.

REGIONALES

Régionales

C.E.D.I. (MEYLAN, Isère) Association pour l'expression et le développement de l'information recherche UN ANIMATEUR qui sera chargé de : former le personnel (dactylo imprimerie) ; mettre en place les actions décidées par le conseil d'administration ; développer au bénéfice des adhérents l'emploi de l'audiovisuel.
Critères essentiels de choix seront : dynamisme, aptitude aux relations humaines (direction et ...), connaiss. des moyens de réalisation de l'information écrite et audiovisuelle.
Envoyer candidat., C.V. détaillé C.E.D.I., Mairie de Meylan, 38240 MEYLAN.

USINE DE COSMETIQUE située à 100 kilomètres OUEST PARIS recherche pour son département PRODUCTION
JEUNE INGENIEUR
(Centrale, I.D.N., E.N.S.I. ou équivalent)
Ecrire avec C.V. à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, PARIS, référence 58.037.

BLACKHAWK recherche
JEUNE HOMME
... bonne présentat., aim. ... pr vente et démonstration matériel, mise au point ..., analyseur de gaz, etc.
Possédant : C.A.P. mécanicien-auto, C.A.P. électricien-auto.
BLACKHAWK - CELETTE, B.P. 13 G., 38200 VIENNE.

Société moyenne importance C.A. 3.000.000 (12 personnes) stockage et commercialisation produits métallurg. à forte technicité et acier à outils, ch. pr seconder Directeur
Responsable Polyvalent
Niveau gestion générale. Banlieue Paris Nord-Ouest. Adresser C.V. et prétentions à n° T 079883 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e q.tr.

Important organisme de PROMOTION IMMOBILIERE QUARTIER SAINT-LAZARE recherche
ATTACHÉ(E) JURIDIQUE
Licencié(ée) en Droit, Spécialisé(ée) en DROIT IMMOBILIER. Formation I.C.H. apprécié. Une ou 2 années de pratique souhaitées.
Ecrire avec C.V. et prétentions n° 32.015 CONTESSE PUBLIC., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Important Groupement Profession. équipé d'un I.B.M. 370/145 sous DOS/VS recherche
PROGRAMMEUR
d'applications, Homme désirant s'orienter vers programmation système. Nécess. 2 ans expér. en programmation, assembleur sous DOS-PL/1 - OPT souhaité.
PROGRAMMEUR
d'applications, Hme ayt 1 a. expér. en programmation.
Les candidats devront être dégagés O.M. Env. C.V. détail., photo et salaire annuel souhaité au Chef du Personnel, A.G.S.A.A., 118, R. Tocqueville, 75850 Paris Cédex 17.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat-Vente-Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

L'immobilier

appartements vente

Paris-Rive droite

ETOILE
Immeuble grand standing superbe 7 pièces, avec terrasse, 6e étage, soleil, s/place samedi 29, 11 h. à 15 h. 30, 10, rue Anatole-de-la-Forge.

S/PARC MONCEAU même Immeub. haut stdg, étage élevé, except. 135 m² env. Gde terrasse + service, tout confort, garage. 742-06-68 et 05-87.

LAMARCK-CAULAINCOURT Bel imm. avec asc., stud., avec terr., 2 et 3 p., tt cft. Prop. S/pl. vendr., samedi, 14-17 h., 113, rue Caulaincourt.

PROPRIETAIRE VEND
DANS TRES BEL IMMEUBLE totalement rénové
Plusieurs
STUDIOS ET 2 PIÈCES
ULTRA-MODERNE
Entrée, cuisine équipée, salle de bains luxueuse, wc séparés, ascenseur, parlophone
Sur place de 13 h à 17 h tous les jours sauf dimanche :
12, R. DU SQUARE CARPEAUX
ou téléphone : 734-99-75 et 734-93-36

LES HALLES - IMM. 17e S. Caract. Sél. dble, 2 chbres, 2 bains, poutres, refait neuf. 280.000 F. Samedi, lundi, 13-17 h. : 7, rue VAUVILLIERS.

XVIIe 43, RUE POUCHET Grenier amén. 100 m2 Grand living + 2 ch. Excellent ét. Px exceptionn. vu urgence. 295.000 F. Samedi, de 13 à 16 h. ou 924-92-45.

NATION SUR BD VOLTAIRE Imm. grand standing Beau 4 p., s. bns, s. d'eau, cuis. aménagée. 8e ét. Asc. 343-62-14.

BUTTES-CHAUMONT S/parc Séjour dble, 2 ch., imm. récent. Cft. 280.000 F. Jeudi, vend., sam. a.-midi, 58, rue des Alouettes.

ETOILE - HOCHE **4 P.** 110 m2. 6e. Asc. Tt cft. Standing. Tél. Service. Foncière St-Honoré : 267-26-30.

Mo NATION Dans bel imm. 2 pièces. 50 m2. Conft. Px 165.000. Tél. 343-32-67.

5, R. DE CHATEAUDUN Bel imm. pierre de taille. Asc. **6 PCES** Tt cft + chbre serv. Profession libérale Px 590.000 F. Samedi, 14 à 18 h.

17e. 3 p., cft, 3e étg. sur grande cour. Px 178.000. Vendr., samedi, de 14 à 17 h., 10, rue Nollet.

MARAIS, 33, rue Charlot. Agréable living sur rue + belle chambre sur cour dégagée. 3e étg. Imm. XVIIe s. rénové. Charme. Samedi, 14 à 16 h. 30.

BUTTES-CHAUMONT. Près parc Atelier artiste 40 m², confort, S/jard. Px 140.000 F. 326-08-94.

Mo PORTE-SANIT-MARTIN 4 grandes pièces, tt conft. Imm. pierre de taille - 754-81-88.

DAUMESNIL. Imm. anc. ravalé, splendide 5 p., hall d'entrée, cuis., wc, s. bains, ch. cent., 120 m², asc. 490.000. - 345-82-72.

2 pces, cuis., refait nf, 60.000 F. Voir concierge, 70, rue J.-P.-Timbaud (11e), sauf dimanche.

BEAUBOURG - Bel immeuble (17e). 2 P., TOUT CONFORT, 105.000 F - 924-74-85.

Part. vend MONTMARTRE atelier d'artiste + 3 p., conft, vue Sacré-Cœur, 100 m², Ascenseur, soleil. - ORN. 45-72.

Particulier vend atelier d'artiste 9e arrdt, 50 m². Prix 220.000 F. Téléphone : 272-80-55.

16e MIRABEAU - ODE. 95-10. SQUARE, VERDURE, SOLEIL, 160 m². ASC., TEL., PARKING.

Paris Rive gauche

RUE BONAPARTE
Imm. caractère - 3e ét. - Tapis **5 PCES** Cuis., bains, chauff. central - TELEPH. BEAU PARQUET ANCIEN **UNIQUE** PUBLICITE avant rénovation
PRIX : 685.000 F
Samedi, lundi, 13 h. à 17 h. **20,** RUE BONAPARTE ou 723-96-85.

LUXEMBOURG
Bel imm. pierre de taille **5 PCES** TT CFT. 4e ét. ASC. Chauff. central imm. A RENOVER
PRIX : 595.000 F
Samedi, lundi, 13 h. 30 à 17 h. **3,** RUE PAILLET ou tél. 722-91-28

INVALIDES EXCEPTIONNEL S/VERDURE Neuf - Grand standing - Jamais habité - Gd liv. 2 ch., 2 bns. Parking. Terrasse. 100 m2 PALTSOU - Tél. 250-99-05

14e URGENT. 4/5 P., récent. Tt conft. TEL. Parking. Bon plan - 440.000 F Samedi, dimanche, 13 h./17 h. 22, RUE JONQUOY.

GOBELINS, 5, rue Abel-Hovelacque, studio, cuisine, bains, dans petite maison, charme, calme. Vis. samedi, 14 à 17 h.

Rue du Bac-7e. Part. vend local à usage appt ou bureau. Rez-de-chaussée + sous-sol, 97 m². Téléphone : 261-18-06.

15e ST-CHARLES. Petit imm. P. de T., studios, 2 p., 4 pces, duplex, terrasse. Livr. début 76. Sur place, 66, rue des Entrepreneurs-15e. Tous les jrs, 14 à 19 heures, dimanche 10-18 h. 346-71-08 - 579-15-26 SIMEF.

SAINT-MICHEL Dans hôtel part. 18e classé, surface nue, 45 m². Vis. 14 à 16 h., 29, rue Parcheminerie (5e).

ALESIA (près) SOL. 39-10 Petit studio, 7e étage, tt confort, balc., ref. nf. Idéal placement. Bel imm. 1930. 87.000 F. Sam. 14 h 30-17 h : 6, r. SARRETTE.

CARDINAL-LEMOINE - Gd séj. + chbre tt conft, terrasse, jard. 270.000 F. Vis. samedi, 14-18 h : 42, r. des BOULANGERS 386-41-05

Pr. LUXEMBOURG. ODE. 42-70 SEJ. + CHB. GD CONFORT 60 M2 - BONBONNIERE. Sam., lundi, 13 à 17 heures, 11, RUE VAVIN.

GAITE. B. 2 p., cft, refit neuf, s/jardin. S/pl. tous les jours, 9, rue Fermat. Tél. 783-56-89.

15e Entre Mo Convention et Mo Plaisance Part. vend ds IMM. stand. (72) APPT tt conft, 4 pièces 82 m2, liv. dble, 2 chbres, cuis., s. de bains, wc, cave + park. sous-sol. Prix 470.000 F à débattre. Tél. 842-64-00 (p. 469) h. bur., ou 533-72-15, après 18 h.

MONTSOURIS Au soleil, récent 5 pces, 2 sanitaires, 3 balc. Park. 568.000 F. - 577-88-68.

Région parisienne

LA DEFENSE STUDIOS PLACEMENT
Immeuble qualité, standg. Quelques studios livr. juillet 1976. GARANTIE BANC. ACHEV. A partir 78.000 ferme et définit. Haute rentabilité. LES JARDINS de PUTEAUX 15, rue des Pavillons. 774-67-80. E.C.I., 780-97-55.

PLACEMENT **CHOISY-LE-ROI** IMMEUBLE RENOVE STUDIOS 55.200 F Loyer brut annuel : 5.520 F **OMEGA PROMOTION** 217, r. St-Honoré - 1er - 260-38-31

BOULOGNE PONT DE SEVRES Gd studio, équipement luxueux, s. de bains, cuisine équipée, moquette, cave, parking, 165.000. Tél. matin 387-23-59.

CHATOU - 3' R.E.R. Part. vend appart. 5 pièces, standing, 500.000 F. - 973-27-29.

MONTREUIL - MAIRIE 14, AVENUE PASTEUR IMM. NEUF pierre de taille, RESTE A VENDRE un 4 PCES, 83 m² + balcon et un 5 PIECES, 95 m² + balcon. LIVRAISON IMMEDIATE. PROMOTEUR : 858-34-30.

LE RAINCY Habitable de suite Studio 37,20 m², 2 pièces 53,91 m². **PRIX FERMES** Le Cèdre Bleu, avenue Thiers. S/place du vend. au lundi, de 14 à 19 heures ou 887-83-06.

VINCENNES
50 m métro, Château, Bois Ds bel imm. entièrement rénové Tout confort
STUDIOS : 69.000 F
2 PIECES : 118.000 F
3 PIECES Balcon : 250.000 F
S/mesures moquette, tissus sur murs, finitions soignées au goût du client - Me voir sur place jeudi, vendredi, samedi, 10-19 h., 31, avenue de Paris, Vincennes.

CHATOU Imm. récent Près R.E.R. Vue imprenable - Séj. + 3 ch., cuis., s. bains, 100 m2. Libre. Orpi Durand. 966-00-48.

BOULOGNE Près BOIS 6e ET. ASC. Charmant séjour dble + chbre. 266-92-15 ou 331-95-57

CACHAN-BOURG-LA-REINE B. imm. 1972, asc., calme, magn. séj. dble, loggia, 2 ch., gd cft, rad. parkg compr. 285.000 TVA incluse. 660-44-66, 350-58-86.

BOULOGNE - PRES BOIS Duplex, grand séj. + chbre, excellent état, calme, 13, r. du Parchamp. Visite sam., 14 à 16 h., 924-92-45.

VELIZY - Part. vend 3 pièces, 72 m² ds imm. standg, cave + parkg, ss-sol. Tél. : 946-19-95.

Porte Pantin. Mo Hoche. 5 pces, neuf, ens., asc., cuisine équip., 1 s. de bs, 1 s. douches, moqu. Facilités crédit. Tél. 260-38-22. BERNARD PYTEL, hres bureau.

BECON. 2e ETAGE SUR RUE. 4 p., cuis., bains, ch. central, 200.000 F. Crédit - 788-49-08.

SAINT-CLOUD - VAL-D'OR Site préservé, vue, part. 2-3 p., 75 m²+logg., tél., gar. 306-87-63.

Particulier vend CACHAN, « La Plaine », imm. 72, 4 p., tt cft, étage élevé, vue imprenable plein sud, 84 m² + balcon, loggia 8 m², Parking, sous-sol, 270.000 F - Tél. 657-37-08.

Mo MAIRIE-DE-MONTREUIL neuf, beau séjour + 3 chbres. PRIX : 232.000 F. Cave et parking compris. IMMOBILIERE FRIEDLAND 41, av. Friedland. 225-93-69.

BOULOGNE. 3 pces, lingerie + grande terrasse, garage possib. 5, rue Vauthier, les après-midi. Jeudi, samedi, lundi.

ST-CLOUD. Livg dble, 3 chbres, bs, cuis. équ., 4e ét., 98 m², vue except., box, 400.000. T. 602-07-63.

NEUILLY - ST-JAMES DBLE LIV. + CHBRE avec JARDIN PRIVE, tout cft. **PRIX : 475.000 F** Voir samedi, lundi, 14-17 h. 30, 4, RUE DE LONGPONT.

Province

AVORIAZ Vend appartements 70 et 95 m², meublés. Barbier-la-Roncière, 60240 CHAUMONT-EN-VEXIN. Tél. (4) 449-01-95.

CANNES CROIX DES GARDES Dans résidence grande classe Parc - Tennis - Piscine Rez-de-jardin - 3 pièces, 75 m2 Joli jardin privatif De part. de préf. à part. Téléph. 755-88-67.

Port-Deauville Part. à Part. MARINA 2 P. + terrasse + park. + place BATEAU 10 m. - Tél. 737-18-88.

villégiatures

A louer pavillon, tout confort, pour week-ends et vacances, à 6 km. de la mer. Ecrire à : Mme G. FILS, 14860 BAVENT. Téléphone : 83-83-67.

appartem. achat

URGENT Achète à particulier, même ss cft, Studio ou 2 P. Paris. Paie comptant. - 577-60-09.

Part. ach. appart. de 100 à 120 m² récent, standing, vue panoram., bd Suchet, Montmorency, Raphaël, Franchet-d'Esperey. Tél. samedi, mercredi matin, 525-62-46.

Recherche Paris-15e, 7e arrondt, pr bons clients, appts ttes surf. et immeubles. PAIEM. COMPT. Ecrire Jean FEUILLADE, 5, r. A.-Bartholdi, 15e. Tél. 579-39-27.

Sté ch. à acheter appt standg, 11e, 12e, 20e. Tél. 343-62-14 ou écr. G.I.E.R.I., 7, av. Ph.-Auguste.

appartements occupés

NEUILLY - MAIRIE
Immeuble pierre de taille 1925 APPARTEMENTS OCCUPES Tt cft. Chff. central imm. Asc.
4 PCES 80 m2 env. + chbre de service et cave.
5 PCES 110 m2 env. + chbre de service et cave.
Pr renseig. et visite : 755-98-57.

locations non meublées Offre

Paris

250 m métro, s/jardin. Grand 2 pièces jamais habité, confort. Parking. Téléph. 1.250 F ch. c. 607-38-55 (après-midi)

JEAN - JAURES SUR CANAL STUDIO jamais habité, confort. 750 F, parking compr. + ch. 607-38-55 (après-midi)

Part. loue Paris-17e, près Etoile, bel Appt, 6 pièces, s. de bains, asc., chambre bonne 1er étage, entièr. refait neuf, avec bail, 3.500 F mensuel + charges Téléphone : 469-03-05

XIe Vrai studio neuf, tt cft. Jamais habité. - Parking compris. 950 F T.C. - 805-23-28.

Région parisienne

GIF-s/YVETTE - Ss commiss. 1 pavillon neuf, pr. métro, site except. Tt confort. 5 p., garage 2 voitures. Téléphone. 1.800 F. 907-39-62, vendredi, sam., dim.

LA DEFENSE R.E.R. SANS COMMISSION APPTS 4 P., neufs, parkg, tél. 774-53-93 (11 h à 19 h)

Défense R.E.R. 4 P., neuf, cuis., 2 bains, tél., moquette, parking, 1.500 + ch. Tél. 774-70-78, samedi, 9 h/18 h. Lundi, 9 à 16 h.

LA DEFENSE - R.E.R. **3 P.** 76 m2. Neuf. Park. Tél. 1.300 F + charges 774-53-93 - 11/19 h.

CELLE-ST-CLOUD. LIV. DBLE + 3 chambres, téléph. 1.750 F T.C.C. — 969-05-12.

locations non meublées Demande

Paris

Ch. ss agence 4 à 6 p. PARIS ou PAVILL. banlieue. 742-53-24.

Cherche à louer **7e ou 15e - 2/3 PCES** Tt cft. Tél. Park. Etage élevé. **SOLEIL** si possible - Calme 551-49-79 M. Gauche.

constructions neuves

Ce n'est pas parce que le 20e arrondissement devient résidentiel que les prix doivent devenir inabordables.



Dans un quartier en pleine rénovation, Floréat propose des appartements en prestations exceptionnelles allant du studio au 5 pièces, dans un immeuble de standing à des prix fermes et définitifs encore très raisonnables. Pour investir ou pour habiter : LA CROIX MESNIL (réalisation Michel Bernard) 15-17, rue de Ménilmontant - 75020 Paris Tél. : 797-01-88. Visite sur place tous les jours même le dimanche.

floreat 19, rue des Martyrs - 75009 Paris Tél. 285-09-64

Je désire recevoir une documentation CAF
NOM ....
ADRESSE ....

« LE RONSARD »

Dans un cadre de verdure, à proximité de la Ville de Chinon (800 m.), près d'un centre commercial (20 m.), « Le Ronsard », réalisation de bon standing, comprenant 27 appartements et un ensemble de 20 bureaux, sera mis à la disposition de la clientèle, courant décembre 1976.

Chauffage électrique intégré, à compteur individuel, ascenseurs, cette réalisation comprenant quatre étages, plus combles aménageables, bénéficiera d'une isolation phonique très poussée.

Des prêts du Crédit Foncier de France peuvent être obtenus dans la proportion de 80 % du prix, remboursables sur 20 ans.

Toute documentation sera envoyée sur simple demande écrite ou téléphonée.

Société Civile Immobilière « LE RONSARD » 25, fg Saint-Jacques - 37500 CHINON Tél. : 93-09-86

POURQUOI ACHETER dans la Résidence MIRABEAU
1) LA QUALITE des APPTS Reste quelques 2 Pièces + Un 3 Pièces Livraison 4e trimestre 1975
2) DES PRIX INCHANGES DEPUIS 1 AN
3) UNE PLUS-VALUE RAPIDE à prévoir grâce à station métro toute proche inaugurée en 1976. Sur place : 117, rue P.-V.-COUTURIER MALAKOFF Sam., dim., 10 à 12 h. Lundi, mercredi, samedi, dimanche, de 14 h 30 à 18 heures ou téléphone : 742-28-97

VILLEJUIF 94 36-38, Octave-Mirbeau (1 km. 500 Porte d'Italie) 3 petits imm. gd stand., 3 étag., P. de T., chauff. élect. intégré. Il reste 2 appts de 3 pièces. PRIX FERME ET DEFINITIF Livraison décembre 1975. Appt témoin sur place, ouvert sam. et dim., de 11 h. à 18 h. ou GECOM, 747-59-50.

GARCHES 92 29-33, rue Henri-Régnault (près du golf de Saint-Cloud) 3 petits imm. gd stand., 2 étag., P. de T., chauff. électr. intégré, cuis. équipées, parking ss-sol. DU STUDIO AU 5 PIECES Prix moyen 4.600 F le m2 FERME ET DEFINITIF Bur. vente s/pl. S. et dim., de 11 à 18 h. ou GECOM, 747-59-50.

NEUILLY **65, BD DU CHATEAU DU STUDIO AU 6 PCES** TRES GRAND STANDING Grand jardin. Tous les jours, de 14 h 30 à 17 h 30 Livraison : 1er trimestre 1976 PRIX FERME et DEFINITIF P. DOUX, téléphone : 553-16-62.

ARAGO RESIDENTIEL Petit immeuble grand luxe Reste 12 APPARTEMENTS Prix élevés. Livr. printemps 76. COMEPRIM 727-40-86 ou 704-32-38

PARIS 20e 9-11, rue du Télégraphe. Immeuble en pierre de taille, confort total électrique. DU STUDIO AU 4 PIECES Prix ferme et définitif. LIVRAISON HIVER 1975. Appt témoin. S/pl. tous les jrs, 11-18 h. ou GECOM 747-59-50.

PARIS 11e 30, rue de Montreuil, à 50 mètres du métro Faidherbe-Chaligny. Dans petit immeuble gd stdg, façade pierre de taille Il reste 5 appartements de 2 p., cuis. équipées, chauff. ind. gaz, à partir de 170.000 F. FERME ET DEFINITIF. Livraison immédiate. Sur place, visites tous les jrs (sauf mercredi) de 14 à 18 h.

VERSAILLES 74-78, avenue de Paris **LA SEIGNEURIE**

PANTHEON GRAND STANDING. Magnifique 3-4 p., soleil, parking - 522-92-10.

viagers

Propriétaire, renseignez-vous à **F. CRUZ** 8, rue La Boétie 266-19-00 Estimation gratuite - Discrétion

Vendez aux meill. conditions **FONCIAL** 36 ans de référence Expertise gratuite 19, bd Malesherbes - 266-32-35.

fonds de commerce

VD AFF. VITRAUX - NANTES cause retraite stock de verre pr ttes restaur., main-d'œuvre assurée. Prix du fond à débatt. Vente murs poss. Téléphone : 46-33-19.

A CEDER CABINET D'ADMIN. DE BIENS, C.A. 100 unités par an, 10 burx ds imm. particul., parfait état, matériel neuf, impecc. (curieux s'abstenir). Ecrire à : S.E.P., no 927, B.P. 72 27-Evreux, q. f.

Vends très belle hostellerie. BASTIN. - 50260 BRICQUEBEC.

6e SUR PLACE FURSTENBERG Magasin prestige - Locataire 1er ordre - Rapport annuel : 72.000 F. - Prix : 670.000 F. 359-74-61 - 359-39-46

locaux commerciaux

A louer bureau avec ou sans terrain, dépôt 400 m2, à Maisons-Alfort. - Téléphone : 207-02-86.

Cession bail commercial, local 70/80 m2, cœur du Sentier, ascenseur, téléphone, libre de suite. Téléphone : 236-89-71.

bureaux

CONCORDE. A louer, divisib., 1.043 m2 + park., sans commis. IMMO BALZAC : BAL. 72-14 ; PROMO BUREAU : KLE. 90-54.

LES HALLES - Imm. standing 7 bureaux, 5 lignes téléph. 25.800 F annuel, petite cession. Franck LEBAUPIN - 266-59-05.

hôtels-partic.

PROX. CHATEAU VERSAILLES HOTEL PARTIC. ANCIEN STYLE et CLASSE exception. Part. état. RECEPTION 110 m2 + 8 chambres. 3 bns. Tt conft. PAVILL. annexe 3/5 p. princ., gar. Dépend. orangerie. Jardin ombragé 2.000 m2. GROS PRIX JUSTIF. NICOLAS et VICHER, 2, r. St-Lazare, VERSAILLES, Tél. 950-04-39 et 951-76-28

Immobilier (information)

PROPRIETAIRES OFFRENT dans publication quotidienne OFFICE des LOCATAIRES, 18, r. la Michodière, Mo Opéra. 84, rue d'Alésia, métro Alésia. Frais abonn. 300 F. 742-78-93.

pavillons

ANTONY METRO Magnif. maison récente. Living dble, marbre + mezzan. 60 m2. Poutres, cuis. équip. 4 chbres + 2. Gd conft, s/sol. Garage. Jdin. 830.000 F. 702-92-34 - 350-50-86.

VERRIERES-LE BUISSON dans quartier « Parc et Lac », belle villa meulière rénovée 8 p., 3 bns, terrasse Sud. Prix 580.000 F. FERRE, 920-80-08.

ETRECHY, 30' SUD PARIS Neuf, 120 m2, seul tenant, grenier, garage. Jardin. Prix : 210.000 F - 580-01-20

CHAMPIGNY - CŒUILLY Part. à part., de préf. s/400 m², ss-sol, sél. 45 m² avec cheminée, bureau, 5 ch., 2 s. de bns, ch. centr. maz. 380.000 F. 706-23-39.

FONTENAY TRESIGNY (77) R.N. 4 - 35 km Porte de Bercy RUE VICTOR-HUGO **Il reste 4 PAVILLONS** Terrain tte propriété : 580 m2 4 pièces 90 m2 - 183.200 F 5 pièces 105 m2 - 213.900 F Prêt 80 % PIC Crédit Foncier Bur. de vte s/place, du vendredi au lundi, de 11 h à 18 h, ou GECOM : 747-59-50

LE PERREUX Résidentiel, 8 pièces, cuisine, bains, garage 2 voitures. Terrain de 790 m². Prix : 575.000 F. Sur place : samedi 29 novembre de 10 heures à 17 heures. 60, rue Gilbert-Mederic ou : 962-08-66.

Proche R.E.R. 5 pces tt cft, jardinet Construction 1930 meulière et brique. Prix 280.000 F, Crédit Foncier possible. Tél. 876-24-44.

CACHAN FLANC COTEAU Magnif. construct. s/ss-sol, séj. + 4 chb., tt cft, terrain 700 m2. Prix 530.000 F. - 655-59-72.

ST-GERMAIN-LES-ARPAJON près Ecoles - Commerces - Gare Pavillon sur vide sanitaire, entrée cuisine, salon-séjour, 2 belles chambres, moquette, tt confort, garage, atelier, cellier. 860 m2 jard. Px 255.000 F. ACO, 53, Gde-Rue, Arpajon - 490-12-61.

villas

ASNIERES 100, rue Révérend-Père-Christian-Gilbert, sur terrain 870 m2 VILLA PARFAIT ETAT, 220 m2 environ, grand confort + une petite maison indépendante, Samedi, de 14 à 17 heures, Claude ACHARD : 637-14-56.

Au cœur de la Forêt de FONTAINEBLEAU Achères-la-Forêt 60 km Paris par autoroute Sud (sortie Ury) Maisons de grand standing sur grands terrains INDIVIDUELS BOISES de 400.000 à 600.000 F Venez visiter une villa et CE SITE EXCEPTIONNEL 538-68-73 et 424-30-36

CHATOU (par R.E.R.). Villa neuve, 6-7 pièces, sous-sol, gar., jardin, confort électrique. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch, CHATOU. — 976-30-02.

LA VARENNE. Résidentiel, verdure, calme. Proximité toutes commodités. TRES BEL VILLA 8 pièces princip., construct. 67, 3 s. de bains. Sous-sol total, 2 terrasses. 1.280 m² parc clos et planté. Belles dépendances. 2 APPARTS 3 p. princ., tt cft. Ensemble parfait état. PRIX 1.500.000 F. LES IMMEUBLES. — 883-14-22.

AIX-EN-PROVENCE Part. vd villa neuve tt cft, cuis., séj., sal.-mezzanine, 5 ch., 2 wc, 2 s. bs, terr. 6.900 m². Px 490.000. Mme THAUS, route des Portails EGUILLES 13510.

Côte d'Azur La Gaude. Part. vd villa 2 nivx, 6 pièces, 2 cuis., 2 bains, grand jardin, paisible. ENSOLEILLE. 340.000 F à débat. (93) 32-42-85.

terrains

BEAUX TERRAINS A BATIR Téléph. : 246-65-99. Visite et renseignements : MAIRIE de VALDAMPIERRE (sam., dim.).

Rég. COURTENAY (LOIRET) Parcelle de terre 7 ha envir., eau, électr. Px 3 F/m. S'adr. Agence de La Cléris (45) Courtenay - 15-38-95-41-16.

SAINT-FLORENT-SUR-CHER 6.400 m2. Vue s/vallée du Cher. Accès facile sur C.D. 35. Viabilité existante. J. BRETON, 18, chemin Balme-Beron 69140 CREPIEUX-LA PAPE Téléphone : 40-45-93

ST-NOM-LA-BRETECHE (Golf). Merveilleux terrain 2.500 m². FAÇADE 33 m. Affaire rare. Téléph. 666-53-90.

domaines

Domaine agricole 50 ha, 13 Provence, tt à l'arr. m. maître + bât. 2.800.000 F. Omnium Aixois, 5, rue des Tanneurs, 13100 Aix.

exclusivités

Une formule exceptionnelle d'annonces immobilières pour les professionnels et les particuliers.

- Une annonce un jour au choix.
- La répétition de cette annonce le jour suivant

30 F la ligne au total + TVA.

Renseignements au journal et par téléphone 233-44-21.

propriétés

MONTMORENCY PROPRIETE à la FRANÇAISE sur parc décoré 900 m2 **7 P.,** cuisine, GRAND CONFORT - 243-88-46

PROPRIETE UNIQUE **4** gdes pièces, cuis., s. d'eau, w.-c., dépend. 7.400 m2. 165.000 F - Crédit 80 %. **THYRAULT** 89 St-Fargeau Tél. 183

80 km PARIS EXCEPTIONNEL **ANCIEN PRESBYTERE** ds sup. terrain agrém., planté, 2.000 m2, joli séjour 36 m2 av. cheminée, poutres + 1 P. 30 m2 + bel. cuis., 3 chbres, s. bains, toilette, grenier aménag., dépendances, eau ville, électr., chauffage mazout, téléphone. **380.000 F** Possible avec 80.000 F cpt **G. LEMOR** EXPERT FNAIM 60 NOAILLES - 446-38-52

PROPRIETE seul tenant 11 hectares - R.N. 21 Emplacement 1er choix « implantation grande surface - lotissement ». Bons bâtiments. Prix demandé : 550.000 F. LOCATELLI, 19, bd G.-Leygues, 47300 Villeneuve-sur-Lot

LE VESINET 500 m R.E.R. PROPRIETE ILE-DE-FRANCE, construction de qualité, réception, 5 chambres, 3 bains, gd cft, salle de jeux. Gar. 3 voit. Jardin 1.000 m2 AGENCE DE LA TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

65 KM AUTOR. OUEST TRES JOLI SITE CHAMPETRE Charmante résidence campagnarde Gd séjour, 4 chbres, tt confort 10.000 m2 PARC d'AGREMENT 480.000 F **CHANTACO** 478-32-83 478-33-24

ROUSSILLON : Belle et vaste propriété. Site boisé, près village pittoresque, mer à 20 mn. Nbr. Pces aménag. de bon goût, gd confort, parc 3 ha, piscine. Affaire très intéress. AGENCE CENTRALE (FNAIM), 8, place Gambetta. — 66 - PERPIGNAN. Téléphone : 34-53-54.

Près : PACY-SUR-EURE. Part. vd magnifique propr. 5.000 m2, 8 Pces princip., tennis, piscine chauffée, salle billard. Affaire : 630.000 F. Téléphone : 359-36-90.

Part. à Part., 120 km. Sud Paris, charmante propr., tt cft, 4 chb., gd séj., cheminée, s. eau, cuis., gar., parf. état, s/1 ha dont 8.000 m2 boisé, calme verdure : 320.000 F. Tél., après 18 heures, 370-00-27, week-end, Montargis. 15 (38) 95-02-92.

GROSROUVRE. Propriété, 7 P. pr., entièrem. sur s.-sol, piscine chauff., très beau terrain de 3.800 m2, nbrx arbr. Me MARRIERE - 78125 GROSROUVRE. Téléphone : 486-06-61.

SUD TOURAINE Belle Maison de caractère sur 12.400 m2. Habt. av. cft 120 m2 au sol. Prix : 220.000 F

RICHELIEU Mais. b. état. Ind. Dépend. Jdin. Bord rivière. 8 p. princ. 200.000. FOUQUET, Verneuil-le-Château, Téléphone : (47) 58-30-17.

EN PERIGORD AGENCE JUILLARD LE VIGNAL-STE-ALVERE (24510) - Téléphone : 61-70-04
— DEMEURES de CARACTERE à restaurer - MAISONS,
— PROPR. de 250.000 à 500.000
— GD CHOIX DE TERRAINS OMBR., VUE, 2.000 m2 à 5 ha
— BEL. MAISONS DE STYLE dans chef-lieu de canton
Prix : 350.000 et 400.000 F

A vendre Ile-de-France ANCIENNE FERME RESTAUREE caractère rustiq., exceptionnelle (poutres apparentes, gde cheminée, four à pain), grand confort, 6 pièces, dont gd grenier aménagé, nombreuses dépendances, dont 3 bungalows, confort, jardin 1.100 m², capacité hébergement, chbres enfants ou amis, stage ou communauté, petite école, etc. Actuellement centre activités artisanales (poterie, tissage) très connues. Possibilité prendre succession. LA MAISON DU POTIER, 6, RUE DES MONTGOINS, 77750 SAINT-CYR-SUR-MORIN. Téléph. 023-81-45.

ERMENONVILLE Particul. vend villa pl... grand standing, résiden... dure forêt, sur jardin Visite samedi, diman... Prix à débattre. Téléph. 454-01-28.

Banlieue Ouest, 35 km proxim. gare, site agréa... belle propriété bourg. su... 2 salles récept., 6 ch., ... sine, tt confort, terrain ... murs. PRIX 630.000 fr. Ecr. no 7.750, « le Monde » 5, r. des Italiens, 75427

A 35 minutes de PARIS CHANTILLY - SENLIS : maison 6-7 pièces 140 m² ... rain. Ligne téléphoniq. ... Double garage. 300.000 ... dit moins de 10 %. Mais... équipée, visitable le ... sur rendez-vous : 43 ... ou 007 - 30 - 13.

NORMANDIE (Eu... 110 km. Paris, très joli... à colombages avec pier... ches. Beaucoup de cache... lent état, cuis. équipée. ... chapelle, en duplex. C... sal. de bains, w.-c., 2 c... Ss-sol aménageable. C... électriq. Terrain planté ... Eau + électr. Prix 2... avec 50.000 F comp... BAGLAND, 27190 CO... (Eure). — Tél. 16 (34)

30 KM. DE PARIS. 77-L... Magnifiq. ppté, belle ... sur 1.700 m² de terrain, ... cuis. aménag., séjour 5... poutres apparentes et c... 2 ch., s. de bains, cab. ... w.-c., garage, cellier, ... Prix : 380.000 F... TEL. 908-94-41, heures ...

GIF-SUR-YVETT... Sur terrain 2.900 m² sec... boisé résidentiel, cor... 1950. Rez-de-chaussée : ... séjour, cuisine, chamb... de bains, grand bureau ... étage : 2 ch., sal. de b... garage, chaufferie, atel... Prix 840.000 F...

PARC DE SCEAU... Sur terrain 840 m² jo... parc, construction 195... jardin : réception 55 m² ... rasse sur le parc. Cu... cuisine, cellier, chambr... de bns, chaufferie. Re... bureau, ch., cab. de toil... Prix 965.000 F...

PARC DE SCEAU... Situation exceptionn... sur terrain 2.000 m² er... Plain-pied importa... Rez-de-chaussée : hall ... réception 80 m², cuisine... 4 chambres, salle d'ea... de bns, w.-c. Premier ... ch., sal. d'eau, gde sal... Prix 2.600.000 ... EFIMO. — 660-45...

ROYAN, MAISON DE ... tout cft, parc, dépend. ... Prix 600.000 F. Me ... notaire 17540 SAINT-SA... D'AUNIS. — Téléph. ...

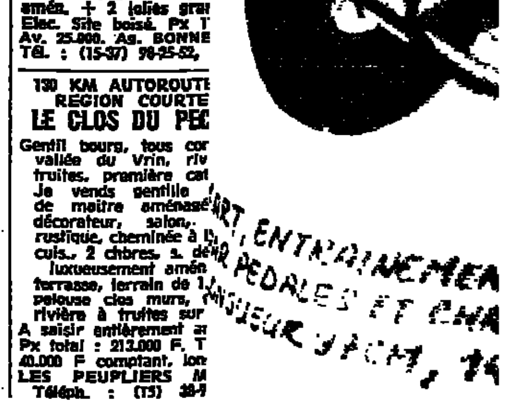
MAREIL - MARLY. Bo... 300 m² habitab. Entr., ... REAU, salon av. pout... rentes, séjour avec ... 5 chbres, s. de bns, ... ss-sol total. Salle jeux ... serv. Cave. Gar. 3 vo... 2.000 m², piscine chauf... justifié. — J.M.B., 97...

PROVENCE, LUBERO... priété 45 ha bois et ... Bastide et ferme XVII... Pièces voûtées ... Très belle vue domi... E. GARCIN, 8, bd ... 13210 ST-REMY-DE-PRO... Tél. (90) 92-01-58 (lign...

maisons campagne

COLLINES DU PE... (Près Nogent-le-Ro...) Fermettes, maison de ... région très calme. Ren... Cabinet A. BUSSONI... 61260 CETON. Tél. de ... 15-37-09-91-11 et le 44 à ... de préfér. av. 9 h. ou ... le samedi et dima...

MAISON RUSTIQ... **12 km ALENÇ... 200 km PAR...** 8 p., 2 wc, s. eau, gren... chauff cent., sanitaire, ... terrain, remise. S'adr... Maître JOUVIN, nota... OISSEAU, le Petit, (34)



fermette

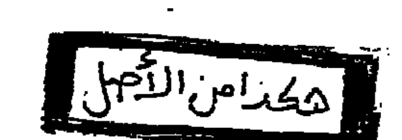
FERMETTE 3 p., celli... grenier. 5.400 m², 100.000 ... dit 80 %. — L. THY... 89 - Saint-Fargeau. Télé...

S/3.500 m2 Fermette de style à a... 3 p. hab., grde berger... amén. + 2 jolies gra... Elec. Site boisé. Px T... Av. 25.000. Ag. BONNE... Tél. : (15-37) 98-25-52,

130 KM AUTOROUTE REGION COURTE... **LE CLOS DU PE...** Gentil bourg, tous cor... vallée du Vrin, riv... truites, première cat... Je vends gentille ... de maître aménagé ... décorateur, salon, ... rustique, cheminée à ... cuis., 2 chbres, s. de ... luxueusement amén... terrasse, terrain de 1... pelouse clos murs, ... rivière à truites sur ... A saisir entièrement a... Px total : 213.000 F. T... 40.000 F comptant, lon... LES PEUPLIERS M... Téléph. : (15) 30-...

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi de 8 h. 30 à 18 h. 30
au
233.44.31
pour tous renseignements: **233.44.21**

Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.



Paris

QUEL MAIRE POUR LA CAPITALE ?

POINT DE VUE

Une occasion de raviver la démocratie locale

par FRANÇOIS SERRAND (*)

POUR la première fois dans l'histoire, la Ville de Paris cesse de s'étendre. Mais si elle n'annexe pas les communes limitrophes, ne doit-elle pas retrouver les liens qu'elle avait avec elles il y a quelques années ? L'extension du département de Paris aux communes qui sont soudées à la vie de la capitale supprimerait la muraille de Chine que constitue pour l'administration parisienne, l'enceinte du boulevard périphérique. Enfermée dans un ghetto, la capitale a recherché son développement dans une excessive concentration d'emplois tertiaires et expulsé grand nombre d'habitants de revenus modestes.

En maintenant dans une même circonscription géographique la ville et le département de Paris, le projet gouvernemental présente un autre inconvénient majeur. Il enferme dans un difficile *tête-à-tête* le préfet et le maire de Paris, au risque de nouvelles confusions et d'un alourdissement des procédures de décision.

Souhaitons pour le moins que le Parlement transfère à l'assemblée élue de la région certaines compétences de la Ville de Paris : la politique de circulation et des transports comme celle de l'implantation des grands pôles d'emplois et des établissements hospitaliers de l'assistance publique. C'est seulement au niveau de la région que peuvent être apportées des solutions pour assurer les équilibres de ce vaste ensemble urbain.

Le projet gouvernemental modifie très sensiblement le partage des pouvoirs entre le préfet et le Conseil de Paris en faveur du maire de Paris. Mais de quels moyens disposera la municipalité pour contrôler l'instruction des dossiers par une administration nécessairement puissante ? La réponse est essentielle pour connaître la réalité des pouvoirs du Conseil de Paris.

Les débats parlementaires nous éclaireront aussi sur le pouvoir qu'auront les élus de l'opposition. La question-clef à cet égard est le mode d'élection de la commission permanente. Sera-t-elle par un vote à la proportionnelle, à l'image de son assemblée ?

Au-delà des pouvoirs du Conseil de Paris, c'est sur la nouvelle dimension de la démocratie locale que les débats exprimeront ou non la volonté de changement des groupes politiques. Leur vote sera à cet égard une excellente référence pour les futurs choix des électeurs mieux que les programmes électoraux. La question fondamentale du changement qu'attendent les Parisiens est, selon les propres termes du président de la République, *« la participation effective des citoyens à l'amélioration de leur cadre de vie »*.

Nous constatons aujourd'hui les conséquences de l'affrontement des responsables de la ville avec les puissants intérêts immobiliers. Et nous savons que là où les habitants sont parvenus à intervenir, avec le concours de leurs associations, ils ont évité de lourdes et coûteuses erreurs à la collectivité. Notre intervention sur l'affaire des Halles n'en est qu'un des multiples exemples.

Nous savons aussi que c'est de l'animation de la vie locale, prise en charge par les citoyens, qu'a surgi la perspective d'un des grands changements de la société : la qualité de la vie. Pour réaliser une nouvelle politique urbaine, il est donc nécessaire d'y associer désormais la population.

L'assise de cette nouvelle vie de la cité se situe au niveau du quartier. C'est là que les citoyens peuvent communiquer entre eux et avec leur ville. Encore faut-il qu'ils y disposent, comme autrefois sur la place de village, mais dans des lieux couverts, d'espaces d'accueil, d'information et de réunions. Les premières réalisations dues à l'initiative de la Plate-forme des comités parisiens de participation à l'urbanisme et à la vie de la cité prouvent la nécessité et l'efficacité de ce nouveau type d'équipement local déjà proposé dans le VI[e] Plan. Largement ouverts à toutes les catégories de la population et à toutes les opinions, strictement indépendants du pouvoir comme des groupes politiques, ces centres d'information et d'animation favorisent une véritable vie collective au moment même où tout concourt à son émiettement. Il appartient sans doute au Parlement d'en reconnaître les droits de cité et d'ouvrir ainsi aux citoyens un champ de possibilités permanentes d'expression et d'exercice de leurs responsabilités.

Au niveau de l'arrondissement, la commission formée par les élus pourrait organiser avec des représentants de ces centres une consultation de la population. Encore faut-il qu'elle soit « obligatoirement » saisie pour avis de tous les projets de son secteur. Cette consultation pourrait trouver son prolongement au niveau de la ville si le Parlement la dotait d'un comité consultatif.

Il ne s'agit plus d'une simple réforme administrative. Mais la démocratie locale peut-elle demeurer enfermée dans la conception surannée du dix-neuvième siècle sur laquelle elle repose encore aujourd'hui : le vote du citoyen tous les six ans ? Depuis lors, la société a quelque peu évolué ! Loin de constituer une menace pour nos institutions, l'insertion de cette nouvelle dimension civique est la clef de voûte d'une coopération urbaine dont dépendent la sécurité et la vitalité d'une démocratie moderne.

(*) Fondateur du COPRAS (Comité pour la participation, la recherche et l'animation dans la société urbaine).

Les mésaventures d'une exposition américaine

L'exposition Architectures marginales aux U.S.A., inaugurée le mardi 18 novembre, au Centre culturel américain, rue du Dragon, à Paris-6[e], a été fermée presque aussitôt. Elle a été transférée, pour ouvrir ce vendredi 28 novembre, au Musée des arts décoratifs, rue de Rivoli, Paris-1[er]. Le cycle de conférences et de films prévu doit s'y dérouler aussi, à commencer par la conférence de M. Ron Fleming sur le recyclage des bâtiments.

Avec plus de trois cents photos et documents, l'exposition réalisée par le Centre de création industrielle offre un large panorama des différentes manifestations outre-Atlantique de l'architecture « douce », écologique, spontanée, en un mot de l'architecture sans architecte : maisons-dômes de Drop-City, cathédrales de bois installées sur l'eau à Sausalito, cabanes dans les arbres, ou bien les célèbres tours de Watts construites par un « facteur Cheval » américain ; ou encore les œuvres des ouvriers retraités qui fabriquent une maison avec des bouteilles ou un jardin avec des fleurs de bois...

Après avoir visité minutieusement l'exposition le lendemain de son ouverture, plusieurs fonctionnaires de l'ambassade des États-Unis ont demandé à son organisateur, M. Jean Dethier, membre du Centre de création industrielle, « coproducteur » de la manifestation, de retirer douze panneaux. Sur les panneaux censurés, figuraient notamment des citations de Marcuse, Allen Ginsberg et Jerry Robbin, ou bien le titre : *les Rescapés de la majorité silencieuse*, à propos des retraités bâtisseurs.

Un panneau reproduisant des couvertures de livres sur ce sujet a également attiré l'attention des « visiteurs » qui ne voulaient en aucun cas y voir figurer l'ouvrage de Jerry Robbin intitulé *Do it* ainsi que *Contre-révolution et révolte* de Marcuse.

Les responsables du Centre de création industrielle et du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, « patron » du C.C.I., ont refusé de modifier l'exposition et décidé son transfert rue de Rivoli. Le motif invoqué officiellement est le « grand succès » de l'exposition, qui a conduit les organisateurs à trouver des locaux plus vastes. A l'ambassade des États-Unis, M. Ted Tanen, attaché culturel, indique que la décision de fermer l'exposition a été prise par les responsables du centre Beaubourg. Il refuse de préciser sur quels documents porte le « *malentendu* » et regrette que cette exposition « *dont l'ensemble n'est pas de notre goût* » n'ait pas été préparée en plus étroite collaboration.

La rigueur des responsables américains s'expliquerait par la venue en Europe d'une mission d'inspection des centres culturels à qui certains reprochent soit de coûter trop cher, soit d'être trop libres. Le Centre culturel de Paris que dirige M. Don Foresta, est l'un des plus actifs. Il se trouve aujourd'hui en première ligne.

M. Ch.

La spéculation dans les quartiers anciens

La transformation du centre de Paris qui se vide (en sept ans le quatrième arrondissement a perdu plus du quart de sa population) et dans lequel les immeubles anciens sont rénovés et revendus a des conséquences souvent dramatiques pour ses habitants traditionnels obligés de vider les lieux et d'aller vivre ailleurs.

Si dans les zones de rénovation officielles leurs droits sont en général bien protégés, il n'en est pas de même au pourtour des grandes opérations d'aménagement comme celle des Halles où se développe une spéculation effrénée et incontrôlable, ou dans des quartiers anciens devenus des quartiers de luxe comme le Marais. Le Conseil de Paris doit d'ailleurs débattre de cette question avant la fin de la semaine.

Une vieille dame à sa fenêtre

Au quatrième étage d'un immeuble ancien de la rue Saint-Martin, cette vieille dame passe ses journées à compter les grues du chantier des Halles. En 1970, des promoteurs ont acheté son immeuble. Un an après, elle a appris « *qu'on allait la renvoyer* ». Elle ne voulait pas aller en banlieue, dans une H.L.M., et le promoteur lui a successivement fait visiter : « *Un appartement dans une cour si petite qu'elle pouvait serrer la main de ses voisins par la fenêtre* », et si sombre que, en sortant, « *elle a pris ses jambes à son cou* ». Un logement dans lequel « *la cuisine était si minuscule qu'elle ne pouvait pas y placer sa cuisinière à gaz* » ; un autre où « *il fallait descendre trois étages pour aller aux toilettes* ». Son loyer, fixé à 200 F par trimestre aujourd'hui, atteignait 1 200 F dans tous les logements qu'on lui proposait.

Malgré tout, en sortant du dernier appartement, « *le délégué du promoteur a réussi à lui faire signer immédiatement l'engagement* », et elle a dû faire appel à son syndicat de locataires pour faire annuler sa signature.

Ce qu'elle a vécu, d'autres, beaucoup d'autres parmi ses voisins, l'ont connu aussi. C'est pourquoi, elle ne peut raconter sa propre histoire sans évoquer « *le vieux monsieur de quatre-vingt-quatre ans à qui on a bouché sa cheminée, au mois de décembre, pour qu'il quitte plus rapidement son logement* », ou « *le couple du troisième étage qui a dû appeler les pompiers tant il pleuvait dans l'appartement* ». Une cheminée voisine était tombée, crevant le toit et ils ont dû faire de multiples démarches pour que le propriétaire vienne installer une bâche. Et encore : la dame du deuxième étage, partie en week-end, a trouvé sa porte murée en rentrant chez elle. Elle est allée « *acheter un marteau pour pouvoir retrouver ses affaires* ». Les jeunes ménages de l'immeuble sont partis en banlieue, car « *on transforme tout en studios et il n'y a pas de place pour un couple avec des enfants* ». Quant à la locataire du rez-de-chaussée, « *le promoteur lui a déclaré que, si elle ne partait pas, il allait jeter ses affaires sur le trottoir* ».

Les habitants de l'immeuble commentent encore aujourd'hui les événements survenus il y a quelques mois dans la maison mitoyenne de la rue Saint-Merri : « *Afin de faire partir les locataires plus rapidement, le nouveau propriétaire a fait couper l'eau, le gaz et l'électricité.* » « *Une jeune femme est venue me voir en pleurant*, se souvient-elle. *Elle ne pouvait quitter son logement, au début du mois de décembre avec deux bébés, alors que son mari était malade.* » L'événement a suscité des vocations de militants et l'E.D.F., vigoureusement alertée, est venue réparer les dégâts.

La vieille dame est, quant à elle, bien décidée à ne quitter un logement qu'elle occupe depuis plus de cinquante ans que si le propriétaire lui propose « *un appartement convenable dans le quartier* ». Elle attend. Avec malgré tout une préoccupation : la fenêtre de son nouvel appartement sera-t-elle assez large pour qu'elle puisse emporter ses plantes vertes ?

M.-C. R.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

Paris

Le budget de la capitale en 1976

+ 18 % POUR LES IMPOTS LOCAUX ; + 10 CENTIMES POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN ?

Le préfet de Paris, M. Jean Taulelle, va proposer aux conseillers de Paris d'augmenter les impôts locaux de 18 % en 1976. Une partie du nouvel effort fiscal demandé aux Parisiens est la conséquence de la récente décision des élus de porter à 950 F par mois le plafond des ressources des personnes âgées demeurant dans la capitale.

Le budget de fonctionnement présenté par l'administration s'élève à 6.748 millions de francs. Dans ce budget, les dépenses de police représentent 456 millions, soit une augmentation de 17,6 %. La participation de la Ville de Paris au déficit des transports parisiens (R.A.T.P. et S.N.C.F. banlieue) passe de 405 millions en 1975 à 495 millions pour 1976. Le préfet de Paris souligne : *« le crédit de 400 millions prévu pour la R.A.T.P. est uniquement destiné à faire face aux besoins de l'année 1976. Il traduit, par rapport à celui de 1975 (345 millions), une augmentation de 16 %. Il repose sur l'hypothèse d'un relèvement de tarif de 10 centimes dans le courant de l'année prochaine ».* Une augmentation de 10 centimes est également envisagée sur le réseau S.N.C.F. banlieue.

A PROPOS DE...

LES PROGRÈS DES TRANSPORTS EN COMMUN

Aider les bus

M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, a annoncé, à l'issue d'une journée d'étude organisée par le Conseil supérieur des transports, qu'en 1975 le trafic des autobus aura augmenté de 2,4 % sur les autobus de province (vingt-neuf villes) et de 7 % sur les autobus parisiens (+ 12 % sur les lignes pilotes). Ces chiffres confirment le renversement de tendance constaté en 1974.

C'est gagné ou presque : les autobus et l'ensemble des transports en commun remontent la pente. On avait cru depuis la fin de la guerre qu'ils étaient définitivement condamnés à céder le pas à la voiture individuelle. On s'est progressivement aperçu que celle-ci, en devenant trop nombreuse, se condamnait elle-même ; qu'en ville elle circulait mal, était difficile à garer et chère à entretenir. De meilleurs transports en commun, plus rapides, plus pratiques, plus confortables, pouvaient dans une certaine mesure lui damer le pion.

Il reste maintenant à accompagner ce « changement ». M. Claude Collet, le directeur des transports terrestres, a rappelé les « points noirs » qu'il fallait faire sauter pour cela : politique d'urbanisme et politique des transports sont trop rarement raccordées ; le choix de l'autorité responsable des transports en commun dans les villes reste difficile ; les problèmes de financement des infrastructures et des déficits d'exploitation restent préoccupants ; la place respective de la voiture particulière et des transports collectifs pour la desserte intérieure des villes reste généralement à déterminer.

Il faut en conclure que sur plusieurs plans le problème des transports en commun est un problème politique et que les solutions qu'on prétend lui apporter ne dépendent que pour une faible partie des autorités de tutelle des transports. Quelle place les municipalités et l'ensemble des responsables politiques veulent-ils faire à la voiture individuelle et aux véhicules collectifs ? C'est-à-dire, souvent, quelle peine consent-on à faire aux citadins automobilistes ? La réponse à ces questions n'est ni facile ni neutre.

Faits et projets

Environnement

● ASPHYXIES DE DUNKERQUE : DEMANDE D'ENQUÊTE. — A la suite des cas d'asphyxie — quatre morts et plusieurs dizaines d'intoxiqués — survenus le 24 octobre dernier à Dunkerque (Nord), onze associations locales de défense de l'environnement réclament au ministère de la qualité de la vie l'ouverture d'une enquête. Les associations font remarquer que ce n'est pas la première fois qu'une inversion de température se produit à Dunkerque mais que c'est la première fois qu'elle entraîne des accidents en chaîne. Elles demandent l'installation immédiate d'un réseau de contrôle de la pollution.

Tourisme

● LE « CLUB » A CUBA. — Le Club Méditerranée ouvrira, en avril 1976, un village de vacances à Cuba. Conçu par des architectes cubains, l'ensemble, qui comptera cent lits répartis en cinquante bungalows, sera bâti à Bacuranao, station balnéaire située à 16 kilomètres de La Havane.

Transports

● CONCORDE : DEUX MILLE CINQ CENTS RESERVATIONS. — Air France annonce avoir, à ce jour, enregistré deux mille cinq cents réservations fermes sur Concorde, entre Paris et Rio-de-Janeiro.

● DEFICIT POUR LES COMPAGNIES AERIENNES. Les cent onze compagnies régulières membres de l'Association du transport aérien international (IATA) ont perdu au total 80 millions de dollars l'an dernier, soit près de 40 milliards de francs.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DEMANDE QUE L'ARTISANAT ET LES PETITES ENTREPRISES BÉNÉFICIENT DU FONDS EUROPÉEN

Le Conseil économique et social vient d'examiner un rapport sur les objectifs de la politique régionale européenne.

Le Conseil, suivant son rapporteur, M. Roger Courbey, s'est essentiellement préoccupé des solutions qui doivent être apportées aux problèmes posés par les disparités existant entre les régions d'Europe et à l'intérieur des Etats eux-mêmes.

« On ne peut méconnaître que le Marché commun, dans la mesure même où des taux de croissance soutenus ont été obtenus dans les régions les plus en expansion, a laissé s'accroître les disparités régionales, suscitant un sentiment d'injustice et un climat d'insécurité économique et sociale dans les régions dites de développement », écrit M. Courbey.

Le Conseil recommande que les efforts nécessaires à la suppression des inégalités portent notamment sur quatre points :

— La concertation entre les Etats et l'harmonisation des structures économiques et financières ;

— L'utilisation de nouveaux critères pour la répartition de l'aide du fonds européen de développement régional. A cet égard, le rapporteur regrette *« le manque d'actualité des statistiques existantes sur les régions européennes »* ;

— Le développement des infrastructures de transport ;

— Une réelle coordination entre les divers instruments financiers de la communauté.

Le Conseil économique et social a aussi admis qu'il fallait éviter, dans l'esprit communautaire, une surenchère des aides nationales et a recommandé que les petites et moyennes entreprises, ainsi que l'artisanat, ne soient pas écartés du bénéfice du Fonds européen de développement régional.

Pour ce qui concerne les modalités de l'action du Fonds européen, le Conseil économique et social approuve l'idée de « complémentarité ». *Une action se substituant aux aides nationales et venant les relayer en tout ou partie serait contraire à la finalité du Fonds. Encore convient-il d'éviter qu'au terme de la première année, des transferts budgétaires viennent en pratique annuler cette complémentarité pour les années suivantes. »*

TRANSPORTS

AIR FRANCE SANS BONBONS

Air France a décidé de ne plus distribuer de bonbons à ses passagers. Ceux-ci en ont sucé 130 tonnes en 1975. Cela représente une dépense non négligeable mais surtout, dit-on, un travail supplémentaire pour les femmes de ménage chargées aux escales de ramasser les papiers et les déchets de gomme à mâcher.

Qu'on se rassure cependant. La compagnie a prévu de continuer à acheter chaque année 10 tonnes de sucreries destinées uniquement aux enfants.

LA VIE ÉCONOMIQUE

ÉNERGIE

CONCLUANT UN ACCORD AVEC LA SONATRA[CH]

La société belge Distrigaz achète 70 milliar[ds] de mètres cubes de gaz algérien

Alger (*A.F.P.*). — La Sonatrach et la société belge Distrigaz ont signé, le 27 novembre 1975 à Alger, un contrat de vente et d'achat de gaz naturel algérien portant sur une quantité globale de 70 milliards de mètres cubes. Le gaz naturel sera liquéfié à Arzew et regazéifié dans le port belge de Zeebrugge. Le transport maritime du gaz naturel liquéfié sera assuré pour moitié par la Compagnie nationale algérienne de navigation et pour moitié par Distrigaz.

Le contrat prévoit la livraison, à partir de 1979 et pendant vingt ans, d'une quantité annuelle de 3,5 milliards de mètres cubes. Distrigaz dispose d'une option pour une quantité supplémentaire de 1,5 milliard de mètres cubes par an. Dans le cadre de ce contrat, la Sonatrach disposera d'un financement belge d'un montant de l'ordre de 330 millions de dollars *« à des conditions favorables »*.

C'est le sixième contrat de vente de gaz naturel liquéfié conclu ces trois derniers mois par la Sonatrach. A Alger on fait remarquer que la société belge a accepté des conditions identiques à celles qui ont été refusées en avril dernier par le consortium européen dont Distrigaz était membre.

[Voici donc le premier contrat signé séparément avec un membre du consortium européen formé pour un projet commun dit Eurogaz. C'est implicitement la première confirmation officielle que le consortium a volé en éclats (« le Monde » du 27 août 1975). Gaz de France, lui aussi, en était membre, pou[rsuit] de son côté des négociations av[ec la] Sonatrach.]

LE GOUVERNEMENT DE BO[NN] DÉCIDE DE CONSTITUER UNE « RÉSERVE NATIONAL[E] DE CHARBON » DE 10 MILLIONS DE TONN[ES]

Bonn (A.F.P.). — *Le* gouve[rne]ment ouest-allemand a décidé [me]credi 26 novembre de constituer *« réserve nationale »* de cha[rbon] de 10 millions de tonnes. M. A[...] Gruenewald, porte-parole adjoin[t du] gouvernement, a précisé jeudi m[atin] devant la presse qu'en outre importations de charbon en R[FA] seraient limitées l'année proch[aine] à leur niveau de 1975, soit 4,7 [mil]lions de tonnes.

Du fait de la baisse de la con[som]mation d'énergie en R.F.A., Charbonnages ouest-allemands beaucoup de mal à écouler production, qui, pour des rai[sons] sociales, a été maintenue à niveau comparable à celui l'année dernière. *Les stocks* inve[ndus] devraient en conséquence attei[ndre] au moins 20 millions de tonnes fin de cette année, constituant charge financière insupportable les entreprises.

En outre, la cherté du charbon [alle]mand par rapport au pétrole e[t au] gaz naturel a fait que son uti[lisa]tion dans les centrales électriqu[es a] considérablement diminué cette [an]née (moins 27 % par rapport à 1[974]. En 1975, 22 millions de tonne[s de] charbon ont été consacrées [à la] production d'électricité contre [...] millions de tonnes l'année dern[ière]. En 1973, 34 % de la product[ion] d'électricité était réalisée à part[ir du] charbon : en 1975, ce pourcentag[e est] tombé à 24 %. Ce recul a princi[pale]ment bénéficié au gaz naturel, [qui] dans la même période, est pass[é de] 12 % à 20 %.

هكذا من الأصل

LA VIE ÉCONOMIQUE

L'Europe à la dérive...

(Suite de la première page.)

La réponse instinctive serait celle-ci : les Anglais prouvent qu'ils sont décidément restés fidèles à leur grande tradition : empêcher que quelque chose de sérieux s'organise entre les nations du continent. Quand on ne peut y parvenir (se rappeler les tentatives de lancement d'une zone de libre-échange contre le Marché commun), il faut entrer dans le nouvel ensemble pour qu'il ne puisse « tourner rond ». Celui qui avait souligné que « la nature, la structure, la conjoncture, qui sont propres à l'Angleterre diffèrent de celles des autres continentaux » pour interdire en 1963 son entrée dans le Marché commun avait donc vu juste.

A la réflexion, cette assurance doit être tempérée par d'autres considérations. Durant les années 1960, la France a joué au sein des communautés européennes un rôle d' « enfant terrible » qui ne se remarquait pas moins que celui de la Grande-Bretagne aujourd'hui. Souvent seule de son avis contre tous, n'hésitant pas au repli sous la tente (qu'on se souvienne de la crise dite de la « chaise vide » de 1965), Paris entendait manifester bien haut, lui aussi, son pouvoir de dire « non ».

N'oublions pas non plus la raideur progressive de nos partenaires précisément devant l'attitude tranchante du général de Gaulle à l'égard de la Grande-Bretagne. La prolongation de ce refus, après la nouvelle demande britannique, aurait bloqué la machine communautaire (ce qui malgré tout n'est pas le cas aujourd'hui). Or, la France tirait quelque profit de la Communauté. Le général de Gaulle l'avait si bien senti qu'il fit une « ouverture » à Londres, lors de son fameux dialogue avec Christopher Soames du 4 février 1969, qui ne put aboutir, on le sait, du fait de la diffusion prématurée de la nouvelle par le Foreign Office.

Surtout, le maintien de la Grande-Bretagne à l'extérieur de la Communauté eût été concevable s'il y avait eu une véritable alternative, un « projet » sérieux d'aller vers ce style d'Europe dont rêvaient les pères fondateurs, vers ces Etats-Unis d'Europe chers à Jean Monnet. Or, s'il était bien clair que la France de la V[e] République n'en voulait à aucun prix, des signes peu à peu convergents indiquaient que les Allemands n'entendaient plus « militer », eux non plus, pour cette Europe-là. Les sarcasmes dont le chancelier Schmidt abreuve la Commission de Bruxelles, et aussi d'ailleurs la manière dont fonctionnent les conseils des ministres, montrent assez que les « pragmatistes » ont fait outre-Rhin des pas de géants. C'est aujourd'hui M. Giscard d'Estaing qui paraît le plus déterminé à sortir l'Europe de l'ornière en la tirant par où la France répugnait assez auparavant à le faire : le timon des institutions.

La faiblesse des gouvernements nationaux

C'est là précisément le deuxième « point noir » de la réunion de Rome. Manifestement, les esprits ne sont pas encore mûrs pour se saisir, à travers les brouillons du rapport Tindemans — chargé on le sait de définir avant le 31 décembre prochain une « conception d'ensemble de l'union européenne » — l'opportunité d'une relance de l'Europe par ce canal.

La légitimité des décisions prises à Bruxelles est fondée sur le consensus des représentants des Etats membres, et il ne peut en être autrement. La règle de l'unanimité contraint à s'aligner sur le plus petit commun dénominateur, et, comme c'est le cas aujourd'hui avec la Grande-Bretagne pour la conférence Nord-Sud, quand l'un des membres ne veut pas jouer le jeu, que peuvent faire les autres ? Mais l'insuffisance du centre de décision bruxellois, contrairement à ce qu'on pense souvent, ne s'explique pas *surtout* par la *force* des gouvernements nationaux, qui entendent ne pas ternir la blanche hermine de leur souveraineté, mais par la faiblesse de ceux-ci.

C'est la thèse intéressante d'un bon connaisseur des affaires européennes, M. Spierenburg. Dans le rapport d'une commission sur « *l'union européenne* » que le gouvernement des Pays-Bas lui avait demandé de présider, il écrivait fort justement : « *...Les gouvernements... ploient littéralement sous le poids des sollicitations auxquelles ils sont soumis dans les démocraties occidentales et ne disposent plus de la marge de négociation indispensable pour aboutir à des décisions au niveau communautaire... Ce n'est pas la force mais précisément la faiblesse des gouvernements nationaux qui fait obstacle à l'unification européenne.* »

Indiscutablement, la réunion régulière du conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement voulue par M. Giscard d'Estaing est une bonne chose. Ce conseil pourrait être un jour le vrai noyau d'un pouvoir confédéral. Mais deux risques le menacent : le premier est qu'il « s'académise » une fois qu'on aura constaté que certains sujets sont définitivement bloqués ; le deuxième, qu'il constitue une instance d'appel systématique, le conseil des ministres des « Neuf » prenant de moins en moins de décisions pour les reporter au plus haut niveau, encombrant ainsi l'ordre du jour des « sommets ».

Si l'efficacité des centres de décision communautaires est encore à démontrer, ce qui est sûr, c'est que le vent démocratique n'a jamais soufflé vraiment à Bruxelles. L'élection au suffrage direct des parlementaires rendra l'Europe plus sensible au cœur des citoyens. C'est là un pas fort attendu...

Dans l'histoire des institutions européennes, la phase qui permettra aux peuples d'élire le même jour leurs représentants à Strasbourg sera, en effet, très importante. Associés au destin de la construction européenne, les citoyens pourraient — enfin — lui donner une âme.

La « base » européenne n'a absolument pas la possibilité de faire entendre sa voix aujourd'hui, sauf... dans la rue, quand les agriculteurs viennent, à Bruxelles, promener leurs vaches jusque sous le nez des ministres, ou que les viticulteurs français arrêtent la circulation dans le Midi. Signe qui ne trompe pas, au reste, sur la réalité du pouvoir communautaire en la matière. Comme c'est à peu près le seul, on comprend que les responsables y regardent à deux fois avant de remettre fondamentalement en cause la politique agricole commune.

Le seul pilier

Ce qui s'est passé aux derniers conseils des ministres de l'agriculture est tout à fait significatif. On s'attendait au pire après les « coups de sang » bien connus des Allemands à propos de la lourdeur des charges budgétaires dont l' « Europe verte » est la principale bénéficiaire, comme on le sait. Or tout a baigné dans l'huile : personne n'a remis en cause les principes de base sur lesquels repose l'édifice, et le rapport qui a été transmis aux chefs d'Etat et de gouvernement pour leur rencontre du 1[er] décembre est un chef-d'œuvre de compromis : le bilan de la politique agricole commune est considéré comme positif ; des mesures doivent être prises pour améliorer l'équilibre des marchés. Cette prudence s'explique par deux raisons :

1) L'histoire du Marché commun montre que, décidément, et malgré toutes ses imperfections, la politique agricole commune est le pilier de la construction des Neuf. Des coups trop durs portés à cet endroit risquent de ramener définitivement la C.E.E. à une zone de libre-échange, jusqu'à ce que le sort de l'union douanière lui-même soit, au reste, compromis. Or, si l'Europe va à la dérive dans tout ce qu'elle a essayé d'entreprendre depuis les années (politique des transports, de l'énergie, harmonisation des fiscalités, des politiques économiques et monétaires, etc.), du moins y a-t-il un point d'ancrage que tous voudront absolument préserver, c'est l'existence d'un marché de deux cent cinquante millions de consommateurs.

2) L'agriculture est la richesse de demain. La poussée démographique, la lente réadaptation des pays du tiers-monde aux cultures vivrières, l'impossibilité de grands ensembles comme l'U.R.S.S. de se suffire à eux-mêmes, plaident assez en faveur d'une expansion de ce secteur où l'Europe de l'Ouest est particulièrement bien placée. Ce sentiment freine l'ardeur de ceux qui voudraient, par peur du gaspillage financier, limiter la production européenne aux besoins de ses nations. Ainsi, les Allemands avaient fortement protesté contre un accord d'exportation à long terme de produits agricoles vers l'Egypte. Finalement, ils sont moins hostiles à une politique d'exportations permanentes de denrées alimentaires.

Ce n'est pas dire, évidemment, qu'il faille conserver en l'état une politique agricole commune qui conduit aux montagnes de beurre et de poudre de lait que l'on sait, preuve manifeste de l'hiatus entre système de prix et aide alimentaire.

De même, il n'est pas normal que les Etats subventionnent les excédents sans aucune restriction. Les Neuf pourront-ils repousser longtemps l'idée d'un « quantième » à des prix garantis au-delà duquel les prix du marché joueraient, ce qui reviendrait à faire payer une partie des surplus par les gros exploitants ?

Prise entre les exigences nationales avivées par la crise et les recherches d'une coopération planétaire, l'Europe est toujours à la recherche de son identité. L'esprit souffle où il veut, à Rambouillet ou à Bruxelles, et il faudrait faire preuve d'un inquiétant dogmatisme pour bouder les progrès d'une solidarité internationale, sous le prétexte qu'elle ne se coule pas dans les moules préparés par le traité de Rome.

Cela dit, dans un monde où les idées et les politiques auxquelles on tient ne s'imposent que si la puissance montre le bout de l'oreille, le rassemblement des peuples de la C.E.E. pour un destin commun donnerait un peu plus d'espoir au Vieux Monde que cette constellation diffuse que nous connaissons. Certes, on fait l'Europe avec les nations qu'on a et il n'y a pas d'idée platonicienne à défendre. Du moins pouvait-on espérer une communauté moins aboulique.

PIERRE DROUIN.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

La reprise peut être relativement lente

déclare M. Chirac

M. Jacques Chirac a pris deux fois la parole jeudi 27 novembre. D'abord devant les troisièmes assises nationales des chambres de commerce et d'industrie au Palais des congrès de Paris, puis devant les responsables départementaux de la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles, réunis pour parler de l'Europe verte.

Devant les industriels et les commerçants, le premier ministre s'est montré relativement optimiste quant à la conjoncture économique actuelle : « *Aujourd'hui, à la suite notamment du plan de développement de l'économie lancé par le gouvernement le 4 septembre dernier, nous sommes engagés dans la voie du retour de notre activité à un niveau normal.* »

Après avoir énuméré les indices de cette reprise d'activité (consommation des ménages, climat amélioré chez les chefs d'entreprises industrielles et commerciales, détente des trésoreries des entreprises, reprise du trafic des transports de marchandises...) M. Chirac a ajouté : « *Il serait toutefois dangereux de se faire trop d'illusions : cette reprise peut, en l'état actuel de nos prévisions, être relativement lente. Ses effets sur l'emploi ne se feront sentir que progressivement.*

» *Notre stratégie pour la période du VII*[e] *Plan sera d'abord offensive. Certes, nous devons nous attendre à une croissance de notre économie sans doute plus modérée que par le passé. (...) Mais ce n'est pas une raison pour nous replier dans la stagnation, pour organiser la réduction du travail et la baisse de la productivité, pour renoncer à nos ambitions économiques et sociales. (...) Nous devons prendre conscience des risques et des contraintes que nous aurons à supporter dans les années qui viennent. Nous devons faire des choix et maintenir avec rigueur les caps fixés.* »

Modérer les revenus et les prix

M. Chirac s'est ensuite déclaré convaincu que « *nous connaîtrons une situation de l'emploi tendue pendant plusieurs années* », situation qui ne pourra être résolue par la diminution de la durée du travail et l'abaissement de l'âge de la retraite.

« *Enfin*, a conclu le premier ministre, *nous devons parvenir à une évolution plus modérée des prix et des revenus.* » Dans ce dernier domaine « *un effort particulier de modération doit être obtenu. C'est l'une des clefs essentielles du rétablissement de notre économie et de sa croissance à venir* ».

« Essayer de réduire le coût de la politique agricole commune »

Devant les responsables agricoles, M. Chirac a estimé que « *l'effort de réflexion et de proposition* [sur la politique agricole commune] *qui est actuellement engagé ne saurait porter atteinte aux principes mêmes de la politique agricole commune. Car si on laissait altérer ces principes de base que sont l'unité des prix, c'est-à-dire la libre circulation des produits, la préférence communautaire et la solidarité financière, on risquerait de voir l'édifice lui-même se lézarder* ».

Après avoir tracé un rapide bilan de l' « Europe verte », M. Chirac a assuré « *que nous pouvions aborder la négociation européenne avec une tranquille assurance. Ainsi, les ministres de l'agriculture, après plusieurs délibérations, viennent de ramener à leurs justes proportions toutes les critiques classiques sur le coût, les prix, ou le protectionnisme de la politique agricole commune* ».

Le premier ministre a précisé, toutefois : « *Cela ne veut pas dire que toute réforme soit inutile. (...) Il est indispensable aujourd'hui, comme à tout moment, d'essayer de réduire le coût* [de la politique commune] *et d'en améliorer le fonctionnement.* »

« *Le premier objectif pour nous est donc d'éviter tout retour en arrière*, a ajouté M. Chirac, *mais cela, bien entendu, ne suffit pas. Il faut qu'à côté des affaires agricoles d'autres progrès soient faits. A cet égard, on ne peut malheureusement que constater un certain nombre de difficultés. La complexité des réglementations et les pressions divergentes des intérêts retardent les travaux d'harmonisation des législations qui seraient pourtant si nécessaires dans le domaine de la qualité des produits, dans celui de la fiscalité, dans celui de l'accès aux professions, dans celui de l'environnement.* »

Au cours de la matinée, M. Ortoli, président de la Commission de Bruxelles, avait manifesté son opposition au plafonnement des dépenses du Fonds européen agricole (FEOGA), mauvaise solution pour réduire le coût de la PAC, qui doit, selon lui, être apprécié au regard de la sécurité d'approvisionnement garantie aux consommateurs.

M. Ortoli ne pense pas qu'il soit possible de résoudre toutes les questions que pose le revenu des agriculteurs par le seul biais de la politique des prix. Des mesures d'accompagnement, sous forme d'aides directes, peuvent être envisagées, mais elles doivent conserver un caractère complémentaire ou temporaire.

Enfin, M. Ortoli s'était déclaré en faveur d'une suppression progressive des montants compensatoires et pour l'amélioration de la consultation des professionnels au sein des instances de gestion des marchés.

CHAHUT CID-UNATI POUR LA RÉFORME DES CHAMBRES DE COMMERCE

Dans le grand auditorium du Palais des congrès de la porte Maillot, tandis qu'une brochette de présidents de chambres de commerce accueillaient MM. Chirac, d'Ornano et Ansquer, ils s'étaient tenu cois. Ils avaient même applaudi vigoureusement, à deux reprises, le discours du premier ministre, qui soulignait l'« importance considérable des petits commerces ». Les organisateurs de ces fastes consulaires pouvaient croire que les responsables du CID-UNATI, élus des chambres de commerce, avaient renoncé à manifester leur mécontentement.

C'était mal les connaître. L'annonce du début des travaux de commission sur les trois thèmes officiels (l'entreprise dans sa commune ; le pouvoir économique et ses partenaires ; les chambres de commerce et la gestion du futur) déclencha le chahut. Environ deux cents élus consulaires, groupés autour de M. Fargier, vice-président de la chambre d'Aubenas, réclamèrent, sur l'air des lampions et au nom de la démocratie, un temps de parole, tandis que mille cinq cent congressistes « traditionnels » quittaient la salle avec indifférence. Armé d'un porte-voix, M. Fargier contesta que ces assises soient l'expression de la base puisque neuf cents élus CID-UNATI avaient réclamé en vain la création d'une quatrième commission sur la réforme des chambres consulaires.

Le CID-UNATI ne demande plus la création de chambres de commerce distinctes des chambres d'industrie, mais la création dans chaque chambre de deux collèges qui permettraient, du niveau local au niveau national, une représentation plus équitable des commerçants en face des industriels. Ayant, à contrecœur, quitté le grand auditorium, les fidèles de M. Gérard Nicoud espéraient pouvoir, vendredi, présenter leurs projets en assemblée plénière, au moment de la discussion des rapports fiscaux et avant que M. Michel Poniatowski ne clôture ces assises.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	4 7/8	5 7/8	2 7/8	3 7/8	1 1/2	2 1/2
1 mois	6 1/8	7 1/8	3 3/4	4 1/4	4 1/4	4 3/4
3 mois	6 3/4	7 1/4	3 7/8	4 3/8	3 5/8	4 1/8
6 mois	7 3/8	7 7/8	4 1/4	4 3/4	3 7/8	4 3/8

LES VITICULTEURS MÉRIDIONAUX ENVISAGENT UNE « MARCHE VERTE » SUR L'ITALIE

Les viticulteurs languedociens, réunis le 26 novembre à Montpellier, ont envisagé d'organiser, dans les prochains jours, une « marche verte » partant de Perpignan pour Vintimille si les pouvoirs publics n'ont pas trouvé de solutions aux problèmes de la viticulture. (Les importations de vins italiens ont repris à un rythme élevé, et les discussions sur la création d'un office ou d'une organisation interprofessionnelle piétinent.)

Les viticulteurs pensent se rendre en Italie, en un long cortège motorisé, pour exposer les raisons de leur mécontentement aux viticulteurs italiens. — (A.F.P., A.P.)

● A L'OUVERTURE de l'assemblée annuelle du G.A.T.T. (Accord général sur les tarifs et le commerce), le 26 novembre, à Genève, son président, M. Peter Lai (Malaisie), a lancé un appel en faveur de la libéralisation du commerce international. « *Le risque subsiste*, a-t-il dit, *de voir des mesures restrictives adoptées à tort par un pays ou un autre, de premier plan en ce qui concerne le commerce, entraîner une réaction en chaîne de mesures protectionnistes qui, de façon inévitable, aggraveraient et prolongeraient la récession dans le monde.* » — (U.P.I.)

TRAVAIL TEMPORAIRE

Le NORMATT entend « moraliser » la professi

Création d'une société de caution mutuelle, en liaison la Chambre syndicale des banques populaires, fusion des syndicats patronaux, le SNETT (Syndicat national des en prises de travail temporaire) et le NORMATT (Syndicat pr sionnel pour la normalisation et la promotion du travail te raire), négociation et signature d'une convention collective les centrales ouvrières, harmonisation des rapports entre entreprises de travail temporaire (E.T.T.) et l'Agence natio pour l'emploi : tels sont les mesures et les souhaits exp jeudi 27 novembre, au cours d'une conférence de presse ré à Paris, par M. Michaël Grunelius, président du NORMAT président-directeur général de Manpower-France, afin d'« a nir » une profession qui ne bénéficie pas, dans l'opinion publ d'une réputation de rigueur.

M. Grunelius a répondu aux quatre principales critiques qui, selon lui, sont généralement portées contre les E.T.T. Contrairement à ce que l'on croit, a-t-il d'abord assuré, les entreprises de travail temporaire, qui sont au nombre de neuf cent soixante-dix en 1975 contre mille vingt-deux en 1974, souffrent aussi de la crise économique et sociale : la profession a enregistré, en un an, une baisse de ses activités de 30 %. En deuxième lieu, le président du NORMATT a contesté le fait que les E.T.T. faisaient des « *profits exagérés* » : sur 100 F facturés, a-t-il indiqué, le bénéfice net, après les coûts salariaux, les frais généraux et les impôts, est de 2,50 F.

Ensuite, en matière de sécurité, les entreprises utilisatrices sont tenues par la loi de respecter, pour les travailleurs temporaires, les mêmes règles et obligations que pour leur personnel permanent. Mais le font-elles ? M. Grunelius a souligné que le taux de cotisation, fixé chaque année par le ministère du travail sur la base des statistiques réelles relatives au nombre et à la gravité des accidents, était dans les E.T.T. de 5,4 % pour les emplois industriels ou de chantiers contre exemple 13 % dans la cons tion métallique, et 8,1 % da bâtiment (personnel perma

Le président du Norma affirmé que, depuis l'accor tervenu, en 1972, avec l'AC (Agence centrale des organi de sécurité sociale), la pra qui consistait, pour les E.T. verser aux travailleurs te raires de bas salaires, com par des frais de déplace élevés, avait pratiquement paru.

La profession, qui a réalis 1974, un chiffre d'affaire 3,2 milliards de francs c 3 milliards en 1973 et 2,3 mil en 1972, est à la fois très co trée et très dispersée : les premières E.T.T. (BIS, Man et Ecco) assurent le tier volume total d'activité, tandi cinq cents autres n'emp qu'un ou deux salariés p nents. C'est bien ce qui est ir tant : moins du tiers des sont affiliées à l'un ou syndicat (SNETT et NORM adhésion qui constitue, po quelque quatre-vingt mille vailleurs temporaires qui quotidiennement au travail « *garantie de moralité* ».



LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Des grévistes des Vosges s'organisent en ateliers d'artisanat

De nos correspondants

En grève depuis le 22 octobre pour obtenir la réintégration de M. Philippe Antoine, délégué C.F.D.T. licencié avec autorisation du ministre du travail, 52 des 78 salariés de la Simax (fabrique de pointes et d'agrafes), à Rupt-sur-Moselle (Vosges), ont organisé une production parallèle pour s'assurer des ressources.

Ils fabriquent non pas des pointes et des agrafes qu'ils auraient eu des difficultés à commercialiser, mais divers objets de décoration, de broderie, ainsi que des émaux et des jouets. « *Nous nous sommes transformés sans difficulté en petits artisans* », nous a expliqué l'un d'eux.

La préparation et la répartition des travaux sont assurées par trois commissions, une pour le travail du bois, une pour celui des émaux et de la résine, une autre pour la broderie, les animaux en peluche et autres travaux manuels. La plupart des objets sont réalisés au domicile des grévistes, la matière première étant souvent fournie gratuitement par la population. Seule la finition est effectuée dans un local mis à leur disposition par la municipalité de Rupt-sur-Moselle et transformé en atelier autogéré avec horaire à la carte.

La commercialisation de tous les produits, dont le premier est sorti le jeudi 27 novembre, sera assurée par les unions départementales C.F.D.T. et des comités d'entreprises.

Simultanément la C.F.D.T., seul syndicat présent chez Simax, a engagé une action auprès du tribunal administratif de Nancy pour faire casser la décision de M. Durafour autorisant le licenciement de M. Antoine.

Incidents entre grévistes et non-grévistes à Saint-Chamond

Des incidents ont eu lieu jeudi 27 novembre aux établissements Furnon (mécanique générale), à Saint-Chamond, où une quarantaine des cent cinquante salariés sont en grève depuis le 17 novembre pour des revendications salariales et d'amélioration des conditions de travail. Après l'échec de négociations et la menace exprimée par le P.-D.G. de licencier les grévistes, ceux-ci se sont barricadés dans les locaux et ont empêché jeudi matin l'entrée du chef d'entreprise et d'un certain nombre de non-grévistes qui l'accompagnaient.

Après avoir investi la cour et placé un piquet devant le portail de l'usine, les non-grévistes coupèrent de l'extérieur l'électricité et le chauffage. La C.F.D.T., qui s'élève contre « *des méthodes d'intimidation et de provocation* », a saisi l'inspection du travail et alerté la préfecture sur les « *risques d'affrontement* ». Quant au P.-D.G., M. Furnon, il se refuse à discuter « *avec des gens qui, en position d'incendiaires, veulent jouer les pompiers* ». Il estime que la conjoncture actuelle ne lui permet pas « *de conserver tout le monde* ». Les grévistes « *ont la possibilité d'être licenciés pour motif économique* ».

Inquiétude à Roanne

Par ailleurs, à Roanne, les salariés des Ateliers roannais de constructions textiles (A.R.C.T.), entreprise de construction de machines pour l'industrie textile qui emploie mille six cents personnes, s'inquiètent de l'évolution de l'emploi dans leur groupe : ... le report au printemps de récents licenciements envisagés par la direction, les horaires ... abaissés (ils varient entre ... 28 heures par semaine) et à nouveau des suppressions de postes sont envisagées.

Le 24 novembre, les sections syndicales C.G.T., C.F.D.T. et F.O. ont appelé le personnel à occuper pendant 24 heures les trois usines roannaises des A.R.C.T., tandis que la C.G.C. invitait ses adhérents à cesser le travail. Une nouvelle occupation a eu lieu le jeudi 27 novembre, jour de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cours d'un meeting rassemblant, en fin d'après-midi de jeudi, les grévistes des A.R.C.T. de la S.M.C. de Charlieu et les délégués des établissements de Valence et de la SOTEXA d'Aubenas, filiales ardéchoises du groupe, la reprise du travail a été décidée en attendant de connaître la réponse que devait donner, dans la soirée du 28 novembre, le P.-D.G. des A.R.C.T. au compromis proposé par les syndicats.

Le 2 décembre

LA GRÈVE DES CHEMINOTS C.G.T. ET C.F.D.T. SERA ACCOMPAGNÉE D'AUTRES DÉBRAYAGES

La C.G.T. et la C.F.D.T. préparent la Journée nationale d'action interprofessionnelle du 2 décembre. Le but, on le sait, est de protester contre l'insuffisance du projet de loi sur la retraite, contre l'aggravation du chômage, la dégradation du pouvoir d'achat, etc.

Les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. des cheminots sont jusqu'à présent celles qui ont donné les consignes les plus rigoureuses soit des arrêts de travail étalés sur trente-six heures, du 2 décembre, de 0 heure au lendemain midi, pour appuyer leurs demandes sur les salaires et les conditions de travail. Des arrêts de vingt-quatre heures sont également prévus dans les arsenaux et l'assistance publique de Paris. Il faut aussi s'attendre à des débrayages dans la métallurgie, le bâtiment, la chimie, la fonction publique, l'E.D.F. (sans coupure de courant), etc.

A Paris, un défilé est prévu à 15 h. 30 de la République à l'Opéra.

...ÉLECTIONS ...FESSIONNELLES

...x usines Chrysler

...G.T. ET LA C.F.D.T. ... ONT DÉBOUTÉES ... E LEUR ACTION ... N ANNULATION

...unal d'instance de Poissy ... a débouté le 27 no... es syndicats C.G.T. et ... le leur action en annu... élections profession... ont eu lieu les 9 et ... dernier aux usines ... le Poissy. Les deux syn... rmaient que de multi... arités avaient été com... urs du scrutin pour le ... uquel deux huissiers ... désignés, l'un par la ... autre par le tribunal ... les sur requête de la ...

... controverse a opposé, la C.G.T. et la C.F.T. ... ion française du tra... cat majoritaire chez ... *Monde* du 17 octobre ... mbre).

Le gouvernement diffère les réformes

(*Suite de la première page.*)

A la vérité, c'est bien mal payer une action gouvernementale qui n'a finalement, depuis dix-huit mois, remis en cause rien d'essentiel.

L'élection de M. Giscard d'Estaing avait été accueillie avec soulagement, bien sûr, par le patronat, mais aussi avec une certaine réticence : nombre de dirigeants patronaux penchaient pour M. Chaban-Delmas et l'avaient parfois prouvé. Le goût des réformes manifesté par le président de la République inquiétait quelque peu, et trois projets précis, la réforme de l'entreprise, la taxe conjoncturelle et la taxation des plus-values, étaient envisagées avec, c'est le moins qu'on puisse dire, beaucoup de réserves. On sait ce qu'il en est advenu : la réforme de l'entreprise, qui n'a fait l'objet d'aucune mesure pratique neuf mois après le rapport Sudreau, est remise aux calendes ; la taxe conjoncturelle n'a pas été prélevée en 1975 ; la taxation des plus-values, encore à l'étude, est si contestée que l'on peut s'interroger sur son avenir.

Déjà, le rapport de la commission Monguilan, chargée par M. Chirac d'étudier le dernier juyet (*le Monde* des 17 et 18 octobre), avait exclu les héritages et les donations, admis des abattements pour hausse des prix, proposé un taux modéré de taxation.

Voilà que M. Fourcade organise d'autres replis stratégiques, pour ne pas effaroucher les possédants : les moins-values, croit-on savoir, pourraient être déduites de l'assiette de l'impôt (ce qui risque de réduire à rien la taxation envisagée, puisque les cours de Bourse sont encore, malgré une remontée spectaculaire cette année, inférieurs de quelque 15 % à ceux de février 1974). Surtout, le ministre de l'économie et des finances n'envisage d'imposer, pour l'instant, que les contribuables qui vivent régulièrement de leurs plus-values, sans déclarer au fisc d'autres revenus. Combien y en a-t-il de ce genre ? Très très peu, assurément.

Il n'est pas douteux que le patronat, notamment le C.N.P.F., a remarquablement négocié ces dossiers délicats. Ne s'opposant jamais publiquement à la réforme, ils ont su fort habilement mener une guerre de harcèlement pour parvenir à leurs fins. L'attitude du gouvernement leur a facilité la tâche. Ce qui est vrai pour les trois projets déjà évoqués l'est aussi pour d'autres. Ainsi, dans le domaine social, qu'est-il advenu de la modification, maintes fois promise, des mécanismes du financement de la Sécurité sociale, des vastes projets de réforme du droit à la retraite et, en ce qui concerne l'emploi, de la mise en place d'un système de prévention fondé sur des indicateurs sociaux ? Les déficits sociaux et le chômage s'aggravent, dans l'attente de décisions toujours reportées.

Retour au libéralisme économique

De même, alerté par les mises en garde du Club de Rome sur l'épuisement éventuel des ressources naturelles et préoccupés par l'enchérissement du pétrole, le gouvernement avait annoncé son intention de lutter fermement contre le gaspillage des matières premières et de mobiliser le pays sur les économies d'énergie. Fort peu a été fait jusqu'ici. Paradoxalement, c'est même M. Mitterrand qu'a félicité M. Ansquer, pour avoir formulé, dans son contre-plan de septembre, des propositions précises visant à inciter les entreprises à produire des biens durables, alors que le projet de budget ne prévoyait, lui, rien de semblable. Quant aux économies d'énergie, elles sont, pour l'essentiel, le fait des particuliers et non des industriels, qui sont pourtant les plus gros consommateurs.

La conjoncture, dira-t-on, ne se prêtait guère à la réalisation des réformes annoncées. C'est vrai. L'essentiel pour les pouvoirs publics était sans doute de parer au plus pressé, et d'abord de tenter de lutter contre les effets immédiats de la crise qui a durement frappé l'économie française. Mais alors pourquoi ne pas avoir clairement indiqué qu'il n'était pas possible de faire tout en même temps et qu'entre une grande politique de réformes et le rétablissement de la santé financière des entreprises, le gouvernement avait choisi la seconde option ?

Tout indique en tout cas qu'il en est bien ainsi. La Bourse ne s'y est pas trompée, qui a vigoureusement monté ces derniers jours en supportant à la fois la reprise économique et une éventuelle réévaluation des bilans. A l'évidence, l'heure n'est plus aux audaces réformatrices. Elle est, comme le souhaitait le patronat, au libéralisme économique.

PHILIPPE LABARDE.

● LA DEUXIEME SEMAINE D'INFORMATION « L'AGE ET LA VIE » aura lieu du 5 au 13 juin 1976 au Palais des expositions de la porte de Versailles. Cette manifestation, animée par le groupe A-3 et par la société Expogestion, fait appel à la collaboration de nombreuses sociétés industrielles et commerciales intéressées par la clientèle du troisième âge.

Présentant à la presse, le mercredi 26 novembre, le programme de ce deuxième Salon, M. Jean Carette, l'un des dirigeants du groupe A-3 et du Groupe d'études et de recherches pour les solutions aux personnes âgées (1), a déclaré que vingt-sept mille entrées avaient été enregistrées lors de la première manifestation, l'été dernier. « *Nous espérons*, a-t-il déclaré, *au moins doubler ce chiffre l'an prochain.* »

(1) 16, rue Oberkampf, Paris (11e).

● LA CHINE a engagé des négociations avec des compagnies américaines spécialisées dans les équipements pétroliers en vue du développement de ses capacités de forage et de traitement de ses ressources pétrolières, indique le *New York Times* daté du vendredi 28 novembre.

Selon le correspondant du quotidien newyorkais à Houston (Texas), les contrats déjà signés ou en cours de négociation avec une demi-douzaine de firmes de cette ville se montent à plusieurs millions de dollars. La Chine, dont les réserves pourraient se comparer à celles du Proche-Orient selon les experts américains, s'intéresse particulièrement à des installations d'exploration à la fois « off shore » et terrestres, y compris des équipements sismiques fonctionnant en liaison avec des ordinateurs. — (*A.F.P.*)

LA VIE ÉCONOMIQUE

AFFAIRES

L'état-major de Rhône-Poulenc est profondément remanié

M. Jean-Claude Achille, administrateur-directeur général de Rhône-Poulenc depuis 1968, abandonne ses fonctions pour devenir, à la demande du président Renaud Gillet, vice-président. Cette décision a été prise jeudi 27 novembre, lors d'une réunion du conseil d'administration du groupe. M. Renaud Gillet a également appelé à la vice-présidence du groupe M. Pierre Jouven, ancien président de Pechiney-Ugine-Kuhlmann et actuellement administrateur de Rhône-Poulenc. MM. J.-C. Achille et P. Jouven assisteront M. Gillet dans la recherche d'un nouveau directeur général.

Tous les cadres dirigeants de Rhône-Poulenc ont été convoqués en conseil spécial pour vendredi après-midi.

UN EFFET DE LA CRISE

La crise qui couvait au sein du premier groupe chimique français éclate donc au grand jour.

La nomination de M. J.-C. Achille apparaît comme une véritable disgrâce. Il était notoire que le président et le directeur général de Rhône-Poulenc ne s'entendaient plus. Enfant chéri de M. Wilfrid Baumgartner, ancien président du groupe, M. Achille ne partageait pas les vues du nouveau patron sur la conduite des affaires. Il n'était pas le seul. D'autres avant lui ont payé de leur place, ou de leur rang, leurs divergences de vues avec M. Renaud Gillet : M. Roux de Bézieux, directeur général de la division phyto-sanitaire, « *remercié* » au printemps dernier; M. Durieux, directeur général adjoint de Rhône-Poulenc Textiles, mis sur une voie de garage, et M. Paul Jean, directeur de la division santé, congédié il y a à peine un mois.

M. Rieutord, directeur général de la « division pétrochimique », a, pour sa part, récemment abandonné ses fonctions pour des raisons de santé. Mais, en même temps, il annonçait son entrée prochaine dans le groupe Gardinier.

Enfin, selon certaines rumeurs, M. Viollet, directeur général de la « division polymère », serait lui aussi sur la touche.

M. Gillet ne supporterait-il plus la contradiction ? On le dit. En tout cas, la très grave crise qui secoue Rhône-Poulenc a révélé les tensions.

De toutes les grandes firmes mondiales de la chimie, Rhône-Poulenc a été celle que la récession a le plus touchée. Pour la première fois de son histoire, la firme sera en déficit en 1975. La perte avoisinerait 1 milliard de francs. Deux raisons fondamentales expliquent ce phénomène : la part encore importante du groupe dans le secteur le plus vulnérable qui soit, celui des fibres chimiques (27,7 % de son chiffre d'affaires) ; et celui des produits de base, affecté à l'échelle mondiale.

En outre, contrairement à ses grands rivaux étrangers, le groupe n'a commencé à mettre en route son programme de rééquipement qu'en 1969. Pour rattraper ce retard, il a dû commencer à s'endetter, rendant ainsi son équilibre financier plus fragile à l'occasion d'une crise, malgré la constitution d'importantes réserves dans les années précédentes. A cet égard, il convient de noter que les taux d'intérêt ont toujours été plus élevés en France qu'en Allemagne, par exemple.

L'alourdissement des charges salariales a joué également en défaveur de Rhône-Poulenc. En l'espace de deux ans, les salaires ont augmenté de 32 % en France, contre 18 % en Allemagne. La mise en place, depuis le début de 1974, des nouvelles structures fonctionnelles et opérationnelles dont le groupe s'est doté, sur le conseil de la firme américaine Mac Kinsey, ne pouvait qu'aviver les rivalités entre des hommes venus des horizons les plus divers et rendre ainsi leur cohabitation difficile, voire impossible.

Les remous qui agitent l'état-major du groupe ne font qu'amplifier le malaise éprouvé par l'ensemble des cadres, dont les traitements ont été réduits de 6 % à 10 % en octobre dernier, au moment où l'ensemble du personnel a été soumis à une sensible réduction d'horaire.

Ils constituent la première illustration des effets de la crise sur une grande société éprouvée par la tourmente, et dont les structures restaient fragiles.

ANDRÉ DESSOT.

FAITS ET CHIFFRES

Conflits et revendications

● A L'E.G.F., la journée de grève a été suivie massivement par le personnel et marquée par la grande discipline des grévistes — il y a eu très peu de coupures de courant sauvages. Des délégations C.G.T. - C.F.D.T., puis F.O., ont été reçues successivement dans l'après-midi de jeudi 27 novembre par le directeur général, M. Boiteux.

En réponse à une demande syndicale d'ouverture de négociations sur leurs revendications, la direction a accepté le principe d'une réunion dans le cadre de la convention salariale vers la mi-décembre.

Énergie

● UNE DELEGATION SOVIETIQUE est partie pour Téhéran le 27 novembre, pour des entretiens avec des représentants de l'Iran, de la France, de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Autriche, sur le projet de livraison de gaz naturel iranien à l'Europe occidentale, par un gazoduc passant par l'U.R.S.S. et la Tchécoslovaquie. Ce projet est à l'étude depuis des années, mais, selon des responsables autrichiens et un journal de Téhéran, l'accord devrait être signé le 30 novembre. — *(Reuter, A.F.P.)*

Sécurité sociale

● LE BUREAU EXECUTIF DU PARTI SOCIALISTE estime que *« s'il est nécessaire de procéder à une refonte du système de financement de la Sécurité sociale, notamment en fiscalisant en partie les ressources, il convient d'abord de mettre un terme à la scandaleuse spoliation que subit le régime général. »*

Le parti socialiste demande que la Sécurité sociale soit rendue à *« une gestion démocratique au service de la population par l'abrogation des ordonnances de 1967 »*.

(PUBLICITE)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE

SONATRACH

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Un appel d'offres international est lancé en vue de la réalisation produit en main d'une Usine d'Ammoniac liquide de 1.000 TM/J à Skikda.

Le projet comprend :

— L'étude d'engineering et l'établissement des plans de construction ;

— La construction des unités de production, du stockage et expédition, des bâtiments ;

— La mise en route.

RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Les Sociétés intéressées ayant des références dans la réalisation de ces Usines pourront retirer, à partir du 10 novembre 1975, le cahier des charges auprès du représentant dûment mandaté, à SONATRACH, au 9, rue Abou-Nouas, HYDRA - ALGER, tél. : 60-40-00 à 05, ou Zone Industrielle de Skikda, PROJET AMMONIAC SKIKDA, tél. : 95-57-40.

DÉPOT DES OFFRES

Les soumissions doivent être adressées avant le 5 avril 1976 à M. le Vice-Président, ENGINEERING ET DEVELOPPEMENT, 9, rue Abou-Nouas, HYDRA - ALGER, sous double enveloppe.

L'enveloppe intérieure devra porter la mention : « SOUMISSION - NE PAS OUVRIR ».

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

L'emprunt Gaz de France 10,20 % 1975, d'un montant de 330 millions de francs, sera ouvert à partir du 1er décembre prochain.

ETS SELLIER LEBLANC

L'assemblée générale ordinaire réunie le 27 novembre 1975 sous la présidence de M. Michel Leblanc, président-directeur général, a approuvé à l'unanimité général, a approposées par le conseil.

Le dividende fixé à 8 F auquel s'ajoute 4 F d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), contre respectivement 5,67 F et 2,835 F pour l'exercice précédent, sera payé le 8 décembre contre remise du coupon n° 72.

SOCIÉTÉ DU GRAND HOTEL DE LA RIVE GAUCHE HOTEL LUTETIA

Le chiffre d'affaires du 1er janvier 1975 au 30 septembre 1975 s'est élevé à 15 600 000 F T.T.C., contre 12 626 000 francs en 1974, soit une augmentation de 23,55 %.

Malgré cette progression, les résultats comptables font apparaître une perte de 673 000 F, après amortissements de 1 236 000 F, contre une perte de 994 000 F pour les neuf premiers mois de 1974, après amortissements de 1 139 500 F.

Les résultats déficitaires depuis ces deux dernières années font apparaître la nécessité d'une réorganisation de l'exploitation de l'hôtel qui va amener une diminution très sensible de l'ensemble des frais d'exploitation

CEM - COMPAGNIE ÉLECTRO-MÉCANIQUE

La dernière assemblée générale des actionnaires a décidé d'adjoindre à la raison sociale le sigle abrégé CEM, sous lequel, de plus en plus, la compagnie est connue tant en France qu'à l'étranger.

La Compagnie des agents de change a donné son accord pour que la cotation au comptant et à terme des actions soit faite à partir du 24 novembre 1975 sous la nouvelle dénomination sociale CEM-Compagnie électro-mécanique.

C'est pourquoi, désormais, dans les tableaux de cotations que publie la presse, l'action n'est plus citée sous la mention « Electro-mécanique » mais sous la dénomination abrégée « CEM ».

GARANTIE FINANCIÈRE

(loi 70-9 du 2 janvier 1970, décret 72-678 du 20 juillet 1972)

L'Union de banques à Paris, agence Hauteville, 42, rue d'Hauteville, Paris (10e), informe le public qu'elle a mis fin, en accord avec le cabinet Comte, S.A.R.L. au capital de 20 000 francs, 54, rue des Petites-Ecuries, Paris (10e), représenté par sa gérante, Mme Gilberte Gelos, née le 3 juillet 1910, à Paris (20e), et demeurant 119, boulevard Davout, Paris (20e), à la garantie financière accordée à cette dernière depuis le 25 décembre 1973, au titre de l'activité « Transactions sur immeubles et fonds de commerce ».

En conséquence, la garantie qui lui a été accordée à ce titre par l'Union de banques à Paris cesse à l'expiration d'un délai de trois jours francs à dater de la présente publication (art. 44 du 20 juillet 1972).

Conformément aux dispositions de l'article 45 du même décret, cette garantie s'applique à toutes créances ayant pour origine un versement ou une remise effectuée pendant la période de garantie pour les opérations visées par la loi du 2 janvier 1970 qui restent couvertes par l'Union de banques à Paris à condition d'être produites dans un délai de trois mois de la présente publication, au siège de l'Union de banques à Paris, 22, place de la Madeleine, Paris (8e).

Il est précisé qu'il s'agit de « créances éventuelles » et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues, et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité du cabinet ci-dessus.

GROUPE EMPAIN SCHNEIDER

SPIE - BATIGNOLLES

En Uruguay, Spie-Batignolles vient de signer un marché pour la réalisation du terminal pétrolier d'Ancap, dans le Rio de la Plata. Ce terminal se compose d'une bouée flottante d'amarrage reliée à la terre par un sea-line, d'un parc terrestre de stockage et de transit, et d'un pipe-line alimentant la ville de Montevideo.

Le montant du marché à exécuter en dix-huit mois est de 216 millions de francs.

Ce chantier vient s'ajouter à l'activité courante de la filiale uruguayenne de Spie-Batignolles, la Saceem, qui exécute des travaux dans les domaines du génie civil, des aménagements pétroliers et de l'électrification.

Au Brésil, le gouvernement de la province de Rio vient d'inaugurer l'émissaire sous-marin d'Ipanema, pour la ville de Rio, réalisé par Spie-Batignolles dans le cadre d'un groupement franco-brésilien. Cet ouvrage consiste en une canalisation immergée, en béton précontraint de 2,40 mètres de diamètre et de 4 300 mètres de longueur, destinée à rejeter au large les effluents. Ce type d'ouvrage peut s'appliquer à de nombreuses villes côtières qui désirent lutter contre la pollution de leur bord de mer

Par ailleurs, Brasilia Obras Publicas, filiale brésilienne de Spie-Batignolles est en pleine croissance. Elle entreprend, cette année, outre son activité traditionelle en routes, bâtiments et ouvrages hydrauliques, la réalisation totale de silos de stockage de grains d'une capacité de 178 000 tonnes, correspondant à un chiffre d'affaires de 430 millions de francs.

Usines et Fonderies

ARTHUR MARTIN

A la suite de récentes inform parues dans la presse au suj l'opération en cours sur les a Usines et Fonderies Arthur M il est apparu nécessaire à El lux AB de faire la mise au suivante :

Il est rappelé que la Société l bourgeoise GECOMA a cédé société suédoise Electrolux participation de 75,74 % qu'el tenait dans la société Usines et deries Arthur Martin.

A la suite de cette cession e de satisfaire à la réglemen relative à la négociation des de contrôle, Electrolux AB a une convention avec le Crédit triel et commercial donnant actionnaires minoritaires la p lité de céder leurs actions da mêmes conditions que GECOM ce titre, le Crédit industriel et mercial se porte acquéreur en de Paris, en tant que de b au prix unitaire 13,50 F et ju 5 décembre 1975 inclus, de quantités d'actions Arthur M qui sont présentées à la vente

Electrolux AB souhaite con un marché au titre Arthur M en Bourse de Paris, la compl tarité des deux groupes, sur le de la production et des réseaux merciaux, permettant d'espére sonnablement un redresseme la situation d'Arthur Martin, les actionnaires devraient p bénéficier à terme.

Enfin, il est précisé que l' duction des actions de la S suédoise Electrolux AB en B de Paris n'est pas envisagée un délai de plusieurs années.

SOCIÉTÉ ANONYME DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Société anonyme au capital de 78 778 700 F
Siège social : 40, avenue de New-York, Paris (16e)
Registre du commerce : Paris n° 55 B 9 013

Obligations convertibles 7 % octobre 1970 de 500 F nominal

AMORTISSEMENT DES OBLIGATIONS

Le troisième tirage au sort des obligations de l'emprunt converti 7 % de 1970, destinées à être amorties entre le 1er janvier 1975 et 1er janvier 1976, a été effectué le 5 novembre 1975.

Les obligations désignées par le sort pour être remboursées port les numéros : 29 464 à 39 620.

Ces obligations seront remboursées à partir du 1er janvier 1[illegible] après paiement du coupon afférent à l'exercice 1975, au prix de 530

REMARQUE IMPORTANTE

Il est rappelé aux porteurs d'obligations sorties au tirage d'am tissement qu'ils conservent, pendant les trois mois qui suivent la d fixée pour le remboursement des obligations amorties (soit du 1er janv au 31 mars 1976 inclus), la faculté de demander la conversion en acti de leurs obligations ainsi amorties.

(PUBLICITE)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU PLAN

COMMISSARIAT NATIONAL A L'INFORMATIQUE

4, boulevard Mohamed-V, ALGER

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le Commissariat National à l'Informatique lance un avis d'appel d'offres national et international en vue de la réalisation clés en main d'un centre de traitement de l'information à ORAN.

Les entreprises intéressées par ce présent avis peuvent consulter et retirer les dossiers d'appel d'offres au siège du Commissariat National à l'Informatique, 4, boulevard Mohamed-V, ALGER (8e étage).

Les offres accompagnées des pièces exigées par la réglementation en vigueur devront être adressées sous plis cachetés au plus tard le 17-12-1975 à 12 heures, délai de rigueur.

Les enveloppes renfermant les offres devront obligatoirement porter la mention suivante « Appel d'offres - Réalisation d'un centre de traitement de l'information à ORAN - Ne pas ouvrir ».

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix jour (90 j.) à compter du 17-12-1975.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
27 NOVEMBRE

Flambée de hausses

La Bourse de Paris s'est littéralement emballée ce jeudi.

Le mouvement de reprise, qui s'était développé la veille, s'est, en effet, considérablement amplifié, avec un volume d'affaires en augmentation très sensible.

La hausse a été quasi générale et l'ascension des cours fulgurante. Plus de cinquante valeurs ont progressé d'au moins 3 %. Les gains de 4 %, 5 %, voire 6 %, ont été aussi très nombreux, si bien qu'à 13 h. 15 les différents indices avaient déjà monté de plus de 2 %.

Les actions des entreprises appartenant à l'industrie lourde ont été tout particulièrement recherchées : métallurgie, construction mécanique et électrique, jusqu'à la chimie, où P.U.K. et Rhône-Poulenc ont tenu la vedette avec des hausses de 4 %. Tous les compartiments sans exception ont été favorisés.

Bref, une véritable frénésie d'achats s'est emparée du marché.

Elle n'a pas, à proprement parler, surpris les professionnels, qui sentaient le mouvement se préparer depuis quelques jours.

A son origine, la multiplication des signes d'une reprise de l'expansion, que confirme la dernière enquête de l'INSEE sur la consommation. Le redémarrage de l'industrie chimique outre-Rhin a, semble-t-il, également conforté les opérateurs dans leurs espérances. N'était-ce pas le secteur le plus malade après la sidérurgie? Or à peine un mois s'est écoulé entre l'annonce par nos voisins d'une amélioration de la conjoncture dans l'acier et l'apparition en France d'un indice similaire. Pourquoi n'en irait-il pas de même pour la chimie?

Après vingt-quatre heures de hausse, l'or s'est de nouveau orienté à la baisse. Le lingot a perdu 200 F à 20 300 F (après 20 310 F) et le napoléon 2 F à 221 F (plus bas cours de l'année). Augmentation du volume d'affaires : 10,16 millions de F contre 7,4 millions.

Les valeurs étrangères ont été généralement soutenues.

LONDRES

Hésitant

Préoccupé par la baisse continue de la livre sterling, le marché se montre très indécis sur l'attitude à adopter. Les industrielles et les pétroles varient étroitement dans les deux sens. Tassement des fonds d'État. Nouveau recul des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 138 25 contre 139 ..

VALEURS	CLOTURE 27/11	COURS 28/11
War Loan 3 ½ %	23 3.4	23 5.8
Beechamps	332 ...	331 1 2
British Petroleum	588 ...	557 1 2
Shell	378 ...	378 1.2
Vickers	143 ...	143 .
Imperial Chemical	312 ...	313 ...
Courtaulds	141 ...	141 ...
De Beers	289 ...	288 1/2
*Western Holdings	26 1/4	25 1.2
Rio Tinto Zinc Corp.	179 ...	178 ...
*West Driefontein	34 3/4	34 5/8

(*) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

ENGINS MATRA. — Le directeur général, M. Jean-Luc Lagardère, a confirmé que le chiffre d'affaires du groupe dépasserait 1 milliard de francs en 1975. Le bénéfice brut atteindrait 30 à 32 millions de francs et le bénéfice net après impôt, compte tenu d'un report fiscal, environ 18 millions de francs contre un déficit de 15,9 millions de francs en 1974, ce qui permettrait la reprise du dividende aux alentours de 15 F à 20 F net contre 10 F en 1973 (aucune distribution n'a eu lieu en 1974).

CITROEN S.A. — La filiale Automobiles Citroën a enregistré une perte de 78,3 millions de francs au 30 juin 1975.

SOCIETE GENERALE DE FONDERIE. — Le recul du chiffre d'affaires n'est plus que de 10,42 % au 31 octobre 1975 contre 22,88 % au 30 juin 1975. L'amélioration de la conjoncture dans le secteur du chauffage central devrait permettre un redressement sensible du chiffre d'affaires global de l'exercice.

BRASSERIES DU CAMEROUN. — L'activité de la société a été très satisfaisante au cours de l'exercice 1974-1975, avec un chiffre d'affaires en hausse de 28 % à 834 millions de francs C.F.A. et un bénéfice de 796 millions de francs C.F.A. contre 661 millions de francs C.F.A. (+ 20 %).

Le dividende net est porté de 16 F à 19 F (965 F C.F.A.), soit 25,84 F au total pour les actionnaires résidant en France.

NEW YORK

Clos

Tous les marchés financiers américains ont chômé le 27 novembre à l'occasion du « Thanksgwing Day ».

L'INFORMATION DES ACTIONNAIRES VA ÊTRE AMÉLIORÉE

Les services du ministère de l'économie et des finances étudient un projet de loi aux fins d'améliorer l'information prodiguée par les entreprises à leurs actionnaires, a indiqué jeudi M. Jean-Pierre Fourcade, à l'occasion de la remise du « prix du meilleur rapport », décerné à la société Creusot-Loire sous les auspices de l'hebdomadaire *la Vie française-l'Opinion*. Le rôle de la commission des opérations de Bourse (COB) sera renforcé, et des dispositions précises sont prévues. Outre la diffusion complète des comptes et des rapports auprès de tous, seront obligatoires la publication au *BALO* de l'ensemble des projets de résolution et celle des comptes consolidés.

Une information plus rapide sera obtenue par la publication des comptes dans les quatre mois de la clôture de l'exercice et au moins trente jours avant l'assemblée générale.

L'indépendance des commissaires aux comptes sera renforcée par la possibilité de se grouper en sociétés civiles professionnelles et l'interdiction de recevoir des rémunérations autres que celle de commissaire aux comptes des sociétés qu'ils contrôlent.

M. Jean-Pierre Fourcade a confirmé qu'il avait demandé au commissariat au Plan d'étudier une éventuelle révision des bilans. Tout en s'estimant préoccupé par la faiblesse des émissions d'actions, il a néanmoins rejeté toute incitation d'ordre fiscal.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	26 nov.	27 nov.
Valeurs françaises	130,9	133,7
Valeurs étrangères	127,8	128,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	75,4	77

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	27/11	28/11
1 dollar (en yens)	303 ..	303 ..

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 6 1/2 %

BOURSE DE PARIS — 27 NOVEMBRE — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]		

SICAV

28-11	Émission frais inclus	Rachat net
[illegible]		

*Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert; c. : coupon détaché; d. : demandé; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27 11	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 443	4 460	4 435
Canada ($ can. 1)	4 392	4 402	4 395
Allemagne (100 DM)	178 240	178 000	168 75
Belgique (100 fr.)	11 303	11 302	10 94
Danemark (100 krd.)	73 320	73 320	73 ..
Espagne (100 pes.)	7 480	7 478	7 29
Grande-Bretagne (£ 1)	9 047	9 040	9 05
Italie (1 000 lires)	6 511	6 513	6 350
Norvège (100 kr.)	80 380	80 270	79 75
Pays-Bas (100 fl.)	166 475	165 790	165 50
Portugal (100 esc.)	16 565	16 580	11 ..
Suède (100 krs.)	101 040	101 220	100 ..
Suisse (100 fr.)	166 550	166 600	165 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27 11
Or fin (kilo en barre)	20475	20250 .
Or fin (kilo en lingot)	20500 .	20300 ..
Pièce française (20 fr.)	223	221
Pièce française (10 fr.)	166 40	167 20
Pièce suisse (20 fr.)	201 40	188 20
Union latine (20 fr.)	192 50	191 50
Souverain	195 90	193 80
Pièce de 20 dollars	965 60	961 20
Pièce de 10 dollars	472 ..	471 60
Pièce de 5 dollars	287 60	290 ..
Pièce de 50 pesos	812 ..	808 ..
Pièce de 10 florins	182 80	182 80

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2-3. EUROPE
— PORTUGAL : les « modérés » redoutent désormais une offensive de la droite.

4. AFRIQUE

4. PROCHE-ORIENT

5. DIPLOMATIE

5-6. AMÉRIQUES
— ÉTATS-UNIS : la C.I.A. est devenue un monstre bureaucratique ingouvernable.

7 à 9. POLITIQUE
— Avant le congrès du parti radical : « Réunifier la famille », par G. Péronnet.

10. ARMÉE

12. MÉDECINE
— Le projet de réforme du code de déontologie.

13. ÉDUCATION

13. SPORTS

14. SOCIÉTÉ

15. JUSTICE
— A propos de la cassation de l'arrêt condamnant Pierre Goldman, une libre opinion de F. Fourage : « Un revirement, pas une faveur ».

16. POLICE
— « *Dossiers B... comme barbouzes* » : un étrange royaume de l'ombre.

LE MONDE DU TOURISME ET DES LOISIRS
Pages 17 à 22
— Il faut sauver le capital des promeneurs : Nancy en sursis.
— Trois étages sous la mer.
— CLIN D'ŒIL : Comptes chinois.
— Plaisirs de la table : Cinq cartes dont quatre atouts.
— Mode ; Maison ; Photo-cinéma ; Hippisme ; Jeux.

26 à 29. ARTS ET SPECTACLES
— CINÉMA : *Tant qu'il y a de la guerre, il y a de l'espoir*, d'Alberto Sordi ; *Sao Bernardo*, de Leon Hirszman.
— VARIÉTÉS : Coluche.

30. INSTITUT

33-34. ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS
— « Quel maire pour la capitale ? », un point de vue de F. Serrand.

34 à 38. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (26)
Annonces classées (31 et 32) ; Aujourd'hui (25) ; Carnet (24) ; « Journal officiel » (25) ; Météorologie (25) ; Mots croisés (25) ; Finances (39).

LES PRIX DE DÉTAIL AUGMENTENT EN FRANCE A UN RYTHME ANNUEL DE 9,5 %

Le ministère de l'économie et des finances a confirmé, vendredi 28 novembre en fin de matinée, que la hausse des prix de détail avait été de 0,8 % en octobre par rapport à septembre (*voir nos éditions d'hier*). « *L'indice des prix à la consommation s'est établi en octobre à 156,3, marquant une augmentation de 0,8 % par rapport au mois précédent. L'augmentation représente 0,8 % pour les produits alimentaires, 0,5 % pour les produits manufacturés et 0,8 % pour les services. En un an, d'octobre 1974 à octobre 1975, la hausse des prix atteint 10,2 %.* » Calculée sur les trois derniers mois connus, la hausse du coût de la vie est maintenant de 9,5 % en rythme annuel.

LA LIVRE AU PLUS BAS

Le dollar a poursuivi, vendredi matin 28 novembre, sur les marchés des changes, la remontée amorcée jeudi après l'annonce quasi simultanée d'un important excédent de la balance commerciale américaine en octobre et, surtout, de l'aide apportée par le gouvernement fédéral à la ville de New-York, la sauvant ainsi de la faillite et écartant la menace pesant sur les marchés financiers. A Paris, il s'est établi au-dessus de 4,46 F contre 4,445 F la veille, et à Francfort il a largement débordé le cours de 2,62 DM.

La livre, en revanche, a vivement fléchi, tombant au plus bas cours jamais enregistré vis-à-vis de la monnaie américaine (2,015 dollars), son taux de dépréciation depuis la fin de 1971 battant tous les records.

Au sommaire du supplément
EUROPA
publié dans
Le Monde
de lundi
(daté 2 décembre)

— Un dossier sur le coût du crime.
— Une interview de Ralf Dahrendorf, directeur de la London School of Economics.
— Une enquête sur la protection contre le licenciement des travailleurs en Europe.
— Une comparaison des positions des participants au futur dialogue Nord-Sud.

Ce supplément est préparé en collaboration avec *la Stampa*, *The Times* et *Die Welt*.

En Bretagne

LA GRÈVE GÉNÉRALE A SURTOUT TOUCHÉ LE SECTEUR PRIVÉ

Le mouvement de grève générale organisé le jeudi 27 novembre dans les quatre départements bretons par les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et FEN a été diversement suivi. Si dans les administrations, les P.T.T., les hôpitaux et les différents organismes sociaux les perturbations n'ont pas eu de trop fortes conséquences, de même que chez les paysans et les commerçants, en revanche, dans l'enseignement et dans le secteur industriel privé, les mots d'ordre ont été très largement suivis, atteignant parfois un taux de 90 %.

D'importants défilés ont été organisés à Brest (8 000 personnes), à Rennes (5 000), à Quimper (4 000).

Première manifestation de ce genre depuis mai 1968, cette grève régionale avait pour but, dans l'esprit de ses organisateurs, de souligner la grave situation économique des départements de l'Ouest, l'inquiétante montée du chômage et les conséquences fâcheuses du centralisme administratif.

La recherche médicale en France prend un retard qui risque d'être irréversible

estime le Syndicat autonome des enseignants en médecine

Faute de crédits suffisants, la recherche médicale française risque d'accumuler un retard bientôt irréversible qui fera sentir, d'ici à quelques années, ses effets jusque dans la qualité des soins prodigués en France. Telle est la thèse du professeur Canlorbe, secrétaire général du Syndicat autonome des enseignants en médecine, développée lors d'une conférence de presse le 27 novembre.

En 1968, ont indiqué les orateurs représentant la médecine, la pharmacie, l'odontologie et la recherche scientifique, la fraction du produit national brut français consacrée à la recherche était de 2,8 % dans notre pays, ce qui le plaçait à la troisième place dans le monde. En 1975, cette fraction n'est plus que de 1,8 %, et la France a régressé au cinquième rang. La recherche médicale elle-même, disent-ils, bien qu'ayant relativement progressé par rapport à d'autres domaines scientifiques, a vu ses ressources réelles diminuer de 30 % au cours de cette période, en raison de l'augmentation des salaires et de la dépréciation de la monnaie.

Selon le professeur Malaise, au nom du Syndicat national indépendant de la recherche scientifique, il est illusoire de croire que les difficultés de la recherche médicale sont les mêmes à l'échelon mondial. La France, contrairement aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne et à l'Allemagne, ne dispense pas, selon lui, des moyens suffisants pour que les équipes fassent de la recherche originale.

Les enseignants du Syndicat autonome se sont félicités, d'autre part, des résultats qu'ont obtenu leurs candidats aux élections des commissions du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.). Ils ont, en revanche, déploré que par suite de « *dispositions discriminatoires* », le corps électoral de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ait été amputé quatre cinquièmes des hospitalo-universitaires « *sous prétexte qu'ils ne bénéficiaient pas pour leur recherche d'un financement de cet organisme* ».

NOUVELLES BRÈVES

● *Deux ingénieurs* de la Société stéphanoise de constructions mécaniques, MM. Michel Pelloi et Jean-Claude Chauchard, qui étaient en mission commercial auprès de la Société nationale de sidérurgie d'Annaba, ont été arrêtés par la police algérienne dans cette ville le lundi 24 novembre, indique-t-on au siège de la société stéphanoise. On affirme de même source ignorer les raisons de ces arrestations, en dépit de démarches auprès de l'ambassade de France à Alger. Une délégation de la Fédération de la métallurgie C.G.C. s'est rendue de son côté jeudi au ministère des affaires étrangères pour élever une protestation.

● *M. Emmanuel Vitria, le vice-doyen mondial des greffés de cœur* (la doyenne est Mme Annick opérée le 21 octobre 1968 à l'hôpital de Milwaukee), a fêté jeudi 27 novembre le septième anniversaire de sa transplantation cardiaque.

Il avait été opéré le 27 novembre 1968 au centre Jules-Cantini, à Marseille, par le professeur Edmond Henry, titulaire de la chaire de chirurgie expérimentale à la faculté de médecine de Marseille, et le professeur agrégé Jean-Raoul Monties. Il s'agissait de la première transplantation cardiaque réalisée à Marseille et de la neuvième en France.

● *Deux cent soixante-dix détenus de la prsion de la Santé* ont participé, le 27 novembre, à une « *grève de la faim* » pendant vingt-quatre heures, pour protester contre « *les détentions provisoires abusives* », l' « *excessive* » durée des incarcérations avant jugement et leurs conditions d'application. Tout au long de la journée, les manifestants ont refusé la nourriture qui leur était servie. Selon la direction de l'administration pénitentiaire, ce mouvement a eu lieu sans incident. Des représentants des grévistes ont été entendus par des membres de la direction de la prison.

● *Le congrès du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix* aura lieu, samedi 29 et dimanche 30 novembre, salle Cadet-La Fayette, 16, rue Cadet, à Paris (9e). Ce congrès s'est donné pour objectif d'étudier les données du racisme et de la lutte anti-raciste en France et les travaux se fonderont notamment sur l'enquête du M.R.A.P. commencée au mois de septembre dernier. Sur le plan national, la situation des travailletrs immigrés sera le thème essentiel de l'ordre du jour et, sur le plan international, les congressistes étudieront particulièrement la situation en Afrique du sud où, selon le M.R.A.P., sévit actuellement une répression particulièrement rigoureuse.

Après la mort de sa fille

UN PÈRE DE FAMILLE DÉPOSE UNE PLAINTE CONTRE X. POUR « ERREUR AU NIVEAU MÉDICAL »

M. Jean Lamorille, concierge au C.E.T. Bâtiment, rue de Moscou, à Cambrai, a déposé plainte contre X... à la suite du décès de sa fillette, Béatrice, âgée de sept ans. La plainte a été enregistrée sous le motif « erreur au niveau médical ».

Les faits se sont déroulés le mardi 18 novembre. Au début de l'après-midi, la jeune Béatrice se rendait à l'école lorsqu'elle fut renversée par un cycliste. L'enfant fut examinée par un médecin, qui ne constata rien de grave. Elle retourna donc à l'école. Dans la soirée, cependant, son état empira. L'enfant souffrait de très fortes douleurs à la tête. De nouveau examinée, le médecin diagnostiqua alors un choc nerveux et prescrivit des calmants. Selon le père, celle-ci fut conduite dans la nuit de mardi dans un clinique, « où, dit-il, après trois heures d'attente », un spécialiste fut appelé, qui ordonna une radiographie.

Devant l'état de la fillette, il décida son transport au centre hospitalier régional de Lille, mais l'enfant devait décéder pendant le trajet.

Le congrès du parti val

M. ROSSI : la réunific radicale aura lieu.

M. André Rossi, porte-... du gouvernement, a évoqué, 27 novembre, au micro de Fr... Inter, les tentatives de r... pement de la famille ra... Parlant du Mouvement des... caux de gauche, il a décla...

« *Finalement, il n'y a ... différence de doctrine, d'ap... des problèmes, de philo... profonde entre eux et nous. ... sommes issus de la même f... de pensée. Par conséquent, ... est simplement une diff... d'alliance, une alliance qu'... faite pavec les adhérents d... gramme commun. Mais qua... regarde finalement cette al... on s'aperçoit qu'ils sont ... ment plus proches de nous ... ne peuvent l'être, par ex... de M. Georges Marchais ... conséquent, ils appartie... comme nous, à cette gauch... rale et, un jour ou l'autre ... ça fera que la réunification ... lieu.* »

M. ROBERT FABRE : nos ... fants ne peuvent se con... d'aller coller les affich... parti socialiste.

(De notre corresp. region...

Cannes. — M. Robert ... président du Mouvement ... radicaux de gauche, a ... le 27 novembre, une conf... de presse au cours de la... il a évoqué le problème... accords électoraux entre s... mation et le parti soc... « *En ce qui conc... les municipales*, a-t-il d... *l'entente sera facile, car i... plusieurs sièges à distrib... l'on vient même déjà au ... de nous. Mais, au niveau de... tonales comme à celui des ... latives, la question est de ... si, comme nous le pensons, ... représentons quelque cho... suffisamment valable et i... tant pour contribuer à assu... victoire de l'union de la g... Dans ce cas, il faut que no... tenaires nous laissent la p... laquelle nous avons droit.* ...

» *On ne peut pas deman... nos militants de se battr... une foi, pour une idée, si... leur vie ils doivent se con... d'aller coller des affiches p... candidats d'un parti voisin, ... ami. (...)*

» *Nous pensons qu'une en... avec le parti socialiste mult... rait nos élus de part et d'... alors qu'une concurrence a... arriverait à réduire les élu... deux côtés, donc les chanc... victoire de l'union de la gau...*

Le numéro du « Monde » daté 28 novembre 1975 a été tiré à 561 677 exemplaires.

